

**SEPTIÈME RÉUNION JOINTE**

des Membres

**DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE**

**DU CONSEIL DE L'EUROPE**

et des Membres

**DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
EUROPÉENNE**

(Strasbourg - 24 et 25 juin 1960)

---

*COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS*

STRASBOURG



## SOMMAIRE

Séance du vendredi 24 juin 1960

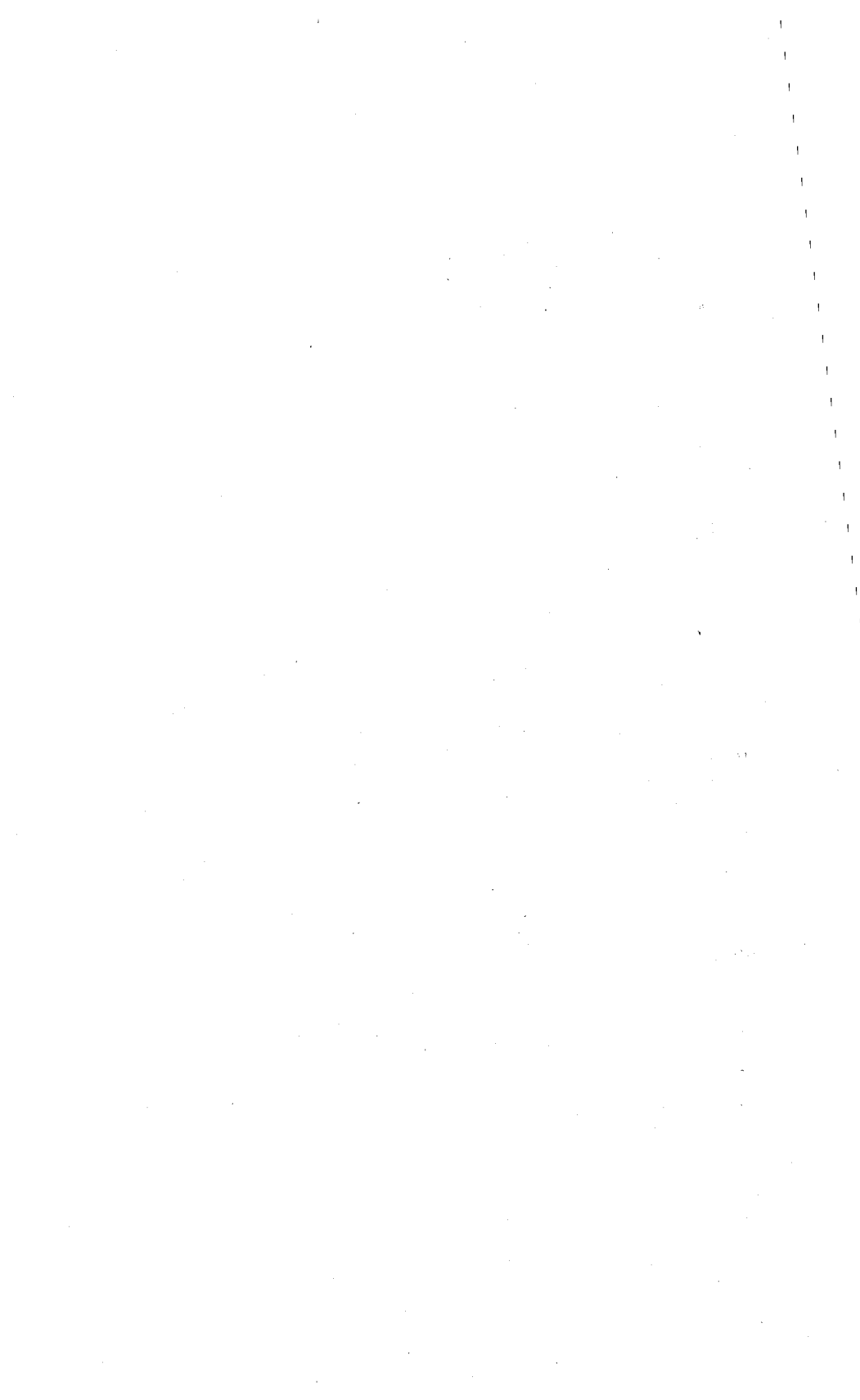
1. Ouverture de la Réunion jointe . . . . .	9
2. Ordre des travaux . . . . .	9
3. Allocution de M. le président . . . . .	11
4. Présentation du rapport sur l'activité de l'Assemblée Parlementaire Européenne :	
M. Martino, rapporteur . . . . .	13
M. le président . . . . .	29
5. Exposé de M. le président de la Commission de l'Euratom :	
M. Hirsch . . . . .	30
M. le président . . . . .	37
6. Modification de l'ordre du jour . . . . .	37
7. Exposé de M. le rapporteur de la commission politique de l'Assemblée consultative :	
M. Smithers . . . . .	38
M. le président . . . . .	46
Suspension et reprise de la séance . . . . .	46
8. Ordre des travaux . . . . .	47
9. Exposé de M. le président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier :	
M. Malvestiti . . . . .	48
M. le président . . . . .	61

10.	<i>Exposé de M. le président de la Commission de la Communauté économique européenne :</i>	
	<i>M. Hallstein . . . . .</i>	62
	<i>M. le président . . . . .</i>	81
11.	<i>Exposé de M. le rapporteur de la Commission économique de l'Assemblée consultative :</i>	
	<i>M. Vos . . . . .</i>	82
	<i>M. le président . . . . .</i>	91
12.	<i>Problèmes particuliers :</i>	
	<i>M. Lannung . . . . .</i>	91
	<i>M. Kraft . . . . .</i>	99
	<i>M. le président . . . . .</i>	105
	<i>M. Hirsch, président de la Commission de l'Euratom</i>	105
13.	<i>Débat général :</i>	
	<i>M. Blaisse . . . . .</i>	108
	<i>Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance . .</i>	115

Séance du samedi 25 juin 1960

1.	<i>Débat général (suite):</i>	
	<i>M. Russell . . . . .</i>	118
	<i>M. Dwyntee . . . . .</i>	124
	<i>M. Friedensburg . . . . .</i>	133
	<i>M. Radius . . . . .</i>	137
	<i>M. le président . . . . .</i>	144
	<i>Lord Lansdowne . . . . .</i>	144
	<i>M. le président . . . . .</i>	152

<i>M. Schmal</i> . . . . .	152
<i>M. Bournias</i> . . . . .	154
<i>M. Mulley</i> . . . . .	157
<i>M. Battaglia</i> . . . . .	165
<i>M. Malvestiti</i> . . . . .	173
<i>M. Heye</i> . . . . .	176
<i>M. Heckscher</i> . . . . .	179
<i>M. Montini</i> . . . . .	184
<i>M. Czernetz</i> . . . . .	189
<i>M. Elmgren</i> . . . . .	198
<i>M. Santero</i> . . . . .	202
<i>M. Hagnell</i> . . . . .	207
<i>M. Metzger</i> . . . . .	209
<i>M. Selvik</i> . . . . .	213
<i>M. Loulakakis</i> . . . . .	217
<i>M. Basile</i> . . . . .	221
<i>M. le président</i> . . . . .	225
<i>M. Rey</i> . . . . .	225
<i>M. Martino</i> . . . . .	233
2. <i>Allocution de M. le président</i> . . . . .	243
3. <i>Clôture de la Réunion jointe</i> . . . . .	244



PREMIÈRE SÉANCE  
VENDREDI 24 JUIN 1960

---

**PRÉSIDENCE DE M. FURLER**

**Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne**

*La séance est ouverte à 11 heures.*

**M. le président.** — La séance est ouverte.

**1. Ouverture de la Réunion jointe**

**M. le président.** — Mesdames, messieurs, je déclare ouverte la septième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

En accord avec M. Federspiel, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, je présiderai, sauf si je dois être éventuellement suppléé, la séance de ce jour et M. Federspiel celle de demain.

**2. Ordre des travaux**

L'ordre du jour comporte ce matin les points suivants :

- Présentation du rapport de M. Martino sur l'activité de l'Assemblée Parlementaire Européenne;

- Exposé de M. Hirsch, président de la Commission de l'Éuratom.
- Après cet exposé, M. Smithers prendra la parole en qualité de rapporteur de la Commission politique de l'Assemblée consultative et traitera du rapport général de M. Martino.

L'ordre du jour prévoit cet après-midi :

- L'exposé de M. Malvestiti, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier;
- L'exposé de M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne;
- L'ouverture du débat général.

L'ordre du jour de samedi comporte :

- Suite et clôture du débat général;
- Conclusions de M. Martino, rapporteur de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

**M. le président.** — Je me suis mis d'accord avec le président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe en vue de préparer la séance de ce jour. Nous avons convenu de donner au président du Conseil de ministres du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux présidents des Conseils de ministres des Communautés, la possibilité de participer à la réunion et d'y prendre la parole.

Je vous signale qu'en lieu et place du président du Conseil de ministres du Conseil de l'Europe, empêché, Lord Landsdowne, secrétaire d'Etat anglais aux affaires étrangères, participera à la réunion et prendra demain matin le premier la parole dans le débat.

Au sujet de la procédure que nous suivons, je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'une réunion officielle des deux Assemblées, mais d'une réunion de leurs membres et qu'aucun vote ne doit intervenir, car cette réunion a pour objet exclusif de donner aux



membres des deux Assemblées l'occasion de procéder à un libre échange de vues.

Afin de pouvoir parfaitement ordonner les débats, qui se tiendront aujourd'hui et demain, je prie les orateurs de bien vouloir s'inscrire aujourd'hui avant midi en indiquant s'ils désirent prendre la parole aujourd'hui ou demain. Je les prie également de veiller à bien respecter la division en questions générales, relations extérieures de la Communauté des Six et questions particulières. Il ne s'agit pas de clôturer dès maintenant la liste des orateurs, je désire simplement être en mesure d'organiser nos débats.

### **3. Allocution de M. le président**

**M. le président.** — La présente réunion jointe est la septième que nous organisons de cette manière. Rien que ce nombre vous indique déjà qu'une certaine tradition s'est établie. Nous savons quels changements se sont produits dans les structures européennes depuis la première réunion jointe en 1953. Je me permettrai donc, en guise de brève introduction, d'éclairer le sens de notre échange de vues.

Au cours des cinq premières années, nous avons discuté de l'activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Ces deux dernières années, notre tâche a été de traiter de l'intégration économique européenne, question d'une envergure beaucoup plus grande, ainsi que des problèmes que cette intégration suscite.

Malgré l'élargissement de l'objet de ces débats, le caractère propre aux réunions jointes ne s'est pas modifié depuis les premiers jours, du moins pas de façon fondamentale. Dans cette Europe dont les Etats membres se sont déjà unis dans nombre d'organisations internationales — et je songe avant tout au Conseil de l'Europe —, six pays ont formé entre eux une Communauté. Le souci d'harmoniser les relations de la Communauté des Six avec le réseau de celles déjà établies entre les Etats n'est pas étranger à l'organisation de notre réunion jointe.

Le but des échanges de vues auxquels nous allons procéder est donc, outre l'information réciproque à laquelle contribuent les rapports et les différentes interventions, de préparer ou de rechercher une conciliation entre les exigences qu'emportent l'existence et l'évolution ultérieure de la Communauté des Six et d'autre part, les intérêts légitimes des Etats européens tiers.

Il a été relativement facile au cours des premières années d'accomplir notre tâche. Les incidences du Marché commun du charbon et de l'acier avaient alors un caractère limité. Mais le grand Marché commun, avec ses répercussions sur la vie économique et sociale, avec le rayonnement qu'il est appelé à avoir dans les domaines culturel, financier et autres, posent des problèmes beaucoup plus étendus et plus complexes.

C'est un des devoirs essentiels des parlementaires, je crois, de veiller à ce que les questions vitales pour nos populations, de jour en jour plus complexes, ne s'enlisent point dans des discussions d'experts. La démocratie entend faire participer chaque citoyen aux décisions qui sont d'un intérêt vital pour les nations. Or, lorsque nous étudions la situation dans nos pays, nous avons souvent l'impression — du moins c'est mon cas —, que l'opacité des problèmes de notre monde d'aujourd'hui mène à une désaffection croissante, voire à l'indifférence de l'opinion publique à l'égard de nos activités.

Essayons donc d'éclairer celle-ci sur les grandes questions qui touchent l'unification de l'Europe, de lui faire prendre conscience de la signification politique de cette unification, et de mener un débat qui ne s'épuise point dans de vaines discussions de spécialistes.

Nos réunions jointes — je tiens à vous le dire en terminant — se sont situées chaque fois à des époques fort diverses dans l'évolution des relations entre les pays d'Europe. Elles ont reflété maintes fois les tensions de l'heure. Elles ont souvent révélé les solutions possibles, mais elles ont toujours autorisé de sérieux espoirs.

Une phase nouvelle de notre histoire s'annonce sous nos yeux, nous y entrons avec un optimisme fondé parce qu'une série de négociations et de déclarations ont montré qu'une évolution harmonieuse et bénéfique était du domaines des possibilités. Il est de notre devoir, vous le comprenez, de contribuer à clarifier les situations, de tenter de dissiper les malentendus et de fixer nos regards sur les grandes lignes de cette évolution.

#### ***4. Présentation du rapport sur l'activité de l'Assemblée Parlementaire Européenne***

**M. le président.** — Nous passons maintenant à l'ordre du jour, la parole est à M. Martino, rapporteur de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

**M. Martino (Italie).** — (I) Monsieur le président, mesdames et messieurs, le rapport annuel de l'Assemblée Parlementaire Européenne, que j'ai eu l'honneur de rédiger et de vous soumettre fait, notamment, état de deux impératifs fondamentaux qui répondent à nos objectifs et à nos intérêts communs : l'interdépendance entre l'intégration politique et l'intégration économique et la sauvegarde de l'esprit libéral qui a présidé à la création des Communautés et qui continue à inspirer leur fonctionnement.

Je crois que nous pouvons à juste raison nous réjouir de constater que ces impératifs sont parfaitement valables, ce qui a encore été confirmé par les événements et les décisions particulièrement importants de ces derniers temps. Ces événements et ces décisions n'ont pu trouver place dans le compte rendu des activités de la Communauté de l'année écoulée mais je ne crois pas pouvoir me soustraire au devoir de vous en parler brièvement ici car ils complètent le rapport qui se trouve entre vos mains et en précisent certains aspects qui, il y a quelques mois encore, semblaient incertains ou confus.

Je rappellerai d'abord les décisions adoptées au cours du mois de mai dernier par le Conseil de ministres de la Communauté économique européenne afin d'accélérer la mise en œuvre

du marché commun. Comme on le sait, la décision a été prise d'appliquer entre les pays de la Communauté, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1960, un droit de douane sur les différents produits, égal aux droits de base diminués de 30 %. La possibilité a également été prévue de procéder avant le 31 décembre 1961 à une réduction supplémentaire de 10 %; au 31 décembre 1960, au plus tard, les Etats membres de la Communauté procéderont au premier alignement sur le tarif douanier commun en prenant comme base le tarif lui-même réduit de 20 %.

En outre, et toujours au 31 décembre 1961, chaque Etat membre de la Communauté abolira toute restriction quantitative appliquée à l'importation des produits industriels en provenance des autres Etats membres.

D'autre part, certaines décisions adoptées par le Conseil dans le domaine de l'agriculture méritent également une attention particulière. Les dispositions relatives à l'agriculture, prévues par le traité et dont l'application a été différée jusqu'ici, entreront en vigueur le 31 décembre de cette année. Le Conseil, tenant compte des observations et suggestions de l'Assemblée parlementaire, a établi un programme précis des travaux préparatoires dont le but est de définir la politique agricole commune.

C'est ainsi qu'une évolution se dessine également dans ce domaine délicat de la Communauté et cela à un rythme plus rapide que ne le laissaient entrevoir les prévisions les plus optimistes d'il y a quelques mois encore. Le Conseil a tenu à assortir cette accélération du rythme de réalisation du Marché commun d'une « déclaration d'intention » rappelant la ferme intention d'accélérer l'application du traité, non seulement dans le domaine de l'union douanière, mais encore dans tous les autres domaines de l'intégration économique, politique et sociale, et invitant la Commission à lui présenter des propositions concrètes dans un délai de trois mois.

A ce propos, les derniers progrès réalisés sur le plan de la politique sociale dans la Communauté méritent bien que l'on en dise un mot. Les discussions du mois de mai à Luxembourg ont

mis en relief la nécessité de considérer comme facteur essentiel de la politique sociale de la Communauté, non tant la libre circulation des travailleurs que leur qualification professionnelle. En peu de mots, il a été reconnu nécessaire de poursuivre avant tout une politique actuelle de la formation professionnelle, orientée vers la spécialisation des travailleurs et vers la formation technique des cadres.

La Commission de la C. E. E. présentera dans les meilleurs délais des propositions concrètes pour un programme communautaire qui, en raison de l'accord conclu à Luxembourg au mois de mai entre les ministres du travail des pays de la Communauté, pourra être réalisé plus rapidement et avec une plus grande efficacité.

Quant au problème de l'Université européenne, son évolution au cours des derniers mois est parvenue au stade final. Le projet d'une telle université, à peine ébauché alors que je rédigeais mon rapport, a été complété et précisé dans le document élaboré et adopté fin avril par un comité intérimaire, créé à cet effet et présidé avec autorité et enthousiasme par le président Hirsch.

Le rapport de ce comité a été, il y a quelques jours, soumis à l'examen des Conseils de la Communauté économique européenne de l'énergie atomique. Ils n'en ont pas encore adopté les conclusions et ont renvoyé leurs débats sur ce problème à une session ultérieure. Il faut espérer que le passage de la phase de projet à celle des réalisations concrètes se fasse très rapidement.

Ainsi que vous le savez déjà, la création de cette université s'inspire d'un double but : créer une institution dont le rayonnement sera capable de susciter et de renforcer la foi de la jeunesse de nos pays dans l'Europe et forger un instrument de rénovation et d'harmonisation des milieux universitaires européens.

C'est un fait que dans les milieux de la culture européenne subsistent encore les séquelles de la politique d'isolement du

passé, politique qui est contraire à l'esprit d'unité de notre époque. Il est indispensable d'éliminer ces séquelles et de restituer à la culture la plénitude de son autonomie afin que les citoyens de l'Europe deviennent de plus en plus conscients des valeurs et des idéaux communs.

L'unité de l'Europe ne se fera pas uniquement au moyen de traités et d'accords internationaux; ceux-ci sont certes des instruments utiles et même nécessaires, mais ils sont insuffisants. Notre œuvre sera vouée à l'échec si, en plus de l'unité sur le plan économique et politique, l'unité ne se fait pas aussi sur le plan moral et intellectuel. Tout comme une famille n'est pas une famille si ses membres n'ont pas conscience d'en faire partie, un peuple ou une nation ne sont un peuple, une nation que dans la mesure où ils ont conscience de leur appartenance communes. Il en est de même de l'appartenance à une histoire commune.

L'unité européenne ne pourra exister que dans la mesure où, historiquement, elle aura conscience que malgré les différences et les contrastes, elle est une communauté d'esprit. Voilà pourquoi il est indispensable de mettre en commun, à côté et au delà des forces économiques, toutes nos forces intellectuelles. C'est là la mission de l'Université européenne.

Celle-ci devra attirer la jeunesse estudiantine européenne pour lui inculquer cette conscience historique et lui donner aussi un aperçu général du monde, pour lui faire comprendre les aspirations profondes de la société et lui donner foi dans la pensée créatrice de l'homme pour qu'elle acquière la force morale indispensable à la lutte et à la conquête d'une dignité et d'une liberté toujours plus grandes.

L'innovation la plus importante du rapport présenté par le comité intérimaire est la proposition d'instituer un Conseil européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, conçu sous la forme d'un organisme universitaire et destiné à donner une impulsion aux différentes activités de l'Université. Il lui incombera, en particulier, de présider au développement de l'Univer-

sité et, éventuellement, à la création d'autres organismes universitaires analogues, de veiller à la formation, autour du noyau central de l'Université européenne, d'un système cohérent et intégré de facultés et d'instituts européens, répondant aux exigences des différentes disciplines à l'échelle européenne et, enfin, de promouvoir toutes les initiatives susceptibles de faciliter l'harmonisation des programmes d'étude, l'équivalence des titres, les échanges de professeurs, d'étudiants, d'informations et de documentation.

L'Université européenne sera ainsi placée au centre d'un nouveau système dont le but est d'europaniser certains aspects de l'enseignement universitaire, bien entendu dans les limites fixées par l'autonomie et les traditions des universités nationales.

Toutefois, on ne peut et on ne pourra jamais parler de compétition entre les différentes universités et l'Université européenne, mais bien d'une intégration réciproque qui se réalisera en suivant l'évolution déterminée par le processus d'intégration économique-politique qui est en cours.

L'Université européenne comprendra, pour commencer, sept départements et un nombre approprié de chaires. Si l'on a estimé utile de l'articuler en départements plutôt qu'en facultés, c'est que cette dernière dénomination aurait pu donner lieu à des malentendus. En outre, l'application à la nouvelle université du système traditionnel de répartition en facultés aurait facilement pu conduire à une organisation trop rigide. Les départements grouperont des disciplines connexes par la matière et la méthode. L'Université européenne, dirigée selon la tradition par un conseil d'administration et par un collège des professeurs, dont la composition respecte la conception plurinationale et qui sont présidés par le recteur, relèvera d'une part du Conseil européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, et, de l'autre, d'un Conseil de ministres des pays membres. Les dés sont donc jetés et je souhaite que l'Université européenne puisse, à l'automne de l'année prochaine, ouvrir ses portes aux étudiants européens. On peut estimer, à titre d'information, qu'elle pourra accueillir à la fin de la première période de cinq ans, de 1.000 à

1.500 étudiants, ainsi qu'une centaine environ de professeurs et d'assistants.

La ville de Florence a été retenue et sera très probablement choisie comme siège de l'Université. En déclarant que je suis personnellement satisfait de ce choix, d'ailleurs favorisé par l'absence de toute autre candidature, je ne cède à aucun sentiment de chauvinisme sur le plan intellectuel.

Il est vrai que Florence est une ville qui, géographiquement, fait partie de mon pays mais qui, sur le plan de l'esprit, appartient au monde civilisé tout entier. Elle est, pour reprendre les paroles de Hawthorne, « notre vieille maison », la maison où tout homme, de quelque nationalité qu'il soit, aimant les arts, la culture, la poésie, la beauté sous toutes ses formes, éprouve toujours le besoin de revenir par l'esprit et par le cœur. (*Applaudissements.*)

Mesdames et messieurs, tout ce que j'ai rappelé jusqu'à présent concerne cet ensemble de mesures déjà appliquées ou en cours d'exécution qui sont l'expression même de la vie interne des Communautés. Il ne me semble pas utile de souligner davantage encore la signification de ces projets qui ont apporté au processus d'unification de l'Europe des impulsions précieuses et décisives. Mais notre confiance dans un avenir heureux pour la Communauté ne tient pas tant aux décisions de politique interne que — disons-le — à celles de la politique extérieure.

Nous avons tous pu constater avec quelle ardeur les institutions communautaires ont cherché à établir un système libéral entre la Communauté et les pays tiers, avec quelle ardeur ils se sont conformés à cet esprit libéral qui anime nos institutions et auquel, à plusieurs reprises, je me suis référé dans mon rapport. La première étape du tarif extérieur commun, anticipée de douze mois avec une réduction de 20 %; l'extension aux pays tiers des réductions de droits de douane sur les produits industriels; le principe, adopté pour l'Université européenne, de faciliter la participation aux nouvelles initiatives de personnes, d'organisations et d'Etats étrangers à la Communauté démontrent



que l'orientation n'a pas changé et que l'Europe des Six, aujourd'hui comme hier, garde la porte largement ouverte à toute l'Europe. Cette politique n'est pas uniquement le résultat de l'idéal qui a inspiré la création de la Communauté; elle s'inspire également de raisons d'ordre économique car il est évident que la vie et le développement des organismes communautaires sont conditionnés par la permanence d'une orientation libérale. Comme si les décisions qui ont été prises n'avaient pas suffi, pour en faire la preuve, le Conseil de ministres, au cours de la même session du mois de mai passé, a rappelé une fois de plus dans une « déclaration d'intention sur les relations extérieures » l'intention de la Communauté de poursuivre « tout en veillant aux nécessités de son développement interne, une politique libérale vis-à-vis des pays tiers et notamment des autres pays européens, qui tienne compte de leurs préoccupations ». La Communauté s'est déclarée prête à engager avec les gouvernements des sept pays qui font partie de l'Association européenne de libre-échange les pourparlers nécessaires au règlement des problèmes découlant des rapports entre les Six et les Sept dans le cadre du comité des questions commerciales auquel participent les gouvernements (membres effectifs ou associés) de l'O. E. C. E., de la Commission de la Communauté économique européenne et du secrétariat du G. A. T. T. « La recherche d'une telle coopération — peut-on lire dans la déclaration — en vue d'une réduction réciproque des barrières qui s'opposent aux échanges doit s'inscrire dans le respect des principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. C'est sur cette base, ne mettant pas en cause, en ce qui concerne la Communauté économique européenne, la constitution de l'union douanière sur laquelle elle se fonde, que peut être recherchée une coopération, notamment dans le domaine tarifaire. »

Il me semble que cette déclaration si nette, si claire et explicite met fin aux doutes, aux incertitudes et, pourquoi ne pas le dire, aux accusations de vouloir créer au cœur de l'Europe une zone hermétiquement protégée, avec pour but de s'opposer à la partie qui n'est pas intégrée économiquement et de diviser l'Europe en deux blocs. Il est même superflu de relever que jusqu'à présent l'unique tentative sérieuse d'abattre les frontières

internes de l'Europe et de mettre fin à l'ère des nationalismes politiques et économiques et des luttes intestines a été celle de la Communauté des Six et que cette tentative a justement connu le succès parce que la Communauté n'est pas une unité fermée, mais bien au contraire ouverte à tous ceux qui en acceptent les principes et les méthodes d'organisation. Le vrai danger pour l'unité européenne ne peut provenir, et ne proviendra certainement pas, de l'existence des institutions communautaires qui ont déjà réussi à cimenter indissolublement une partie importante du territoire européen; il peut, par contre, provenir des forces centrifuges encore existantes qui, ayant repris haleine, pourraient faire subir au processus d'intégration un retour sur lui-même, le ramenant au point de départ. Et ces forces seront certainement victorieuses et anéantiront toutes nos conquêtes si nous ne prenons la décision de renoncer aux caractéristiques essentielles de la Communauté.

Il est donc juste et indispensable aussi que, tout en se déclarant prête à tous les sacrifices afin d'éliminer les craintes des autres pays européens et d'étendre à ces pays la zone d'intégration, la Communauté fixe en même temps les limites qu'elle ne peut dépasser sans risquer de perdre non seulement sa forme initiale, mais sa raison d'être. La rencontre entre la Communauté et le reste de l'Europe ne peut avoir lieu qu'à l'intérieur de ces limites. C'est dans ces limites qu'il sera possible de conclure des accords durables et fructueux qui conditionnent une collaboration plus large et plus stable. Le problème essentiel qui subsiste est donc celui de la conclusion d'accords susceptibles d'écarter tout risque de ruptures irréparables et permettant en même temps à cette première fédération de la libre Europe de s'étendre et de se renforcer.

On se doit de ne pas oublier que « la petite Europe », l'Europe qui progresse sur la voie de son intégration économique, prélude certain de la future unification politique, n'est et ne veut être que le premier pas vers une plus vaste union des peuples. Pour pouvoir progresser, la « petite Europe » a absolument besoin de la participation active du Royaume-Uni et des autres pays européens. De tout temps, la loi du progrès

humain a été que les peuples se développent dans la mesure même où ils sont capable de participer au bien-être commun. Nos efforts d'unification ont bénéficié dès le début de la sympathie et de l'encouragement de nombreux pays de ce continent qui, à l'heure actuelle, sont encore étrangers à la Communauté. Il ne faut pas oublier que c'est un des plus grands hommes d'Etat anglais, Sir Winston Churchill, qui le premier, dans la période d'après-guerre, a lancé l'appel à l'unité.

« Nous devons détourner notre regard — a-t-il déclaré immédiatement après la cessation des hostilités — des horreurs du passé et nous tourner vers l'avenir. Ce n'est que par un acte de foi en la famille européenne que l'Europe échappera à une immense misère et à la catastrophe finale ». Nous nous rendons parfaitement compte des grandes difficultés auxquelles non seulement le Royaume-Uni, mais également d'autres grands pays du continent, dont les relations avec nous sont très anciennes, se sont heurtés — pour divers motifs que nous ne devons et ne voulons ni critiquer, ni apprécier — en ce qui concerne le processus d'unification qui a pris son point de départ à Messine. Mais nous avons toujours espéré que ces difficultés pourraient être surmontées un jour et que tous les pays de la grande Europe pourraient enfin être réunis en une Communauté unique. Et parce que nous avons espéré, nous avons cru. Notre espoir devient toujours plus grand et chaque jour grandit notre confiance.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous avons des motifs valables pour interroger plutôt notre espoir que nos craintes. Les récentes déclarations du chef d'Etat français sur le rôle de l'Europe unie, celles du président du « Board of Trade » et du sous-secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni et, plus récemment encore, de M. Selwyn Lloyd sur la possibilité d'une adhésion britannique à la C. E. C. A. et à l'Euratom ont ouvert, à un moment de l'histoire où le ciel s'est subitement obscurci, de nouvelles et encourageantes perspectives à l'intégration européenne.

Certes, nous ne devons pas sous estimer les difficultés qui s'opposent encore à la création de la grande Europe unie qui

est le but final de nos efforts; mais le fait même que les Européens considèrent désormais cette création comme une nécessité inéluctable nous dit que le chemin que nous avons choisi et parcouru est le vrai et que nous devons persévérer, sans céder ni aux flatteries, ni aux menaces, ni à la fatigue et que nous devons toujours rester fidèles à nous-mêmes et à notre idéal.

Mesdames et messieurs, les communautés conçues et réalisées en tant que communautés ouvertes et libérales ne peuvent se replier sur elles-mêmes; elles doivent se développer et ce développement n'est réalisable que par une révision et un renforcement de l'appareil institutionnel.

Jefferson avait souligné la valeur des institutions politiques dans les périodes de transformation de la vie sociale. « Au fur et à mesure, écrivait-il, qu'apparaissent de nouvelles découvertes, que se révèlent de nouvelles vérités et que les coutumes et les opinions changent avec les circonstances, il faut que les institutions changent et évoluent avec leur époque. Demander à la société de vivre toujours sous le régime des ancêtres reviendrait à demander à un homme de porter les vêtements qu'il portait alors qu'il était enfant. »

Or, le monde dans lequel nous vivons et travaillons aujourd'hui subit des transformations profondes, radicales.

Nous nous trouvons déjà sur la ligne de démarcation entre les Etats nationaux et les Etats continentaux.

Les Etats nationaux sont destinés à disparaître à mesure que la puissance des Etats continentaux augmente. La prophétie de Guizot, au siècle dernier, est en train de se réaliser. Le passage des systèmes nationaux aux systèmes continentaux ne peut se faire et ne se fait qu'avec beaucoup de peine. Il n'est pas facile d'instaurer les « ordres nouveaux » nécessaires pour conduire les peuples vers les nouvelles positions exigées par le progrès humain. Machiavel disait que « rien n'est plus difficile à réaliser ni plus aléatoire à réussir et dangereux à organiser que d'essayer d'introduire des ordres nouveaux ». A l'époque où le

grand Florentin dictait ses pensées, l'Europe était bouleversée par le passage du système féodal et des grandes cités au système national et il était hanté par l'idée que les minuscules Etats italiens devaient fatalement disparaître, engloutis par les grands Etats européens. Aujourd'hui comme alors, la loi du progrès exige que les institutions politiques se mettent au diapason des nouveaux moyens d'action et d'expression.

Certes, dans l'abstrait, nul ne peut empêcher les groupes qui forment notre continent d'ignorer la leçon de l'histoire et de continuer à vivre en maintenant leur structure traditionnelle. Mais si cela arrivait, nous savons parfaitement ce qu'il adviendrait de l'Europe qui pendant des siècles a été le centre d'où est partie la civilisation mondiale, mais qui disparaîtrait bientôt de la scène politique et serait condamnée à la passivité, prélude de sa décadence inéluctable.

On ne peut donc bien préparer l'avenir de l'Europe sans obéir aux impératifs, dictés à notre conscience plutôt qu'à nos intérêts, par l'époque où nous vivons, et qui sont de progresser sur la voie de l'unification avec une énergie toujours croissante, de renforcer la trame des Communautés actuelles, de consolider les organismes dirigeants, d'augmenter les pouvoirs et d'élargir le champ d'action. En quelques années, nous sommes passés de la C. E. C. A. à la Communauté économique et à l'Euratom; il nous faut passer maintenant à la communauté politique des Six afin de pouvoir créer tôt ou tard, par extension du processus d'unification, la grande Europe de l'avenir.

Si les premières années de l'existence des Communautés ont été riches en événements, l'avenir semble en promettre bien d'autres encore. Les Communautés ont pour ainsi dire dépassé la période critique de l'enfance et sont déjà entrées dans celle de l'adolescence. L'unification de l'Europe, malgré les hauts et les bas, a tellement progressé que ceux-là même qui n'y croyaient pas savent maintenant qu'elle ne peut plus être arrêtée. Il en résultera des « réactions en chaîne » qui donneront une impulsion croissante aux nouvelles réalisations destinées, à brève échéance, à compléter l'édifice de l'Europe fédérale.

L'optimisme n'est justifié que si certaines conditions se réalisent et perdurent. La première de ces conditions est le renforcement des systèmes démocratiques européens. L'élan initial pour la création de l'Europe unie a été donné par cette foi dans les valeurs éternelles de la démocratie qui est un des facteurs essentiels de la résurrection de l'Europe après la longue nuit des dictatures et de la guerre.

Puis, au fur et à mesure que les anciennes structures nationales se consolidaient et que la démocratie perdait en vigueur et en mordant en raison du retour de certains de ces mythes qui avaient dominé l'« entre deux guerres », cet élan s'est affaibli et le processus d'unification européenne a continué à évoluer avec un rythme beaucoup plus lent; il est presque exclusivement l'œuvre d'une élite courageuse et prévoyante. Aujourd'hui, une sorte d'équilibre s'est établi entre les positions nationales traditionnelles et les nouvelles positions pro-européennes. Les dieux de la cité et les dieux de l'univers s'affrontent. Et il s'agit de faire en sorte que les dieux de la cité ne prennent pas le dessus sur les dieux de l'univers. On n'y parviendra que si la démocratie européenne devient assez forte et sûre d'elle-même et de son destin pour repousser aux limites extrêmes du damier politique national ces forces qui, de manière occulte ou manifeste, s'opposent à toutes les tentatives de transformer l'Europe actuelle en une Europe fédérée. La bataille pour l'unité européenne est donc la même que celle qui se livre sur le front interne des pays européens pour préserver les idéaux de la démocratie et leur faire porter des fruits.

La deuxième condition est, comme je l'ai déjà dit, la consolidation et le perfectionnement des institutions européennes. Au cours de la prochaine phase dans laquelle va entrer la Communauté, il est indispensable, à mon avis, de ne rien négliger pour rendre ces institutions toujours plus conformes à leur but.

Un des pères spirituels de l'unité politique européenne, Jean Monnet, a dit que « la création des institutions qui obéissent à des règles nouvelles et communes est plus importante pour l'avenir des peuples européens que le progrès technique et le développement des moyens matériels auxquels peut contribuer

l'élargissement des marchés... L'expérience de chaque homme est un éternel recommencement. Seules les institutions deviennent plus sages parce qu'elles accumulent l'expérience collective, et si cette sagesse et cette expérience ne parviennent pas à changer la nature des hommes, elles transformeront tout de même progressivement leur comportement... Ce sont les institutions qui commandent les rapports entre les hommes et elles sont le véritable soutien de la civilisation. »

A la lumière de ces conceptions, le rôle de l'Assemblée Parlementaire Européenne peut être clairement défini. Les pouvoirs conférés par les traités du 25 mars, plus étendus que ceux attribués à l'Assemblée par le traité de la C. E. C. A., permettent — il est vrai — de contrôler politiquement les activités des Exécutifs et de participer dans une certaine mesure à l'élaboration des dispositions susceptibles d'assurer la réalisation des buts de la Communauté. Mais ces pouvoirs ne sont pas encore suffisants pour permettre une action décisive capable de transformer les actuelle structures institutionnelles en véritables structures fédérales. Les pouvoirs doivent être élargis conformément à l'esprit des traités de Rome, soit en suivant les grandes lignes tracées par les traités eux-mêmes, soit en encourageant de nouvelles initiatives. Si l'on reste dans le cadre des traités, il faut avant tout modifier le régime électoral en remplaçant celui qui est en vigueur actuellement par l'élection au suffrage universel direct, prévue par une disposition dont celui qui vous parle s'honore d'être le promoteur. Le jour où l'Assemblée sera directement élue par les peuples, on aura fait un grand pas en avant vers la transformation du gouvernement de la Communauté en un véritable gouvernement fédéral. Le projet élaboré par le groupe de travail de la commission des affaires politiques, sous la présidence de l'éminent juriste, M. Dehousse, a été approuvé par l'Assemblée parlementaire européenne. Il ne prétend être ni complet, ni parfait. Ainsi, par exemple, certaines questions concernant la technique du scrutin n'ont pas été résolues. Mais ce qui importe c'est que l'heure est proche où les peuples seront appelés à choisir directement leurs représentants et, par conséquent, à participer à la direction des affaires européennes.

Au cours des travaux préparatoires, l'opportunité de la création d'une seconde Chambre a été envisagée. C'est un problème qui se posera et qui devra être tranché le moment venu. Il est impossible de ne pas tenir compte de la thèse selon laquelle l'intégration politique européenne n'aura de sens aussi longtemps que les Etats nationaux, se prévalant de leurs pouvoirs souverains, pourront détruire, sinon l'ensemble, du moins une grande partie de la toile tissée à grand-peine sur le plan communautaire. La création d'une seconde Chambre, qui devrait être la Chambre des Etats, pourrait faire échec à ce grand et toujours imminent danger.

Enfin, dans une troisième étape, il faudra affronter le problème de la création d'un unique organe exécutif de la communauté politique.

La réalisation de ce programme ne pourra se faire ni à brève échéance ni, comme je l'ai déjà dit, sans un long et dur travail. Il a été rappelé, à juste titre, que des années et des années de discussion ont précédé la transformation en fédération de la confédération des colonies américaines; et la nouvelle organisation fédérale de la Suisse a vu le jour après d'âpres et sanglantes luttes. Nous devons prévoir des plans de longue haleine sans céder à l'impatience, mais sans oublier non plus qu'il y a certaines circonstances uniques qu'il faut savoir mettre au service de ses propres fins, sans hésitation et sans crainte.

Si la Communauté européenne de défense s'en était tenue à la réalité des choses, la barque de l'unité naviguerait dans des eaux plus calmes et plus sûres. Dans la vie des Etats, comme dans la vie des hommes, il faut savoir saisir le moment favorable : *Carpe diem*, comme écrivait Horace.

Malgré les difficultés présentes et futures, je suis convaincu qu'à la fin notre œuvre s'accomplira. Cette conviction me vient de la constatation que la conscience européenne s'affirme de plus en plus et s'affirmera davantage encore lorsqu'il lui sera possible de s'exprimer par des actes positifs et concrets. Ce sera la collectivité européenne qui décidera en dernier ressort du succès ou de l'échec de notre entreprise.



Une conscience européenne s'était déjà manifestée après la première guerre mondiale et c'est à elle que se réfère Benedetto Croce pour conclure son admirable histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, comme à un nouvel idéal moral qui aurait dû guider la vie des peuples européens, la libérant des nationalismes et de « toute la psychologie qui les accompagne et les soutient ». Mais le grand philosophe de la liberté avait tenu à souligner immédiatement que cette conscience, élevant les citoyens de France, d'Allemagne, d'Italie à la qualité d'Européens ne devait pas amener à renier les patries plus petites qui « n'auraient jamais été oubliées, mais plus ou moins honorées ». La petite patrie qui vit et prospère au sein de la grande patrie : voilà le sens du fédéralisme.

La conception fédéraliste européenne, impliquant la distinction entre les affaires nationales et les affaires fédérales et attribuant aux Européens une double citoyenneté, tend en fait à aller au delà, mais non à étouffer le sentiment et le génie national des différents peuples. Il faut souligner ici que le terme « supra-national » — inexactement employé pour notre Communauté au lieu de « fédéral » qui serait plus approprié à la nature de nos institutions — a engendré le soupçon de la création d'un nouveau Léviathan dominant et écrasant les différentes nationalités.

Une constitution fédérale des Etats européens, analogue à celle qui depuis environ deux siècles règle la vie de la grande nation d'outre-atlantique est la seule solution possible au problème de l'intégration politique européenne parce qu'elle répond pleinement à la réalité historique présente et à notre esprit. En cette Europe tourmentée et malheureuse, mais malgré tout berceau de hautes pensées, les manifestations les plus nobles et les plus durables de la vie ont toujours été le fruit d'une double fidélité : la fidélité à ses propres traditions et la fidélité à une civilisation commune.

Les nations de l'Europe, là où elles ont fait preuve d'initiative et sont parvenues à la prospérité, ont toujours été d'abord européennes. Mais là où elles ont décidé de s'isoler, elles se sont irrémédiablement condamnées.

Nous voulons laisser derrière nous la période historique du nationalisme; mais pour entrer dans la période nouvelle, il n'est pas nécessaire de détruire l'idée de la nation. Il suffit que cette idée retrouve la pureté de sa signification première. Le nationalisme apparaît alors comme l'expression de la liberté et de la dignité des peuples. Il faut qu'il soit animé d'un nouvel esprit qui le conduise à une forme plus parfaite de la liberté et à une intégration plus complète de l'humanité. *In pluribus unum*. L'unité politique de l'Europe ne pourra être solidement fondée que sur la multiplicité et la diversité, conditions indispensables pour encourager et renforcer l'élan créateur et bâtisseur de nos peuples et en faire une source de progrès moral et civil. La création de l'Europe fédérale est la seule réponse au défi qui vient de nous être lancé. La Communauté économique européenne qui prévoit l'intégration de toute l'économie européenne ne deviendra jamais un fait accompli si elle n'est pas complétée par une communauté politique. L'unification politique et l'intégration économique doivent aller de concert. C'est là la route qu'il faut résolument parcourir. Il n'y en a pas d'autres. Ceux qui croient devoir choisir des voies différentes montrent qu'ils ne sont pas conscients de l'importance de l'enjeu. L'autre éventualité à côté de l'unification politique européenne n'est pas le retour au système traditionnel de l'équilibre entre les Etats, mais la décadence définitive de l'Europe et sa disparition de la scène politique du monde.

La compétition à laquelle nous assistons est une compétition de géants. Qu'elle continue à se dérouler en se servant de la guerre froide ou qu'elle se transforme — comme nous l'espérons encore tous vivement — en lutte pacifique entre les différents systèmes politiques, économiques et sociaux, — les données du problème restent les mêmes. L'Europe doit s'unir ou périr comme ont péri les grandes cités de la Grèce antique qui n'ont pas eu la force et la persévérance nécessaires pour se grouper en un unique Etat national.

Mesdames et messieurs, imaginons l'Europe entièrement unifiée de demain, cet immense marché qui groupe des centaines de millions d'hommes, capable de satisfaire à toutes les

exigences de la technique de l'ère atomique et à toutes les exigences de l'expansion de la production, capable donc d'accroître de plus en plus le bien-être et la prospérité des Européens. Imaginons-la encore et surtout en tant que facteur de paix, car sa puissance accrue en ferait un sûr bastion de la défense de l'Occident libre et chrétien, décourageant toute intention agressive.

Cette vision qui répond à notre éthique et en même temps à nos besoins matériels, nous encouragera à poursuivre notre œuvre et écartera toutes les raisons périmées d'égoïsme et de méfiance.

Travailler pour l'Europe à un moment où l'incertitude de l'avenir domine de nouveau nos pensées, signifie travailler pour la paix, un bien qui n'appartient pas qu'à nous seuls, mais à l'humanité tout entière. Je crois interpréter le sentiment unanime en demandant à Dieu de nous assister encore pour que par notre œuvre, il nous soit possible de préparer et conserver, pour nous et nos enfants, ce bien inestimable qu'est la paix. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — Mesdames, messieurs. Nous avons entendu un excellent rapport. M. Martino vient de nous donner une vue d'ensemble de ce qui s'est passé dans les Communautés des Six et en Europe au cours des derniers dix-huit mois. Il a dégagé avec une parfaite netteté les tendances économiques, et surtout politiques, encore subsistantes. Il l'a fait du point de vue des Six, mais je tiens à le dire, avec une objectivité remarquable et une compréhension évidente pour tous les problèmes qui sont nés au cours de cette période. Ce rapport constitue, j'en suis sûr, une excellente base pour nos discussions. Je vous exprime, monsieur Martino, nos sincères remerciements.

##### **5. Exposé de M. le président de la Commission de l'Euratom**

**M. le président.** — La parole est à M. Hirsch, président de la Commission de l'Euratom, pour présenter son rapport.

**M. Hirsch**, *président de la Commission de l'Euratom*. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est pour moi un très grand honneur que d'être appelé à prendre la parole devant cette réunion jointe de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

L'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique a fait l'objet d'un rapport annuel qui a été publié en avril et que j'ai présenté il y a quelques semaines à l'Assemblée Parlementaire Européenne. Je ne me propose pas de reprendre dans le détail ce rapport qui est à votre disposition; je voudrais me borner à attirer votre attention sur certains aspects de notre action, ceux dont l'importance dépasse le cadre des pays membres. Je voudrais également, à cette occasion, vous faire part de quelques réflexions que m'inspire la situation présente.

Dès l'origine, notre préoccupation a été de ne pas limiter notre activité aux six pays membres. Nous avons conclu avec les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et la Grande-Bretagne, d'importants accords qui permettent d'assurer, dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, une coopération étroite et des échanges d'informations, coopération et échanges qui sont indispensables en raison de l'importance des moyens, tant matériels qu'intellectuels, qu'il est nécessaire de rassembler et de mettre en œuvre.

Sous l'égide de l'Agence européenne de l'énergie nucléaire, nous participons à deux entreprises communes situées l'une en Norvège, à Halden, l'autre en Grande-Bretagne, à Winfrith Heath.

De nombreux pays, tant européens qu'extra-européens, ont accredité auprès de la Communauté des ambassadeurs qui permettent d'établir des contacts et une coopération avec les pays tiers. Pour la réalisation de notre programme de recherches, nous faisons appel non seulement à des nationaux des pays membres, mais également à des chercheurs, des stagiaires de pays tiers et nous comptons que leur nombre pourra s'accroître au fur et à mesure du développement de ce programme.

Permettez-moi, en raison de l'importance que cela présente sur le plan général, de rappeler ici que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959, le Marché commun a été établi dans le domaine nucléaire. Dans ce champ nouveau d'activité, il a été possible de réaliser d'un coup ce qui, dans les domaines traditionnels, comporte nécessairement des étapes. Cela signifie que les matières nucléaires, les éléments de combustible, les équipements nucléaires s'échangent librement entre nos six pays, sans limitation quantitative et sans droits de douanes. Le tarif extérieur commun est soit nul, soit très modéré, et en ce qui concerne les réacteurs, les pièces de réacteurs et les composés de deutérium, les droits ont été complètement suspendus pour trois ans.

Mesdames, messieurs, un des problèmes les plus difficiles et qui préoccupe tout spécialement les savants et les ingénieurs est, pour eux, de se tenir au courant des progrès et des nouveautés qui se font jour dans le monde entier. Le volume des publications s'accélère à un rythme tel qu'il double chaque dizaine d'années et l'on a calculé que si ce rythme se poursuivait, en deux cents ans, le volume du papier publié dépasserait le poids de la terre.

Le domaine de la documentation et de la diffusion des connaissances est l'un de ceux où la collaboration et la répartition rationnelle des tâches s'imposent de la façon la plus impérieuse. L'Euratom a été particulièrement heureux, d'aboutir, à cet effet, à des accords précis avec les organisations britannique et américaine, accords qui couvrent la répartition du travail en ce qui concerne le dépouillement de la littérature et des brevets intéressant le domaine nucléaire aussi bien pour les aspects scientifiques ou techniques que pour les aspects économiques et juridiques, la diffusion des résumés et également les traductions de publications en langues slaves et orientales.

Mais cela ne suffit pas. Une équipe importante de savants a été mise au travail en vue de procéder à des recherches approfondies ayant pour objet la mise au point d'une machine documentaire capable d'enregistrer, de classer, puis de restituer les informations scientifiques. Cette équipe travaille en liaison

étroite avec tous les organismes susceptibles de lui apporter leur concours.

Mesdames, messieurs, c'est à juste titre que l'opinion publique se préoccupe de la protection des travailleurs et des populations dans ce domaine de l'énergie nucléaire qui a eu la malchance de parvenir à la connaissance des hommes sous les aspects terrifiants d'une bombe. Il est indispensable que des règles de sécurité strictes soient mises en vigueur et effectivement appliquées. Aussi, l'une de nos premières préoccupations a-t-elle été la formation des normes de base pour la protection sanitaire. Nous avons été heureux de constater que, grâce à notre collaboration avec l'Agence européenne de l'énergie nucléaire, les mêmes normes ont été recommandées par cette institution à ses membres.

En raison de l'importance pour l'avenir de l'humanité du développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, il est essentiel que le public prenne conscience — et vous pouvez y aider —, que, moyennant le respect des règles prévues, il n'y a, comme le montre l'expérience, pas plus de dangers dans l'industrie nucléaire que dans les industries traditionnelles.

Cette constatation ne dispense toutefois pas de disposer de mécanismes institutionnels qui, en cas de sinistre, permettent d'assurer la réparation des dommages. Comme de tels dommages ne connaîtraient pas de frontières, il est important que ces mécanismes ne se bornent pas aux limites d'un Etat, ni même à celles de notre Communauté. C'est pourquoi nous avons participé, dans le cadre de l'Agence européenne de l'énergie nucléaire, à l'élaboration d'une convention relative aux assurances. Nous souhaitons qu'elle soit rapidement signée et ratifiée par le plus grand nombre possible de pays.

Cependant, la couverture prévue par cette convention est loin d'être suffisante. Nous avons élaboré une convention additionnelle que nous souhaitons aussi voir acceptée par le plus grand nombre possible de pays.

Mesdames, messieurs, je voudrais maintenant insister sur le double aspect de la tâche qui est la nôtre. Notre mandat est

d'assurer, dans nos six pays, le développement des industries nucléaires en vue de contribuer à l'amélioration du niveau de vie et du bien-être de nos peuples. Mais, comme notre nom l'indique, nous avons simultanément la tâche de contribuer à l'édification de l'Europe. Cette tâche nous conduit, dans nos décisions et dans notre action quotidienne, à développer partout des réalisations de caractère européen et à assurer, en particulier, le travail en commun de chercheurs et d'ingénieurs en provenance de tous nos pays.

C'est ainsi que, pour la constitution de notre centre commun de recherches, nous avons prévu non pas un établissement unique, mais des établissements soit de compétence générale, soit spécialisés, répartis dans les divers pays. C'est ainsi que, dans l'exécution de tous les contrats de recherches que nous confions à des établissements publics ou privés, nous faisons participer des équipes européennes.

Ce travail en commun d'hommes pour la plupart jeunes, de traditions et de formations diverses, non seulement est utile pour développer l'esprit européen, mais se révèle d'une fécondité exceptionnelle. Ce fait ne doit d'ailleurs pas nous surprendre; n'oublions pas qu'à l'origine du développement de l'énergie nucléaire aux Etats-Unis, il y a eu la collaboration étroite de savants provenant de nombreux pays d'Europe.

Mais une telle collaboration sur le plan technique est loin d'être suffisante. Pour faire des Européens, il faut commencer dès l'école. Une première expérience entreprise il y a quelques années déjà par notre vétéran, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'expérience de l'école européenne de Luxembourg, a été couronnée d'un plein succès. Elle a montré la fécondité d'une formule selon laquelle des enfants de nos six pays reçoivent ensemble une formation dispensée par des maîtres des six nationalités. Il a été possible, par exemple, d'établir un manuel commun d'histoire, ce qui est d'une importance qui ne vous échappera pas dans un domaine où il est nécessaire de dissiper des malentendus et de prévenir de futurs conflits.

Le baccalauréat dispensé par cette école ouvre l'accès non seulement à toutes les universités des pays membres, mais également aux universités d'Autriche et nous venons d'être informés qu'il est assimilé au baccalauréat français pour l'examen des candidatures à l'admission dans les universités anglaises.

Une école européenne identique a été ouverte à Bruxelles avec le même succès et nous avons en projet la création d'écoles européennes à proximité de chacun de nos établissements de recherche.

Cette première étape doit être suivie prochainement d'une étape à nos yeux plus décisive. Il s'agit de l'établissement d'une université européenne qui sera située à Florence et au sujet de laquelle M. Martino vous a donné des renseignements que je ne reprendrai pas. Je voudrais seulement marquer un point essentiel : à la différence des universités traditionnelles où le nombre d'étudiants étrangers est faible et où celui des professeurs étrangers est dérisoire ou nul, cette université, où aucune nationalité ne dépassera la proportion d'un tiers, permettra la cohabitation et le travail en commun d'universitaires et d'étudiants de tous nos pays sans d'ailleurs qu'aucune exclusive ne soit prononcée à l'égard des nationaux des pays non membres des Communautés.

Comme l'a indiqué M. Martino, il ne s'agit pas de créer au départ une université complète, avec toutes les facultés, il s'agit de développer les enseignements qui présentent un caractère particulièrement important et urgent pour la construction de l'Europe.

Cette cohabitation et ce travail en commun permettront d'accomplir une tâche, dans notre esprit essentielle : celle d'assurer le développement de cette culture et de cette civilisation qui sont ce que nous avons de plus précieux dans notre patrimoine commun. L'accent sera mis notamment sur les sciences humaines, celles qui touchent l'individu et la société. Il est bien clair, en effet, que le principal drame du monde moderne résulte du retard croissant pris dans la connaissance de l'homme par rapport aux progrès des sciences exactes et des techniques.



A cette création de l'université européenne doit être associée celle d'instituts européens d'enseignement et de recherche plus spécialisés ainsi que le développement d'un mouvement d'échange d'étudiants et de professeurs entre les universités traditionnelles, mouvement qui doit prendre une ampleur sans commune mesure avec ce que l'on a pu réaliser jusqu'à présent.

Mesdames, messieurs, je voudrais maintenant vous demander la permission de dépasser le cadre de l'Euratom, y compris celui de ses développements universitaires que nous avons la responsabilité de promouvoir. Après moi, prendront la parole mes collègues le président de la Commission de la Communauté économique européenne et le président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Je voudrais attirer votre attention sur une notion dont l'importance ne saurait assez être soulignée.

Si, du fait d'un développement historique, il y a eu trois traités et trois exécutifs, il n'y a, en réalité, qu'une seule Communauté. La preuve en est que tous trois nous sommes responsables devant une seule instance : l'Assemblée Parlementaire Européenne qui, seule, a le pouvoir, par le vote d'une motion de censure, de nous renvoyer. La preuve en est encore qu'il y a une seule instance judiciaire : la Cour de Justice qui siège à Luxembourg.

Notre tâche commune, à travers les activités qui nous sont confiées et dont la diversité des règles ne fait que refléter la diversité des problèmes — de même que, dans nos différents pays, la législation n'est pas la même dans tous les domaines — notre tâche commune, dis-je, est de contribuer à la création d'une Europe unie.

Certes, nos six pays n'ont pas la prétention à eux seuls d'être l'Europe, pas plus que les Etats-Unis d'Amérique n'ont la prétention d'être l'Amérique, mais ils constituent un ensemble de 170 millions d'habitants, chiffre à peine inférieur, même si l'on n'inclut pas les prolongements d'outre-mer, à celui des Etats-Unis d'Amérique.

Notre cadre, d'ailleurs, n'est en rien limité à nos six pays. Dès l'origine des négociations et maintenant encore, par des dispositions explicites des trois traités, la Communauté a été et reste ouverte à l'adhésion d'autres pays européens, animés du même idéal et prêts à accepter les règles et les obligations inscrites dans ces traités.

Mesdames, messieurs, il y a peu de temps nous célébrions le dixième anniversaire de la déclaration historique de M. le président Schuman. Je ne veux pas, bien que j'en aie la tentation, vous la relire, mais je suis certain que ceux d'entre vous qui auront la curiosité de la reprendre pourront constater la largeur de vues, je dirai même la vision prophétique qui l'inspirait. S'il est, en particulier, un problème qu'actuellement chacun reconnaît comme essentiel pour l'avenir du monde et pour la survie des valeurs auxquelles nous sommes attachés, c'est bien celui des pays en voie de développement.

Dès le 9 mai 1950, Robert Schuman déclarait : « L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain. »

Fait plus significatif encore, cette déclaration commençait par exprimer la préoccupation essentielle du monde moderne : la sauvegarde de la paix.

Mes chers concitoyens d'Europe, il n'y a rien de plus propre à l'esprit humain. N'avons-nous pas dit, nous ou nos pères, après la première guerre mondiale, qu'une seconde guerre était impossible? N'a-t-on pas répété, lors de la mise au point de chaque arme nouvelle, qu'elle était si terrible qu'une guerre devenait impensable? Craignons que, par défaut d'imagination ou par paresse, nous ne retombions dans les mêmes erreurs, les mêmes dangers et les mêmes catastrophes. Si nous ne changeons pas le contexte, si nous ne modifions pas fondamentalement les institutions, les structures, il n'y a aucune raison sérieuse de penser que l'histoire ne se renouvellera pas.

La nécessité de faire l'Europe, proclamée par Robert Schuman il y a dix ans, est plus évidente que jamais. Il est nécessaire de dissiper ce qui reste de méfiance et de craintes et d'apporter une réponse positive à ceux qui sont tentés de faire ressurgir les antagonismes d'antan.

Cette réponse, on ne peut la trouver dans des associations ou dans des arrangements temporaires, susceptibles d'évoluer au gré des intérêts ou des circonstances, mais bien dans des institutions reposant sur des règles permanentes qui rassemblent en un faisceau les identités nationales et où la divergence des intérêts est dépassée par ce que nous avons en commun.

Dans la situation présente du monde, devant la montée de ces masses immenses qui aspirent au progrès et à la puissance, n'oublions pas que les civilisations les plus brillantes sont mortelles. N'oublions pas le leçon de la Grèce antique, faisons, mes chers concitoyens d'Europe, qu'en temps voulu, Athènes, Sparte et Thèbes réalisent pour le bien commun non pas une ligue mais une union, une unité indissoluble capable de résister à tous les assauts et de faire bénéficier l'humanité de toutes ses lumières.  
(*Applaudissements.*)

**M. le président.** — Je vous remercie, monsieur Hirsch, pour votre rapport si important et si précis.

## **6. Modification de l'ordre du jour**

**M. le président.** — Je me permets d'attirer l'attention sur une modification de l'ordre du jour. Cet après-midi, après M. Hallstein, M. Vos prendra position en tant que rapporteur de la commission économique de l'Assemblée consultative au sujet des rapports de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de la Commission de la Communauté économique européenne.

### **7. Exposé de M. le rapporteur de la commission politique de l'Assemblée consultative**

**M. le président.** — La parole est à M. Smithers, rapporteur de la commission politique de l'Assemblée consultative.

**M. Smithers** (Royaume-Uni). — (E) J'ai l'honneur de m'adresser à cette Assemblée au nom de la commission politique de l'Assemblée consultative, et je crois répondre à son désir en félicitant M. Martino pour la somme considérable de travail et de réflexion qu'il a mise dans son rapport. Mais je suis certain de répondre encore davantage à ses vœux en rendant hommage à cet esprit de bonne volonté et à ce désir de trouver des solutions aux problèmes que l'on retrouve non seulement dans chaque page du rapport mais aussi tout au long du remarquable discours qu'il a prononcé devant nous ce matin.

Je ne crois pas trahir les sentiments des membres de l'Assemblée consultative en exprimant l'espoir, monsieur le président, que ce climat d'amitié se manifeste à tous les échelons et au sein de tous les organismes de cette Assemblée dont vous dirigez les débats avec tant de distinction. Il existe, dans le monde d'aujourd'hui, assez de sources de friction pour que nous n'en ajoutions pas de nouvelles et il est heureux que nous puissions nous réunir aujourd'hui dans cette atmosphère d'amitié pour discuter de questions qui intéressent intimement nos deux organisations.

Au début de son rapport M. Martino fait une remarque que nos deux assemblées approuveront :

« L'unification politique de l'Europe est le seul moyen dont nous disposons pour conserver à nos peuples la possibilité de faire progresser les valeurs pour lesquelles ils vivent et luttent depuis des siècles. »

Le Général de Gaulle, dans un récent discours, a émis la même opinion en un de ces raccourcis auxquels il nous a habitués et qui ajoutent tant de charmes à la politique :

« Alors l'Europe, a-t-il dit, redeviendrait le foyer capital de la civilisation. »

Voilà, me semble-t-il, qui résume notre but à tous.

C'est, je crois, notre devoir aujourd'hui d'essayer de dégager certaines mesures limitées pour y parvenir. Nous sommes venus ici de tous les coins de notre continent et je crois que, si nous y réfléchissons, nous reconnaitrons tous qu'après une certaine période de stagnation dans les affaires de l'Europe, celles-ci connaissent aujourd'hui une époque de changements exceptionnellement rapides, de changements de toutes sortes.

Tout d'abord, le rapport de M. Martino, de même que son discours et celui que le président Malvestiti a prononcé récemment dans cette salle devant l'Assemblée Parlementaire Européenne, montrent clairement que le succès même de la Communauté économique européenne a créé une situation nouvelle et son propre triomphe a fait surgir de nouveaux problèmes. Les Communautés se penchent activement sur la question de leurs rapports mutuels, et nos deux assemblées sur la possibilité d'organiser des élections européennes et sur d'autres questions de cette nature.

En second lieu, je crois intéressant de noter que quiconque s'est rendu en Suisse récemment a pu remarquer un changement notable de l'esprit dans lequel ce pays envisage les problèmes européens. Nous avons été entièrement heureux, à l'Assemblée consultative, de voir la Suisse se rapprocher ainsi de nous. Nous y voyons seulement l'un des symptômes d'une évolution de l'opinion publique suisse qui pourra avoir une importance considérable pour l'avenir. En effet l'attitude de la Suisse ne pourra manquer d'avoir certaines répercussions sur celle de l'Autriche car la position des deux pays présente des analogies. Je suis convaincu que, si les Suisses examinent à nouveau leur position, il en sera de même de nos amis Autrichiens, qui ont été les premiers à participer à l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Et puis, il faut également noter l'évolution significative des rapports de la Grèce et de la Turquie avec les Six, évolution qui

pose un nombre considérable de problèmes nouveaux, ouvre des perspectives nouvelles, et demande une revision de certaines conceptions. J'en viens maintenant — et je m'efforce de le faire en m'en tenant à mon rôle de rapporteur — à l'accueil réservé par la Grande-Bretagne à la recommandation de l'Assemblée de l'U. E. O. l'invitant à adhérer à l'Euratom. Je sais que la réponse de mon pays, laissant entendre que, sous certaines conditions, il pouvait être associé à l'Euratom et à la Communauté charbon-acier, a été reçue avec un certain scepticisme.

Si je peux me prévaloir des connaissances particulières que j'ai en cette matière du fait de ma nationalité, je voudrais dire qu'on ne doit pas isoler cette question de son contexte. Il est remarquable qu'après une longue période d'attente, due sans aucun doute à une différence de psychologie entre ceux qui ont vécu en Grande-Bretagne au cours de ces dernières années et ceux qui ont vécu la vie du continent pendant la même période, un changement réel et notable de l'opinion se soit opéré. La Fédération des industries britanniques d'une part, et les syndicats de l'autre, ont tous exprimé le désir que des solutions valables soient trouvées aux problèmes de l'Europe. Les articles parus récemment dans la presse témoignent d'une optique nettement plus large. Au Parlement, l'œuvre éducatrice de l'Assemblée consultative commence à porter ses fruits. Nombreux sont ceux d'entre nous qui sont parvenus au terme de leur apprentissage.

Je ne prétends pas qu'un simple homme politique puisse espérer pénétrer le masque de sphinx des fonctionnaires du Foreign Office, mais je crois cependant déceler en eux une légère évolution en faveur des idéaux que j'ai si énergiquement défendus. Enfin, n'est-ce pas un événement absolument prodigieux qu'un ministre anglais des Affaires étrangères ait admis, ici-même, que nous avons peut-être mal jugé la situation ?

Tout ceci tend, me semble-t-il, à montrer que la réponse britannique est autre chose qu'un effort très adroit pour dérouter et tromper nos adversaires dans cette controverse, mais qu'elle reflète réellement un véritable changement d'opinion. Nombreux

sont ceux qui, dans les deux assemblées, feront observer à juste titre — et je reprends ici mon rôle de rapporteur — que la proposition britannique d'adhérer seulement à deux des Communautés n'a pas de sens, surtout au moment où les Communautés se demandent si elles ne devraient pas se réorganiser ou fusionner, ou aménager leurs rapports mutuels de quelque autre manière.

Lorsqu'il s'agit d'une question d'une telle importance il serait vain de supposer que le gouvernement, compte tenu de l'opinion publique du pays et de l'étranger, pourrait faire un geste révolutionnaire, spectaculaire, irrévocable. Il est à remarquer cependant que, dans leurs discours, les ministres britanniques n'ont pas fermé la porte à des relations entre la Grande-Bretagne et la C. E. E., et qu'ils ont même fait de nets efforts pour la laisser grande ouverte.

Quant à moi, si je peux me permettre de jouer le rôle d'un ancien garde-chasse qui s'est fait braconnier et donner aux assemblées un conseil que M. Martino pourrait traiter de machiavélique, je pourrais proposer une riposte au Gouvernement britannique. Les Six pourraient certainement déclarer dès maintenant qu'en principe la Grande-Bretagne et ses associés de l'A. E. L. E. seraient les bienvenus comme membres de la C. E. E. Ils laisseraient ainsi au Gouvernement de Sa Majesté la responsabilité de prouver sa bonne volonté tout en donnant eux-mêmes la preuve incontestable de leur désir d'arriver à une solution.

L'autre question importante dont je voudrais parler maintenant est l'évolution récente de la politique française. Je voudrais évoquer brièvement trois discours.

Le dernier jour du mois passé, le Général de Gaulle a dit :

« Que les nations qui s'associent ne cessent pas d'être elles-mêmes et que la voie suivie soit celle d'une coopération organisée des Etats, en attendant d'en venir, peut-être, à une imposante confédération. »

Le 14 de ce mois, M. Couve de Murville a déclaré :

« ... la base de notre action doit être une coopération active des Etats; donc des gouvernements. Ainsi nous arriverons un jour à cette « imposante confédération » dont le Général de Gaulle parlait... »

Le 15 de ce mois, M. Debré a dit à son tour :

« Cette union n'est ni une fusion ni une intégration; elle est une coopération et c'est par ce chemin-là que les patries européennes pourront trouver entre elles ce lien de type fédéral auquel a fait clairement allusion le Président de la République. »

Je crois que cette assemblée ne peut ignorer qu'il semble y avoir là une divergence de vues, divergence qui comporte certains inconvénients et certains avantages.

Plusieurs membres de notre Assemblée, dont je suis, regretteront que le point de vue français n'aille pas plus loin dans la voie de la fédération. D'autres, par contre, estimeront qu'un ralentissement du processus de fédération des communautés, un temps d'arrêt permettant de consolider les positions, peut leur fournir l'occasion de réexaminer leurs rapports avec le reste de l'Europe et de voir s'il ne serait pas possible de reprendre une fois encore la question de ce grand marché européen que, nous avons tous je crois, à cœur de réaliser.

Personnellement, j'ai toujours pensé, qu'on ne parviendrait qu'à diviser l'Europe si l'on essayait d'arriver trop vite à la fédération; mais je pense également qu'un renforcement patient des bases économiques de la grande Europe aurait pour effet d'élargir le principe de la supranationalité et aboutirait en définitive à une intégration économique et politique plus poussée de notre continent.

Je me rappelle les sages paroles que M. Schmal a prononcées ici même il y a longtemps : « Le plus long détour est souvent le meilleur raccourci ». Ce raccourci, quelques-uns d'entre nous



l'ont emprunté avec un grand succès. D'autres ont dû emprunter un chemin détourné. Notre espoir, c'est que nous nous retrouvions tous ensemble au but.

Mais peut-être manquerais-je de franchise, en tant que rapporteur, si je ne reconnaissais que la politique française actuelle semble en conflit avec la thèse soutenue par M. Martino dans son discours et dans le document que vous avez sous les yeux, et même avec le discours prononcé devant l'Assemblée parlementaire par M. Malvestiti, dans lequel il a dit :

« ... La supranationalité apparaît non seulement comme une idée et une méthode politiques, mais également comme un instrument de politique économique. Une fois sa validité découverte et contrôlée, cet instrument devrait être toujours plus perfectionné et rendu plus efficace. »

Un observateur impartial aurait, me semble-t-il, quelque excuse à penser que les deux parties parlaient d'institutions différentes, et je crois qu'en tant que représentants de l'Assemblée consultative, nous sommes en droit de dire tout d'abord aux Six que nous souhaitons vivement qu'ils précisent leur politique parce qu'il est important que les autres pays sachent clairement quelles sont les véritables tendances politiques de leur groupe. Il est donc indéniable que nous devons prendre le temps d'étudier cette question et nous espérons que ce temps d'arrêt sera une période de consolidation

La politique est l'art du possible. Elle est l'art de saisir l'occasion quand elle se présente. Si je préfère, quant à moi, le point de vue de M. Martino à celui du Gouvernement français actuel, je suis bien forcé de reconnaître que la politique du Gouvernement français nous fournit une occasion exceptionnelle de reprendre la question des relations de la grande Europe et de la petite Europe et j'espère que cette occasion ne sera pas perdue. Il faut trouver de nouveaux angles d'approche, et une période comme celle-ci appelle presque nécessairement un nouveau débat sur le problème général de l'unification de la grande Europe.

Certains diront que la division actuelle de l'Europe est sans gravité et qu'elle passera. Aucun de nous n'a oublié cette affreuse

nuit de notre enfance où nous avons vu un spectre horrible au pied de notre lit et où, nous cachant la tête sous les draps, avons attendu qu'il s'en aille — ce que, d'ailleurs, il a fait. Je ne crois pas que le spectre de la division de l'Europe s'en aille du seul fait que nous cachions notre tête politique sous nos draps politiques, mais je crois que la solution technique du problème est entre nos mains. Je suis également convaincu que l'on peut, si on le veut, soulever d'innombrables difficultés techniques. Il ne suffira pas de créer des comités si on ne leur donne pas pour instruction de résoudre les problèmes. Ce qu'il faut en réalité, c'est que nos gouvernements aient la volonté d'aboutir, et c'est à nous de les y pousser; en d'autres termes, de les amener à vouloir saisir l'occasion de résoudre nos problèmes quand la conjoncture est favorable, ce qui, je crois, est le cas actuellement.

On m'excusera si je me réfère une fois encore, parce que c'est à mon avis une question essentielle, à la déclaration du Gouvernement français. Dans son récent discours, le Général de Gaulle a dit :

« Sans doute les participants ne veulent-ils pas que cette institution puisse blesser les autres pays de l'Europe, et on doit compter qu'un accommodement sera trouvé dans les intérêts. »

La plupart de ceux d'entre nous qui ont lutté pour la cause de l'Europe puiseront, dans cette formule, j'imagine, un espoir assez mince. Certes, elle est indiscutable. Bien sûr, nous l'espérons tous. Mais je dois avouer que ces paroles ont quelque chose d'un peu réfrigérant. Un convoi marche à la vitesse du navire le plus lent. Le convoi des Dix-huit doit fatalement marcher à la vitesse du bateau français, et il me semble qu'en ce domaine le bateau français a tout juste assez de vapeur pour actionner sa sirène. Etant un incorrigible francophile, tant par sentiment que par conviction et par logique, je voudrais ajouter que je suis heureux que les feux soient allumés et les chaudières mises sous pression et j'attends avec impatience le jour où le navire français, voguant sur les mers d'Europe, sera à la tête du convoi. Ce disant, je voudrais saluer au passage tous les autres navires politiques français qui voguent actuellement avec une grande vaillance et

beaucoup de succès sur d'autres mers politiques et je leur souhaite un heureux voyage.

Je crois que, si nous voulons demander à nos gouvernements de faire cet acte de volonté, nous devons, surtout ceux d'entre nous qui ne font pas partie des Six, être prêts à accepter une condition qui figure dans le rapport de M. Martino :

« L'Assemblée Parlementaire Européenne a affirmé, écrit M. Martino dans son rapport, que les éventuelles transformations à intervenir ne devraient entraîner en aucun cas une réduction de la somme des pouvoirs et compétences déjà confiés aux organes communautaires. Elle maintiendra ce point de vue avec la plus ferme détermination... »

Je crois qu'il serait sage, et même indispensable, étant donné les résultats importants obtenus par les Six, de comprendre et d'accepter le sentiment qui inspire cette déclaration. Si nous le faisons, je crois que ceux d'entre nous qui ne font pas partie des Six pourront se tourner vers eux avec une autorité considérablement accrue et leur demander de faire cet acte de volonté que nous sommes prêts à faire nous-mêmes avec eux.

Nous savons tous quels seront les avantages d'un succès dans ce domaine mais je ne suis pas sûr que nous voyons aussi clairement quelle sera la rançon d'un échec. Le Général de Gaulle a fait sagement observer que :

« ... Il dépend uniquement de Moscou ou de Washington qu'une grande partie de l'humanité soit écrasée en quelques heures. »

Aussi longtemps que nous, Européens, resterons divisés, nous demeurerons inévitablement dans la position humiliante de satellites de l'une des grandes puissances. Aussi longtemps que nous, Européens, resterons divisés, nous qui avons toujours été les grands explorateurs du monde physique comme du domaine spirituel, nous demeurerons trop petits et resterons en dehors de la grande aventure de l'exploration de l'espace dans laquelle l'exploration physique et l'exploration philosophique vont de pair.

Aussi longtemps que nous resterons divisés, les peuples qui ont apporté la lumière à l'Afrique seront pour ce grand continent une source d'afflictions.

Dans un âge où la guerre économique tend de plus en plus à remplacer la guerre militaire et où la puissance économique est le facteur décisif dans la fabrication des engins militaires, je ne peux m'empêcher de craindre que, tandis que nous nous réjouissons d'avoir résolu les différends qui se sont élevés entre la France et l'Allemagne et qui ont affligé l'Europe, au cours des 75 dernières années, nous ne courions le risque de faire renaître ceux qui existaient entre la France et le Royaume-Uni et qui ont affligé l'Europe pendant cinq siècles.

Cela ne peut pas être et ne sera pas. Et je voudrais, pour conclure citer ces paroles de M. Martino :

« La petite Europe d'aujourd'hui n'est que le noyau de la grande Europe de demain et ces deux Europes, la présente et la future sont liées par un même destin. *Simul stabunt, simul decident.* »

Nos deux assemblées peuvent s'unir dans leur volonté de rester debout ensemble. Ceux qui nous ont élus attendent de nous que nous veillions à ce qu'il en soit ainsi. Nous ne pourrons pas et nous n'oserons pas les décevoir.

**M. le président.** — Je vous remercie, monsieur Smithers, de vos déclarations qui, certes, ne manqueront pas d'animer nos débats.

J'interromps maintenant la séance. Elle sera reprise à 15 h 30.

*La séance est interrompue à 13 heures, et reprise à 15 h 35.*

**M. le président.** — La séance est reprise.

### 8. *Ordre des travaux*

**M. le président.** — Je me permets de faire quelques observations à propos de l'ordre des travaux, car je viens de m'entretenir avec M. Federspiel durant la suspension de séance. Nous avons maintenant à l'ordre du jour deux rapports, celui du président de la Haute Autorité et celui du président de la Communauté économique européenne. M. Vos interviendra en tant que rapporteur de la commission économique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, et prendra position à l'égard des trois rapports des présidents.

Nous avons proposé que les débats portent sur trois séries de questions. Première série : questions fondamentales, deuxième série : relations extérieures de la Communauté des Six, enfin troisième série : questions particulières. Très peu d'orateurs seulement se sont inscrits pour ces dernières questions, ils désirent pour la plupart parler de l'Université européenne.

Avec l'assentiment du président Federspiel je vous propose, en ce qui regarde l'organisation de nos débats, d'accorder d'abord la parole aux orateurs qui désirent parler sur la question spéciale de l'Université européenne et d'ouvrir ensuite le débat général.

Nous nous sommes rendu compte, par ailleurs, qu'en dépit de la diversité des interventions annoncées, il n'est guère possible de faire une distinction entre les questions fondamentales et les questions de relations extérieures. Les unes comme les autres sont fondamentales et s'interpénètrent. Ainsi, après l'examen des questions particulières, nous n'aurons plus à ouvrir qu'un seul grand débat politique. Il débutera après que M. Vos et les trois orateurs qui désirent traiter de l'Université européenne, MM. Lanning, Kraft et M<sup>me</sup> Rehling, auront eu la parole.

Onze orateurs se sont encore inscrits pour cet après-midi, douze pour demain matin. Au début de la séance de demain matin, M. le sous-secrétaire d'Etat Lansdowne prendra la parole; M. Martino et M. le président Hallstein interviendront en dernier lieu pour faire une récapitulation. Je ne pour-

rai naturellement acquiescer au vœu des onze orateurs qui désirent prendre la parole cet après-midi au cours du débat général que si les diverses interventions se font avec une certaine concision. Sinon, il ne sera pas possible d'entendre aujourd'hui, outre les deux présidents, les rapports et les trois orateurs sur les questions particulières, les onze orateurs inscrits. Je ne désire naturellement pas écourter le temps de parole des orateurs.

Je suppose que vous êtes d'accord.

Je constate qu'il n'y a pas d'opposition.

### **9. Exposé de M. le président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier**

**M. le président.** — Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour. La parole est à M. Malvestiti, président de la Haute Autorité, pour exposer son rapport.

**M. Malvestiti, président de la Haute Autorité.** — (I) Monsieur le président, mesdames, messieurs, le destin veut que je sois appelé à prendre la parole devant cette assemblée à une heure particulièrement délicate de la politique européenne et mondiale. La conférence au sommet a montré une fois de plus — s'il en était encore besoin — que la grande politique mondiale ne se fait plus en Europe ou du moins que l'Europe n'en est plus le protagoniste principal. L'échec de la conférence au sommet a imposé à notre réflexion la nécessité de l'unité européenne. Mais avec un esprit combien différent de l'époque où furent jetées les bases de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe! Certes, l'idée européenne a fait son chemin depuis lors. Aux enthousiasmes faciles et aux faciles espoirs ont succédé les difficultés et les déceptions. Mais l'idée gagnait en profondeur et en force ce qu'elle perdait en séduction sentimentale ou en lyrisme.

On rencontre aujourd'hui dans cette assemblée des hommes ayant suivi la filière de deux expériences différentes, inspirées certes de la même idée d'unité européenne, mais réalisées par des

techniques différentes. Il s'agit donc d'une rencontre solennelle sur le plan spirituel et je ne vous cache pas l'émotion que je ressens. Les devoirs de ma charge m'imposent de vous présenter un rapport sur l'action menée par la Haute Autorité depuis l'année dernière jusqu'à ce jour pour éliminer les obstacles qui s'opposent à l'union de l'Europe ou pour créer les conditions préalables d'une telle union. Si je m'exprime en ces termes — laissant de côté la phraséologie administrative ou juridique — c'est parce que, sur le plan historique, telle est bien la signification de la mission des exécutifs et le mobile de leur action quotidienne.

L'année 1959 marque certainement un tournant dans l'histoire de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. C'est l'année où le charbon a nettement accusé la crise dont il souffre. Sur le carreau des mines, les stocks s'accumulent rapidement, jusqu'à atteindre des tonnages énormes. Les immobilisations financières des entreprises s'alourdissent, la production est interrompue ou ralentie et, triste conséquence de cette situation, les jours chômés font hélas leur apparition.

Un tableau précis et lucide des causes de cette crise a déjà été présenté à cette assemblée par mon prédécesseur Paul Finet qui, à cette occasion, a exposé la portée des premières mesures d'urgence prises par la Haute Autorité. Ces mesures ne pouvaient toutefois pas être décisives, notamment en raison de la situation des mines belges. La Haute Autorité alors en exercice a jugé bon de proposer le recours à l'article 58 du Traité, qui prévoit la possibilité de fixer des quotas de production. Proposition incontestablement audacieuse et radicale. Mais le Conseil de ministres s'est montré hostile à une solution de ce genre, de sorte que la nouvelle Haute Autorité, entrée en fonction en septembre 1959 a dû en chercher une autre. La situation était particulièrement préoccupante en Belgique. Il était devenu nécessaire d'appliquer l'article 37 et c'est ce que fit la Haute Autorité. Pour la première fois depuis le début du Marché commun, l'on eut recours à cet article, dont la portée est grave mais qui présente une importance fondamentale pour qui veut comprendre la signification de l'action communautaire, telle que la conçoit le Traité. L'article 37

est destiné à protéger, d'une part, les Etats membres dans l'économie desquels l'action ou le défaut d'action de la Haute Autorité ne doit pas provoquer des troubles fondamentaux et persistants et, d'autre part, la Communauté elle-même dans son ensemble, dont la Haute Autorité doit en tout état de cause sauvegarder les « intérêts essentiels ». Dans le cadre de l'application de l'article 37, la Haute Autorité est donc appelée à concilier les intérêts divergents de la Communauté et d'un Etat membre. C'est là un des exemples classiques de l'exercice des pouvoirs supranationaux. En pareil cas, la solution n'est pas imposée par un pouvoir central, compte tenu exclusivement de l'intérêt commun, comme il arriverait dans un système politique unifié; elle n'est pas non plus laissée au choix de l'Etat intéressé, comme il adviendrait dans un système non communautaire. Elle est au contraire obtenue à l'aide d'une procédure intermédiaire, qui permet à une autorité indépendante, mais commune, de trouver le point de conciliation entre les intérêts divergents.

Pour empêcher que ne se manifestent des « troubles fondamentaux et persistants » dans l'économie belge, où l'industrie charbonnière joue un rôle primordial, la Haute Autorité a estimé indispensable d'exiger un assainissement plus profond et plus rapide que celui qui était prévu dans le programme présenté en juillet 1959. La révision de ce programme a amené la Haute Autorité et le gouvernement belge à reconnaître la nécessité de fermer, d'ici 1963, des puits à concurrence d'une capacité de production de 9,5 millions de tonnes.

La mise en œuvre de ce programme doit toutefois pouvoir se faire dans des conditions économiques et sociales supportables et sans désorganiser davantage le marché charbonnier belge. Il a donc fallu prendre des précautions particulières ayant pour but de limiter les importations en provenance des pays tiers ainsi que les livraisons faites par les autres bassins de la Communauté, d'empêcher la liquidation trop rapide des stocks existants et de tenir compte du fait que la nécessité de limiter les importations en provenance des autres pays de la Communauté implique la limitation des livraisons aux mêmes pays, si l'on veut éviter un simple déplacement de la difficulté.



Des programmes d'assainissement sont désormais en cours d'exécution également dans les autres pays producteurs de charbon de la Communauté. Cet effort d'assainissement se reflète dans la production, qui en 1959 a diminué de près de 12 millions de tonnes par rapport à 1958.

Dans le même temps, on observe une amélioration progressive de la productivité : dans la Ruhr, la réorganisation de la semaine de travail a été accompagnée d'un nouveau bond en avant, de sorte qu'on peut s'attendre à ce que le niveau de 2.000 kg par poste soit atteint dès l'année en cours, ce qui représente une amélioration de 30 % en trois ans.

Malheureusement, l'effort de réorganisation du marché charbonnier de la Communauté a dû s'accompagner de mesures tendant à limiter les importations en provenance des pays tiers. Tout a cependant été mis en œuvre pour sauvegarder, d'une part, les bonnes relations commerciales existant avec ces pays et, d'autre part, satisfaire aux exigences désormais inéluctables de l'assainissement intérieur. Toutefois, en 1959, les importations de charbon des pays tiers dépassaient encore 19 millions de tonnes et étaient ainsi plus élevées que les importations de 1953-1954.

La crise charbonnière touche directement l'économie des régions productrices et met en péril leur équilibre social. Elle pose donc dans toute sa gravité le problème de la reconversion régionale, dont on espère tirer des indications extrêmement utiles, et cela non seulement pour les problèmes spécifiques de notre Communauté. Il est certain que la crise charbonnière a imposé de nouveau à notre méditation, avec une urgence accrue, le problème de la coordination des sources d'énergie. Une des tâches les plus importantes de la nouvelle Haute Autorité a précisément été d'étudier certaines notions permettant de s'orienter dans ce domaine. Le problème essentiel consiste à fournir de l'énergie aux prix les plus bas, en quantités et qualités toujours plus conformes aux besoins du consommateur, lequel doit de toute manière conserver la plus grande liberté de choix et de décision. Mais la solution du problème est rendue moins facile

par la nécessité d'assurer au charbon un délai pour organiser son repli sur des positions plus sûres et éviter dans certaines régions de brusques déséquilibres sociaux.

On devra, en revanche, réserver aux zones sous-développées tous les avantages des sources d'énergie les meilleur marché.

En collaboration avec les gouvernements nationaux et les milieux professionnels, les services de la Haute Autorité et des Commissions ont entre-temps établi le bilan énergétique de la Communauté pour 1960. Ce document est extrêmement important, notamment parce qu'il s'agit du premier bilan de ce genre dont l'établissement ait été mené à bien.

Les problèmes posés par la coordination des politiques énergétiques sont incontestablement graves et complexes, car les considérations d'ordre social se mêlent ici aux exigences résultant de politiques de développement différentes et de mesures divergentes dans le cadre de la politique économique en vigueur. Je suis sûr néanmoins que nos efforts seront couronnés de succès et même que nos expériences et nos résultats pourront être d'une grande utilité également pour les autres pays. J'irai même jusqu'à dire que l'on éprouvera le besoin de réaliser une coordination des politiques énergétiques qui ne soit pas limitée aux six pays de la Communauté mais qui englobe d'autres pays européens. Dans cette Assemblée se trouvent réunis des hommes politiques qui aspirent à réaliser une plus grande cohésion européenne, même s'ils ne sont pas toujours d'accord sur les voies à suivre. Il s'est toutefois dégagé une orientation générale en faveur d'une collaboration économique plus étroite, qu'elle se présente pratiquement sous la forme du marché commun ou de la zone de libre-échange. Or, que peut être le but de ces grands espaces économiques sinon de rendre plus sûr et plus rapide le processus de développement? Mais à la base d'un développement sain, il y a une saine politique économique. Et si l'on considère le caractère nettement international du marché de certaines sources d'énergie, il pourrait s'avérer demain qu'il est de l'intérêt commun d'assurer une coordination énergétique sur une échelle plus vaste que celle des six pays. D'autre part, une expérience de collaboration dans un secteur de base spéci-

fique, ayant pour but de susciter un effort commun de développement économique, fournirait sans aucun doute des indications très utiles pour le rapprochement progressif de nos positions.

Le marché de l'acier a connu en 1959 une évolution bien différente de celle du marché charbonnier. La nette reprise de l'expansion économique générale, constatée à partir du printemps 1959, s'est directement transmise à la sidérurgie de la Communauté qui, du reste, avait déjà enregistré durant l'hiver de fortes demandes d'acier en provenance des pays tiers.

En 1959, la Communauté a atteint un niveau de production record de plus de 63 millions de tonnes d'acier. La Communauté maintient ainsi sa part qui est d'environ un cinquième de la production mondiale et elle vient toujours au deuxième rang des grands producteurs mondiaux. Le rythme de la production a encore augmenté au cours des premiers mois de l'année en cours et, aujourd'hui, la sidérurgie de la Communauté produit à un rythme annuel de 70 millions de tonnes. Si ce progrès relève d'une part du phénomène de l'expansion générale, il n'en est pas moins vrai que son rythme est sans précédent et qu'il s'impose à l'attention de tous les observateurs. Il constitue un signe réconfortant pour ceux qui croient à la fécondité des principes du Marché commun.

Si nous passons ensuite de l'examen du volume de la production à l'examen de l'évolution des prix au cours des dernières années, nous sommes amenés à faire une autre constatation fondamentale. En effet, au cours des sept dernières années, les prix moyens intérieurs de l'acier de la Communauté ont beaucoup moins augmenté que ceux du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique. Pour certaines qualités l'acier de la Communauté est aujourd'hui moins cher que celui du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

\*  
\*\*

Il n'a certainement échappé à personne que les problèmes de fond qui se posent à présent sur le marché du charbon et de l'acier — et surtout du charbon — sont des problèmes de struc-

ture. Nous sommes à la veille d'une révolution technique et économique qui transformera au cours des prochaines années bien des rapports économiques et sociaux qui servent aujourd'hui de cadre à notre vie. Ainsi donc, dans une telle conjoncture, la première préoccupation des responsables de la politique économique doit être tournée vers l'homme, et surtout vers l'homme en tant que travailleur. Il faut veiller à ce que le coût du progrès réalisé dans les structures économiques et sociales, et dont toute la société tire profit, soit équitablement réparti.

On sait que les auteurs du Traité instituant la C. E. C. A. étaient parfaitement conscients du fait que l'établissement du marché commun — qui élimine les barrières douanières et toute discrimination dans les conditions de concurrence — déterminerait un vaste processus de réorganisation des entreprises et pousserait certaines d'entre elles à se moderniser, d'autres à se spécialiser, d'autres encore à cesser leur activité.

Tel était le prix imposé pour assurer un meilleur avenir à tous. Cependant, ces mêmes auteurs du Traité se sont préoccupé d'établir des mesures de protection pour les travailleurs qui se verraient contraints à changer d'emploi. C'est ainsi que furent élaborées les dispositions relatives à la réadaptation de la main-d'œuvre, en vertu desquelles la Haute Autorité accorde des aides non remboursables destinées à assurer à la main-d'œuvre le paiement d'indemnités d'attente de réemploi et d'indemnités de réinstallation ou destinées au financement de la rééducation professionnelle des travailleurs contraints de changer d'emploi, ou encore destinées à faciliter aux entreprises le maintien de la rémunération versée à leur personnel en cas de mise en congé temporaire nécessitée par un changement d'activité. Ces interventions de la Haute Autorité étaient toutefois subordonnées à la condition que le chômage soit la conséquence de l'établissement du marché commun et, d'autre part, elles ne pouvaient se prolonger au delà du 10 février 1960, étant donné qu'à cette date les conséquences de l'établissement du marché commun pouvaient être considérées comme n'ayant plus d'effet. Durant la période où cette disposition a été appliquée, la Haute Autorité a affecté plus de 42 millions de dollars à des opérations de réadapt-

tation en faveur de plus de 115.000 travailleurs. Après le 10 février 1960, les possibilités d'intervention de la Haute Autorité ne devaient pourtant pas disparaître; il était seulement exigé que le chômage soit provoqué par le « progrès technologique ».

Or, la crise actuelle du charbon n'a pas un caractère technologique, mais bien structurel. La Haute Autorité se trouvait donc désarmée devant les conséquences de cette crise dans le domaine social. Toutefois, il a été prévu une possibilité de modifier le Traité, sans qu'il soit besoin d'une ratification par les pouvoirs nationaux, au cas où interviendraient de profonds changements dans les conditions économiques ou techniques. Il faut alors que la Haute Autorité et le Conseil soumettent à la Cour des propositions de modification. Si la Cour reconnaît qu'elles sont conformes aux principes fondamentaux du Traité, elle donne un avis favorable et les propositions sont portées devant l'Assemblée parlementaire européenne et entrent en vigueur si elles sont approuvées à la majorité qualifiée.

Or, récemment l'Assemblée des Six — complétant la procédure de « petite révision du Traité » que la Haute Autorité avait entamée — a approuvé une proposition visant à étendre les pouvoirs de la Haute Autorité en matière de réadaptation, même dans les cas de chômage résultant de crises de structure du marché du charbon et de l'acier. Cette nouvelle disposition du Traité permettra d'aborder les problèmes de l'assainissement du marché charbonnier dans une atmosphère plus calme pour les gouvernements, la Haute Autorité et les milieux syndicaux. Cependant, tout bien considéré, la signification politique de l'heureuse issue de cette modification du Traité est plus profonde que sa signification technique. En effet, pour la première fois depuis sa création, l'Assemblée parlementaire européenne n'a pas été appelée à voter des motions ou à donner des avis, mais à établir des dispositions juridiques concrètes directement applicables dans chacun des pays de la Communauté. On a donc demandé à l'Assemblée parlementaire européenne d'exercer la fonction législative qui est la vocation la plus profonde de tout parlement. A cette occasion, on a vu aussi pour la première fois dans l'histoire de la C. E. C. A. les quatre institutions de la

Communauté exercer leurs pouvoirs dans toute leur étendue à propos d'un même problème concret. De 1957 à 1960, nous avons vu l'Assemblée mettre le problème à l'étude et le relancer, la Haute Autorité l'étudier dans tous ses éléments et, faisant office de stimulateur, pousser aux solutions, le Conseil apporter la pondération des exigences nationales, la Cour sauvegarder le sens véritable des dispositions du Traité en interprétant avec un équilibre parfait les exigences des temps nouveaux, et enfin, une fois encore, l'Assemblée adopter une disposition juridique d'application européenne.

\*  
\*\*

Je ne me serais pas étendu sur cet épisode si je n'avais éprouvé le besoin d'expliquer à ceux qui ne participent pas directement à notre expérience comment les facteurs dynamiques jouent dans le système de la Communauté à travers la séparation des fonctions et la répartition équilibrée des pouvoirs des institutions.

Si, de l'intérieur de la Communauté, nous portons alors notre regard vers l'extérieur, autrement dit, si nous considérons les rapports entre les Six et les pays tiers, nous pouvons constater deux faits :

1. La création de ce grand espace économique qu'est le marché commun du charbon et de l'acier a favorisé et non freiné le développement des échanges avec les pays tiers. Il suffit de suivre l'évolution des chiffres des échanges internationaux pour s'en convaincre;

2. La Communauté a contribué de son côté, par des mesures concrètes, à consolider et à amplifier cette tendance. Je songe aux droits de douane extérieurs harmonisés pour l'acier, mis en vigueur dès 1958, et qui ont été établis à des taux bien inférieurs à ceux prévus par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G. A. T. T.), surtout grâce à la compréhension manifestée par la France et par l'Italie, qui ont dû faire le plus de sacrifices.

Depuis l'harmonisation des droits extérieurs — réalisée, on le sait, en février 1958 — les importations de produits finis laminés, calculées sur la base de 1959, ont augmenté de 15 % par rapport à 1957, alors que les importations de fonte ont même augmenté de 100 %.

Pour le charbon, malheureusement, les choses n'ont pas pu suivre un cours aussi satisfaisant. C'est précisément le produit dont la libre importation, il y a peu de temps encore, semblait comporter peu de problèmes. Je ne voudrais pas entrer ici dans le détail des difficultés; elles sont suffisamment connues et ont fait l'objet du rapport particulièrement bien documenté de M. Martino, et du très large exposé que mon prédécesseur, M. Finet, avait eu l'honneur de présenter ici l'année passée. Je me bornerai en l'occurrence à quelques brèves constatations. Si nous avons été obligés de recourir à une limitation des importations, ce fut en raison d'une situation qui a été caractérisée par le passage soudain de la pénurie à un excédent écrasant de l'offre. Si la Haute Autorité s'est résolue à recommander en 1958 à la République fédérale d'Allemagne l'institution d'un droit de douane à l'importation, il ne s'agissait là, comme elle l'a fait observer, que d'une mesure temporaire, et elle examinera de façon approfondie à la fin de cette année si ce droit sera encore en 1961 un moyen approprié pour lutter contre les difficultés que connaît la République fédérale.

Pour la Belgique également, la limitation des importations de charbon, qui a été recommandée, ne constitue qu'une mesure temporaire destinée à faciliter aux charbonnages belges l'adaptation de leur production à la situation du marché.

La Communauté est le plus important producteur de charbon sur le continent et celui dont la productivité est la plus élevée. Ses excédents de production ont largement contribué à l'approvisionnement de presque tous les autres Etats d'Europe jusqu'au début de 1958.

Depuis cette date, la baisse des frets a permis au charbon américain de devenir compétitif également dans les régions où s'écoule traditionnellement le charbon de la C. E. C. A. Menacée

par la concurrence croissante d'autres formes d'énergie, la Communauté a vu de son côté se restreindre ses possibilités d'exportation et n'a plus été, de ce fait, en mesure d'équilibrer la production et les débouchés. Je tiens cependant à appeler votre attention sur le fait qu'elle n'a pas tiré de cette situation délicate et dangereuse les conséquences qu'un Etat national aurait trouvé tout naturel d'en tirer. La Communauté n'a pas fermé ses frontières aux pays tiers pour contraindre ses consommateurs à acheter d'abord les excédents de la Communauté; elle a importé 31 millions de tonnes de houille des pays tiers en 1958, c'est-à-dire au début de la crise, et encore 19 millions de tonnes en 1959.

Enfin, en ce qui concerne les relations avec les pays tiers, il convient encore de dire quelques mots du fonctionnement de l'accord d'association entre la C. E. C. A. et le Royaume-Uni. Le Conseil d'Association a été saisi avant que furent prises les mesures tendant à soulager le marché charbonnier dans la République fédérale et en Belgique, et je me plais à souligner ici la compréhension dont ont fait preuve les autorités britanniques à l'égard des dispositions que la situation a imposées.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, avant de terminer ce rapport, permettez-moi encore de développer quelques brèves considérations, fruit de l'expérience peu commune que j'ai eu la chance et l'honneur d'acquiescer sur le plan national comme sur le plan de la Communauté.

Il ne fait pas de doute que sur notre vieux continent, nous sommes à la recherche de méthodes nouvelles de vie en société, de méthodes de coexistence et de collaboration entre les peuples, adaptées à la vie politique et économique des grands espaces habités par des peuples que séparent des traditions et des régimes différents, mais qui se trouvent idéalement unis dans une commune civilisation européenne. La preuve en est que nous nous trouvons aujourd'hui réunis dans cette enceinte. La méthode que la Communauté européenne du charbon et de l'acier expérimente depuis près de huit ans est la plus audacieuse de celles que l'on ait appliquées jusqu'à présent. C'est la méthode qui supprime les nationalismes et, qui, comme l'a justement dit son promoteur



Robert Schuman, « se situe à égale distance entre l'individualisme international d'une part, qui considère comme intangible la souveraineté nationale et n'accepte comme limitation de la souveraineté que des obligations contractuelles, occasionnelles et révocables, et la fédération d'Etats d'autre part, qui se subordonne à un super-Etat doté d'une souveraineté territoriale propre ». Il s'agit donc d'une méthode d'équilibre entre les peuples, qui offre des garanties de cohésion sur les points essentiels sans porter atteinte à l'autonomie. C'est une méthode de conciliation et de synthèse des forces historiques qui va bien au delà de simples équilibres de forces à vrai dire stériles et stimule la recherche de nouveaux équilibres plus féconds.

Et c'est d'ailleurs une exigence du moment, car en Europe il n'existe plus en fait d'Etats pilotes autour desquels les autres Etats européens peuvent se grouper en vue d'une politique d'inspiration commune. Dans ces conditions, une solution qui ne voudrait pas consister dans l'action incohérente de forces centrifuges tout au plus susceptibles de procurer un répit, mais non la paix, un équilibre de forces, mais non un progrès, une solution, au contraire, qui voudrait sauvegarder un minimum de cohésion, doit permettre à tous les peuples européens l'apport de leurs forces politiques, économiques, sociales et morales à une Communauté qui puisse exprimer la synthèse de leurs valeurs par l'application réfléchie de la méthode majoritaire, la seule qui garantisse une réponse précise et sans équivoque à tous les problèmes.

Mais notre Communauté est une communauté ouverte aux autres pays et cela à un double titre! Elle est d'abord ouverte, à égalité de droits et de devoirs, à tout Etat qui désire en faire partie; et elle accepte, d'autre part, toute forme d'association qui puisse s'avérer utile pour les contractants. Il peut fort bien arriver que dans un avenir proche, les pays européens éprouvent le besoin de rendre plus cohérente la politique économique des secteurs de base, en premier lieu la politique énergétique, ou encore le besoin d'une collaboration plus étroite et plus formelle en ce qui concerne les problèmes de développement.

C'est alors que l'expérience des Communautés européennes, et celle de la C. E. C. A. en particulier, sera précieuse pour tous. Les pays de la Communauté sont, en effet, conscients de travailler — comme le font pour leur part, avec des moyens différents, les autres pays représentés au Conseil de l'Europe — pour le même et noble idéal : l'unité de l'Europe.

Je me permettrai de rappeler à vos deux Assemblées réunies, dont on ne saurait vraiment sous-estimer la sensibilité politique, qu'il y a eu une autre heure historique, où l'Europe a eu la possibilité de jouer la carte décisive de la paix. C'était au lendemain de la première guerre mondiale, lorsque Wilson traversa les pays européens, salué par les masses comme le pacificateur ou plus exactement comme le seul homme qui eût affranchi les peuples de la condition politique qui fut à l'origine de la catastrophe.

Si l'on n'avait pas parlé tout de suite de Société des Nations, les peuples auraient renversé leurs gouvernements dans un furieux mouvement de révolte universelle. On n'a pas suffisamment souligné ce premier rôle, décisif et irremplaçable, de l'organisme genevois.

Mais le voltage, pour ainsi dire, était très différent entre les aspirations politiques attribuées à l'Angleterre, à la France, à l'Italie, à l'Allemagne, de même qu'aux autres pays, et encore considérées machiavéliquement comme « une volonté de puissance » et les sentiments des Anglais, des Français, des Italiens et des Allemands : sentiments encore informes, mais suffisamment révélateurs en tant qu'expression d'une volonté.

Cette occasion historique a été perdue. Nous devons admettre que la civilisation, en tant qu'elle constitue une prise de conscience de l'aspiration irrésistible à des formes pacifiques et plus nobles de vie sociale, s'était plus rapidement développée que les organismes politiques particuliers. Ceux-ci n'étaient pas encore prêts à exercer les fonctions auxquelles ils étaient destinés. Les résistances se nommaient : la souveraineté jalouse des différents Etats; le besoin d'une sécurité réelle, tangible, indépendante du bon plaisir et des décisions d'une superdémocratie

ou d'une assemblée internationale dont les pouvoirs ne sont pas définis et dont on ne connaît ni ne peut prévoir la force; la défiance du réalisme politique à l'égard des explosions de l'universalisme doctrinaire; la responsabilité des hommes d'Etat devant les problèmes concrets que pose la coexistence européenne immédiate.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer l'histoire de ces années, des désillusions, des réactions, des erreurs qui appelèrent vingt ans plus tard une atroce expiation.

Mais nous pouvons bien dire, aujourd'hui, qu'il existe un faux réalisme politique : celui qui, encore une fois, est sourd ou sceptique, voire incrédule ou ironique devant le désir profond et incoercible de paix et d'unité qu'abrite le cœur des peuples.

Je me rends compte qu'il y a à la base un problème d'institutions et qu'il est certainement difficile de concevoir actuellement la future assise juridique et politique de la coexistence européenne. Mais ne répétons pas l'erreur de croire que la politique est une « catégorie » qui n'a rien à voir avec les peuples et avec les idéaux qu'elle doit servir. N'assumons pas l'écrasante responsabilité de laisser inutilement passer, une fois de plus, l'occasion historique que la Providence — qui nous veut libres et donc responsables — offre encore à nos esprits et à nos volontés. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — Je vous remercie, monsieur le président, pour le rapport très instructif que vous nous avez fait sur la situation dans le marché commun du charbon et de l'acier et sur l'activité de la Haute Autorité.

### **10. Exposé de M. le président de la Commission de la Communauté économique européenne**

**M. le président.** — La parole est à M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne.

**M. Hallstein**, *président de la Commission de la Communauté économique européenne*. — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est pour moi une joie réelle et une satisfaction que de prendre à nouveau la parole aujourd'hui dans cet hémicycle où se trouvent réunies en témoignage de leur solidarité l'Assemblée parlementaire de la Communauté européenne, — Parlement d'une Europe embryonnaire, comme nous appelons cette Communauté avec fierté — et l'Assemblée consultative d'un ensemble plus vaste d'Etats européens. Pour la Commission de la Communauté économique européenne, cette solidarité n'est pas seulement une affaire d'opportunité politique, elle atteste aussi de sa conviction politique. Aussi avons-nous toujours saisi avec joie l'occasion d'examiner avec vous les questions touchant notre responsabilité commune. Je pense surtout à l'évolution de la Communauté économique elle-même et aux problèmes que soulève pour nous et le monde qui nous entoure, en Europe notamment, la fusion des six Etats en un espace économique unique.

J'ai eu l'occasion, voilà un an et demi, d'exposer à cette tribune les principes que nous tenons pour les éléments essentiels d'une telle discussion. Ce n'était assurément pas par hasard qu'un an plus tard, en janvier dernier, j'ai pu, à cette même place, faire une récapitulation qui y correspondait pour l'essentiel; cela semble prouver au contraire que nous avons parfaitement saisi l'évolution. Oui, aujourd'hui encore les éléments fondamentaux de notre dialogue commun restent identiques; premièrement, profession de foi de solidarité européenne, deuxièmement, volonté de nous entretenir sur un plan concret avec nos partenaires européens ainsi qu'avec tous ceux qui sont directement intéressés à l'évolution économique en Europe, et enfin, — troisièmement, — détermination de respecter, dans un esprit libéral, les obligations et les liens de notre Communauté à l'échelle du monde.

Nous n'avons pas cherché à échapper aux conséquences de ces impératifs fondamentaux. Tout en conjuguant ceux-ci avec la responsabilité que nous avons, nous nous sommes constamment attachés à renforcer sans cesse notre Communauté elle-même, à relancer la discussion et à faire progresser, grâce à de nouvelles propositions, le dialogue à l'intérieur de la Communauté

et par delà ses frontières. Si nous regardons en arrière, l'évolution qui ressort aussi bien des actes de la Commission européenne que des débats de l'Assemblée Parlementaire Européenne ou de l'Assemblée consultative paraît en tout cas logique. Elle conduit sans détour au point atteint aujourd'hui, car il est clair, pour tous les intéressés, que la tâche pressante et actuelle est de régler les questions pratiques en suspens. Il se peut qu'avec ses deux premiers mémorandums sur les questions intéressant l'ensemble de l'Europe et, enfin, avec ses propositions visant à l'accélération du rythme du Traité, la Commission européenne ait parfois devancé la discussion générale; en tout cas les efforts entrepris de tous côtés pour voir les choses sous un jour réaliste ont fait que nous nous sommes toujours retrouvés.

Il me semble particulièrement significatif que cette évolution de nos mobiles et de nos conceptions ait été soutenue et enrichie par une discussion parlementaire jamais interrompue. Il n'est certes pas nécessaire que j'entre dans le détail de ce dialogue puisque je m'adresse aux deux Chambres européennes mêmes au sein desquelles il s'est déroulé. Mais je puis certes affirmer que non seulement la Commission de la Communauté économique européenne a, comme c'est son devoir, chercher dans les débats de son propre parlement sa ligne de conduite, mais que nous avons suivi avec attention et avec le plus grand profit le débat d'une haute tenue qui a eu lieu à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Je voudrais mentionner en particulier les fines analyses du professeur Heckscher qui témoignent d'un sens profond des réalités.

Nous croyons en particulier pouvoir retenir des débats de l'Assemblée consultative deux idées qui sont importantes pour juger la situation d'ensemble en Europe : d'une part, des difficultés techniques réelles s'opposent actuellement à une solution d'ensemble entre la Communauté économique européenne et les autres pays membres de l'O. E. C. E. et, d'autre part, les efforts visant à trouver une solution aux problèmes commerciaux seront poursuivis, en respectant les traités en vigueur et surtout le G. A. T. T., et en empêchant tout détournement de trafic substantiel dans les échanges mondiaux vers un système régional européen.

Monsieur le président, quelle peut être aujourd'hui ma contribution à cette réunion jointe? Devant la multitude des points de contact, des analogies, des convergences entre les deux domaines de responsabilité représentés ici, il n'est pas facile de choisir les événements et les questions dont l'exposé nous offre le tableau le plus complet et en même temps l'état actuel de ce qui nous intéresse les uns et les autres. Permettez-moi d'envisager tout d'abord l'événement le plus important pour la constitution intérieure de notre Communauté : l'accélération de la mise en œuvre de notre traité. Je le fais dans l'intention de montrer que ce n'est pas une manifestation d'égoïsme et absence d'égards, mais qu'il s'agit d'un acte inspiré par la nécessité et par l'intérêt bien compris de chacun, même de ceux qui ne sont pas membres de la Communauté. J'aborderai ensuite la question des rapports de notre Communauté avec le monde extérieur, en Europe en particulier.

Pour commencer donc, l'accélération du rythme du traité. M. Martino avec sa sûreté de jugement habituelle, en a indiqué le contenu essentiel ce matin dans son discours significatif. Je veux tenter de répondre à deux autres questions : Pourquoi cette accélération nous a-t-elle paru indiquée? Quels en sont les effets?

Sur les raisons, je puis être bref. Responsables de la réalisation du traité, les institutions de la Communauté ont pour devoir d'atteindre les buts prescrits par les voies les plus rapides. C'est pourquoi le traité lui-même permet expressément d'agir plus rapidement que le calendrier qui y était initialement prescrit.

Economiquement, cette initiative était justifiée et même s'imposait. Les échanges commerciaux entre les pays de la Communauté se sont tellement intensifiés l'an passé que les chiffres révèlent combien, à l'intérieur de la Communauté, l'économie s'oriente aujourd'hui déjà en fonction du futur marché commun, anticipant donc psychologiquement et matériellement sur les conditions futures. En outre, la conjoncture incitait à procéder dès maintenant aux réductions tarifaires liées à l'accélération.

Par suite de cette expansion des échanges qui se produit dans l'économie même à l'intérieur de la Communauté, les politiques

économiques des Etats membres se sont aussi plus fortement rapprochées qu'on ne l'avait cru possible en un laps de temps aussi bref au moment de conclure le traité. Même des différences structurelles qui subsistaient encore entre les diverses branches des économies se sont estompées au fur et à mesure de cette expansion.

Cet alignement des diverses branches de la politique économique porte en particulier sur la politique commerciale. Nous avons pu constater que les conceptions des Etats membres en matière de politique commerciale se sont au cours des deux premières années d'application du traité rapprochées de façon imprévue. Cela ne vaut pas seulement pour les relations des Etats membres entre eux, mais aussi pour leurs rapports avec les pays tiers. A l'égard, en particulier, des Etats européens, qui sont représentés à l'O. E. C. E., la libération a été encore étendue et portée à un niveau presque uniformément élevé. Les décisions rétablissant la convertibilité et la libération des importations qui s'en est suivie ont été un nouvel élément qui donnait aux Etats membres l'instruments leur permettant de pratiquer une politique commerciale véritablement libérale.

C'est ce qui nous a fait reconnaître non seulement le bien-fondé, mais aussi la nécessité d'un raccourcissement de la période de transition.

Quelles seront maintenant les conséquences de cette progression accélérée, et d'abord à l'intérieur de la Communauté?

Sur le plan politique, la première constatation, et la plus importante, est assurément que les décisions prises le 12 mai à Bruxelles signifient un renforcement de notre Communauté. Ce début de mise en place du tarif extérieur commun, réduit de 20 %, joint à la décision de procéder plus rapidement au rapprochement des politiques économiques des Etats membres, a fait faire un grand pas, et je dirai même un pas décisif, à nos six Etats dans la voie qui mènera à une nouvelle entité économique et commerciale.

L'expérience nous a d'autre part amenés à reconnaître que les institutions de notre Communauté, — Assemblée parlementaire, Conseil de ministres et Commission, — réalisent de plus en plus l'unité de volonté politique. C'est là un nouvel élément du renforcement intérieur de la Communauté. Nous en avons aussitôt tiré la leçon qu'il n'y a pas, dans notre Communauté, de partenaires majeurs et mineurs et qu'on n'a pas non plus essayé de donner, ne fût-ce que sur le plan moral ou psychologique, la prépondérance à un Etat membre. La faculté de compromis des gouvernements réunis dans notre Conseil de ministres, qui est apparue lors des six délibérations très ardues du 9 au 12 mai, devrait tarir une fois pour toutes le bruit fait autour des aspirations à l'hégémonie que l'on prête à notre Communauté.

Sur le plan économique, les réductions tarifaires qui, à la fin de l'année prochaine, auront déjà atteint au moins 40 % sont évidemment de la plus haute importance. Le fait que les contingents industriels seront supprimés complètement avant la fin de l'année prochaine aura sans doute aussi une grande influence sur les échanges de produits à l'intérieur de la Communauté.

La décision la plus difficile que les gouvernements des Etats membres avaient à prendre en politique économique concernait, comme vous le savez tous, l'agriculture. La Commission est très heureuse que l'on soit parvenu sur ce point à un compromis qui montre que l'agriculture européenne trouve sa place dans notre système d'intégration, encore que cette place ne corresponde naturellement pas en tous points à celle de l'économie industrielle.

Si cette décision concernant l'agriculture a été le signe le plus évident que l'union douanière naissante doit également trouver son pendant dans les domaines de l'union économique proprement dite, c'est-à-dire dans la coordination et l'harmonisation de tous les domaines de la politique économique, le Conseil de ministres en a aussi tiré les conséquences pour tous les autres domaines et la Commission présentera au cours des trois prochains mois des propositions qui auront pour objet de favoriser et d'accélérer ce processus.

Je puis résumer ce que je viens de dire de l'importance de l'accélération pour la situation intérieure de la Communauté en



affirmant que notre intégration a prouvé à nouveau son caractère dynamique, cette qualité qui fait qu'une œuvre une fois entreprise pousse par sa propre logique interne vers le plein épanouissement. Pour vaincre les difficultés que présente l'harmonisation de certains aspects de la politique économique dans notre système, il faut, comme l'enseigne d'ailleurs l'expérience, que les Etats membres s'efforcent de résoudre les problèmes posés par les transformations de leurs structures internes et par les modifications des conditions d'échange et de concurrence, en allant décidément de l'avant plutôt qu'en appliquant des mesures de protection.

Monsieur, le président, mesdames, messieurs, j'en arrive maintenant aux relations extérieures de la Communauté.

J'aimerais à ce propos également dire quelques mots sur les effets de l'accélération, pour en situer ensuite l'analyse dans un cadre plus large et plus général.

La Commission a toujours estimé que les progrès et la consolidation de la Communauté servaient également les intérêts du monde qui l'entoure. Sa conviction est fondée sur des raisons d'ordre tant politique qu'économique.

D'une part, il existe un rapport de causalité entre la constitution interne et la liberté de mouvement externe de tout organisme politique. Tout comme un Etat national, la Communauté économique européenne ne peut établir des relations extérieures libérales que dans la mesure où sa solidité intérieure offre des bases stables pour une telle politique.

D'autre part, et nous touchons ici directement l'objet de la politique communautaire, à savoir le domaine économique, nous attendons du progrès de l'intégration une expansion économique qui doit également intensifier et élargir les échanges extérieurs de la Communauté.

A ces deux égards il est dès aujourd'hui démontré au départ que nos supputations étaient réalistes.

Ce n'est pas un hasard si les décisions relatives à l'édition accélérée de l'union douanière et économique s'accompagnent de résolutions visant à la libération des échanges commerciaux à l'échelle mondiale : c'est là un corollaire de la logique interne de l'évolution ainsi que de la lettre et de l'esprit du traité de Rome.

Je cite la décision d'abaisser provisoirement de 20 % le tarif extérieur commun et de négocier dans le cadre du G. A. T. T. la consolidation de cette baisse d'après la règle « donnant-donnant ».

Je cite en outre l'objectif fixé par la décision prise par le Conseil le 12 mai de cette année, pour que la Communauté supprime toutes les restrictions quantitatives à l'égard des parties contractantes du G. A. T. T. Il faut s'attendre à ce que les contingents pour les produits industriels disparaissent presque complètement avant la fin de 1961 à l'égard de l'O. E. C. E. et dans la zone dollar.

Ce n'est pas un hasard non plus si la très notable expansion des échanges à l'intérieur de la Communauté s'est accompagnée d'un accroissement des échanges avec les partenaires extérieurs à la Communauté. Le rythme de cette croissance est différent à l'intérieur et à l'extérieur. Mais c'est une contrevérité que de prétendre pour autant que nos partenaires commerciaux sont désavantagés. En réalité, grâce à son dynamisme intérieur et à l'expansion qu'il engendre, le processus d'intégration est précisément un élément moteur entraînant également le développement du commerce extérieur. Il ne faut donc pas les mesurer en fonction l'un de l'autre, mais reconnaître que la stimulation de notre économie intérieure est, avec d'autres facteurs, à la base, c'est-à-dire qu'elle est indispensable à l'expansion de nos échanges extérieurs.

Je voudrais limiter à ces simples remarques mes considérations sur l'influence directe que l'accélération exerce et peut exercer à l'avenir sur la configuration de nos relations extérieures et en venir maintenant à la façon dont nous concevons d'une manière très générale l'avenir de ces relations extérieures.

Les considérations sur un tel sujet recourent d'ordinaire aux concepts traditionnels de la politique commerciale classique. Je voudrais m'en distancer nettement et vous en exposer brièvement les raisons, pénétrant déjà en vérité au cœur de ces problèmes.

L'idée que la forme imprimée à nos relations extérieures n'est rien d'autre que la politique commerciale au sens traditionnel du terme me semble constituer la source de maints malentendus qui ont existé entre nous et nos partenaires commerciaux et peuvent parfois subsister encore. Les formes conventionnelles que prennent les relations commerciales avec les pays tiers, telles que les traités traditionnels de commerce et de navigation, les accords d'échanges de marchandises ou de paiement commencent, dans le monde moderne, à changer de sens. Il ne s'agit plus, dans le cadre d'échanges bilatéraux de concessions, d'obtenir simplement pour chacun le maximum d'avantages individuels et de maintenir ainsi l'équilibre des balances bilatérales. On voit maintenant passer au premier plan les efforts visant à assurer, dans des zones de politique économique jusqu'ici distinctes, une action commune permettant d'y résoudre les problèmes intérieurs et extérieurs. La politique conjoncturelle, la politique monétaire, la politique des prix sont abordées en commun; la politique à l'égard des pays nouvellement industrialisés et des pays en voie de développement, en particulier des producteurs de matières premières, la politique à l'égard du bloc des pays communistes à commerce d'Etat sont conçues comme intérêt commun : en exagérant on peut dire que la politique commerciale individuelle devient de plus en plus une politique économique commune (internationale ou supra-nationale).

Cette modification est en relation étroite tant avec l'évolution des conditions politiques qu'avec l'évolution du progrès technique. Le champ des tensions politiques qui encerclent le monde libre l'oblige à se rapprocher beaucoup plus étroitement qu'il ne devait le faire dans le système des Etats de la diplomatie classique; l'interdépendance économique mondiale engendrée par les progrès de la technique rend à son tour possible et nécessaire la création d'une nouvelle panoplie de la politique économique, beaucoup plus complexe que celle de la politique commerciale classique et qualitativement bien différente.

Les normes et les problèmes de ce noyau de charte du commerce mondial que se sont donnés les pays libres du G. A. T. T., traduisent très clairement cet état de choses. Dans le système du G. A. T. T., fondé sur le principe de la nation la plus favorisée, la politique commerciale classique perd de plus en plus sa fonction initiale au profit d'un automatisme multilatéral qui circonscrit considérablement la liberté d'action de chacun des membres. Mais sous l'empire de cette tendance, les problèmes véritables de notre temps prennent de plus en plus de relief. Le développement accéléré des partenaires encore en retard se révèle être l'une des conditions du fonctionnement du système. La stabilité économique et l'expansion continue dans les pays évolués s'avèrent constituer à la fois un deuxième postulat et un préalable à la solution solidaire du problème des pays en voie de développement.

Qu'il me soit permis de tirer de ce raisonnement la définition des deux grandes tâches qui nous attendent : d'abord l'instauration progressive d'une politique économique moderne à l'échelle mondiale, qui devrait tout d'abord faire principalement l'objet des efforts communs des pays industriels évolués. Ensuite la mise en œuvre d'une politique de développement conséquente et efficace.

C'est dans cette optique que nous devrions, à mon sens, envisager les questions de détail qui se posent à nous.

Avant de les aborder, je voudrais en quelques mots faire observer que, dans tous les contextes où la terminologie en vigueur conserve l'expression de « politique commerciale », notre Communauté apparaît de plus en plus comme entité agissante. Je me bornerai à mentionner quelques faits qui traduisent la réalité de cette Communauté dans le domaine de la politique commerciale : la mise en place d'un tarif douanier commun est en cours, sa première réduction au-dessous du niveau du traité est décidée, la libération commune des produits industriels est fort avancée, la suppression intégrale des restrictions quantitatives est prévue, une orientation commune de la politique commerciale est formellement décidée pour des questions essentielles, en particulier pour les rapports et la coopération organisée avec les partenaires

occidentaux, y compris les partenaires européens; dans des négociations importantes (au sein du G. A. T. T., dans les négociations d'association avec la Grèce, la Turquie, la Tunisie), la Communauté agit comme entité; l'usage se généralise d'harmoniser les actions, même dans les domaines qui, formellement, relèvent encore de la compétence nationale.

Je vais maintenant examiner successivement des problèmes particuliers, d'abord ceux de la coopération atlantique, notamment le problème de la refonte de l'O. E. C. E. en second lieu ceux de la coopération européenne, et plus particulièrement l'ensemble des problèmes concernant le Comité des Vingt et Un, et j'évoquerai aussi en troisième lieu ce qui se fait actuellement dans le domaine de la politique de développement.

Si je cite en premier lieu la *coopération atlantique*, ce n'est pas seulement parce que la coopération des pays industriels évolués de l'Occident est en fin de compte la clé de tous les problèmes auxquels le monde libre doit faire face. Je la nomme en premier lieu aussi parce que ce qui s'amorce ici m'apparaît comme l'élément nouveau le plus important de l'évolution contemporaine. Je pense que cette brève allusion suffira, car l'occasion m'a déjà été donnée à plusieurs reprises — et également à cette tribune, ce dont je vous suis reconnaissant — d'exposer ma conviction et de la motiver.

La question qui se pose à nous maintenant, c'est de savoir quelle forme concrète cette coopération atlantique devra revêtir, et là, les opinions divergent. Or, ces opinions reflètent de la façon la plus claire les données de la situation actuelle. Permettez-moi donc de m'y arrêter.

Alors que d'un côté la tendance qui prévaut vise à maintenir aussi intégralement que possible le contenu et la panoplie de la coopération pratiquée jusqu'ici au sein de l'O. E. C. E., de l'autre côté, on s'attache surtout à la confrontation des politiques économiques et à la coordination des politiques de développement. Or, ceux qui inclinent vers la seconde de ces conceptions se voient souvent reprocher d'être hostiles à l'O. E. C. E. Mais c'est bien à

tort. Regarder vers l'avenir ne signifie pas renier le passé. Le problème devant lequel nous nous trouvons ne saurait en aucune façon être résolu par des professions de foi pour ou contre l'O. E. C. E. Il ne le sera que si nous envisageons avec lucidité l'objectif de la coopération atlantique ainsi que les conditions dans lesquelles cette coopération s'engage.

Cet objectif, je l'ai déjà esquissé en indiquant que le succès de la politique de développement est une condition vitale — devrais-je dire la condition de survie? — du monde libre, et que cette condition ne sera à son tour remplie que si les Etats industrialisés parviennent à maintenir la santé et le potentiel de leur économie grâce à un effort commun pour assurer la stabilité de la conjoncture et la continuité de l'expansion.

Les conditions dans lesquelles cela doit s'accomplir sont caractérisées par deux données, que nous devrions accepter telles qu'elles sont.

L'une de ces données est à mon avis qu'en assumant leur part de responsabilité les Etats-Unis ont amorcé la rupture avec la tradition américaine du commerce extérieur, dont on ne saurait surestimer l'importance séculaire. De l'autre côté de l'Atlantique pas plus que chez nous, la révision ainsi nécessaire des conceptions héritées du passé ne peut s'accomplir du jour au lendemain. Autant nous avons de raisons — je devrais dire toutes les raisons — de nous féliciter de ce début, autant nous devrions avoir à cœur de ne pas trop demander à notre nouveau partenaire. C'est pourquoi l'élargissement géographique du cadre de cette collaboration devra s'accompagner — tout au moins pour commencer — d'un certain relâchement de son agencement structurel. Cela, même ceux qui sont attachés aux formes anciennes — précisément parce qu'à l'origine ces formes étaient elles-mêmes déjà relativement lâches — devraient l'accepter avec une saine confiance en l'avenir. Au fond, nous n'avons affaire ici qu'à des différences quantitatives, qui à longue échéance seront sans importance décisive.

Il en va autrement de la seconde donnée. Cette donnée, c'est à mon sens, que la nouvelle organisation se crée et devra agir

dans un monde changé. L'époque du relèvement de l'Europe est bel et bien révolue, et ce qui était la substance de la coopération pratiquée jusqu'ici — par exemple les questions de contingents et d'équilibre des balances de paiement — est en bonne voie de disparition. Ainsi la famille de peuples hier européenne, aujourd'hui atlantique, passe directement — c'est-à-dire sans système intermédiaire de caractère préférentiel — sous l'empire des règles générales du G. A. T. T. C'est là un changement qualitatif. Il en faut inéluctablement tirer des conclusions pour la compétence et le mode d'action de la nouvelle organisation.

Je pense que ces considérations montrent clairement dans quelle voie nous nous dirigeons.

La nouvelle organisation ne sera pas seulement — je l'ai déjà dit — plus souple que l'ancienne à bien des égards. Elle sera aussi tournée davantage vers l'extérieur et moins réglée sur elle-même. Elle ne se comportera pas vis-à-vis du G. A. T. T. comme l'exception par rapport à la règle, mais s'intégrera à ce dernier, c'est-à-dire qu'elle n'élaborera pas une politique commerciale propre, mais fécondera et favorisera la politique de commerce mondial du G. A. T. T., et, sur le plan interne, elle devra en premier lieu mettre au point une panoplie de la politique économique moderne, non pas pour se suffire simplement à elle-même, mais aussi en vue des responsabilités communes.

J'en arrive maintenant à la seconde série de problèmes, celle des questions commerciales européennes.

Permettez-moi de faire ici une distinction entre l'évolution générale d'une part, telle qu'elle ressort des travaux du Comité des Vingt et un, et d'autre part la question particulière du rapprochement tant discuté ces derniers temps que certains pays européens — en particulier la Grande-Bretagne — esquissent en direction de la Communauté.

Loin de moi l'idée de vouloir déployer ici devant vous tout le problème des Six et des Sept. C'est d'autant moins mon intention que non seulement il me faudrait répéter des choses si sou-

vent redites, mais que de plus nous sommes certainement tous d'accord pour estimer que le meilleur moyen de servir la cause est de donner aux questions pratiques, pour un moment, le pas sur les questions de principe.

C'est là, je crois, la constatation la plus importante que l'on puisse faire pour l'instant sur cette question, et je la fais avec une satisfaction qui est exempte de toute arrière-pensée.

Peut-être le comprendra-t-on si je me permets de rappeler un discours qui a été prononcé dans cette même salle en janvier dernier par notre ami M. Wigny, ministre des affaires étrangères de Belgique. Il a souligné que la Communauté devait à ses partenaires du reste du monde de mener une politique claire, car seule une telle politique peut les aider à trouver de leur côté une attitude claire et constructive. C'est une telle politique, qui n'est nullement une politique de force, mais une politique de fermeté prête à la conciliation, que nous nous sommes efforcés de définir et que nous avons commencé à matérialiser dans les décisions prises par le Conseil le 12 mai, La résolution du Comité des Vingt et un en date des 9 et 10 juin est le prolongement direct de ces décisions, ce qui confirme pleinement les paroles de mon ami Wigny. Si j'attribue une telle importance à la résolution des 9 et 10 juin, c'est surtout parce qu'elle montre avec une particulière clarté combien l'atmosphère s'est rassérénée, à quel point la dramatisation et les incriminations ont fait place à un réalisme constructif, et — c'est là de loin ce qui importe le plus — sur combien de points l'on est aujourd'hui d'accord :

- Il est désormais communément admis que le dialogue européen s'est élargi en un dialogue atlantique avec nos amis des Etats-Unis et du Canada et que tout doit se faire en accord avec nos amis américains et canadiens;
- Il est désormais communément admis que le dialogue entre les Six et les Sept doit également être ouvert aux autres partenaires intéressés;
- Il est communément admis que toutes les solutions aux problèmes spécifiquement européens devront être recherchées



dans le respect des règles du G. A. T. T. et des intérêts des pays tiers;

- Il est communément admis qu'il convient de se fixer comme objectif la mise en œuvre de mesures pratiques pour assurer et élargir les courants d'échanges traditionnels et pour exclure ou aplanir les difficultés possibles;
- Il est communément admis que le moyen par excellence d'y parvenir est de préparer de façon adéquate la cinquième série de négociations tarifaires qui va s'engager dans le cadre du G. A. T. T.;
- Il est communément admis enfin que distinguer et reconnaître ce qui doit être fait aujourd'hui et demain n'empêche pas de procéder à des échanges de vues sur les aspects plus lointains des problèmes, mais qu'il n'est évidemment pas indiqué de s'atteler à la « grande solution » en engageant des négociations dans l'état actuel des choses.

C'est là une base saine, réaliste et constructive, à partir de laquelle — j'en suis convaincu — nous pourrons progresser.

Mais cette nouvelle objectivité n'est que l'une des caractéristiques psychologiques de la situation actuelle. L'autre n'est pas moins importante : je veux parler de la tendance croissante à envisager sérieusement une adhésion pleine et entière, qui se manifeste surtout dans l'opinion publique, mais également dans les milieux gouvernementaux de certains pays européens non membres de notre Communauté. La Grande-Bretagne en est l'exemple le plus frappant. Point n'est besoin de répéter encore ce qui a déjà été dit si souvent (la dernière fois ce matin encore par mon collègue Hirsch) : en ce qui concerne la Communauté, le traité qui l'a instituée est sans ambiguïté, puisqu'il ouvre la porte à tous ceux qui sont disposés à en accepter les règles. Et je n'ai pas besoin non plus de répéter que nous considérerions comme un fait de portée historique que d'autres Etats européens, et en particulier la Grande-Bretagne, se rendent à cette invitation permanente, embrassent l'idée politique qui s'exprime

dans les traités de Paris et de Rome et se décident à adhérer à notre Communauté.

Il serait prématuré de ma part de me prononcer concrètement aujourd'hui — avant que les conceptions imprécises et contradictoires en bien des points, ne se soient clarifiées — sur diverses nuances qui révèlent ces tendances. Ceci est vrai notamment de l'idée évoquée à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale concernant une adhésion séparée à la Communauté européenne du charbon et de l'acier et à la Communauté européenne de l'énergie atomique seulement. M. Smithers nous a dit ce matin dans son brillant rapport des choses extrêmement pertinentes à ce sujet. Cette question ne concerne pas au premier chef la Communauté économique européenne.

Je risquerais d'anticiper sur une situation dont j'espère évidemment et dont j'ai même lieu de supposer qu'elle deviendra une réalité dans un proche avenir, à savoir que l'unification de nos trois communautés, qui se manifeste d'ores et déjà de façon si impressionnante dans l'unité, de droit et de fait, d'autres institutions, en particulier de notre Assemblée parlementaire européenne, se traduise aussi par la création d'un exécutif unique. Mais je tiens néanmoins, en tant qu'observateur attentif des événements, à dire ceci : il est réjouissant et encourageant de constater que dans les discussions en Grande-Bretagne, auxquelles je fais allusion, la question est considérée dans toute son ampleur. On ne perd pas de vue là-bas que nos communautés font partie d'un tout et qu'elles se cimentent et s'intègrent sans cesse, que l'essence de notre création est d'ordre politique — ce qui marque l'importance de sa trame institutionnelle — et qu'il y a lieu de tenir compte également de son dynamisme, c'est-à-dire de sa tendance organique à englober sans cesse de nouveaux secteurs dans le domaine politique. Plus encore, nous avons appris avec une grande satisfaction qu'il ne sera en rien porté atteinte, en particulier, aux implications politiques de notre intégration, tant actuelles que futures. Tout cela nous semble indiquer que rien n'est perdu de vue, que la question est exactement posée.

Cependant, tout ce qui a été dit jusqu'ici n'épuise pas le problème européen. Il n'y a pas en Europe que des pays prospères, florissants, qui connaissent leurs soucis économiques; il en est d'autres qui ont à faire face à de grands problèmes de développement, et cela souvent dans une situation que l'on peut qualifier à tous égards de précaire. On parle quelquefois à propos de ces pays des « oubliés ». Je tiens en l'occurrence à relever deux choses.

Tout d'abord : ces pays ne doivent pas être oubliés; il ne le doivent pas, parce qu'il existe une solidarité européenne, qui est réelle, mais ils ne le devraient pas même si les autres — ce qui n'est pas le cas — n'avaient d'autre critère que celui de leur propre intérêt.

La deuxième constatation est — et je parle ici expressément pour la Communauté — qu'ils ne sont pas d'ailleurs oubliés. Deux d'entre eux ont exprimé le vœu de s'associer à nous. A tous deux, nous avons ouvert la porte des négociations.

La marche de ces négociations a été suivie avec une attention qui n'était pas toujours exempte de scepticisme. Nous-mêmes, nous n'avons jamais sous-estimé les difficultés, mais nous n'avons jamais douté non plus du succès final. Dans le cas de la Grèce, celui-ci est aujourd'hui à portée de la main.

Je vous demande, monsieur le président, mesdames, messieurs, d'apprécier la portée politique de cette constatation. L'ampleur des problèmes ne se mesure pas dans ces questions au chiffre de la population ni en kilomètres carrés. Il peut être plus facile de réunir en un système de libre-échange quatre-vingts millions d'hommes appartenant à des Etats industriels prospères que de trouver des solutions pour une seule nation qui, pour résoudre ses propres problèmes, ne peut plus guère compter sur autre chose que sur son labeur, sa détermination de bâtir son existence selon ses propres lois et ses grandes traditions, ainsi que sur le dynamisme et l'énergie imaginative d'un gouvernement conscient de ses responsabilités.

En pareil cas, l'association, c'est plus que ce que dit par elle-même cette banale expression. Cela veut dire s'assister fraternellement. Si nous avons donc réussi à aplanir à peu de choses près les difficultés dans le cheminement des négociations et à passer à la rédaction du traité d'association, c'est là rétrospectivement un grand succès en un délai relativement court, et qui n'a été possible que parce que les deux parties étaient animées d'une ferme volonté d'aboutir à un accord.

Ce début nous permet d'espérer que les négociations qui vont s'ouvrir avec la Turquie et qui posent des problèmes en partie différents et plus vastes, progresseront de même.

J'en arrive maintenant au troisième groupe de problèmes que posent nos relations extérieures, à savoir les questions intéressant les pays en voie de développement. Peut-être puis-je les examiner d'abord dans une optique générale, pour aborder ensuite les tâches particulières qui incombent à la Communauté dans les pays et territoires d'outre-mer associés.

La coordination, tant dans le cadre de la Communauté qu'avec les autres nations industrielles, revêt à cet égard — comme on l'a déjà souligné à maintes reprises — une importance particulière, je dirais même décisive. Il en est ainsi — et point n'est besoin, me semble-t-il, de s'étendre là-dessus — parce que l'ampleur de cette tâche est telle qu'il ne saurait en être autrement. Ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pouvons espérer être à la mesure de la mission d'importance mondiale qui nous attend ici.

Mais la coordination est encore nécessaire pour une autre raison, qui n'est peut-être pas encore décelée et admise au même titre. Chacune s'accorde à dire qu'une sorte de compétition entre les nations industrielles du monde libre et les Etats du bloc communiste est un élément caractéristique et en même temps un facteur politique crucial des questions de développement.

En général, dans l'analyse des conditions et des perspectives de cette compétition, on part de comparaisons d'ordre quantitatif

et l'on se demande qui a le plus à offrir et qui donne le plus. Mais la comparaison ne saurait se borner là. Si l'on veut en juger correctement, elle doit au contraire s'étendre aux méthodes appliquées par les uns et les autres et, en disant cela, j'arrive déjà au cœur du problème.

Toute politique de développement revêt à la fois un aspect de politique commerciale et un aspect que l'on pourrait résumer par les mots « aide financière et technique ». Il est caractéristique pour la politique de développement des pays à commerce d'Etat du bloc communiste que ces deux aspects non seulement soient coordonnés, mais que, par suite de la structure particulière du commerce extérieur dirigé par un monopole d'Etat, ils coïncident pratiquement. La politique que les pays communistes sont de ce fait en mesure de mener est en soi exempte de contradiction.

A cet égard, le régime économique du monde libre, qui est fondé sur le principe de l'entreprise privée, se heurte à de bien plus graves difficultés. On doit constamment craindre qu'une contradiction interne entre la politique commerciale et les autres mesures, c'est-à-dire celles qui ont trait à l'« aide » de développement au sens restreint du terme, ne prive ces dernières d'une bonne part de leur efficacité. C'est pourquoi je tiens à dire que la tâche primordiale de la coordination en matière d'aide au développement, à la fois dans le cadre de la Communauté et, par delà celle-ci, entre les Etats industriels du monde occidental, doit consister à faire en sorte que les mesures de politique commerciale ne viennent pas contrecarrer les mesures d'aide financière et technique.

Il faudra en conséquence établir comment et dans quelle mesure il sera possible d'accroître les importations de produits en provenance des pays en voie de développement, c'est-à-dire de matières premières industrielles, produits agricoles, stimulants, produits demi-finis et produits finis de toute espèce.

Il faudra par ailleurs déterminer dans quelle mesure les prix des principaux produits de base provenant des pays en voie de développement pourront être à l'abri de fluctuations excessives

et se stabiliser à un niveau satisfaisant à la fois pour les pays producteurs et pour les pays consommateurs et tel qu'il n'entraîne pas de distorsions dans la structure de la production des pays fournisseurs.

Dans le cadre général des problèmes du développement, celui des territoires associés d'Afrique implique pour la Communauté des responsabilités spéciales. A cet égard, la situation s'est modifiée très largement depuis la conclusion du traité de Rome et cette évolution politiquement fort significative exige de la Commission et des autres institutions de la Communauté une politique nouvelle, à la fois positive et dynamique.

Mais cette évolution, — et, à mon avis, nous abordons ici un point extrêmement important, — n'est pas cantonnée aux seuls territoires africains associés à la Communauté. Elle s'étend au contraire à la plus grande partie de l'ensemble du continent. C'est pourquoi la question ne se pose pas seulement de la politique que la Communauté devra mener dans les espaces qui relèvent de sa responsabilité particulière, mais encore de la manière d'intégrer cette politique dans un cadre plus large. Il s'agit là d'un intérêt et d'une responsabilité de l'Europe tout entière et je voudrais émettre deux points de vue à cet égard :

Il s'agit de faire en sorte que les territoires africains considérés connaissent un développement économique équilibré dans l'ensemble et que soient ainsi créées également les conditions d'un aménagement général harmonieux des rapports politiques dans ces pays.

Il s'agit par ailleurs de faire en sorte que la coopération déjà amorcée entre les Etats africains puisse se poursuivre sans perturbations et dans un esprit constructif.

Il s'ensuit que toute solution intéressant les pays associés à la Communauté devra également tenir compte des intérêts des autres Etats africains.

Mais cela signifie aussi que les divergences de vues qui pourraient surgir entre les nations européennes ne doivent pas influencer

sur leur politique à l'égard des pays d'Afrique. Au contraire, l'analogie et la connexité des tâches qui leur incombent ici devraient aussi catalyser la compréhension entre les Etats européens eux-mêmes.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est là tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, considérant, dans la perspective de notre Communauté, l'ensemble des responsabilités communes personnifiées dans cet hémicycle.

Je suis fermement convaincu que jamais l'Europe, j'entends l'ensemble de l'Europe, ne sera divisée. Nous avons trop en commun, et pas seulement ce que nous possédons, mais aussi les tâches qui nous incombent. Ces tâches nous obligeront à agir en commun. Si cela est vrai sur le plan purement politique, où il ne s'agit de rien moins que de survivre, cela est tout aussi vrai dans le domaine économique, où deux choses s'imposent : premièrement concilier les intérêts et les objectifs de tous les membres de la famille européenne, qui, en Europe, seront toujours multiples et toujours différents, comme reflet de la vie même; deuxièmement, accomplir les immenses missions d'organisation pacifique qui sont dévolues à notre génération.

S'apprécier et se respecter réciproquement; s'adresser mutuellement des suggestions, c'est-à-dire apprendre au contact les uns des autres, s'atteler en commun à ce qui est notre devoir à tous, tel doit être notre mot d'ordre. (*Applaudissements.*)

*M. Federspiel remplace M. Furler au fauteuil de la présidence.*

## **PRÉSIDENTE DE M. FEDERSPIEL**

### **Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe**

**M. le président.** — Je remercie M. le président de la Commission de la C. E. E. dont le rapport est une précieuse contribution à nos débats.

### **II. Exposé de M. le rapporteur de la commission économique de l'Assemblée consultative**

**M. le président.** — La parole est à M. Vos, rapporteur de la commission économique de l'Assemblée consultative.

**M. Vos** (Pays-Bas). — (E) Au cours de cette réunion jointe de l'Assemblée parlementaire européenne des six pays du traité de Rome et de l'Assemblée consultative des quinze pays du Conseil de l'Europe, nous avons à examiner un très grand nombre de documents.

Nous avons le rapport de M. Martino, le rapport sur les activités de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le rapport sur celles de l'Euratom et le rapport de la Commission économique européenne. Nous avons également un rapport du Conseil de l'Europe, rédigé par M. Benvenuti, sur la coopération européenne en 1959. En plus de ces rapports, nous avons à examiner les décisions des différents Conseils de ministres : décisions prises par les Six à Bruxelles, par les Sept à Lisbonne, celles aussi du nouveau groupe des vingt-et-un pays concernant l'organisation appelée à succéder à l'O. E. C. E.

En notre qualité de président et de rapporteur de la commission économique de l'Assemblée, M. Heckscher et moi-même avons eu un long entretien avec M. Hallstein; hier encore, la Commission économique a entendu, au cours de sa réunion, un exposé remarquable de M. Royer sur la position actuelle du G. A. T. T. — cette organisation mondiale chargée de l'application de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous ne manquions donc déjà ni de documents ni d'informations et maintenant nous venons d'entendre sur cette question quatre discours du plus haut intérêt. Il ne sera pas aisé d'examiner tout cela en vingt minutes, mais j'essaierai de mettre un peu d'ordre dans ce chaos.

Dans nos débats au sein de la commission économique, nous traitons des questions commerciales et il semble parfois que les discussions qui ont lieu ailleurs et en dehors des Six et des Sept



soient surtout axées sur les difficultés qui ne manqueront pas de se produire. Comme M. Hallstein, je voudrais souligner que les questions commerciales ne sont qu'un aspect du problème. Elles ne sont, en fait, qu'un des aspects de la politique économique, laquelle n'est elle-même qu'un aspect des problèmes qui se posent à l'Europe dans son ensemble.

Aujourd'hui, les pays de la zone de libre-échange dénoncent le danger d'une Europe divisée en deux blocs rivaux sur le plan commercial, mais les arguments qu'ils invoquent — à fort juste titre, d'ailleurs — ne sont pas uniquement d'ordre économique. Ce qu'ils craignent en fait, ce sont les conséquences politiques de cette division économique.

Si, en tant que rapporteur de la commission économique il ne m'appartient pas d'entrer dans le détail des problèmes politiques, je voudrais néanmoins préciser que nous sommes pleinement conscients du fait que l'unité politique, sociale et culturelle de notre vieille Europe, a tout autant d'importance que son unité économique. Nous savons également que les questions commerciales ne sont qu'une partie de la politique économique. Le traité de Rome affirme la nécessité de ne voir dans les questions commerciales que l'un des éléments de la politique générale. Cette optique se retrouve aussi, quoique moins nettement peut-être, dans l'accord sur la zone de libre-échange. L'échec du Comité Maudling n'a pas été dû au refus des gouvernements de reconnaître que la politique commerciale allait nécessairement de pair avec un grand nombre d'autres mesures. Ces questions commerciales doivent toujours être considérées dans le cadre le plus large.

J'oserais dire, me référant à l'histoire du traité de Rome — car ce traité, bien que récent, a déjà son histoire — que les problèmes commerciaux, ceux qui ont trait aux échanges de produits industriels et aux tarifs ne sont pas les plus difficiles à résoudre. Le traité de Rome a comporté de nombreux protocoles que les pays ont signés en prévision des multiples difficultés commerciales auxquelles ils s'attendaient, mais aucun de ces protocoles n'a eu à être appliqué. A aucun moment, il n'a été

nécessaire de faire jouer les clauses de sauvegarde, que ce soit au début de 1959, lorsque les premières mesures ont été prises pour réduire les tarifs douaniers ou le 1<sup>er</sup> juillet suivant, lorsqu'une deuxième réduction a été appliquée.

Je voudrais appeler l'attention des membres sur un autre point. Avant qu'on ne soit arrivé à un accord sur le traité de Rome, de longues discussions se sont engagées sur le point de savoir si la réduction des tarifs douaniers, à compter du 1<sup>er</sup> juillet suivant, devrait être une réduction uniforme de 10 %, applicable à chaque produit, ou s'il ne serait pas préférable d'appliquer une réduction moyenne sur l'ensemble, en raison des difficultés qui étaient à prévoir pour certains produits. En fait, aujourd'hui, la décision est prise d'abaisser de 10 % tous les tarifs douaniers sans aucune exception, et il semble que si l'accélération des réductions tarifaires prévue à l'origine pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain devient effective, la même solution, c'est-à-dire une réduction générale, sera de nouveau adoptée. Ainsi les appréhensions qu'ont pu susciter certains articles du traité de Rome ont disparu.

Sans doute faut-il en chercher la raison, en partie, dans l'expansion économique qui se manifeste en Europe et dans cette période de prospérité que nous connaissons; mais le traité de Rome ne s'inscrit-il pas lui-même dans cette période de prospérité, et n'a-t-il pas contribué au développement des investissements et des échanges? C'est pourquoi je crois possible un arrangement entre les Six et les Sept sur les échanges de produits industriels et sur les tarifs douaniers, encore qu'on doive se garder, à mon avis, de trop d'optimisme.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1959 a marqué la première réduction, par les Six, (de 10 %) de leurs tarifs douaniers. Pour surmonter les difficultés qui risquaient de se présenter, cette réduction n'a pas été limitée aux Six, mais étendue à tous les pays. Le 1<sup>er</sup> juillet, deux autres réductions seront opérées : l'une de 10 % à nouveau entre les Six, de sorte que se trouvera amorcée — dans une faible mesure, sans doute — la création d'une zone préférentielle. C'est un point sur lequel je me permets d'insister. Toute union douanière aboutit à la création d'une zone préférentielle. On le sait à

l'avance et il n'y a pas lieu de s'en étonner, comme certains le font parfois.

L'autre réduction s'inscrira dans le cadre des Sept de la zone européenne de libre-échange. Les tarifs seront abaissés de 20 %; et une nouvelle zone préférentielle se trouvera créée comme on crée toujours une zone de libre-échange protégée par des tarifs extérieurs. Les difficultés entraînées par ces deux réductions ne seront peut-être pas insurmontables. Les Six comme les Sept ont en effet exprimé leur intention de se réunir pour dégager une solution pratique à court terme et nos experts sont hommes assez compétents pour la trouver si les gouvernements sont réellement décidés à arriver à un accord.

Les négociations devront à mon avis tenir compte non seulement des résultats des réductions décidées le 1<sup>er</sup> juillet, mais aussi des conséquences de la décision des Six d'accélérer l'avènement du marché commun. Les Six pays opéreront entre eux une nouvelle réduction de 10 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1961. Ils feront également un premier pas vers l'harmonisation de leurs tarifs, qui est l'un des objectifs majeurs de toute union douanière et implique pour certains pays le relèvement de leurs tarifs douaniers pour certains produits. Je sais que cette harmonisation inspire bien plus de craintes à certains des Sept que la réduction intérieure des tarifs.

De toute évidence, cette question devra faire l'objet de négociations au cours du prochain semestre. Peut-être sera-t-il possible de surmonter les difficultés en opérant cette réduction de 20 % déjà proposée dans les tarifs extérieurs des Six. Peut-être également sera-t-il possible d'abaisser de plus de 20 % les tarifs appliqués à certains produits, ceci devant avoir une importance primordiale pour les échanges entre les Six et les Sept. Ces réductions devront être étendues, comme le stipule le G. A. T. T., à l'ensemble des pays du G. A. T. T., c'est-à-dire à tous les pays tiers. D'autres possibilités de négociations entre les Six et les Sept se présenteront peut-être à l'échelon mondial; là aussi, je considère qu'il devrait être possible dans les circonstances actuelles de trouver une solution pratique.

La prochaine date importante dans les relations entre les Six et les Sept sera le 1<sup>er</sup> janvier 1962. De nouvelles réductions au sein des Six et des Sept deviendront alors effectives et leurs positions préférentielles respectives s'en trouveront accentuées. J'ignore à quelle cadence les Six — ou les Sept — procéderont finalement à la réduction de leurs tarifs douaniers à l'intérieur de chacun d'eux. Je sais seulement, comme économiste, que la première étape est toujours bien plus difficile à franchir que la suivante et que les régimes préférentiels ne feront que s'accroître.

Le problème des investissements industriels est également important. Les industriels doivent savoir ce qui les attend : est-ce une Europe pratiquant, à l'intérieur, des tarifs préférentiels contre le reste du monde, ou deux Europe ayant, chacune, son propre système préférentiel interne ? Il n'est pas douteux à mon avis que si les industriels européens sont laissés dans l'ignorance, une grande partie de leurs investissements se fera à contresens. Nous nous trouverons donc conduits, par suite des grandes difficultés que nous aurons à trouver une solution pratique après 1962, et en raison des nécessités de l'industrie sinon de la situation politique, à trouver une solution d'ensemble dès l'année prochaine.

C'est là un point sur lequel je voudrais insister tout particulièrement. Il ne concerne pas seulement les échanges industriels. Comme je l'ai déjà dit, il est plus facile d'arriver à un arrangement en ce domaine que dans les autres. Prenons l'agriculture par exemple. Les Six éprouvent des difficultés à définir une politique agricole commune, comme il leur est demandé dans le traité de Rome; mais, s'ils y parviennent, quelle sera alors la position du Danemark ? Les Six doivent également élaborer une politique commune en matière de transport, et c'est là également une question difficile. M. Hallstein nous a dit que l'on pouvait s'attendre à quelques résultats dans les trois prochains mois; mais si une politique commune en matière de transport est finalement adoptée, quelle sera la position de l'Autriche ?

Les conséquences du traité de Rome, ses conséquences naturelles, nous conduisent toutes à la même conclusion : la nécessité de trouver des solutions européennes aux problèmes européens. Nous ne devrions pas trop attendre. Ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'une solution européenne est indispensable. Nous devons nous attacher à déterminer le genre de solution qui est nécessaire. Pour ce qui est des questions commerciales, je souscris sans réserve à ce qu'a déclaré M. Hallstein au sujet de la politique économique : il a toujours été dit que nous devons trouver une solution dans le cadre du G. A. T. T. Cela nous laisse le choix entre trois possibilités. La première consiste à établir des tarifs douaniers extérieurs pour les deux zones, celles des Six et celle des Sept, à l'égard du reste du monde, dans le cadre du G. A. T. T., avec la clause de la nation la plus favorisée. Une telle solution ne serait pas à proprement parler européenne. Je n'en fais état que parce qu'elle s'imposerait, si nous ne parvenions pas à nous mettre d'accord sur d'autres bases. Ces tarifs extérieurs devraient être conçus de manière à déformer le moins possible les structures des échanges, car on sait que ces déformations sont le plus souvent anti-économiques. Deux autres possibilités existent dans le cadre du G. A. T. T. : une union douanière d'une part, une zone de libre-échange d'autre part.

Au cours des entretiens que nous avons eus avec l'un des principaux fonctionnaires du G. A. T. T., M. Royer, nous lui avons demandé franchement si, entre ces solutions, il n'y avait pas un moyen terme comme l'avait déjà suggéré M. Heckscher dans un précédent rapport à l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Nous lui avons posé cette question pour des raisons politiques. Je pense, en effet, qu'il sera impossible aux Six de reprendre des négociations sur le libre-échange qui ont déjà échoué. Je pense aussi que la solution intermédiaire d'une union douanière pourrait être favorablement accueillie pour des raisons politiques. Personne ne perdrait complètement la face.

M. Royer nous a répondu qu'à son avis une telle solution intermédiaire ne contreviendrait pas aux règles du G. A. T. T. ; sous réserve naturellement que les conditions appliquées à une union douanière et à une zone de libre-échange soient les mêmes, l'édifice tarifaire ainsi mis en place serait tel qu'il permettrait

de développer les relations commerciales non seulement entre les pays en cause, mais entre ceux-ci et le reste du monde. Nous devrions donc, à la lumière de cette réponse encourageante, envisager de nouveau cette proposition pour la solution à long terme de nos problèmes commerciaux.

J'ai l'impression qu'il n'existe aucune divergence de vues au sein de la Commission économique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe quant à la nécessité de trouver une solution européenne, et je ne pense pas que nos avis diffèrent beaucoup au sujet de la proposition avancée par M. Heckscher. J'ignore si tous les membres de la commission seront d'accord avec moi, mais je crois devoir ajouter qu'il y a un aspect de ces questions sur lequel ont porté nos entretiens avec M. Royer qui mérite, je crois, de retenir notre attention.

M. Royer a déclaré qu'à son avis — et je suis d'accord avec lui sur ce point — une zone de libre-échange implique nécessairement, en fin de compte, l'harmonisation des tarifs extérieurs de ses membres et qu'à la longue, elle aura tendance à prendre la forme d'une union douanière. Je crois qu'il en serait de même de toute solution intermédiaire, mais nous aurons le temps d'en parler plus longuement. Le marché commun ne s'est pas institué en un jour, il lui faudra des années pour le faire. Je voudrais dire aussi que dans toute union douanière ou dans tout autre système intermédiaire des problèmes institutionnels se poseront, qu'on le veuille ou non. Il ne sera pas possible non plus d'éviter toutes les questions de politique économique mentionnées par M. Hallstein. En insistant ainsi sur la nécessité de trouver une solution européenne applicable à tous les pays de la vieille Europe, je ne voudrais pas donner l'impression que cette solution pourra être adoptée sans modification de notre souveraineté nationale. Ce que dit M. Martino au paragraphe 98 de son rapport est très juste :

« Sans une administration supranationale qui étudie les problèmes, élabore les solutions et propose des décisions, jamais l'Europe des Six n'aurait fait les progrès que nous pouvons enregistrer avec joie et fierté. Le marché commun

dans son épanouissement ne peut être l'œuvre des seuls gouvernements nationaux. Il sera le fruit de la collaboration de tous, mais l'effort méritoire de la Haute Autorité et des Commissions est déterminant dans son développement. »

Quand nous en viendrons aux solutions européennes, nous ne devons pas perdre cette condition de vue. En présentant mes conclusions, je ne peux sans doute mieux faire que de répéter les questions posées dans le rapport de M. Benvenuti dont j'ai déjà parlé. Je le fais, parce qu'il ne s'agit pas seulement des Six et des Sept, mais aussi des Cinq « oubliés », comme nous les appelons parfois. Je sais aussi que nous devons penser aux autres régions arriérées du monde et aux liens politiques qui nous unissent aux Etats-Unis et au Canada. C'est la raison pour laquelle je me félicite de tout cœur de l'association de la Grèce à la Communauté européenne, dont M. Hallstein a parlé, et de ce que l'on a appelé l'O. E. C. E. nouveau modèle. Pour l'Europe cependant, c'est l'existence des Six et des Sept, et leur coopération qui revêtent le plus d'importance. C'est pourquoi je voudrais rappeler les questions posées par M. Benvenuti dans son rapport et dont on trouvera le texte à la page 200 :

« A la Communauté économique je voudrais poser avant tout cette question : Quand elle affirme être une Communauté tournée vers l'extérieur, est-elle prête à agir en conséquence ? Est-elle prête à admettre qu'elle-même et les autres pays européens ont, sur les plans économiques, social et humain, des problèmes vitaux à résoudre en commun ? Est-elle, par conséquent, prête à reconnaître qu'il est de l'intérêt politique primordial des deux groupes de réaliser une association économique européenne plus large, capable d'affronter ces problèmes et de favoriser l'union de notre continent ?

Je m'adresserai ensuite aux Sept : Sont-ils prêts à dépasser les seuls soucis commerciaux, pour s'engager dans la voie de l'intégration économique avec les conséquences que cela comporte, c'est-à-dire une solidarité toujours plus profonde, s'établissant entre les deux groupes dans des domaines toujours plus nombreux ?

Aux Six comme aux Sept je demanderai : Sont-ils prêts à faire en sorte que ceux qui n'appartiennent à aucun de ces groupements ne soient pas « oubliés », mais bénéficient d'une solidarité efficace de leurs partenaires européens, afin de pouvoir les rejoindre « dans la voie de la prospérité économique et de la promotion sociale ? »

Ayant rappelé ces questions, je pourrais conclure, mais il y a un autre problème en ce qui concerne la position respective des Six et des Sept, sur lequel je voudrais attirer votre attention. Dans son rapport, M. Martino souligne le fait que les discussions se poursuivent au sujet de la fusion des trois Exécutifs qui existent actuellement, puisque nous avons trois traités. Il aboutit à la conclusion suivante qui apparaît au paragraphe 91 de son rapport :

« Ce groupement (les trois exécutifs) devra sans doute se faire, mais dans des délais raisonnables et en ménageant les transitions nécessaires. » J'insiste sur la première partie de cette phrase : « ce regroupement devra sans doute — je répète les mots « sans doute » — se faire, mais dans des délais raisonnables. »

J'estime que nous devons tenir compte de cette remarque, si de nouvelles suggestions sont présentées en vue par exemple, de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne du charbon et de l'acier ou à l'Euratom. A mon avis, le regroupement nécessaire des trois exécutifs des Six pays constituera un obstacle à l'adoption de propositions de cette nature. Je crois également que la Grande-Bretagne, ayant ratifié le traité de Stockholm des Sept, devra en tirer et en tirera les conséquences dans d'autres domaines. M. Hallstein ne paraît pas accepter ce fait. Il me semble que, sur ce point, il prend ses désirs pour des réalités, lorsqu'il considère la Grande-Bretagne isolément des Sept.

Je voudrais ne voir dans les Six et les Sept qu'un seul groupe puisque, aussi bien, la Grande-Bretagne devra à mon avis, se lier aux autres pays de l'Europe dans d'autres domaines.



Les Six, les Sept et les Cinq constituent autant de données de l'Europe d'aujourd'hui. A ne considérer que les Six et les Sept, nous devons reconnaître qu'en fort peu de temps nous sommes passés de treize pays à deux associations. L'étape suivante devra être franchie. Et, reprenant dans un sens différent les termes employés par M. Martino, je dirai que ce regroupement devra sans doute se faire dans des délais raisonnables.

Nous devons tout mettre en œuvre pour y parvenir en attirant les autres pays européens, en coopérant avec les Etats-Unis et le Canada, en élaborant aussi une politique commune à l'égard des pays sous-développés. De nouveaux problèmes se présenteront à nous. Le monde libre réclame de nous un effort européen commun dans un esprit de solidarité mondial.

*M. Furler remplace M. Federspiel au fauteuil de la présidence.*

## PRÉSIDENTE DE M. FURLER

### Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne

**M. le président.** — Merci, monsieur Vos.

### 12. *Problèmes particuliers*

**M. le président.** — La parole est à M. Lannung.

**M. Lannung** (Danemark). — (*E*) Je voudrais, au nom de la commission juridique de l'Assemblée consultative que j'ai l'honneur de présider, dire quelques mots sur l'harmonisation des législations chez les Six et les Quinze.

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de son Statut, le Conseil de l'Europe a notamment pour mission de parvenir à la conclusion d'accords dans le domaine juridique.

Il se peut que je manque d'objectivité, mais il me semble que de tous les programmes entrepris par le Conseil de l'Europe, le programme juridique est l'un des plus réussis. En l'espace de dix ans, nous sommes parvenus à conclure plus de vingt conventions européennes prévoyant une collaboration de nos Etats dans différents domaines.

Ce programme n'est d'ailleurs pas au point mort.

Près d'une douzaine d'autres conventions sont en préparation et je puis vous assurer que la commission juridique ne manquera pas de formuler d'autres propositions sur des sujets qui devraient fournir matière à de nouvelles conventions et élargir ainsi ou favoriser d'autre manière la collaboration entre nos pays.

Un grand nombre des conventions dont je parle ont trait à l'harmonisation, voire à l'unification, des législations de nos divers Etats.

A titre d'exemple, je citerai la convention d'établissement, l'assurance obligatoire des automobiles; la responsabilité des hôteliers; la procédure arbitrale en droit privé; les obligations en monnaies étrangères; les ventes à caractère international, etc.

Tandis que le Conseil de l'Europe s'efforce d'harmoniser au maximum les législations des « Quinze », la Communauté économique européenne en fait autant de son côté dans le cadre des « Six ».

Le troisième rapport général sur l'activité de la Communauté contient à cet égard d'intéressants renseignements d'ordre général.

En tant que juriste et Européen, je me félicite des activités menées ainsi sur le plan juridique.

Les membres de la commission juridique sont pleinement conscients de la nécessité d'aboutir à une harmonisation des législations nationales dans les domaines où elle revêt une importance capitale pour le fonctionnement du Marché commun.

Mais j'estime — et ce sera là ma première observation — que les « Quinze » comme les « Six » ont intérêt à se tenir mutuellement au courant de leurs activités dans le domaine juridique.

Prenons un exemple :

En avril 1960, la commission juridique de l'Assemblée consultative a saisi notre Assemblée d'un rapport sur la reconnaissance et l'exécution des décisions judiciaires étrangères.

Ce rapport contenait une proposition — adoptée par la suite sous forme de Recommandation 247 — invitant instamment le Comité des ministres à faire le nécessaire pour aboutir à la conclusion d'une convention multilatérale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements rendus dans les différents Etats membres.

Tandis que nous élaborions cette proposition, nous avons invité la Communauté économique à envoyer un représentant à nos réunions, invitation qui — je suis heureux de pouvoir le dire — a été acceptée une fois.

Nous connaissions en effet les dispositions du traité de Rome et nous savions en particulier que l'article 220 prévoit expressément que les Etats membres de la Communauté :

« engageront entre eux des négociations en vue d'assurer la simplification des formalités auxquelles sont subordonnées la reconnaissance et l'exécution réciproques des décisions judiciaires ainsi que des sentences arbitrales. »

C'est donc sans surprise que nous avons appris que la commission avait demandé à des représentants des Six de se réunir pour examiner cette même question.

Dans le rapport qu'elle a présenté en avril à l'Assemblée consultative, la commission juridique émettait l'opinion suivante :

« Nous devons nous féliciter de cette initiative des Six, sans renoncer pour autant à rechercher un accord sur une base plus large. Le domaine juridique est précisément l'un de ceux où la coopération accomplit des progrès notables dans le cadre de la « Grande Europe » et où les objectifs définis par le Statut devraient inciter tous les Etats membres à poursuivre leurs efforts en vue d'aboutir à des accords et d'adopter une action commune. Nous estimons, en conséquence, qu'il faudrait essayer de conclure une convention sur cette question entre le plus grand nombre possible de pays européens. »

Appuyée en commission par les représentants des Six comme des Quinze, cette déclaration semble avoir été approuvée par l'ensemble de l'Assemblée, puisque notre recommandation fut adoptée à l'unanimité.

J'estime que cette attitude est la bonne; nous devrions nous féliciter de toute initiative que les Six prennent en vue d'harmoniser leurs législations; mais en même temps, nous devrions nous efforcer de conclure des accords sur une base aussi large que possible.

Je pense que vous partagerez tous ce point de vue.

Ceci m'amène à ma deuxième observation. Si nous voulons appliquer ce principe, la Communauté et le Conseil de l'Europe doivent se considérer comme des partenaires et non comme des rivaux.

Par exemple, si des projets d'harmonisation des législations dans certains domaines ont été élaborés par la Communauté, j'aimerais qu'elle nous tienne pleinement informés de son activité afin que nous puissions profiter de son expérience et, le cas échéant, essayer d'élargir le champ d'application de ses projets.

Je ne crois pas que les arrangements concernant l'échange d'informations entre les deux organisations soient satisfaisants à l'heure actuelle.

C'est seulement par la presse que la commission juridique a été informée des projets de la Communauté économique concernant la reconnaissance des décisions judiciaires étrangères.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons invité la Commission à envoyer un représentant aux réunions où nous étudions ce problème. Je voudrais demander aujourd'hui à M. Hallstein, président de la Commission, s'il veut bien inviter le Conseil de l'Europe à se faire représenter à la réunion que les Six consacreront à la même question le mois prochain. J'espère que sa réponse sera affirmative.

En septembre 1959, le Comité des ministres nous a communiqué en même temps que son rapport supplémentaire, le texte des lettres échangées entre le secrétaire général du Conseil de l'Europe et le président de la Commission de la Communauté économique au sujet des relations entre les deux organisations.

J'ai examiné à nouveau ces arrangements, qui m'ont paru assez unilatéraux.

M. Hallstein se trouvant parmi nous aujourd'hui, je devrais peut-être le féliciter d'avoir fait une bonne affaire.

Ces lettres prévoient que, dans un certain nombre de cas, la Commission ou ses représentants seront invités à participer aux réunions du Comité des Ministres, des Délégués des Ministres et des Comités d'experts du Conseil de l'Europe.

Cela est fort bien et je suis heureux de savoir que les représentants de la Commission seront invités à assister à nos réunions; car non seulement nous n'avons rien à leur cacher, mais nous serons vraiment heureux de les savoir parmi nous.

Mais ce qui vaut pour l'un, doit aussi valoir pour l'autre!

Or, il n'est pas question dans ces lettres d'inviter des représentants du Conseil de l'Europe à assister à des réunions organisées par la Commission de la Communauté économique.

Il me semble qu'une plus grande réciprocité s'impose.

Je voudrais donc demander au président Hallstein d'accorder au Conseil de l'Europe les mêmes avantages que ceux que le Conseil accorde à la Commission.

Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de l'Assemblée.

Ma thèse est simple. Nous nous félicitons du travail accompli par la Communauté dans le domaine juridique — tout comme nous nous attendons à voir la Commission se féliciter de nos efforts — mais nous voudrions rappeler à la Commission que, dans l'intérêt des Six, des Quinze et de l'Europe tout entière, la coopération en matière juridique devrait reposer sur les bases aussi larges que possible.

J'ai entendu dire qu'au sein de certains de nos comités d'experts gouvernementaux — comme celui des experts en matière de brevets, je crois — les représentants des Six ont tendance à déclarer qu'ils préfèrent aller de l'avant seuls plutôt que dans le cadre des Quinze, étant donné l'existence du marché commun.

J'espère sincèrement qu'il s'agit là d'un malentendu.

Il serait regrettable, à mon sens, de voir ainsi menacé le travail remarquable accompli jusqu'à présent par le Conseil de l'Europe dans le domaine juridique.

Je voudrais que la Communauté nous considère comme des partenaires — et non comme des tiers — et qu'elle nous tienne donc informés aussi complètement que possible de ses activités, tant par l'échange de rapports et de documents que par l'envoi de représentants aux réunions que l'une des deux organisations consacre à des questions intéressant également l'autre.

J'estime que l'unification s'impose sur les deux plans — celui des Quinze et celui des Six; ce qu'il faut, c'est une coopération très étroite.

Voilà pour les questions concernant la commission juridique. Je voudrais ajouter quelques observations sur certains problèmes économiques. En tant que Danois, j'ai le sentiment qu'en matière économique, il importe à tout prix de jeter un pont entre les Six et les Sept. Nous devons tous voir en face les graves conséquences qu'aurait une division permanente de l'Europe en premier lieu sur le plan politique. Certes, les rapports entre les deux groupes se sont un peu améliorés le mois dernier; mais je voudrais souligner que, lorsque nous nous efforçons de trouver des solutions de compromis aux problèmes immédiats, nous ne devons pas perdre de vue notre objectif ultime : la création d'un marché européen plus large, libre de toute entrave aux échanges entre les pays de l'Europe occidentale.

Bien que les risques d'une scission économique soient actuellement mineurs et semblent devoir le demeurer dans les mois à venir, pendant lesquels la discrimination à l'encontre des pays tiers ne sera peut-être que limitée, on court néanmoins un grave danger : celui de voir des groupes intéressés à une division permanente de l'Europe se former et affaiblir les forces politiques qui sont actuellement à l'œuvre pour la réalisation d'une Europe unie, si on laisse les deux zones suivre des voies divergentes. Il est vraisemblable qu'une solution satisfaisante pour toutes les parties ne pourra être trouvée dans un avenir très rapproché. Il faudra pour cela beaucoup de patience et chaque pays devra être prêt à faire des concessions sur des points d'importance cruciale pour l'autre partie.

A cet égard, les choses ont pris un tour favorable au cours du dernier mois. Prenant la parole au Conseil de l'Europe à Strasbourg et devant l'Assemblée de l'U. E. O., des représentants du Gouvernement britannique ont déclaré que le Royaume-Uni était disposé à réexaminer certains problèmes anciens et à reconsidérer ses positions traditionnelles. Le Royaume-Uni serait disposé à adhérer à l'Euratom et à la C. E. C. A. sous certaines conditions, tout en tenant pleinement compte des intérêts de ses partenaires de l'A. E. L. E. En outre, l'opinion publique au Royaume-Uni semble prendre de plus en plus conscience de la nécessité d'envisager des solutions fondées sur les principes d'une union douanière européenne.

Jusqu'à présent, le Royaume-Uni a fait montre de beaucoup de prudence, mais c'est en tout cas la première fois qu'il s'est déclaré disposé à examiner des solutions d'un caractère supranational. En ma qualité de représentant du Danemark, je ne puis que me féliciter du désir du Royaume-Uni d'aborder ainsi les problèmes sous un angle nouveau. Le Danemark, comme les autres petits pays de l'A. E. L. E., est un consommateur des produits de la C. E. C. A. et de l'Euratom et il ne peut que se féliciter de voir le Royaume-Uni faire un geste de rapprochement envers les institutions des Six. Des gestes de cette nature peuvent faciliter une solution générale et je suis convaincu que nous aurions absolument tort de douter de la sincérité de la politique européenne du Royaume-Uni. Mais pour conclure un marché il faut être deux.

Les Six doivent, eux aussi, être disposés à faire des concessions, mais il semble que, jusqu'à présent, ils n'aient guère marqué le désir d'aller à la rencontre des Sept. Depuis l'échec des négociations sur la zone de libre-échange, les Six se sont surtout attachés à accélérer l'établissement du Marché commun. En même temps, ils ont déclaré qu'une solution purement européenne leur semblait désormais quelque peu dépassée, et que la solution des problèmes commerciaux obligeait à adopter une attitude de non-discrimination à l'égard des pays non européens. Je ne crois pas pour ma part qu'il faille chercher toutes les solutions dans le cadre atlantique ou dans le cadre du G. A. T. T.

Les négociations actuelles sur la réorganisation de l'O. E. C. E. ont montré, à mon sens, que les Etats-Unis ne sont pas disposés à adhérer à de tels arrangements. Les efforts en vue de supprimer les obstacles au commerce peuvent fort bien s'appuyer sur l'heureuse influence que les mesures régionales et les mesures mondiales auront les unes sur les autres.

Il ne faut laisser subsister aucun doute sur le fait que les Sept n'ont nullement l'intention de saper la Communauté des Six mais qu'ils espèrent sincèrement aplanir les divergences entre les deux groupes. On voit mal alors en quoi le premier objectif des Sept — la suppression de tous les obstacles au com-



merce en Europe occidentale — pourrait compromettre en quoi que ce soit le développement harmonieux du Marché commun et la coordination entre les Six sur le plan politique.

Les raisons des divergences de vues entre les deux groupes ont des racines plus profondes et sont essentiellement d'ordre politique. Cette question revêt donc une grande importance pour la présente réunion. A mon sens — et je vous demande instamment d'écouter cet appel — il faut que nous participions tous activement aux efforts déployés pour éviter les graves conséquences d'une division permanente de l'Europe. Cette attitude, nous devrions l'adopter non seulement ici, dans nos paroles, mais aussi chez nous, dans nos actes. Ce serait une véritable tragédie si, au lieu de cette plus grande unité dont nous voulons être les artisans, nous aboutissions finalement à la division et à la scission de l'Europe.

**M. le président.** — Je remercie M. Lannung pour son intervention; la parole est à M. Kraft.

**M. Kraft** (Danemark). — (E) Quand nous discutons ici, dans cette Réunion jointe, de la politique européenne, c'est, je présume, le problème de l'unité de l'Europe qui se trouve au centre de nos préoccupations. Cette unité est devenue plus nécessaire que jamais. L'échec de la Conférence au sommet a montré, une fois de plus, que nous sommes loin encore d'un règlement pacifique des grands problèmes internationaux. L'unité de l'Occident — c'est-à-dire, avant tout, l'unité de l'Europe — n'est pas simplement une nécessité : c'est la condition *sine qua non* de notre sécurité et le seul espoir de sauvegarder la liberté et la paix.

Cependant, nous restons placés devant nos propres responsabilités et il ne fait pas l'ombre d'un doute que, si nous voulons survivre, nous devons faire bloc tous ensemble.

Le mot clé semble être aujourd'hui : « économie ». Nous apprenons avec résignation que, dans l'état actuel des choses, la coopération européenne en matière économique ne peut plus se

développer dans le cadre d'une seule politique d'ensemble nettement définie et que, pour l'instant du moins, nous devons admettre deux voies d'approche différentes. Quoi qu'il en soit, si j'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui, c'est que j'ai cru devoir appeler votre attention sur un danger : cette division — peut-être inévitable sur le plan économique — ne doit pas servir de précédent à une scission analogue dans d'autres domaines, où rien ne saurait la justifier.

Je veux parler des projets qui ont été élaborés ces derniers mois par l'organisme connu sous le nom de Comité intérimaire en vue de mettre sur pied, dans le cadre des six pays du Marché commun, un système entièrement nouveau de coopération culturelle et scientifique.

Ces projets me paraissent excellents et je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de féliciter M. Hirsch, qui se trouve aujourd'hui parmi nous, du travail particulièrement brillant qu'il a accompli. Pour apprécier la portée réelle de ces projets, il faut les situer dans leur contexte : celui de la nécessité généralement reconnue où se trouve l'Europe de réorganiser ses ressources scientifiques.

On a pris de plus en plus nettement conscience, ces derniers temps, de l'effort tout particulier que devra consentir l'Europe pour s'élever et se maintenir au niveau des Etats-Unis et de la Russie. Nous sommes, en vérité, entraînés dans une course implacable au progrès. Aussi curieux que cela puisse paraître — sauf peut-être pour certains Cassandres — il nous a fallu les Spoutniks et les Luniks pour nous faire comprendre que l'avancement de la science est la clé du progrès et que, pour garder sa position prépondérante dans le monde, l'Europe doit déployer un effort considérable à cet égard — effort qui ne peut être couronné de succès que si nos pays coopèrent étroitement. J'insiste sur cette condition indispensable. Il est donc tout naturel que l'on se soit attaché, dans différents milieux, à concevoir des projets et des dispositifs destinés à assurer la coopération européenne dans le domaine — si longtemps négligé — de la recherche scientifique.

Quelle est la situation à l'heure actuelle ?

Nous avons d'un côté l'O. E. C. E., la plus ancienne des organisations européennes qui, dans le cadre de ses préoccupations économiques, a été amenée à mettre au point un programme de plus en plus vaste en vue d'encourager la coopération de ses pays membres sur le terrain scientifique, programme qui renferme des idées fort judicieuses sur les moyens de mettre en œuvre les différents projets — par exemple la création d'un comité de la recherche scientifique et d'un comité scientifique consultatif.

Toujours dans le cadre de la Grande Europe, mais cette fois au sein du Conseil de l'Europe — qui, jusqu'à présent, ne s'était jamais occupé de ces problèmes — vient d'être inauguré un autre « Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche », qui — si je suis bien informé — concentrera ses efforts sur la coopération entre les universités, mais aura aussi une certaine orientation scientifique.

D'un autre côté, la création de l'Euratom a conduit automatiquement les Communautés des Six à se pencher sur ces mêmes problèmes. Nous nous trouvons là en présence d'un magnifique plan proposant l'institution d'une « Université européenne » et d'un nouveau « Conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche » — le troisième, si je ne me trompe — qui aurait notamment pour mission de donner un statut européen à tout un réseau d'instituts de recherche scientifique répartis dans l'ensemble des pays membres de la Communauté.

Il semble d'ailleurs que cet autre « Conseil européen de la recherche scientifique » ne soit pas suffisant, car le rapport du Comité intérimaire préconise aussi l'établissement d'un « Comité des Ministres » spécialement chargé de l'ensemble de la question; en d'autres termes, nous nous trouverions devant *une nouvelle Communauté européenne* disposant de tous les moyens d'action nécessaires et dont la création exigerait — soit dit en passant — la conclusion d'une série de nouveaux traités.

Loin de moi l'idée de contester la valeur de ces différents projets. Je les considère tout comme une réponse positive à un défi

réel. Mais je crois qu'il faut se poser cette question : quelle importance présentent-ils du point de vue de l'unification européenne? A cet égard, je n'hésite pas à dire que la situation me paraît singulièrement alarmante.

Devons-nous vraiment avoir deux (ou trois) systèmes différents pour assurer la coopération scientifique en Europe? Ne sommes-nous pas unanimes à reconnaître que nous devons concentrer nos plans pour l'établissement de nouveaux instituts de recherche? N'avons-nous pas tous la conviction qu'il est nécessaire de répartir les tâches entre les établissements scientifiques existants afin de tirer le meilleur parti de nos possibilités?

Dans ces conditions, pourquoi cet effort devrait-il s'appliquer à six nations seulement, ou s'y appliquer autrement que dans le reste des pays de l'Europe? Pourquoi faudrait-il qu'un institut de recherche suédois, autrichien ou britannique fût tenu à l'écart d'une entreprise commune qui aidera les instituts français et allemands à accroître leur efficience?

Je ne puis m'empêcher de penser que, dans une conjoncture où l'Europe a tendance à se scinder en deux blocs économiques, dans une certaine mesure rivaux, l'établissement d'un système de coopération scientifique propre aux six pays comporte un réel danger : le fossé risque ainsi de se creuser entre l'Europe des Six et les autres pays européens, et, dès lors que l'on se sera engagé dans cette direction, l'idéal même de l'unité européenne ne tardera pas à être complètement perdu de vue, peut-être à tout jamais.

Ce qui est évident pour la science est encore plus frappant, lorsqu'il s'agit du vaste domaine des activités culturelles en général. Culture et science sont d'ailleurs intimement liées, et c'est uniquement pour des raisons de commodité que nous sommes amenés à les distinguer lorsque nous abordons le problème capital de l'enseignement. La recherche scientifique est conditionnée dans chaque pays par l'organisation de l'enseignement et comme M. Hirsch l'a dit justement ce matin, tout le monde a compris aujourd'hui que le souci légitime du progrès

technologique *doit* avoir pour contrepartie une exploration et une compréhension toujours plus approfondies des humanités.

Je ne vois pas, à vrai dire, comment un groupe quelconque d'entre nous pourrait mener cette tâche à bien. Pour ne pas trahir son objet même, la coopération européenne sur le plan culturel doit s'exercer dans le cadre le plus large possible, en tant qu'entreprise commune de toutes les nations européennes.

Avant de poursuivre, permettez-moi de souligner que, si j'attire votre attention sur un danger qui me paraît extrêmement menaçant, je n'entends nullement critiquer ceux qui, dans le dessein de hâter la réalisation de l'unité européenne, ont procédé seuls à l'établissement des nouveaux plans auxquels j'ai fait allusion. Je ne me dissimule pas que, s'ils ont cru devoir agir de la sorte, c'est peut-être parce que certains d'entre nous ont quelque peu négligé leurs responsabilités.

Mon propos est d'en appeler, une fois de plus, à tous les intéressés pour qu'ils recherchent les moyens de surmonter ce qui pourrait bien n'être, après tout, que des difficultés passagères et de renforcer l'Europe occidentale dans son ensemble, au lieu de préparer la formation de deux ou trois « petites Europes ». Je suis sûr que c'est dans le même esprit que M. Martino a parlé ce matin.

Nous avons discuté de ces problèmes à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et, sur l'initiative de la commission culturelle, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une recommandation invitant le Comité des Ministres à faire tout son possible, dans les délais les plus brefs, pour associer les gouvernements des Six et ceux des « non-Six » à la mise en œuvre des nouveaux projets de coopération scientifique et culturelle. Nous ne savons pas encore quelles suites y ont été données, si tant est qu'elle en ait déjà reçu — le Comité des Ministres travaille parfois très lentement — mais je tiens aujourd'hui à lancer un appel aux représentants des deux organisations ici rassemblés pour qu'ils appuient cette recommandation, qui vise à préserver notre unité culturelle. Je le fais en ma qualité de président de la commission culturelle

du Conseil de l'Europe; mais, en tant que membre du Parlement danois, je voudrais également adjurer mes collègues des pays membres des Communautés de se montrer à la hauteur de leurs responsabilités et d'accepter de collaborer, ainsi qu'il leur est demandé, à la mise en œuvre des nouveaux projets. Les pays non membres des Six peuvent en effet apporter une contribution, y compris une contribution financière, à la réalisation de cette grande entreprise.

Il n'est pas encore trop tard. Nous avons lu dans les journaux que les gouvernements des six pays de la Communauté hésitaient à adopter les recommandations du Comité intérimaire, telles qu'elles se présentent actuellement. D'autres pays, nous dit-on, sont plus disposés qu'ils ne l'avaient jamais été auparavant à reconsidérer leur position antérieure et consentiraient peut-être à participer à un nouvel effort. L'avenir de l'O. E. C. E. est encore incertain. L'appareil administratif mis sur pied au sein de cette Organisation pour la coopération scientifique peut aisément s'intégrer à un dispositif institutionnel totalement nouveau, et il en va de même du Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche qui vient de voir le jour dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Je ne veux pas présenter de suggestions quant aux modalités selon lesquelles la coopération scientifique et culturelle en Europe devrait être organisée à l'avenir.

Il est hors de doute que nous avons besoin, sous une forme ou sous une autre, d'un « Conseil européen de la recherche » investi de beaucoup plus de pouvoirs que celui de l'O. E. C. E. ou que la modeste création nouvelle du Conseil de l'Europe — un organisme aussi efficace que celui que M. Hirsch a en vue, mais au rayon d'action plus large puisqu'il devrait englober tous nos pays.

C'est à nos gouvernements qu'appartient la décision, et peut-être vaudrait-il mieux qu'ils la prennent en dehors de l'une des organisations existantes; si se peut fort bien en effet que, sur ce point particulier, celles-ci aient toutes atteint la limite des pouvoirs qui leur ont été dévolus.

Tout ce que je puis faire, c'est de souligner que la coopération scientifique et culturelle en Europe doit être conçue et organisée comme un tout.

Tous autres arguments mis à part, je voudrais, monsieur le président, terminer ce discours — qui, je l'espère, n'a pas été trop long — par cette remarque : si nous nous en tenons à une politique européenne unifiée dans le domaine culturel et scientifique, nous y trouverons l'assurance la meilleure de surmonter tôt ou tard, la brouille passagère qui nous sépare sur le plan économique et aussi de frayer la voie à notre unité politique.

Le président de la Commission de la Communauté économique européenne, M. Hallstein, dont nous avons tous écouté le discours avec le plus grand intérêt, a conclu en disant :

« S'apprécier et se respecter réciproquement, s'adresser mutuellement des suggestions, c'est-à-dire apprendre au contact les uns des autres, s'atteler en commun à ce qui est notre devoir à tous, tel doit être notre mot d'ordre. »

Tel doit être aussi notre mot d'ordre dans le domaine scientifique et culturel.

**M. le président.** — Merci, monsieur Kraft.

La parole est à M. Hirsch, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

**M. Hirsch,** *président de la Commission de l'Euratom.* — Je vous remercie, monsieur le président, de me donner un instant la parole.

Je tenais à dire que c'est avec le plus grand intérêt que j'ai écouté l'exposé de M. Kraft, président de la commission culturelle de l'Assemblée consultative; j'ajoute que ses préoccupations ont, dès l'origine, été celles du Comité intérimaire. J'ai l'impression qu'il a pu prendre connaissance du rapport de ce Comité. S'il ne l'a pas fait, ce rapport est à sa disposition; mais je voudrais, pour

l'information de l'Assemblée, lire quelques passages qui montrent que sa préoccupation a été aussi la nôtre. Je suis convaincu que ceci aboutira à des conclusions positives, dans la mesure où des organisations ou des gouvernements seraient disposés à s'associer à cette initiative.

Voici ce qui est dit dans le préambule :

« Le Comité intérimaire s'est préoccupé de faciliter la participation des personnes, organisations et Etats tiers à l'œuvre entreprise. Il propose qu'étudiants et professeurs, ressortissants d'Etats non membres des Communautés européennes, aient librement accès à l'Université européenne. En outre, les propositions du Comité intérimaire ouvrent aux Etats tiers la possibilité de s'associer ou d'adhérer sur un pied d'égalité avec les Etats fondateurs. »

Rien dans la structure n'est proposé qui fasse le moindre obstacle à de telles adhésions. Je désire le souligner et je complète en citant le paragraphe 78 :

« Conformément aux conceptions consacrées par les traités instituant les Communautés européennes, l'adhésion serait ouverte aux Etats européens, alors que l'association pourrait être envisagée avec tout Etat tiers européen ou non européen.

Le statut de l'université et les conventions devraient être accompagnés d'une déclaration d'intention, déclaration qui a d'ailleurs été soumise au Conseil de Ministres, marquant le caractère ouvert de l'œuvre de coopération intellectuelle entreprise par les six pays.

L'adhésion d'un Etat tiers au statut de l'université ou aux conventions pourra se faire en vertu d'un accord entre, d'une part, l'Etat adhérent et, d'autre part, le Conseil de Ministres statuant à l'unanimité. Cet accord réglera les modalités de l'adhésion.

Il conviendra de conférer au Conseil de Ministres le pouvoir d'introduire, dans le statut de l'université et des conventions,



ainsi que dans la structure institutionnelle, les adaptations qui seraient la conséquence nécessaire de l'adhésion, sans que, pour autant, soit mis en cause l'équilibre établi entre les Etats fondateurs.

Enfin, le statut de l'université et les deux conventions devraient prévoir des formes assez diversifiées d'association.

Cette forme de coopération devra être ouverte tant aux Etats qu'aux institutions non étatiques et aux organisations internationales. Le Conseil de Ministres devrait disposer des pouvoirs nécessaires pour conclure ces accords d'associations. »

Ceci signifie, en substance, que la procédure d'adhésion proposée et qui a recueilli l'assentiment est beaucoup plus souple que la procédure d'adhésion, pour les Communautés existantes, découlant des traités de Rome et de Paris, en ce sens qu'il suffit d'une décision du Conseil de Ministres — sans procéder à la ratification, procédure très lourde — pour pouvoir recueillir l'adhésion d'Etats européens.

Indépendamment de l'adhésion pure et simple, indépendamment de formules d'associations qui peuvent, par exemple, se conclure avec des universités, il est prévu, d'ores et déjà, que l'université et les instituts européens pourront accueillir, sans aucune condition ni formalité préalable, des professeurs et des étudiants d'Etats non membres.

Je crois que, de cette façon, nous avons manifesté le désir, tout à fait conforme à celui exposé par M. Kraft, que cette organisation soit très largement ouverte. Nous considérons, comme lui, que la civilisation et la culture européennes ne sont pas du tout le privilège d'un certain nombre de pays et qu'il y a le plus grand intérêt à voir coopérer les nationaux de tous nos pays.

Je crois, en particulier, que, dans le domaine nucléaire où j'ai une responsabilité spéciale, personne ne saurait ignorer le nom de votre illustre compatriote Niels Bohr.

**M. le président.** — Je remercie M. Hirsch.

### 13. Débat général

**M. le président.** — J'ouvre le débat général. La parole est à M. Blaisse, premier orateur.

**M. Blaisse** (Pays-Bas). — Si je puis me permettre de formuler quelques observations sur l'évolution de la situation politique et économique en Occident, je voudrais d'emblée attirer l'attention de mes collègues sur un point.

Je crois qu'un resserrement de la coopération entre les pays du monde libre occidental est absolument indispensable pour faire bénéficier au maximum nos populations d'une prospérité et d'une sécurité accrues. A cette fin, tous les efforts doivent s'unir dans le cadre d'une politique coordonnée.

Il nous faut préciser la nature de cette coopération dans le domaine politique et donner en même temps une forme plus concrète à la coordination dans les domaines économique, social et financier. Ce programme devra également comporter l'élaboration d'une politique visant à favoriser l'évolution des pays en voie de développement. Une responsabilité considérable incombe à cet égard à l'Occident. Une telle politique apportera, de même, une réponse au défi politique et économique lancé par l'Union soviétique à l'égard de ces pays.

Les traités de Rome ont pour objet, nous le savons tous, de parvenir à une politique intégrée au moyen de la création d'un Marché commun fondé sur une union douanière. Notre but, cependant, est une intégration politique de l'Europe.

Les pays membres ont effectivement entrepris d'unifier progressivement leurs politiques économiques. Un régime commun de concurrence sera mis au point, outre une politique agricole commune, une politique des transports commune et — ce qui ne doit certainement pas venir au dernier rang — une politique commerciale commune. A cet effet, nous le savons tous, ont été établies un certain nombre de règles que les pays membres sont tenus d'observer. Elles constituent les principes directeurs qui

devront être développés et précisés au cours de la période de transition.

Une politique européenne d'intégration est importante non seulement pour les Six, mais pour tous les autres pays du monde libre occidental. D'un point de vue politique, le Marché commun représente un renforcement de la position de l'Europe et, partant, du monde occidental — en d'autres termes, un renforcement de la coopération que nous venons d'amorcer dans le cadre des Vingt et un. En outre, grâce à une politique économique commune, la Communauté sera bien mieux armée que ne l'était l'Europe divisée de jadis pour arriver au taux de développement économique le plus élevé possible dans des conditions de stabilité.

La Communauté, toutefois, ne doit pas se transformer en un bloc, politiquement ou économiquement protectionniste. Politiquement, la C. E. E. devra adopter une ligne de conduite qui s'inscrive dans le cadre de la coopération atlantique. Il ne faudrait pas qu'elle suscite une attitude neutre à l'égard des grands problèmes qui se posent au monde occidental, provoquant ainsi la désintégration de la coopération atlantique au lieu de la renforcer. Du point de vue économique, la Communauté ne doit pas non plus suivre une politique protectionniste. Elle doit être une Communauté ouverte, ce qui implique l'adoption d'une attitude libérale à l'égard des pays tiers. Telle est, sur le plan extérieur, l'une des caractéristiques des Six et nous sommes fidèles à cette conception dans la pratique. Dans sa propre sphère d'influence, d'un point de vue interne si l'on peut dire, le Marché commun ne doit pas suivre une politique d'intervention étatique généralisée, car sa coopération est fondée sur le principe de la libre concurrence et non pas sur le contrôle gouvernemental.

A certains égards, les Six ont des points de vue différents sur l'évolution future de la politique intérieure et extérieure de la Communauté. Ce fait n'est pas inquiétant en soi, car la structure et la situation des Etats membres sont très diverses et l'adaptation nécessaire ne peut s'opérer que graduellement.

Nous ne devons cependant pas oublier que la Communauté des Six a une fin politique à réaliser par le moyen d'une intégration

tion économique. Plus tôt sera atteint le but du Marché commun, plus claire sera la politique intérieure et extérieure de la Communauté. Il est donc heureux que l'accélération soit maintenant un fait — j'entends par là que la décision a été prise et qu'elle n'a pas été subordonnée à la réalisation d'un accord au cours des négociations à venir dans le cadre des Vingt et un, notamment avec les sept pays de l'A. E. L. E.

Je voudrais maintenant ajouter un mot sur le problème des territoires associés d'Afrique. Pour des raisons à la fois politiques et économiques, nous devons suivre, à l'égard de ces territoires associés, une politique nettement définie. Il est essentiel que les dispositions du traité soient pleinement appliquées, compte tenu de la grande solidarité qui existe entre l'Europe et ces territoires. Les Etats membres de la Communauté ont entrepris de favoriser le développement de ces pays et y sont collectivement tenus par des accords commerciaux et financiers. Nous nous trouvons là devant un problème. Comment devons-nous envisager les rapports entre les territoires associés et les autres pays africains qui ne sont pas — ou ne sont plus — associés à la C. E. E. ? Ces pays ont souvent la même structure et ont besoin de la même aide commerciale et financière que les territoires associés à la C. E. E. La même question se pose d'ailleurs pour les pays en voie de développement d'autres parties du monde. Il faut éviter un conflit entre les intérêts des Six et ceux des autres pays, notamment des pays en voie de développement. On ne saurait à la fois préconiser une politique vigoureuse d'aide aux pays en voie de développement — assurée en grande partie avec les capitaux des Etats membres — et refuser à ces pays la possibilité de vendre leurs produits en Europe.

J'en viens maintenant à la question des relations extérieures de la Communauté. Il est très important d'examiner de plus près la politique extérieure de la Communauté. J'ai déjà dit que la C. E. E. doit être une Communauté ouverte. Cette condition fondamentale, prescrite par le traité, est indispensable. Quelle que puisse être l'évolution future de l'Europe, la Communauté ne devra en aucun cas se replier sur elle-même et se transformer en un système continental.

Afin d'éviter une scission en Europe, la possibilité d'établir en Europe une vaste zone de libre-échange a été étudiée attentivement avant même que la C. E. E. entre en vigueur. Je voudrais rappeler à cet égard les travaux du Comité Maudling qui ont commencé en octobre 1957. Les discussions ont été interrompues en décembre 1958. Les négociations avaient échoué. Il convient de reconnaître, en toute justice, que la responsabilité de cet échec incombe aux deux parties. Mais ne revenons pas sur le passé. Il est plus utile de se tourner vers l'avenir.

Il n'est pas réaliste, pour le moment, de parler d'une zone de libre-échange multilatérale englobant tous les pays européens. Le nœud de la question est que le libre-échange n'est possible qu'associé à une politique commune dans les domaines économique, social et financier. C'est ainsi que l'A. E. L. E. a vu le jour, au milieu de 1959, comme réplique au Marché commun européen.

Je voudrais maintenant attirer l'attention sur le fait suivant. Il est devenu évident, au cours des dernières années, qu'une évolution de grande importance commençait à se faire jour dans les rapports économiques internationaux — je veux parler de l'intervention des Etats-Unis dans le problème des échanges européens.

Les Etats-Unis qui ont tant fait pour restaurer l'économie des divers pays européens dans la période d'après-guerre, se sont trouvés aux prises ces dernières années, avec des déficits de leur balance des paiements. Le compte courant de la balance américaine des paiements est sain par lui-même, mais l'accroissement des dépenses consacrées à l'aide militaire et à l'aide aux pays en voie de développement a affaibli, dans une certaine mesure, la position du dollar.

Le déficit a déjà atteint plus de sept milliards de dollars et il est évident que les Etats-Unis ne peuvent laisser subsister indéfiniment cet état de choses, même si l'on tient compte de leurs importantes réserves d'or. Il n'est guère surprenant que les Américains n'envisagent pas avec un enthousiasme particulier l'idée d'une vaste zone de libre-échange européenne. Les Etats-Unis se

sont sacrifiés en faveur de l'Europe des Six et ils sont prêts à accepter de nombreux inconvénients pourvu que le Marché commun européen devienne une organisation puissante. La raison en est, essentiellement, qu'ils mesurent l'importance politique de l'entreprise des Six.

Je suis bien placé pour juger la façon dont les Etats-Unis apprécient la situation. Ils sont nettement favorables à la Communauté des Six. Ils ne sont pas hostiles à l'A. E. L. E. et ils accepteront, lorsque ce problème sera discuté à la prochaine réunion du G. A. T. T., d'appliquer l'article XXIV. Enfin, les Etats-Unis ne sont pas du tout enthousiastes au sujet d'une zone préférentielle plus étendue en Europe — ce que l'on appelle la zone de libre-échange des Treize — parce qu'ils pensent que c'est aller beaucoup trop loin dans le sens d'un régime préférentiel.

On peut se demander si la création de l'A. E. L. E. était une initiative opportune. A ce sujet, les avis diffèrent. Son objet essentiel est de jeter un pont entre les Six et les Sept. Je tiens à bien préciser que ces deux organisations ne sont nullement identiques. Pour jeter un pont, il faut deux têtes de pont solides. Ce que nous craignons chez les Six, c'est que la tête de pont des Sept ne soit pas solide. J'espère sincèrement, monsieur Smithers, que le navire des pays de l'A. E. L. E. a suffisamment de vapeur pour faire davantage que donner un coup de sifflet.

Quoi qu'il en soit, aucun effort ne doit être épargné pour supprimer, en Europe, les écarts qui se creusent de plus en plus dans le domaine économique et, partant, sur le plan politique. Il faudra tenter de réaliser un rapprochement, ce qui suppose que les deux parties adoptent en la matière une attitude réaliste. Les pays de l'A. E. L. E. devront montrer plus de compréhension qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici à l'égard des vœux et intentions raisonnables des Six et ceux-ci, de leur côté, devront répondre à certaines de leurs préoccupations. Il faudra procéder de façon pragmatique afin de donner une forme concrète à ce rapprochement.

On pourrait, tout d'abord, aplanir certaines controverses en appliquant des réductions considérables des droits d'importation et

d'importants élargissements des contingents à un certain nombre de produits qui, de par leur nature même, suscitent de sérieuses difficultés entre les Six et les Sept. Ces mesures pourraient s'appliquer aux automobiles, aux produits chimiques, aux textiles et à divers autres produits qui jouent un rôle important dans les échanges européens. Dans cette hypothèse, d'importantes réductions tarifaires pourraient alors être appliquées sur une base mondiale dans le cadre du G. A. T. T.

En outre, les discussions tarifaires « Dillon » qui se tiendront au G. A. T. T. à l'automne 1960 et se poursuivront en 1961 pourront contribuer utilement à résoudre les problèmes qui se posent actuellement dans les échanges internationaux, en tenant compte en particulier des intérêts des territoires d'outre-mer exportateurs. Ces discussions offriront une excellente occasion d'opérer des réductions dans les droits relativement élevés du tarif extérieur des Communautés.

Conformément à la décision prise lors de la Conférence du Conseil des Ministres de la Communauté du 12 mai 1960, les moyens de réaliser ce rapprochement entre les Six et les Sept seront examinés dans le cadre de la « Commission des Vingt et un » réunissant les pays membres de l'O. E. C. E., les Etats-Unis et le Canada, avec la coopération de la Commission européenne.

Il est hautement souhaitable que, dans les discussions à venir, les Britanniques n'adoptent pas l'attitude qui consiste à poser comme condition *sine qua non* le maintien intégral du système préférentiel du Commonwealth. Tout en comprenant parfaitement l'importance politique et économique du Commonwealth, on doit admettre que les intérêts des pays qui le composent sont de plus en plus influencés par le progrès économique du continent européen. Les possibilités qu'offre le marché européen à un grand nombre de ces pays ne doivent pas être sous-estimées. Il faut espérer que la Grande-Bretagne reconsidérera sa politique dans l'intérêt de tous. L'Europe, y compris la Grande-Bretagne, en retirerait de grands avantages. La récente réunion tenue à Londres par les Premiers Ministres du Commonwealth a certainement permis d'accomplir des progrès dans cette voie.

J'en viens maintenant à l'évolution politique des Six qui est, à mes yeux, si importante. Je mentionnerai quatre domaines différents :

1. L'élection directe des membres du Parlement européen;
2. La coopération des Vingt et un en matière de politique étrangère, sous réserve qu'elle ne soit pas en opposition avec la politique atlantique générale de l'Occident;
3. L'accroissement des pouvoirs du Parlement européen, et
4. L'unification et le renforcement des trois exécutifs par leur fusion en un seul et même organe, tout en maintenant — du moins pendant un certain temps — les traités existants.

A Paris, on a évoqué la possibilité d'une adhésion de la Grande-Bretagne à ces deux communautés. Cependant, dans la résolution de l'U. E. O., seul l'Euratom a été mentionné. Je voudrais poser quelques questions, car je ne vois pas très bien de quoi il s'agit. Tout d'abord, quels sont les arguments? Quels sont les avantages? Le Royaume-Uni est associé à la Haute Autorité. Il a également conclu un accord avec l'Euratom. Pourquoi ne peut-il pas adhérer au Marché commun? Telles sont les objections que je ferai à première vue, et elles doivent être examinées surtout en fonction de nos efforts pour constituer à bref délai un seul et même organe exécutif. Si le Royaume-Uni n'adhère pas au Marché commun, faudra-t-il pour cela renoncer, sans doute pour de nombreuses années, à l'objectif politique qui consiste à créer un exécutif unique?

En second lieu, l'idée britannique implique-t-elle une modification du traité charbon-acier si le Royaume-Uni y adhère? Dans la négative, cela signifie-t-il qu'il accepte une plus large part de supranationalité que celle que prévoit le traité du Marché commun? Dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi il n'adhère pas au Marché commun.

Ma troisième question sera la suivante : comment les choses se passeraient-elles? Pensez au Parlement européen et aux travaux des commissions parlementaires. La commission de l'énergie, par



exemple, discute des questions relatives au charbon, au pétrole, au gaz et à l'énergie nucléaire. On constate immédiatement que ces questions intéressent les trois Communautés. Faut-il alors en conclure que le Royaume-Uni ne participerait pas à l'application d'une politique énergétique coordonnée? Voilà quelques questions pertinentes, mais je pense qu'une assemblée comme la nôtre est très compétente pour en discuter.

Je terminerai en disant qu'une évolution est en train de se produire en Grande-Bretagne. C'est un fait incontestable et je m'en félicite. L'intégration des Six a créé une situation nouvelle, ainsi que M. Smithers l'a reconnu ce matin. Il faut, en conséquence, que différents pays révisent leur politique. Il y a manifestement une évolution de l'opinion. Elle ne devrait cependant pas conduire à l'adoption d'une décision erronée. Les trois Communautés n'en font qu'une, mais vous pouvez être certains que nous serions enchantés que les pays de l'A. E. L. E. puissent se joindre aux Six en acceptant entièrement la doctrine fondamentale de notre Communauté.

**M. le président.** — La prochaine séance aura lieu demain samedi, à 9 heures.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 19 heures.)*



DEUXIÈME SÉANCE  
SAMEDI 25 JUIN 1960

---

**PRESIDENCE DE M. FEDERSPIEL**  
**Président de l'Assemblée consultative  
du Conseil de l'Europe**

*La séance est ouverte à 9 heures.*

**1. Débat général (suite)**

**M. le président.** — La séance est ouverte. Vous trouverez devant vous le texte de l'intervention que M. Blaisse n'a pu faire hier, par suite d'une panne d'électricité. M. Blaisse m'a aimablement permis d'annoncer à l'Assemblée qu'ils s'abstiendrait de prononcer ce discours et je pense que tous les représentants seront d'accord pour considérer son intervention comme ayant été faite oralement et comme devant figurer dans le procès-verbal.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat général qui a été suspendu hier soir. A la fin de ce débat je demanderai à M. Martino, rapporteur général de l'Assemblée parlementaire européenne, ainsi qu'au professeur Hallstein, président de la Commission économique européenne de la Communauté, de répondre comme ils le jugeront approprié aux questions évo-

quées au cours du débat général. La parole est maintenant à M. Russell.

**M. Russell** (Royaume-Uni). — (E) C'est pour moi un très grand honneur que de prendre la parole à la Réunion jointe des membres de ces deux grandes assemblées. Qu'il me soit permis tout d'abord de préciser qu'en ma qualité de membre de la délégation britannique, je souhaite voir l'Europe atteindre au plus grand degré d'unité possible et que je me félicite de tout ce que les Six ont accompli.

Je souhaite voir mon pays prendre une part active à l'œuvre d'unification, à condition qu'elle n'affaiblisse pas pour autant ses relations avec le Commonwealth et qu'il le fasse évidemment en liaison avec ses amis de la zone de libre-échange. Hier, M. Martino, dans son remarquable discours, s'est déclaré convaincu de la nécessité de la participation du Royaume-Uni et des autres pays du Commonwealth sans rien ignorer cependant des difficultés que cette participation soulève. Il avait déjà exposé ces difficultés au paragraphe 67 de son rapport :

« Les pays membres de la Communauté économique européenne reçoivent à eux seuls les trois quarts environ des exportations totales des pays d'outre-mer qui leur sont associés.

L'Assemblée a donc justement insisté sur la nécessité de ne pas détruire la préférence tarifaire qui doit jouer en faveur des pays d'outre-mer associés dans le cadre de la Communauté, quel que soit le désir de cette dernière de libéraliser ses échanges avec les pays tiers. »

Hormis le fait que la proportion est plutôt moindre, le Commonwealth doit faire face à un problème en tous points identiques à celui qui se pose aux membres de la Communauté économique européenne du fait de leurs territoires associés. Je pense que 45 à 50 % environ des exportations des territoires dépendant de la

Grande-Bretagne sont dirigés vers les pays du Commonwealth, mais surtout vers le Royaume-Uni.

Si l'on considère les exportations de l'ensemble des pays du Commonwealth, y compris les pays indépendants, environ 40 % de ces exportations se font à destination d'autres pays du Commonwealth. On voit que cette proportion, bien qu'inférieure à celle de la Communauté économique européenne, est néanmoins très importante. Naturellement, le Royaume-Uni accorde une aide considérable au Commonwealth grâce au régime préférentiel et surtout grâce à l'assistance qu'il accorde aux pays sous-développés.

Examinons par exemple la question du sucre. Il est produit en Jamaïque, à la Trinité, en Guinée britannique, dans les Barbades, dans les îles Maurice et à Fidji, pour ne pas parler de l'Australie et de l'Union sud-africaine. Il bénéficie non seulement d'un tarif préférentiel, mais aussi des dispositions de l'Accord du Commonwealth sur le sucre, qui constitue un autre mode de traitement préférentiel. Le sucre est la seule exportation de deux de ces territoires, les Barbades et les îles Maurice, et dont 90 % sont absorbés par le Commonwealth et surtout par le Royaume-Uni.

Prenez ensuite la question des agrumes. L'industrie antillaise des agrumes s'effondrerait sans la préférence que lui accordent le Royaume-Uni et le Canada sous une forme ou une autre. Elle ne pourrait soutenir la féroce concurrence de ce que n'absorbe pas l'énorme marché intérieur américain en Floride et Californie. Sa situation est actuellement menacée par la suppression des restrictions aux importations imposées pendant de longues années pour des raisons de balance des paiements.

Plusieurs territoires britanniques obtiennent des avantages préférentiels sur le marché du Royaume-Uni sans favoriser en échange les exportations du Royaume-Uni. Ce sont, notamment, la plupart des territoires britanniques d'Afrique. Parmi ceux-ci se trouve la Nigeria, pays de 32 millions d'habitants, bientôt indépendant. Le Royaume-Uni absorbe 60 % de ses exporta-

tions dont la moitié au moins bénéficie au Royaume-Uni du traitement préférentiel sur les marchés des oléagineux, du cacao et de la banane. Tel est aussi le cas du Ghana dont les deux cinquièmes des exportations sont dirigés vers le Royaume-Uni sous forme de cacao et de bois. Ces deux exportations bénéficient d'un traitement préférentiel. Tel est encore le cas du Kenya qui exporte surtout son café et son thé au Royaume-Uni et bénéficie lui aussi d'un traitement préférentiel.

Il y a encore ce grand pays qu'est la Nouvelle-Zélande, dont 60 % des exportations sont absorbés par le Royaume-Uni. Je sais que celles-ci consistent en partie de laine, en mouton et en agneau qui sont importés sans droits, mais elles comprennent aussi du bœuf, du beurre et du fromage et ces produits constituent pratiquement la totalité des exportations de la Nouvelle-Zélande; or, le beurre et le fromage sont absorbés par le marché préférentiel du Royaume-Uni. Je pense qu'on peut dire qu'un quart des exportations de la Nouvelle-Zélande est directement absorbé par le marché préférentiel du Royaume-Uni et qu'un coup très dur leur serait porté si elles devaient affronter la forte concurrence des autres producteurs. Puis il y a aussi l'Inde, ce grand pays sous-développé, dont presque la moitié des exportations est dirigée vers le Commonwealth et le quart vers le seul Royaume-Uni. Une grande partie de ces exportations consiste en thé et en cotonnades. Ces exportations bénéficient elles aussi d'un traitement préférentiel sur notre marché. Il y a enfin la République d'Irlande, qui est elle-même membre du Conseil de l'Europe. J'espère ne pas mettre mes collègues irlandais dans l'embarras en mentionnant leur pays. Bien qu'elle ne fasse pas partie du Commonwealth, l'Irlande a avec le Royaume-Uni, des liens plus étroits qu'aucun autre pays qui n'y appartient pas. Les trois quarts de ses exportations sont absorbés par le Royaume-Uni; il s'agit surtout de produits agricoles qui bénéficient toujours du traitement préférentiel du Commonwealth.

Le seul passage de la déclaration de M. Martino qui m'ait déçu est celui où il dit que nous devons nous conformer aux principes du G. A. T. T. C'est ce qu'a dit aussi le professeur Hallstein. Je me demande pourquoi le G. A. T. T. est si sacro-saint et

pourquoi l'on a pour lui la même vénération que pour les saintes Ecritures. Il a vu le jour il y a treize ans alors que les conditions étaient très différentes. M. Martino a déclaré que les institutions doivent s'adapter aux circonstances. Je pense qu'il est temps que l'article 1<sup>er</sup> du G. A. T. T., c'est-à-dire la clause de non-discrimination, soit adapté à l'Europe d'aujourd'hui. Si nous y consentions, et autorisions cette discrimination, le pont que chacun s'efforce de jeter pourrait l'être par le professeur Hallstein en moins de temps, j'en suis certain, qu'il ne lui en a fallu hier pour exposer son travail de ces six derniers mois.

Ce n'est pas comme si les dispositions du G. A. T. T. n'avaient pas été violées, en esprit sinon à la lettre. Ce n'est pas non plus comme si la discrimination n'existait pas dans le monde. Elle s'exerce parfois dans des proportions considérables, sous d'autres formes que les tarifs douaniers. La clause du traité de Rome relative aux territoires d'outre-mer constitue, à mon avis, une violation flagrante du G. A. T. T. Je ne m'en plains pas — je m'en félicite au contraire — mais je pense qu'elle va à l'encontre du principe de non-discrimination. L'A. E. L. E. elle-même contrevient à ce principe puisque l'agriculture en est exclue, et que la condition mise par le G. A. T. T. à la création d'unions douanières et de zones de libre-échange est l'abolition des barrières douanières dans tous les domaines. Encore une fois, je ne m'en plains pas, mais je m'en félicite. Puis il y a la zone de libre-échange d'Amérique centrale englobant le Nicaragua, le Costa-Rica, le Salvador, le Guatemala et le Honduras, dans laquelle une longue liste de matières premières et de produits manufacturés sont exonérés de tous droits de douane et autres barrières douanières. Or, le Nicaragua est membre du G. A. T. T. mais personne n'a paru s'inquiéter de cette violation lorsqu'elle fut commise.

On pourrait aussi citer le cas du tarif douanier que les Etats-Unis appliquent aux importations de lainages. En 1957, les Etats-Unis ont presque doublé les droits de douane normalement applicables aux importations de lainages lorsque celles-ci viennent en dépassement d'un contingent d'un poids de 14 millions de livres. Cette mesure a eu un effet discriminatoire en faveur des importations en provenance de la France, de l'Italie et du Japon au

détriment de celles provenant du Royaume-Uni. Ces trois pays, en effet, fournissaient surtout des marchandises de stock qui pouvaient être importées avant que le contingent n'ait été atteint, alors que les exportations du Royaume-Uni destinées davantage à satisfaire à des commandes particulières, prennent plus de temps. Avant que ces exportations puissent être effectuées, le contingent est souvent atteint et des droits plus élevés sont alors appliqués.

A la suite de cette mesure, les exportations de lainages du Royaume-Uni vers les Etats-Unis sont tombées de 13,5 millions de livres sterling en 1956 à 9,4 millions de livres en 1958. Elles ont repris légèrement en 1959 pour atteindre 11,2 millions de livres sterling. Je ne me plains pas de cet état de choses, je voulais simplement citer un exemple flagrant de discrimination.

Je mentionnerai aussi l'écoulement des excédents américains de produits agricoles. En 1956, les Etats-Unis ont vendu du blé au Brésil en lui accordant un délai de 40 années pour le payer — non en dollars mais en cruzeiros. Au cours d'une seule année les Etats-Unis n'ont pas négocié moins de 38 accords avec 25 pays différents, en vue de liquider leurs excédents de divers produits : blé, farine, produits d'alimentation animale, riz, coton, graisses et huiles, tabac et produits laitiers. Je ne compte pas ici les très généreux dons qu'ils font de temps en temps aux pays sous-développés.

Je pourrais citer un autre exemple flagrant de discrimination touchant cette fois la nationalité des navires marchands : un accord a été conclu récemment entre les Etats-Unis et l'Inde pour l'envoi de 17 millions de tonnes de céréales au cours des quatre prochaines années. Cet accord est régi par la Loi des Etats-Unis (United States Public Law 480) qui exige que 50 % des marchandises soient transportés sur des navires américains. Cela équivaut à peu près à un navire par jour pendant quatre ans, la moitié de ces navires battant pavillon américain. Au cours du mois de mai le fret payé aux navires des Etats-Unis effectuant ces transports s'élevait à 196 shillings la tonne, alors qu'il était de



76 shillings pour les navires non américains. Il s'agit bien là d'une discrimination d'importance!

Tout accord commercial bilatéral négocié entre deux pays constitue une mesure discriminatoire, car il prévoit que le pays A importera une plus grande quantité de produits du pays B et, pour cette raison, le pays A fait un acte de discrimination en faveur du pays B, au détriment de tous les autres pays exportant les mêmes produits. Je ferai encore allusion à un dernier point : la Somalie doit devenir indépendante dans quelques jours. Elle peut demander à faire partie du Marché commun ou du Commonwealth ou des deux à la fois. Il serait probablement sage de permettre à ce pays très insuffisamment développé d'adhérer à la fois au Marché commun et au Commonwealth s'il le désire. Cette décision constituera-t-elle une violation du G. A. T. T. ? S'il en est ainsi quelqu'un s'en offenserait-il ? Que se passera-t-il si l'union projetée entre le Ghana et la Guinée devient une réalité ? Le même problème pourra alors se poser.

La non-discrimination n'est qu'une expression vide de sens car elle conduit à une discrimination délibérée ne s'abritant pas nécessairement derrière des tarifs douaniers mais derrière d'autres façades. Le G. A. T. T. ne réussit pas mieux à faire respecter le principe de non-discrimination que le Volstead Act celui de la prohibition aux Etats-Unis entre les deux guerres, à cette différence près, peut-être, que le Gouvernement des Etats-Unis ne concluait pas à l'époque de marchés illicites sur les alcools alors qu'il est l'un des principaux « bootleggers » en matière de discrimination. Il demande instamment aux Six et aux Sept, et en fait à tous les membres européens de la Commission qui vient d'être créée, d'examiner cette question avec le plus grand soin. A eux tous, ils représentent environ la moitié des Etats membres du G. A. T. T., et je suis persuadé que d'autres soutiendraient leurs efforts s'ils cherchaient à obtenir une révision du G. A. T. T. Je ne prétends pas un instant que nous souhaitons abolir le G. A. T. T.; ce que j'affirme, c'est que la clause de non-discrimination qui existe depuis treize ans est périmée et devrait être révisée. Si nous pouvions obtenir qu'elle le soit, nous pourrions grâce au Plan de Strasbourg ou, d'une autre manière, jeter un pont entre les Six

et les Sept et les pays tiers ainsi qu'avec le Commonwealth. Cette possibilité pourrait être examinée ou, à défaut, on pourrait étudier tout autre moyen d'y parvenir.

Considérez l'énorme potentiel du Commonwealth, voyez les vastes régions du Canada et de l'Australie, leurs immenses ressources, en grande partie inexploitées, et leur très faible population. Ces pays manquent à la fois de main-d'œuvre et de capitaux. Considérez les marchés qui s'ouvriront si nous parvenons seulement à relever le niveau de vie de pays tels que l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Malaisie en Asie, et les Etats africains tels que le Ghana, la Nigeria et le Kenya. C'est parce que le Commonwealth présente toutes ces possibilités que je souhaite le voir économiquement lié à l'Europe. Je crois qu'ensemble, tous ces pays d'Europe et du Commonwealth, agissant de concert avec nos amis des Etats-Unis, pourraient constituer le bloc le plus puissant du monde dans l'intérêt de ce que, pour reprendre les termes de M. Martino, nous recherchons tous : la paix.

**M. le président.** — La parole est à M. Duynstee.

**M. Duynstee** (Pays-Bas). — (*E*) Peut-être est-il bon que je rappelle au début de mon intervention que, d'après un proverbe anglais, il existe trois types de Hollandais : les Hollandais d'Amsterdam, les Hollandais de Rotterdam et les satanés Hollandais. Je laisse à l'Assemblée le soin de dire à quelle catégorie j'appartiens. Pour ma part, je me contenterai de dire que je suis de nationalité néerlandaise.

Si vous me le permettez, j'aimerais présenter quelques remarques préliminaires avant d'aborder la partie plus substantielle de mon discours. Les membres de la C. E. E. ont conclu entre eux des arrangements commerciaux. Ils ont conclu ensuite d'autres arrangements sur le plan des devises, sur le plan économique, financier, monétaire, sur le plan du plein emploi et sur celui des institutions. On peut dire que les arrangements appartenant à ces six dernières catégories ont eu pour but de compenser et d'atténuer les effets des arrangements commerciaux, qu'ils ne sont pas le prix de l'intégration mais qu'ils doivent être

considérés comme un ensemble de facilités mutuelles spécialement conçues pour compenser les effets éventuels des arrangements commerciaux.

Dans son état actuel, l'A. E. L. E. ne comporte pas le même mécanisme que celui que les Six ont mis à la disposition de leurs membres et c'est pourquoi je doute que les Sept soient jamais à même d'avoir une politique commerciale capable de concurrencer celle des Six sans se heurter à des difficultés assez sérieuses.

Notre collègue italien M. Santero a déclaré, dans son excellent rapport (Doc. 1130) à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe :

« Il serait néfaste à l'avenir de l'Europe de voir dans le Marché commun une fin en soi. »

Cette opinion se retrouve dans ce rapport empreint d'une grande hauteur de vue que M. Martino a présenté à cette Réunion jointe et dans lequel il déclare au paragraphe 77 que « la petite Europe » d'aujourd'hui n'est que le noyau de la grande Europe de demain, et que ces deux Europe, la présente et la future, sont liées par un même destin. « *Simul stabunt simul decident.* »

Le thème principal de mes discours sur cette question a toujours été et sera toujours que le Marché commun n'est pas une fin en soi. Je voudrais ajouter que le Traité de la C. E. E. a été ratifié par le Parlement néerlandais à condition que le Marché commun ne soit qu'un moyen en vue d'une fin et non une fin en soi.

Au paragraphe 106 du Rapport de M. Martino, il est fait état des prochaines élections européennes au Parlement de la Communauté des Six et M. Martino a fort justement déclaré :

« L'élection de l'Assemblée ne peut pas être considérée comme une opération sans répercussion sur la situation politique interne de chaque pays. »

Le Parlement de la Communauté des Six fait actuellement un pas extrêmement important dans la mesure où il oblige le corps électoral de la Communauté des Six à penser européen. Il mobilisera l'opinion publique pour une cause européenne. Pour la première fois de leur vie, des hommes et des femmes ne devront pas se placer sous l'angle de la circonscription électorale, de la province ou de la région, mais sous l'angle de l'Europe.

Comme notre collègue le professeur Dehousse l'a déclaré à l'Assemblée de la Communauté des Six, il manque encore en grande partie à cette Communauté l'appui des masses. Je pense que des élections européennes comme celles qui sont envisagées au sein de la Communauté des Six pourront modifier considérablement la situation à cet égard.

Ainsi que je l'ai dit auparavant à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, il serait très utile que le cadre dans lequel auront lieu les élections européennes dépasse les limites de la Communauté des Six.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de l'attitude des Etats-Unis à l'égard des Six et des Sept et de l'attitude des Six et des Sept à l'égard des Etats-Unis. Je voudrais tout d'abord faire observer qu'à mon avis l'un des plus grands bienfaits que le peuple américain pourrait accorder au monde serait de changer sa Constitution de façon que les élections présidentielles aient lieu tous les six ou sept ans et non tous les quatre ans.

Dans une étude extrêmement intéressante qui a été faite à la demande de la Commission des relations extérieures du Sénat des Etats-Unis et qui est intitulée « Les problèmes économiques mondiaux et intérieurs et leurs incidences sur la politique étrangère des Etats-Unis », il est donné à la page 34 des chiffres fort éloquentes sur la répartition du produit national brut dans le monde pour les années 1957 et 1970. Ces chiffres montrent que les Etats-Unis plus le Canada, c'est-à-dire l'Amérique du Nord, détenaient 35 % du total mondial en 1957 et qu'ils en détiendront probablement 31 % en 1970. La part de l'Europe occidentale, c'est-à-dire les Six plus les Sept et les Cinq, s'élevait à 29,5 % en 1957

et atteindra probablement 31 % en 1970. La part de l'U. R. S. S. et de ses satellites européens était de 18,2 % en 1957 et sera probablement de 21 % en 1970.

Ces chiffres montrent à quel point l'Europe occidentale est importante et même indispensable aux Etats-Unis. Les Etats-Unis plus le Canada et l'Europe occidentale détenaient 64,5 % du produit national brut mondial en 1957, et en détiendront probablement 62 % en 1970, alors que la part de l'U. R. S. S. et de ses satellites européens n'était que de 18,2 % en 1957 et atteindra vraisemblablement le chiffre de 21 % en 1970.

L'Europe occidentale est donc indispensable aux Etats-Unis car, si le potentiel économique de l'Europe occidentale tombait aux mains des Russes le bloc communiste — sans compter la Chine — détiendrait en 1970 la plus grosse part du potentiel économique mondial avec 52 %. Or, comme l'a souligné jadis le philosophe communiste bien connu Frédéric Engels : « Rien ne dépend davantage des conditions économiques » — c'est-à-dire du produit national — « que les armées et les flottes, les armements, le personnel, les structures, la tactique et la stratégie. »

Les chiffres que je viens de citer reflètent la force relative de la position que nous occupons en Europe sur le plan économique, — mais non pas sur le plan général — et qui compense dans une certaine mesure la situation militaire stratégique rien moins que précaire du reste du continent européen.

Parallèlement, on pourrait montrer combien il importe pour les Etats-Unis, si ce pays veut conserver sur le plan économique une hégémonie incontestée et incontestable au sein de l'Alliance atlantique en 1970, c'est-à-dire lorsque le produit national brut des pays situés de chaque côté de l'Atlantique atteindra 31 %, combien il importe, dis-je, que la partie européenne de cette Alliance soit scindée en deux ou trois parties, à condition toutefois, que chacune d'elles reste vaguement liée aux Etats-Unis dans le cadre de l'O. T. A. N. Je n'appelle pas cela un raisonnement machiavélique, mais du simple bon sens dans un monde qui, malheureusement, n'obéit qu'à la force et non à la morale.

Ceci dit, je ne puis avoir que fort peu d'estime pour ces Européens qui, volontairement ou non, contribuent à cette division parfaitement inutile du produit brut de l'Europe occidentale en deux ou trois entités concurrentes et rivales, avec tout ce que cette division implique de perte d'influence dans les affaires mondiales.

Dans la mesure où la Communauté des Six ou tout gouvernement membre de cette Communauté, ou encore tout gouvernement de l'Europe occidentale n'appartenant pas aux Six, recherche les faveurs du Gouvernement des Etats-Unis aux dépens d'une plus grande unité européenne, c'est à eux que les reproches doivent aller. Une fois encore, ce ne sont pas les Américains que je blâme, mais je ne puis m'empêcher de penser que les Européens que nous sommes manquent parfois de perspicacité, voire de prudence.

A deux reprises, avec le Plan Marshall et l'O. T. A. N., les Etats-Unis sont venus généreusement à l'aide de l'Europe. En fait, nous n'existons en tant que nations libres que grâce à l'aide sans précédent que nous ont accordée les Etats-Unis. Mais je ne pense pas qu'en tant qu'hommes politiques, nous devons nous laisser aller au sentimentalisme. L'Amérique ne pouvait laisser le potentiel économique de l'Europe tomber aux mains de la Russie. Une seule fois les Etats-Unis ont failli à l'Europe : c'était il y a quelques années, lorsqu'ils contribuèrent à torpiller le plan de Strasbourg du Conseil de l'Europe.

Que notre collaboration avec les Etats-Unis soit la plus intense, la plus large possible puisque nous ne pouvons nous passer les uns des autres, mais que cette collaboration soit celle de partenaires égaux. Or, cette égalité ne pourra être réalisée que si nous unissons en un seul groupe les Six, les Sept et les Cinq, que cela plaise aux Américains ou non. Je suis pour ma part un Européen très américainophile. Je suis un partisan convaincu de l'Alliance atlantique et l'O. T. A. N. Cette position, je l'ai soutenue dans toutes les assemblées où j'ai pris la parole, y compris devant le Parlement néerlandais. Mais en tant qu'Européen je n'aime

pas voir l'Europe gâcher ses chances et je pense qu'il ne s'agit là que d'un réflexe naturel.

Les organisations bâtardes abondent actuellement en Europe. Le Conseil de l'Europe ne peut s'occuper que de questions économiques, politiques, culturelles et sociales. L'O. E. C. E. ou la chaîne O. E. C. D. ne peut traiter que de questions économiques. La compétence de l'U. E. O. se limite aux seules questions militaires ou politiques. La Communauté des Six ne peut s'occuper que de questions économiques, sociales et politiques. Or, pour parvenir à une unité politique il faut pouvoir examiner simultanément les problèmes politiques, économiques et militaires. Il faut considérer ces trois domaines, — politique, économique et militaire — comme une trinité indivisible si l'on veut arriver à une politique étrangère commune et à l'unité politique.

La Communauté des Six ne peut pas s'occuper des questions et des problèmes militaires et elle ne s'en occupe pas. C'est pourquoi je dis que la Communauté des Six est une organisation bâtarde, tout aussi bâtarde dans son essence que les autres organisations internationales dont je viens de parler. Indépendamment de cette paralysie pour ainsi dire congénitale des Six, la situation stratégique de ces mêmes Six sur le plan militaire est mauvaise, pour ne pas dire plus. A ce propos je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur un discours que j'ai prononcé à Vienne sur l'invitation du maire de cette ravissante cité lorsqu'on me demanda de m'adresser à la jeunesse d'Autriche dans le cadre du « Europagespräch » de 1959 (je me permets de vous renvoyer aux pages 139 et 140 de la brochure qui contient tous les discours prononcés à cette conférence). Mais je me garderai de citer des extraits de ce discours car ils traitent des problèmes militaires et je craindrais de me faire rappeler à l'ordre par notre Président si j'abordais ici ces questions. Cela ne montre-t-il pas à quel point il nous arrive parfois à nous aussi d'être une organisation bâtarde!

Je voudrais également attirer l'attention de l'Assemblée sur un discours que j'ai prononcé à l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale sur le même problème en juin 1959. Pour la même raison, je ne puis citer de passages de ces discours!

A l'intérieur de cette tête de pont que constitue l'Europe, c'est-à-dire la partie continentale de l'Europe occidentale, la Communauté des Six occupe une position géographique centrale et ses flancs sud et nord sont exposés et découverts. Militairement, sa position n'est pas viable ni tenable comme je me suis efforcé de le démontrer dans les deux discours dont je viens de parler.

Dans ce monde d'aujourd'hui malheureusement, les questions militaires constituent la troisième dimension dont on doit inévitablement tenir compte lorsque l'on veut définir une politique étrangère commune, mais la Communauté des Six ne peut même pas discuter des questions militaires, enserrée comme elle est dans le cadre trop étroit de son statut. J'appelle la Communauté des Six une organisation bâtarde, une de plus parmi toutes celles dont nous sommes entourés.

Mais que l'on ne s'y trompe pas. Je ne prétends pas que la Communauté des Six a peu ou pas d'importance. J'estime au contraire que son importance est très grande et son influence considérable; mais l'expérience de ces trois dernières années a montré que, dans l'état actuel du monde, il fallait lui donner une troisième dimension si l'on voulait qu'elle forme la base d'une véritable communauté et qu'elle soit vraiment à même de faire connaître le point de vue de l'Europe sur des questions d'importance mondiale. Ce n'est qu'au sein d'une organisation où pourront être discutées des questions économiques, politiques et militaires et où elles pourront l'être simultanément et en fonction les unes des autres qu'il sera possible de définir une politique étrangère commune. Aussi longtemps que la Communauté des Six n'inscrira pas dans son programme d'activités ces trois domaines — économique, politique et militaire —, elle restera « eine unvollendete Symphonie », une symphonie inachevée.

Dans ces conditions, j'estime qu'une grande occasion s'offre à la Grande-Bretagne et à certains autres pays non neutres de l'A. E. L. E. de jouer un rôle des plus constructifs dans la réalisation de cette grande unité européenne. La Grande-Bretagne et certains autres pays de l'A. E. L. E. devraient entrer à la C. E. E. non par la petite porte que serait l'Euratom ou la Communauté



du Charbon et de l'Acier mais par la grande porte, en apportant avec eux ce don précieux que sont la Charte et la Constitution de l'U. E. O. La Grande-Bretagne devrait dire : « Je veux adhérer à la C. E. E. J'en accepte les règles mais ajoutons un chapitre militaire à sa constitution actuelle. Que ce chapitre militaire soit tiré de la Charte et de la Constitution de l'U. E. O. qui ont été déjà acceptées et ratifiées par les six pays de la C. E. E. »

La Grande-Bretagne devrait dire : « Insérons un chapitre militaire après l'article 130 de l'actuel traité de la C. E. E. » Elle devrait dire : « Faisons fusionner la C. E. E. et l'U. E. O. »

En le faisant, en remodelant la C. E. E., en lui insufflant une nouvelle vitalité, en faisant fusionner les activités militaires, économiques et politiques en une seule organisation, en augmentant le nombre des pays participants à la C. E. E., l'Europe aurait trouvé les bases de son unité politique, elle aurait trouvé les bases d'une structure confédérative dont le Général de Gaulle a parlé le 31 mai de cette année à la nation française dans un discours que nous connaissons bien. Pour ma part, je préférerais, comme je l'ai expliqué à l'Assemblée de l'U. E. O. le 1<sup>er</sup> juin de cette année, une structure fédérative.

Si une telle fusion avait lieu, il serait possible de créer un secrétariat politique au sein de la nouvelle organisation ainsi que les Français en ont manifesté le désir il y a quelques mois. Il serait alors possible d'arriver au résultat dont parlait le Ministre français des Affaires étrangères M. Couve de Murville, dans son discours du 14 juin à l'Assemblée nationale.

« L'Europe doit s'organiser et s'unir dans le domaine monétaire, peut-être dans le domaine de la défense et finalement, à coup sûr, dans le domaine politique. »

Si cette union, cette fusion entre la C. E. E. et l'U. E. O. pouvait être réalisée, il serait peut-être préférable de changer le nom de C. E. E. en celui de Communauté de l'Europe Occidentale.

A cette Communauté de l'Europe Occidentale, les Six, le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark, le Portugal, l'Islande,

la Grèce et la Turquie pourraient adhérer en qualité de membres de plein exercice. Les pays dits « neutres » tels que la Suède, la Suisse, l'Autriche et l'Irlande pourraient se voir offrir le statut de membres associés, en ce sens que seules les incidences économiques et sociales de l'actuel traité de la C. E. E. leur seraient applicables. Le lieu de rencontre de la Communauté de l'Europe Occidentale et de ses membres associés devrait être le Conseil de l'Europe. Car le Conseil de l'Europe est à mon avis le centre naturel de gravité politique de l'Europe, ou, en tout cas, il devrait l'être s'il ne l'est pas. En fait, il devrait être le centre de gravité politique de l'Europe puisque la plupart des pays en cause en font partie. Il devrait être le « moyen cadre » ou le « cadre européen » à l'intérieur du cadre atlantique que constituent l'O. T. A. N. et l'O. E. C. E. Et à l'intérieur même de ce « cadre européen », nous aurions la Communauté de l'Europe Occidentale composée de membres à part entière, une Communauté, qui, en coopération étroite avec l'O. T. A. N. et l'O. E. C. D. dont elle ferait partie intégrante, serait néanmoins en mesure de définir une politique européenne indépendante.

Etant donné le caractère composite et fort peu satisfaisant des organisations internationales en Europe, la Grande-Bretagne se voit offrir une occasion magnifique, pour ainsi dire, sur un plateau d'argent. La situation actuelle laisse de toute évidence beaucoup à désirer. L'Europe a besoin d'une organisation européenne où les questions économiques, politiques et militaires puissent être examinées simultanément et en fonction les unes des autres parce que ce n'est que de cette trinité que peut naître une politique étrangère européenne indépendante. Il n'est pas besoin de créer de nouvelles organisations, de rédiger de nouveaux statuts. Ce qui est nécessaire, c'est seulement la fusion de deux organisations, la C. E. E. et l'U. E. O. et le concours de tous les pays de l'Europe occidentale qui sont désireux ou en mesure d'y adhérer. Ce qu'il faut c'est seulement insérer un texte déjà ratifié dans une autre constitution déjà ratifiée.

Si la Grande-Bretagne faisait un geste de cette nature celui d'entrer par la grande porte avec tous les honneurs et non pas par la porte dérobée de l'Euratom et de la C. E. C. A., un pas

décisif serait fait vers l'unité européenne. L'enjeu est gros pour la Grande-Bretagne, mais c'est un enjeu digne d'elle.

Je suis un grand ami de la Grande-Bretagne et j'ai déjà dit à l'Assemblée consultative comment j'avais combattu aux côtés des Britanniques pendant la dernière guerre. Les Britanniques sont mes anciens frères d'armes et en tant que leur ami, je suis convaincu que c'est maintenant à eux qu'il appartient de faire un geste, un geste spectaculaire. Depuis douze ans que je fais le tour des organisations internationales, j'ai remarqué que les Britanniques savent, quand ils le veulent, au moment voulu ou quand le besoin s'en fait sentir, faire le geste spectaculaire, décisif. J'espère qu'ils ne failliront pas à l'Europe car l'heure est venue pour eux de faire un tel geste. Personne n'y applaudirait plus que moi, que mon pays et le Gouvernement de mon pays.

Comme je l'ai déjà dit, j'estime que la Grande-Bretagne se voit offrir l'occasion magnifique d'être l'un des grands artisans d'une Europe unie — non de « la petite Europe » mais de « la grande Europe ». Pour conclure, je voudrais demander à la Grande-Bretagne de faire un geste spectaculaire. On me pardonnera, j'espère de reprendre et d'adapter l'une des phrases que Winston Churchill a prononcées pendant la dernière guerre, en disant mon espoir de voir la Grande-Bretagne faire un geste spectaculaire afin que l'on puisse dire d'elle dans les décennies futures : « Ce fut en réalité sa plus belle heure car à ce point critique de l'édification de l'Europe unie, elle fit le geste qui fut littéralement décisif. »

**M. le président.** — La parole est à M. Friedensburg.

**M. Friedensburg** (République fédérale d'Allemagne). —

(A). Monsieur le président, mesdames et messieurs, lorsque les représentants élus de quinze peuples européens se réunissent une fois par an, ils ont le devoir, je crois, de songer à ces nombreux Européens épris de liberté qui ne peuvent se joindre à eux. Hier nous avons pu entendre des propos remarquables au sujet de notre volonté d'édifier une Europe unie, vaste et, si j'ose dire, une Europe non mutilée. Je remercie chaleureusement mes amis

anglais de leurs paroles encourageantes qui témoignent de leur volonté de coopérer à notre dessein.

Ce serait une erreur fatale de ne pas reconnaître que nous ne représentons au point de vue de la population et de l'étendue que la moitié de l'Europe seulement, et d'ignorer qu'au delà de nos frontières, il se trouve des peuples et des hommes, qui tout en ne pouvant être parmi nous, n'en sont pas moins d'aussi bons Européens que nous-mêmes.

Pensons par exemple à la Pologne et à la Tchécoslovaquie. Laissez-moi également vous rappeler que dix-sept millions d'hommes vivent dans les parties de mon pays occupées par les communistes. Et je n'entends pas, bien sûr, exclure le plus grand peuple d'Europe, le peuple russe lui-même, dont nous pouvons espérer qu'il occupera un jour, purifié et rénové, la place qui lui revient dans la communauté des nations d'Europe.

Nous commettrions une terrible erreur, si nous devions nous laisser influencer, dans nos relations avec ces peuples, par les seules informations qui nous parviennent au travers du voile d'une propagande étrangère et haineuse.

Nous pouvons être sûrs que ces pays rêvent à une communauté européenne avec nostalgie, même si un destin tragique les a jetés contre notre Europe dans une opposition qui ne laisse d'être toujours plus mortellement accentuée et porte ombrage à notre activité.

Notre Assemblée se devait de rappeler solennellement leur situation, elle se devait aussi de leur donner l'assurance qu'ils ne sont, même s'ils ne peuvent être parmi nous, pas oubliés ni négligés. Nous entendons avant tout leur donner l'assurance que le but primordial de notre activité est d'édifier un monde où ils pourront un jour s'unir à nous, tout en restant fidèles à leurs traditions et à leur mentalité, un monde où soient préservés le droit et la liberté, où règne la véritable démocratie, et pour tout dire, un monde où la dignité humaine représente une valeur qui l'emporte sur l'appareil de la police et du parti.

Lorsque nous nous rappelons ces grandes vérités, nous nous réjouissons d'autant plus des progrès tangibles et encourageants que l'on voit se profiler sur la voie de l'unification européenne.

Je crois pouvoir dire, tout au moins au nom de tous mes collègues allemands, que nous mettrons absolument tout en œuvre pour que le passage de la Grande-Bretagne dans nos organisations existantes soit facilité, car ce passage, cette entrée risque fort de susciter, ne l'oublions pas, maintes complications et maints soucis. Les particularités de votre situation ne nous échappent aucunement et nous comprenons fort bien qu'il ne vous est pas possible de participer à cette tâche d'unification autant que nous-mêmes. Mais vouloir, c'est pouvoir, et si nous collaborons tous, je suis persuadé qu'une fusion se réalisera petit à petit, dans laquelle pourront se résorber certaines des divergences apparues ces derniers temps.

Un problème grave et bien concret nous rapproche et même nous lie à l'Angleterre : les soucis communs que nous donne notre charbon. A cette question notre collègue M. Martino a d'ailleurs réservé une importante partie de son excellent rapport.

Nous nous rendons bien compte que ce qui se trouve en jeu ici dépasse de beaucoup les limites d'une seule branche de l'économie. Au moins un million et demi de travailleurs sont occupés dans les mines de charbon des pays qui sont ici représentés. Si nous y ajoutons encore les membres de leur famille et les travailleurs des entreprises connexes, nous arrivons à un nombre représentant une fraction notable de la population européenne. Les capitaux risqués sont de l'ordre de 60 à 80 milliards de marks. Les pays contraints à supporter la charge de cette crise charbonnière ne l'écarteront vraisemblablement qu'au moyen d'une solution pratiquée en commun. Aussi dois-je sincèrement me réjouir de la bonne volonté de nos collègues et amis britanniques.

Les consultations que nous allons organiser avec nos amis britanniques sur le chapitre de notre future coopération avec eux, fourniront peut-être l'occasion — que M. Malvestiti veuille bien me pardonner ces paroles — de reviser certains points

secondaires du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Mais nous ne pouvons nous leurrer sur le fait qu'à la suite du rythme accéléré auquel tout se passe à notre époque, certaines circonstances ne permettent plus une application valable de certaines parties non essentielles du traité. Celui-ci a été conclu à une époque, dois-je vous le dire, où l'on ne pouvait parler de l'existence de charbons excédentaires. Comme la conjoncture générale s'est modifiée depuis, il me paraît fâcheux, compte tenu, précisément, des perspectives européennes auxquelles nous devons nous placer, d'imposer à notre charbon des conditions restrictives, alors que la concurrence du charbon étranger et du pétrole, en grande partie, lui aussi, de provenance étrangère, échappe à des conditions de cette nature.

Je ne pourrais dissimuler que la conception que l'on se faisait voilà dix ans de l'efficacité des ententes et des concentrations est largement périmée à l'heure actuelle. Au cours de notre réunion d'hier, MM. Martino et Malvestiti ont abordé un point sur lequel j'aimerais davantage attirer votre attention. Je veux dire que nous n'échapperons pas à la longue à la nécessité de procéder à une révision du traité de la C. E. C. A. et que la participation de l'Angleterre envisagée dans le domaine du charbon et de l'acier, pourrait bien être à mes yeux l'occasion propice de le faire.

En conclusion de ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer, permettez-moi encore d'évoquer un souvenir personnel. Au début de janvier 1950, M. Robert Schuman, alors ministre des Affaires étrangères, visitait Berlin qui venait d'être tout juste libérée du blocus. Il eut avec les personnalités de la ville de longues conversations sur l'unité européenne; c'était là un sujet qui ne pouvait manquer de susciter un très vif intérêt chez ses interlocuteurs.

M. Robert Schuman, aujourd'hui président d'honneur de l'Assemblée parlementaire européenne, fit alors une déclaration dont le bien-fondé m'apparaît toujours plus nettement, plus j'y réfléchis et plus j'en appelle à mon expérience. « Dans les progrès menant à l'unification européenne, déclarait-il, il faut

réussir à maintenir un équilibre entre les idéaux politiques et les impératifs d'ordre économique que dégage la réflexion. » Cette formule, je la tiens exactement pour celle qui est appelée à régir la nature même de notre activité. En effet, nous devons toujours avoir à l'esprit les objectifs spirituels et moraux qui nous conduisent à nous réunir dans cette enceinte. On ne peut d'ailleurs que se réjouir de la manière dont on l'a rappelé hier. Et il faut par ailleurs que nous ne nous laissions jamais rebuter par les efforts à déployer en vue de conjuguer ces objectifs théoriques avec les tâches concrètes et austères de la vie quotidienne.

J'aurai la joie de pouvoir annoncer en rentrant dans ma ville natale, si étreinte par l'anxiété, que les représentants de nos quinze peuples européens coopèrent dans une excellente atmosphère et aussi dans un esprit qui autorise les plus beaux succès. Mesdames et messieurs, si nous poursuivons nos travaux dans cet esprit, ainsi que nous l'avons fait ces deux jours-ci, nous pourrons à l'avenir nous rendre à de telles réunions avec confiance, courage et la certitude de réussir. De la sorte, nous serons à même de frayer la voie à l'unification d'une Europe dont on pourra réellement dire qu'elle est une Europe grande et entière. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — Je remercie M. Friedensburg. La parole est à M. Radius.

**M. Radius** (France). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, en tant que président de la commission sociale de l'Assemblée consultative, une des matières que j'aurais aimé traiter à l'occasion de cette réunion jointe est évidemment la politique sociale à l'échelle européenne.

Il est évident que tous les problèmes ayant trait au progrès social dans nos pays et qui concernent l'harmonisation des conditions de vie et d'emploi, la libre circulation des travailleurs, la réadaptation, le rôle important du fonds social européen, le développement de la formation professionnelle, entrent directement dans le cadre des études qui nous préoccupent, et je souhaite vivement que de ce débat entre membres des deux Assemblées européennes, puissent sortir d'intéressantes suggestions.

Il serait aussi désirable d'examiner si toutes les mesures préconisées jusqu'à présent par nos deux assemblées peuvent se compléter de façon à assurer des conditions meilleures de vie et de travail. Les problèmes des salaires, l'aide à la construction de logements, la sécurité dans le travail et toutes les mesures qu'il convient de prendre dans le domaine de l'hygiène et de la médecine ne peuvent être dissociés de l'œuvre commune que nous avons entreprise sur le plan social.

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance des différents rapports et exposés et que j'entrevois la possibilité offerte à nos deux Assemblées de joindre leurs efforts et de tout faire pour que de l'unité d'action indispensable disparaissent tous les facteurs de double emploi et de recherches inutiles.

Je souhaiterais une coopération très étroite, en particulier dans le domaine qui intéresse nos divers organes chargés des problèmes sociaux. Il n'est pas possible qu'une commission sociale qui se veut être de la grande Europe entreprenne et poursuive des travaux sans compter et sans construire sur ce que six de ses pays membres ont décidé de mener à bien. Et la réciprocité est vraie, bien entendu.

Pour tout dire, je souhaite vivement que les deux commissions sociales de nos deux Assemblées puissent se rencontrer de temps en temps, comme elles l'ont déjà fait dans le passé avec tant de succès, qu'à leurs travaux communs participent les autorités compétentes des exécutifs des trois communautés, ainsi que les représentants du Conseil économique et social.

Je ne peux m'empêcher d'imaginer l'attrait extraordinaire qu'une action commune de nos deux organisations en vue du progrès social de nos populations pourrait exercer sur ces dernières et, en tant qu'édile d'une grande ville où les problèmes sociaux sont si nombreux à résoudre, je ne peux aussi m'empêcher de souhaiter très vivement qu'à cette tâche si généreuse soient associés ceux qui, au long de tous les jours de leur vie, sont en contact direct avec les soucis des populations qu'ils administrent; je parle des maires, des bourgmestres et de cette



indispensable armature que constituent les pouvoirs locaux de l'Europe.

D'ailleurs, pour tous ceux qui ont bien voulu s'y intéresser, il fut remarquable de constater la part importante que la troisième session de la Conférence européenne des pouvoirs locaux a accordée aux facteurs sociaux dans l'œuvre à laquelle ils veulent, de toute leur conviction, participer pour le renforcement de l'unité européenne.

Ces préoccupations d'unité d'action et de coordination parfaite entre nos deux Assemblées m'incitent à formuler quelques observations à propos d'un des pays membres du Conseil de l'Europe qui, grâce à cette réunion jointe, peut se trouver côte à côte avec une formation plus restreinte que nous appelons communément l'Europe des six. Je veux parler de notre grande alliée, la Grande-Bretagne. Mais, avant de formuler mes observations, je voudrais me tourner vers mon collègue et ami Peter Smithers, pour lui dire avec quel intérêt nous avons entendu hier son brillant exposé et que nous, Français, en avons enregistré certains passages avec énormément de satisfaction. Qu'il soit assuré que mes remarques concernant le Royaume-Uni sont animées de la même franche et sincère amitié!

A la bourse des valeurs politiques européennes, les observateurs que nous sommes ont pu enregistrer le boom qui vient de se produire ces dernières semaines, car pour un boom, c'en fut un. La Grande-Bretagne, par la voix de son secrétaire d'Etat au Foreign Office, a déclaré l'intention de son gouvernement d'envisager une demande d'adhésion à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et à l'Euratom, d'autre part.

Bien que nous soyons conscients du désir d'un grand nombre de sujets britanniques de se joindre à part entière à leurs voisins de l'Europe des Six pour faire œuvre commune, nous n'avons jamais sous-estimé la traditionnelle attitude des gouvernements britanniques, quels qu'ils soient, consistant à refuser délibérément d'engager leur pays dans une organisation économique ou politique dotée d'un pouvoir certain, sinon autonome.

Nos amis britanniques ont accepté le Conseil de l'Europe qu'ils ont, d'ailleurs, fait en partie, et je me permets à cette occasion, au nom de tous les Européens convaincus que nous sommes, de rendre un hommage vibrant au génie politique de sir Winston Churchill, qui pendant et après la deuxième guerre mondiale, a toujours consacré toute son énergie au renforcement des liens qui unissent nos nations libres et éprises de paix.

Toutefois, le Conseil de l'Europe qui fut pour nous tous une occasion d'un immense espoir, l'espoir de voir enfin nos nations unies dans une organisation dont le pouvoir politique deviendrait un jour une réelle autorité politique capable de permettre à notre Europe de jouer son rôle face aux grands blocs qui la bordent de part et d'autre, notre Conseil de l'Europe, il faut bien l'avouer, n'est pas plus fort ni plus grand aujourd'hui qu'il ne le fut au moment de sa création. Paradoxalement même, l'espoir qu'il donnait à l'Europe, espoir que nous ne pouvons plus retrouver aussi nettement en lui aujourd'hui, lui donnait, en 1949, une autorité qu'il ne possède plus en 1960. A quoi cela tient-il, sinon essentiellement au fait que le renforcement de ses pouvoirs ne s'est pas produit malgré les nombreuses conventions internationales dont il fut la source?

A mon humble avis, sa seule réalisation déterminante est la création de la Cour européenne des Droits de l'Homme dont la portée historique doit être saluée et restera dans l'histoire un exemple de valeur fondamentale.

Ce renforcement politique souhaité dont je viens de parler fut pourtant défendu au sein même du Conseil de l'Europe par six pays qui voulaient que l'étape de 1949 ne soit pas un point statique, mais permette, au contraire, une évolution sans cesse grandissante de l'union qu'elle consacrait.

A l'appel de ces six pays qui, en toute priorité, était adressé à leurs partenaires du Conseil de l'Europe, personne n'a répondu alors. Nous avons constaté avec amertume que la Grande-Bretagne, qui s'était tellement intégrée à ses alliés européens pour défendre la liberté par les armes, se séparait de nous pour des

raisons sur lesquelles je n'ai pas l'intention d'épiloguer en ce moment. Tous les appels furent vains. Et les Six, tout en répétant ces appels et tout en laissant leur porte grande ouverte à ceux qui voudraient se joindre à eux, ont été des artisans du renforcement des liens entre pays européens.

Une objection des plus valables permettait d'affirmer que les Six ne pouvaient, à eux seuls, prétendre être l'Europe et qu'un ensemble plus vaste devait accomplir la tâche qu'ils s'étaient assignée, ce cadre étant par excellence celui du Conseil de l'Europe. Or, c'est un fait, la différence qui marque l'esprit des Six par rapport au comportement à Quinze, provient de ce que les premiers sont animés d'une volonté politique déterminée alors que les seconds n'agissent que dans le cadre d'une diplomatie à l'échelle européenne renfermant en elle-même les vices et les tares des compromis et des lenteurs.

Nous aurions compris que, pour sauvegarder le cadre d'une grande Europe, nos amis britanniques aient mis toutes leurs possibilités au service d'une affirmation toujours plus réelle de l'autorité politique du Conseil de l'Europe. Hélas! il n'en fut rien. La Grande-Bretagne a été au Conseil de l'Europe le champion de la défense des prérogatives d'une nation par rapport à celles d'un ensemble politiquement constitué. Dans toutes les tentatives, et elles furent nombreuses, que l'on mettait au point pour grouper d'une manière plus étroite encore nos Etats et nos populations, la Grande-Bretagne jouait le rôle du frein, sinon de l'opposant. Et ce qu'il y a de pire, c'est que, grâce à ce prestige de grande puissance, elle a entraîné, d'une façon quasi permanente, un certain nombre d'autres pays membres dans son sillage.

Il paraît qu'aujourd'hui la Grande-Bretagne veut éviter tout facteur de division entre pays européens. Mais qu'a-t-elle fait au lendemain de l'institution du Marché commun auquel elle aurait dû participer? Elle a rassemblé autour d'elle un certain nombre d'autres pays pour former la petite zone de libre-échange. Evidemment, sa situation devenait plus forte dès lors que ses intentions de négociation avec les six pays étaient bien arrêtées.

Alors que nous savons que la Grande-Bretagne comprend ce que veulent les Six; alors que les Six ont expliqué leurs objectifs, ont démontré leurs possibilités et ont prouvé qu'ils pouvaient obtenir les réalisations voulues; alors que tout le monde sait que les trois Communautés des six pays membres, du fait même que leurs institutions procèdent d'une volonté politique commune et déterminée, se complètent de telle sorte qu'en fin de compte elles ne forment qu'une seule et même chose, nous entendons la Grande-Bretagne déclarer qu'elle veut bien entrer dans deux de ces Communautés et non dans la troisième.

Qu'est-ce à dire?

Personne ne peut comprendre que l'on puisse faire partie de la C. E. C. A. et de l'Euratom, vouloir donc faire la œuvre commune, mais ne pas être membre du Marché commun. Comment donc cela est-il explicable? Comment donc cela est-il praticable? Et si cela l'était d'aventure, ce serait plonger l'opinion publique dans un trouble profond car elle ne comprendrait plus rien, ni pourquoi eut lieu ce moment historique que fut l'entrée en vigueur du Marché commun européen.

Si l'on est Européen, si l'on veut l'Europe, si l'on veut faire œuvre commune avec les Communautés européennes existantes, c'est avec toutes les trois qu'il faut le faire et le choix de l'une ou l'autre d'entre elles implique automatiquement des réticences d'ordre politique que l'on doit considérer avec quelque crainte.

Puis, comme l'expérience l'a montré, mes amis britanniques me permettront de me le demander avec eux, à quoi peut servir la présence de la Grande-Bretagne aux côtés de ceux qui ont la volonté de faire l'Europe, sinon à retarder les progrès possibles? Quelle peut être la conséquence de l'abstention de la Grande-Bretagne si ce n'est de permettre à ceux qui veulent l'Europe de faire les progrès nécessaires?

Nous demandons et nous voulons que la Grande-Bretagne se joigne aux six pays et, avec elle, tous ceux qui la suivent dans son attitude. Mais à cela nous mettons une condition :

qu'elle commence par agir là où elle se trouve déjà bien placée, qu'elle favorise le renforcement politique du Conseil de l'Europe, qu'elle veuille bien considérer que l'œuvre des Six forme un tout et qu'il n'appartient à personne de dissocier les trois institutions d'une œuvre essentiellement commune.

Je sais que M. Selwyn Lloyd a déclaré que le Royaume-Uni n'adhérerait pas au Marché commun. Je lui répondrai par ce passage du *Financial Times* qui évoque non seulement la « possibilité d'une union douanière entre le Marché commun et l'Association Européenne de libre-échange », mais encore « l'adhésion au Marché commun de la Grande-Bretagne, de la Norvège et du Danemark ».

« Les autres partenaires de Londres, affirme ce journal, qui ne peuvent envisager une telle éventualité en raison de leur situation économique — Portugal — ou de leur statut de neutralité — Autriche, Suisse et Suède —, pourraient être alors associés à ce nouveau Marché commun par une union douanière.

« L'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, écrit encore le *Financial Times*, représenterait un virage révolutionnaire pour la Grande-Bretagne. On ne peut cependant, affirme ce journal, se défendre de l'impression que le Gouvernement serait en retard sur son temps si, pour cette raison, il estimait la chose inacceptable pour le pays dans son ensemble. »

Que la Grande-Bretagne épouse son temps, c'est le vœu que je forme en toute sincérité; c'est alors seulement que la Grande-Bretagne pourra, sans aucune réticence, participer à notre action commune. En attendant ce grand jour, que les Six persévèrent et continuent dans la voie qu'ils se sont tracée : ils sont dans le bon chemin, ils ne doivent pas s'arrêter, les peuples d'Europe ne le leur pardonneraient pas.

Quant à nous, au Conseil de l'Europe, avec la Grande-Bretagne, nous allons, grâce à ses nouvelles et bonnes dispositions,

préparer le grand jour que nous attendons tous en commençant par renforcer l'autorité politique de notre institution qui en a tant besoin. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — J'ai le grand plaisir de saluer la présence, sur notre banc ministériel si dégarni, du marquis de Lansdowne. Je lui souhaite la bienvenue comme représentant du président du Comité des Ministres. Lord Lansdowne a exercé les fonctions de sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Gouvernement britannique depuis octobre 1958. Il est bien connu des membres de l'Assemblée consultative à laquelle il a appartenu depuis 1957, jusqu'au moment où il a été nommé à un poste ministériel.

J'invite donc avec grand plaisir Lord Lansdowne à monter à la tribune.

**Lord Lansdowne, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni.** — (*E*) Je voudrais tout d'abord remercier les éminents présidents de l'Assemblée Parlementaire Européenne et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe de l'amabilité et de la courtoisie qu'ils m'ont témoignée en me permettant de participer à votre débat d'aujourd'hui.

Je suis particulièrement heureux de me trouver ici, au moment où l'Assemblée consultative, aux travaux de laquelle je suis fier d'avoir personnellement collaboré, se joint aux parlementaires de la Communauté européenne pour échanger des vues sur quelques-uns des grands problèmes qui nous assaillent. Strasbourg a toujours été pour moi le symbole de la coopération européenne et cette réunion d'assemblées constitue, j'en suis sûr, un heureux présage.

Comme beaucoup de nos collègues réunis dans cette salle historique, j'ai écouté hier avec intérêt les discours prononcés par M. Malvestiti, M. Hirsch et le professeur Hallstein. Je me souviens de la dernière occasion que j'ai eue de rencontrer le professeur Hallstein. C'était à Londres, à cette grande réunion que tenaient les Chambres de commerce des pays du Marché com-

mun. Si j'ose employer cette expression il s'agissait là d'un raid des Six dans une des villes de garnison des Sept.

Malheureusement, j'ai dû m'absenter de la salle au moment même où le professeur Hallstein allait prononcer un discours qui, selon les échos que j'en ai eus, fut extrêmement intéressant. Je ne voudrais pas que mon absence fût interprétée comme un geste discourtois envers M. Hallstein, car je m'étais rendu à la réunion précisément pour l'entendre. J'ai dû quitter la salle parce qu'il me fallait répondre à des questions posées à la Chambre des Lords. C'est donc avec un intérêt tout particulier que j'ai écouté hier ce qu'avait à nous dire le professeur Hallstein.

Nous regrettons tous que le président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, M. Krag, ne puisse être aujourd'hui parmi nous. C'est un grand honneur pour moi que d'avoir été invité à le remplacer. Mes collègues comprendront, toutefois, que je ne puisse prendre la parole au nom du Comité des Ministres, considéré dans son ensemble. C'est donc en tant que représentant de l'un des gouvernements membres du Conseil de l'Europe que je m'adresserai à vous. J'exposerai devant cette assemblée d'éminents parlementaires, la façon dont le Gouvernement britannique envisage la question de l'avenir politique et économique de l'Europe occidentale.

Je ne me propose pas de répondre en détail aux observations de mon ami, M. Radius. J'espère que mes propos permettront de réfuter certaines observations qui, à mon avis, sont dénuées de tout fondement.

La Grande-Bretagne a été, comme vous le savez, l'un des membres fondateurs du Conseil de l'Europe. Il s'agissait d'ailleurs d'une initiative toute naturelle. Le Grande-Bretagne fait partie intégrante de l'Europe et elle est liée à celle-ci par la race, la culture et le sentiment. Les Britanniques ont été, dans le passé, taxés d'insularisme. Cela n'est plus vrai aujourd'hui si ce n'est du point de vue géographique. Je me permets de faire remarquer, monsieur le président, qu'un grand nombre de pays européens qui ne peuvent arguer d'une insularité géographique se sont mon-

trés tout aussi « insulaires » que nous. La signature de l'Entente Cordiale a été peut-être la première étape importante qui ait été franchie au cours de ce siècle vers le démantèlement de cette insularité et l'instauration de libres échanges entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale.

Les événements politiques et économiques du monde d'après-guerre nous rapprochent toujours plus étroitement les uns des autres. La déception naturelle que nous avons tous ressentie après l'échec de la Conférence au sommet a, je crois, renforcé notre volonté de serrer les rangs.

On a prétendu que la Grande-Bretagne avait voulu saboter le grand mouvement qui, en Europe continentale, a abouti à la création des trois communautés européennes des Six. Je ne crois pas que cette allégation puisse résister à un examen sérieux ou impartial. Les Britanniques sont par nature des gens lents et réfléchis, mais qui n'ont jamais manqué à leur volonté bien arrêtée de rechercher les voies et moyens d'une coopération européenne plus étroite. C'est pour cette raison que notre Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le dernier Ministre britannique qui ait parlé dans cette enceinte, a clairement exprimé notre certitude de voir se réaliser la plus grande unité de but et d'action possible entre tous les pays d'Europe occidentale. Le Gouvernement de Sa Majesté continuera donc de faire tout ce qui est en son pouvoir pour traduire cette conviction dans les faits.

M. Selwyn Lloyd a également défini, à cette occasion, notre attitude vis-à-vis des trois Communautés des Six. « Nous avons accueilli, a-t-il dit, le traité de Rome pour ses mérites propres, parce qu'une forte unité politique des Six est bonne aussi bien pour l'Europe occidentale que pour la Grande-Bretagne. » Mais il a exprimé en même temps l'espoir que cette nouvelle entité européenne, créée par le traité, ne se transformera pas en un groupe politique ou économique replié sur lui-même.

Au cours des intéressants discours qu'ils ont prononcés hier, les éminents présidents des Communautés nous ont donné l'assurance que celles-ci n'ont pas l'intention d'adopter une telle



attitude. En fait, M. Martino affirme dans son Rapport si clairvoyant que la Communauté économique ne justifiera pas son existence que si elle parvient à créer cette impulsion qui permettra d'établir la collaboration la plus étroite entre la zone unifiée et les autres zones économiques de l'Europe.

De notre côté, nous n'avons cessé depuis la deuxième guerre mondiale de participer aux tâches pratiques de la coopération européenne.

L'engagement que nous avons contracté de maintenir des forces armées sur le Continent constituerait, s'il en était besoin, la preuve manifeste que la Grande-Bretagne est un membre loyal de la famille européenne. On ne doit pas, à mon avis, sous-estimer l'importance que revêt pour le peuple britannique un accord qui fait de nos forces une partie intégrante des armées européennes.

Comme MM. Malvestiti et Hirsch l'ont l'un et l'autre confirmé hier, nous entretenons des rapports de travail très étroits tant avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier qu'avec l'Euratom.

Ainsi que M. Hirsch l'a d'autre part rappelé, la United Kingdom Atomic Energy Authority et l'Euratom coopèrent à l'exécution de deux projets importants organisés par l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire, à savoir la construction à Winfreth Heath d'un réacteur à haute température à refroidissement par gaz et celle d'un réacteur à eau bouillante de Halden en Norvège.

Le mois dernier, à Rome, le Gouvernement britannique a décidé de se joindre aux Six pour créer l'Eurocontrol. Il s'agit d'un système de contrôle coordonné du trafic aérien à haute altitude que la vitesse toujours plus grande des avions modernes a rendu nécessaire. L'Eurocontrol est doté de pouvoirs supranationaux.

De même, notre qualité de membre de l'Association européenne de libre-échange nous amène à entretenir des rapports toujours plus étroits avec nos partenaires européens.

Pris dans leur ensemble, les sept pays membres de l'A. E. L. E. forment un ensemble de 90 millions d'hommes qui jouissent d'un niveau de vie élevé et possèdent une vaste gamme de spécialités dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture. Comme au sein de la Communauté, il s'est déjà créé parmi nous une force organisée et le sentiment de poursuivre un objectif commun.

Néanmoins, nous avons tous pris l'engagement de préparer l'avènement d'un groupement européen plus large, de sorte que l'A. E. L. E. n'aura pas, elle non plus, à se replier sur elle-même. Cette attitude nous est commandée par trois raisons principales. La première a été définie dans les termes suivants par le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, le D<sup>r</sup> Luns, qui a joué un rôle si utile en s'efforçant de combler le fossé entre les Six et les Sept. « Il faut, a-t-il dit récemment, trouver le moyen d'éviter une scission économique en Europe qui risquerait, à son tour, de provoquer une scission politique ». C'est là, à notre avis, que réside le grand danger.

En second lieu, nous ne devons pas perdre de vue la position de nos partenaires de l'A. E. L. E. qui entretiennent actuellement des relations commerciales importantes avec les Six.

Enfin, nous croyons que, face à la concurrence du potentiel économique énorme que représentent l'Union Soviétique et la Chine communiste, une Europe divisée ne pourrait survivre.

L'unité des Six constitue un élément favorable. La formation des Sept représente, elle aussi, un progrès. Nous devons avoir, sur le plan politique, la volonté de tirer le meilleur parti possible de cette évolution.

Les Sept estiment que les deux groupes pourraient, s'ils en décidaient ainsi, maintenir encore leur caractère distinctif, et leurs objectifs particuliers tout en participant, ensemble, à la fusion économique de l'Europe occidentale. Nous sommes convaincus que rien ne justifie les craintes de certains milieux de voir un accord économique européen plus large détruire la personnalité des Communautés des Six.

Il s'est produit — et je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point — une amélioration de l'atmosphère qui a présidé à la discussion de ces questions. Je ne veux pas dire par là, que tous les problèmes qui se posent aux pays d'Europe occidentale puissent être facilement résolus — et ils sont nombreux et très réels. Cependant le Royaume-Uni est sincèrement désireux de réexaminer ces problèmes et de reconsidérer ses anciennes positions. Nous sommes prêts également à étudier toute mesure qui serait de nature à contribuer à la solution du problème essentiel. Fort heureusement, tous nos pays semblent mieux comprendre en quoi consiste ce problème.

Je désirerais maintenant vous expliquer brièvement comment est survenu ce changement d'atmosphère.

Au cours de la réunion qu'il a tenue ici en novembre 1959, le Conseil des Ministres de la Communauté économique européenne a adopté une proposition tendant à constituer une Commission de contact dont la mission serait de procéder à l'examen de certaines difficultés particulières qui se produiraient à court terme entre les deux principaux groupes européens. On a parfois émis l'opinion que l'intérêt d'une telle Commission a été délibérément ignoré par les pays membres de l'A. E. L. E. Je puis vous donner l'assurance que ce n'est pas le cas. Vers la Noël, les quatre chefs de gouvernement des grandes puissances occidentales ont décidé de convoquer une conférence pour examiner tous les aspects des relations économiques européennes. La conférence qui s'est tenue à Paris en janvier 1960 a créé un Comité des questions commerciales. Dans un communiqué fait à la presse immédiatement après cette conférence, notre Chancelier de l'Echiquier a déclaré que la Commission de contact suggérée par les Six pourrait constituer l'un des groupes susceptibles d'être utilisés en vue de trouver une solution. Le Comité des questions commerciales s'est réuni pour la deuxième fois au début de ce mois et a créé un mécanisme pour l'étude des problèmes à court terme que souève le commerce européen.

Toutefois, il convient de remarquer que ces problèmes, si importants qu'ils soient, ne constituent pas réellement le fond de

la question. Les solutions à des problèmes de cette nature ne peuvent être, en effet, que des palliatifs. Elles ne sauraient résoudre la question fondamentale, qui consiste, de toute évidence, à savoir si les nations de l'Europe occidentale doivent ou non coopérer économiquement et politiquement.

Lorsque les sept pays de l'A. E. L. E. ont paraphé à Stockholm, en novembre 1959, la Convention instituant l'Association, ils se sont déclarés prêts à entrer en négociations avec les pays de la Communauté économique européenne dès que ces derniers seraient eux-mêmes disposés à le faire.

Lors de la réunion qu'ils ont tenue à Vienne en mars 1960, les Ministres de l'A. E. L. E. ont annoncé que leurs gouvernements étaient prêts à ouvrir des négociations pour l'octroi réciproque de réductions tarifaires entre les deux groupes. Bien que cette offre n'ait pas été retenue, elle avait réellement pour but de contribuer à améliorer l'atmosphère des négociations et de rapprocher les deux groupes. Au cours de sa réunion de mai, le Conseil des Ministres de la C. E. E. a adopté une déclaration d'intention. Aux termes de cette déclaration, le Conseil s'est déclaré prêt à poursuivre des négociations orientées vers le maintien du commerce traditionnel entre les deux groupes, en conformité avec les règles du G. A. T. T. et, si possible, vers l'augmentation de ce commerce. La semaine suivante, le Conseil des Ministres de l'A. E. L. E. qui s'est réuni à Lisbonne a accueilli chaleureusement cette déclaration. Il a affirmé sa conviction que de telles négociations devraient permettre de régler, dans l'intérêt commun, les problèmes économiques créés par l'existence de la C. E. E. et de l'A. E. L. E.

Peu de temps après, M. Conte a présenté son Rapport, tout d'abord à la Commission des affaires générales de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et ensuite à l'Assemblée elle-même. Conformément aux recommandations formulées dans ce Rapport, l'Assemblée a examiné, le 2 juin, une résolution demandant que soit étudiée la possibilité de l'adhésion du Royaume-Uni à l'Euratom. Prenant la parole à cette Assemblée, mon collègue aux affaires étrangères, M. Profumo, a donné suite

à l'initiative en question en déclarant que le Gouvernement britannique serait disposé à réexaminer la proposition tendant à ce que la Grande-Bretagne adhère à l'Euratom et même à la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Il a nettement précisé que l'examen de cette question limitée devrait, bien entendu, s'inscrire dans le cadre du problème plus général.

A la suite de la réunion du Conseil de l'U. E. O. qui s'est tenue à La Haye le 16 juin et à laquelle a assisté M. Selwyn Lloyd, les mesures ont été prises à Londres pour examiner les incidences de la recommandation de l'Assemblée de l'U. E. O. et de la réponse de M. Profumo. Les ambassadeurs des Six à Londres et un haut fonctionnaire du Foreign Office ont tenu leur première réunion le 22 juin.

Comme l'a déclaré le Premier Ministre, M. MacMillan, nous ne pourrions contribuer à la solution du problème en changeant subitement de cap ou en abandonnant nos anciens ou nouveaux amis. Il nous faut tenir compte, en particulier, des obligations que nous avons contractées envers le Commonwealth et l'A. E. L. E. Et, il va de soi aussi, les pays membres de la Communauté économique européenne qui ont eux aussi leurs propres responsabilités. Le professeur Hallstein a jugé nécessaire d'appeler notre attention hier sur certaines difficultés qui pourraient surgir au cas où l'on instituerait un exécutif unifié pour les trois Communautés.

En attendant, et bien que nous soyons tous et fort légitimement préoccupés des relations à établir entre les deux principaux groupes, nous devons, ainsi que l'a très justement déclaré hier le professeur Hallstein, tenir compte des pays que l'on désigne parfois sous le nom de « groupe des oubliés », c'est-à-dire les pays libres d'Europe qui n'appartiennent ni aux Six ni aux Sept. Tout moyen que nous pourrions trouver de rapprocher les Six et les Sept devra prendre en considération la situation particulière dans laquelle se trouvent les pays en question. Ces derniers peuvent être certains qu'il sera pleinement tenu compte de leurs intérêts — comme c'est maintenant le cas au sein de l'O. E. C. E.

L'O. E. C. E. a très largement contribué à notre prospérité. Elle est actuellement en voie de réorganisation et le Gouvernement britannique se félicite que les Etats-Unis et le Canada doivent lui apporter leur pleine et entière participation, ce qui ouvrira de larges perspectives dans le domaine de la coopération économique.

Nous connaissons tous les dangers que présenterait une Europe divisée. Nous gaspillerons nos talents et nos énergies si nous ne pouvons les utiliser en parfait accord. Je crois que nous assistons actuellement au début d'un processus qui, si nous faisons preuve de volonté et d'esprit de décision sur le plan politique, nous conduira lentement mais sûrement au but que nous nous sommes fixé.

**M. le président.** — Je remercie Lord Lansdowne de la contribution si précieuse qu'il a apportée à nos débats.

Abordant maintenant une question de procédure, j'informe l'Assemblée que j'ai fait certains calculs sur la base de la liste des orateurs qui n'ont pas encore pu prendre la parole en raison de la panne de courant qui s'est produite hier. Compte tenu de la durée que chaque orateur a fixée pour son intervention, il nous reste quatre heures pour épuiser cette liste, après quoi nous entendrons les réponses du professeur Hallstein ou de son représentant et de M. Martino. Les débats se prolongeront donc une bonne partie de l'après-midi. Je n'entends imposer aucune limite de temps aux orateurs mais je voudrais les prier de limiter si possible leurs interventions à l'essentiel. Je voudrais au moins pouvoir clore cette séance dans la première partie de cet après-midi et je fais appel, en conséquence, à votre esprit de coopération pour abréger dans toutes la mesure du possible la durée de nos discussions, sans pour autant en altérer la substance.

Je donne maintenant la parole à M. Schmal pour la suite du débat.

**M. Schmal** (Pays-Bas). — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je désire solliciter votre attention sur un problème qui, non seulement aux Pays-Bas mais dans beaucoup

d'autres pays, se trouve au centre des préoccupations. Je veux parler de l'exemption de l'impôt dont jouissent les fonctionnaires au service des organisations internationales, tels que l'O. T. A. N. et la C. E. E.

Au parlement néerlandais ont été posées à diverses reprises des questions sur les initiatives les plus récentes visant à une suppression de cette exemption. En effet, la position fiscale actuelle des fonctionnaires internationaux est peu satisfaisante, en particulier au regard de l'impôt sur le revenu. C'est pourquoi, monsieur le président, je voudrais attirer l'attention sur une thèse soutenue à l'Université libre calviniste d'Amsterdam par M. Christiaansen, inspecteur de la fiscalité de l'Etat.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu qu'à juste titre M. Christiaansen appelle le « roi des impôts », il importe de constater que de nombreux fonctionnaires internationaux ne payent dans aucun pays d'impôt sur leur traitement, en sorte que, même compte tenu des autres revenus qu'ils peuvent avoir, leur charge fiscale n'est pas très lourde. C'est là, au point de vue de l'égalité des contribuables, une situation peu satisfaisante et même désagréable pour les fonctionnaires en question qui sont fréquemment qualifiés de nouveaux riches.

La solution de ce problème, monsieur le président, se fait de jour en jour plus urgente en raison de l'accroissement du nombre d'organismes internationaux. Le nombre d'Etats est, selon l'auteur que j'ai cité, de 70, tandis que le nombre des organisations internationales est déjà de 150. L'O. N. U., à elle seule, compte 10.000 fonctionnaires ; la C. E. E. en aurait déjà près de 2.000. Jusqu'à présent, il n'existe pas, que je sache, une documentation complète au sujet de l'exemption de l'impôt sur le revenu dont jouissent effectivement les fonctionnaires internationaux.

Le docteur Christiaansen conclut, après des recherches étendues, qu'aussi bien à l'O. N. U., l'O. T. A. N., l'O. E. C. E. qu'à la C. E. C. A., au Conseil de l'Europe et à la C. E. E., les fonctionnaires, pratiquement, ne paient pas d'impôt sur leur salaire.

Ces exemptions sont-elles motivées? A cette question, l'auteur que j'ai cité répond par la négative. Il estime plutôt que l'exemption d'impôt sur le salaire doit être remplacée par une perception. A ce sujet, on a le choix entre une perception nationale par un ou plusieurs Etats membres et une perception de cadre, c'est-à-dire une perception par l'organisation internationale elle-même. Cette dernière perception serait donc un impôt international tel qu'il est prévu, entre autres, par la C. E. E.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de me livrer à des considérations étendues sur cette matière qui n'est rien moins que facile. Ce n'est ni le moment ni le lieu de le faire, mais j'insiste pour que ce problème soit mis à bref délai à l'ordre du jour dans les milieux compétents afin qu'il soit rapidement résolu. Il s'agit, en la circonstance, de faire disparaître une pierre d'achoppement générale. Il faut éviter qu'un privilège non motivé nuise à l'intégration européenne.

**M. le président.** — La parole est à M. Bournias.

**M. Bournias** (Grèce). — (*F*) Bien que le jour où les deux groupements économiques de l'Europe fusionneront en une seule entité ne soit peut-être pas encore en vue, il faut reconnaître que, d'un côté comme de l'autre, on se rend pleinement compte désormais des dangers tant économiques que politiques qu'entraînerait une division permanente de l'Europe. En fait, certains indices montrent qu'un changement constructif s'est opéré dans l'attitude de ces deux groupes à l'égard du problème de l'intégration économique. Dans un de ses récents discours le Chancelier de l'Echiquier M. Heathcoat Amory a défini en quelques mots les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans ce domaine :

« Qu'il s'agisse de nos pays qui sont membres de l'Association de libre-échange ou de ceux qui sont membres du Marché commun, nous voulons tous porter nos regards au delà de ces deux groupes. Nous voulons les voir s'associer en un marché européen unique, et nous voulons travailler dans ce sens dans un plein esprit de compréhension et de coopération. C'est là à coup sûr un objectif digne d'être poursuivi. »



Cette Assemblée a toutes les raisons de se réjouir de ce changement d'attitude, dans lequel il faut voir un premier pas important vers l'objectif final de l'intégration économique et politique de l'Europe. De cette évolution favorable qui a marqué récemment les rapports entre les Six et les Sept, nous pouvons aussi revendiquer une partie du mérite, car nul ne peut nier que l'influence morale qu'exercent nos Assemblées n'y a pas été étrangère. Bien plus, les avertissements et les suggestions constructives formulés dans les deux remarquables rapports présentés par M. Martino sur les activités de l'Assemblée Parlementaire Européenne et par M. Heckscher devant l'Assemblée consultative en avril dernier ont sûrement été entendus dans la mesure où ils indiquaient la forme que devraient prendre, du moins dans l'avenir immédiat, les relations entre les Six et les Sept.

Qui peut nier en effet que M. Martino ait raison lorsqu'il dit dans l'un des passages les plus éloquentes de son rapport :

« Les citadelles nationales, éparses et divisées, ne permettent plus de faire face aux impératifs de la vie contemporaine et aux nécessités de l'avenir. Les rivalités, les jalousies et les égoïsmes nationaux constituent de nos jours un danger mortel pour l'Europe. »

D'autre part, il semble maintenant, à la suite des récentes consultations entre les Six et les Sept, que doit être mise en œuvre l'une des recommandations les plus constructives de M. Heckscher qui, dans son rapport à l'Assemblée consultative, a souligné la nécessité d'instituer un système approprié de consultation permanente entre les Six et les Sept et entre tous les autres pays directement intéressés aux problèmes à court et à long terme que soulèvent leurs relations économiques et commerciales.

Il nous semble opportun à ce stade de réserver un accueil favorable à deux autres suggestions constructives formulées dans les deux rapports. La première concerne la création d'une Université européenne, grâce à laquelle les facteurs culturels et éducatifs pourront contribuer également à l'accélération du processus politique d'unification. La deuxième suggestion concerne les

tâches particulières auxquelles les nations européennes, quelles que soient leurs divergences actuelles, pourraient se consacrer en commun. Dans l'esprit de M. Heckscher, il s'agirait pour l'Europe d'apporter sa contribution au développement de ces pays et des régions encore incapables d'édifier leur propre économie au moyen de leurs seules ressources.

N'existe-t-il pas des mesures, demande M. Heckscher, que le Marché commun et l'Association de libre-échange pourraient prendre en commun afin de montrer qu'ils ont le sens de la responsabilité collective de l'Europe, en venant en aide à d'autres membres de la famille européenne tels que l'Irlande, l'Islande, la Grèce, la Turquie et l'Espagne?

Ces mesures ont été clairement définies dans le projet de recommandation soumis au Comité des Ministres par l'Assemblée consultative d'avril dernier à la demande instante de M. Costello, rapporteur de la Commission économique. Les délégués des Ministres ont décidé à leur 87<sup>e</sup> réunion du 27 mai que cette recommandation devrait être transmise pour complément d'étude à la Communauté économique européenne, à l'O. E. C. E. et à l'A. E. L. E. La Grèce approuve sans réserve cette recommandation et espère vivement que les deux organisations parviendront à la traduire sans retard dans les faits. Elles se montreront ainsi dignes de leurs responsabilités et rendront l'hommage qui lui est dû à la sagesse du Groupe des Quatre qui, dans son rapport d'avril dernier déclarait :

« Nous sommes convaincus qu'aucun problème n'est plus important pour nos pays que d'aider les pays sous-développés à élever leur niveau de vie, à sauvegarder leur liberté et à améliorer l'existence de leurs peuples. »

De leur côté, des experts de mon pays ont examiné à Bruxelles, avec le Comité exécutif du Marché commun, un projet d'accord à soumettre au Conseil des Ministres, prévoyant des solutions raisonnables à toutes les questions litigieuses.

Il convient de souligner qu'en dépit du principe général d'égalité, un traitement préférentiel doit être réservé à certains

produits agricoles qui constituent les exportations de base de la Grèce, c'est-à-dire le tabac, les raisins secs et les agrumes, et que les pays doivent prendre expressément l'engagement de principe de fournir à mon pays des crédits à des conditions particulièrement favorables pour le financement de l'infrastructure de son programme de développement. Sans des dispositions de cette nature, aucun accord ne serait satisfaisant et l'association effective et équilibrée de la Communauté avec la Grèce se trouverait compromise.

A cet égard, la déclaration qui a été faite récemment à cette Assemblée par le président de la Commission économique le professeur Hallstein est sans aucun doute l'indice le plus encourageant et le plus net du succès des négociations.

**M. le président.** — Merci, monsieur Bournias. La parole est à M. Mulley.

**M. Mulley** (Royaume-Uni). — (E) A la différence du Ministre qui vient de me précéder, je n'ai aucune autorité particulière pour m'adresser à vous. Comme toujours, mes propos seront ceux d'un Anglais moyen qui, je le crains, exprimera les vues d'une minorité sur ces problèmes, aussi bien dans mon pays en général que dans chacun de ses partis politiques. Je suis certain, toutefois, que ce point de vue de la minorité que je m'efforcerai d'exposer gagne très rapidement du terrain en Grande-Bretagne.

Je crois qu'un Anglais est particulièrement qualifié pour parler sur des problèmes qui soulèvent des questions de responsabilité supranationale. En effet, il existe un nationalisme écossais, un nationalisme gallois et un nationalisme irlandais, mais qui a jamais entendu parler d'un nationaliste anglais? En ce qui nous concerne, nous avons compris la nécessité de travailler avec ceux qui ont des opinions différentes et qui sont de race également différente.

J'ai été particulièrement heureux de noter que le remarquable discours de M. Martino embrassait toute la culture euro-

péenne et que les exemples qu'il contenait débordaient largement du cadre des Six. Je voudrais plus particulièrement le féliciter pour le paragraphe 78 de son rapport dans lequel il a dit, au nom de l'Assemblée parlementaire de la Communauté, que celle-ci n'est pas disposée à abandonner l'idée d'une Association économique européenne.

Ce qui me surprend, c'est que cette déclaration prenne tant d'importance aujourd'hui et qu'elle ait dû être faite si peu de temps après le début de ce grand effort d'unité européenne dont le traité de Rome porte témoignage. Ce qui me surprend, c'est que cette déclaration, de même que le rapport et le discours de M. Martino, revêt aujourd'hui une telle importance.

J'avais toujours cru que l'idée européenne était quelque chose de plus vaste, de plus profond qu'une question de contingents et de tarifs, d'union douanière et de zone de libre-échange. En fait, elle avait toujours été pour moi quelque chose de plus important même que des élections et des commissions; elle était pour ainsi dire une mystique, quelque chose d'aussi difficilement explicable que ce que représente pour nous le Commonwealth. J'ai toujours cru qu'il existe, en particulier sur le continent, d'une part un sentiment européen beaucoup plus profond que politique, et d'autre part des arrangements économiques.

En un mot, je pense que l'Europe a conscience que, si nous voulons vivre dans ce monde et influencer sur son destin, nous ne pouvons le faire en tant qu'Etats. Nous avons d'un côté l'Union Soviétique et la Chine, dont on a déjà parlé, et de l'autre les jeunes Etats d'Afrique et d'Asie dont l'importance ne cessera de grandir.

Nous partageons tous évidemment les idées démocratiques de liberté qui appartiennent à notre culture commune, et, comme l'a expliqué M. Arthur Conte dans un discours extrêmement éloquent à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, il serait absurde de penser que l'Europe puisse être représentée uniquement par Racine, Goethe et Dante et que Shakespeare

doive en être exclu. Serait-il juste de dire que nous avons d'un côté Beethoven et de l'autre Mozart — qui est peut-être le plus pur génie que la race humaine ait produit?

Il est évident que l'idée qui inspira cette Assemblée à ses débuts est toujours aussi importante dans l'Europe d'aujourd'hui et j'ai été particulièrement heureux d'entendre M. Martino, en tant que rapporteur de l'Assemblée parlementaire, le dire en des termes si remarquables et si convaincants; car, si les questions dont nous discutons sont d'ordre économique, notre objectif ultime est certainement quelque chose de beaucoup plus grand.

Ce que je crains cependant, c'est que, comme cela arrive souvent, nous ne laissions les moyens devenir des fins. Ce que je crains, c'est que nous ne perdions de vue l'objectif que nous nous sommes tous fixé — celui de réaliser l'unité de l'Europe — à force de nous interroger sur les institutions et les moyens à adopter pour y parvenir. Sans doute peut-on dire et a-t-on dit avec insistance : « Pourquoi nous inquiéter puisque nous avons tout notre temps? » Comme je l'ai déjà dit, la longueur d'un voyage en train est loin d'être la même pour celui qui voyage dans le confort d'un compartiment de première classe et celui qui est assis sur sa valise dans le couloir, bien que, dans l'absolu, la durée du voyage soit la même.

Comme l'a dit Lord Lansdowne, nous ne devons jamais oublier la fin du voyage, mais je crois que nous ne devons pas oublier non plus les sages paroles de Lord Keynes. Si le voyage dure trop longtemps, nous serons tous morts.

Maintenant que la Grande-Bretagne semble enfin se pénétrer davantage de l'idée européenne, je ne puis m'empêcher de noter chez certains quelque tiédeur à l'égard de cette grande idée et, chez ses partisans les plus enthousiastes des premiers jours, un désir d'aller à pas lents vers le but qu'ils s'étaient fixé. Ce serait à mon avis plus qu'une erreur, ce serait une catastrophe de ne pas considérer la Grande-Bretagne comme une partie de l'Europe. Je crois pouvoir dire, non sans quelque immodestie peut-être, que nous pouvons apporter notre contribution à cette cause. Les membres de cette Assemblée n'ont pas oublié, j'en suis certain, que la Grande-Bretagne n'a failli à l'Europe ni en 1914 ni en 1939.

Ayant donc consenti des sacrifices si considérables pour l'Europe, je crois que nous pourrions faire davantage que ne le croient possible certains de mes amis du Continent et certains de mes compatriotes lorsqu'ils se plongent dans la masse des détails techniques. Considérant la façon dont évolue la Commission européenne, je suis convaincu que si nous n'en venons pas assez vite à une sorte d'arrangement, toute extension de la Commission soulèvera de graves difficultés. Lorsqu'on fait le tour de cette maison, par exemple, on se rend compte que la langue anglaise est absente de toute la documentation des Six, absence qui est naturelle et normale.

Si la Communauté avance rapidement sur la route qu'elle a prise, j'entrevois de sérieuses difficultés pour l'entrée d'autres pays à un stade ultérieur. Naturellement, je tiens à dire qu'à mon avis, du moins, la Grande-Bretagne porte elle-même la responsabilité de son exclusion. De nombreuses occasions lui ont été pourtant offertes.

Nous avons certes commis de nombreuses erreurs, mais je crois que la plus grave fut de ne pas nous joindre à la Communauté européenne de défense dont l'idée, pourrait-on presque dire, avait été lancée par Sir Winston Churchill lui-même. Ceux que l'opinion britannique sur ces questions intéresse aimeront peut-être lire le livre très court et très clair qu'un ancien ministre britannique, qui n'est pas un inconnu ici, M. Nutting, a écrit sous le titre éloquent, « L'Europe n'attendra pas » (Europe won't wait). Nous aurions dû aussi adhérer à l'Euratom dès le début et participer activement aux négociations et aux discussions qui ont précédé le traité de Rome. Nous aurions dû comprendre, beaucoup plus vite que nous ne l'avons fait, que le projet Maudling de Zone de libre-échange était mort.

Je ne voudrais pas m'étendre sur ces questions car, en politique britannique du moins — mais je crois que cela vaut pour toute politique — rien n'est plus désastreux pour un individu que d'avoir eu raison quand la plupart de ses collègues avaient tort et le fait d'avoir vu juste pour des raisons justes est un péché pratiquement impardonnable. C'est pourquoi je n'insis-

terai pas davantage sur ces questions, si ce n'est pour dire que nos amis ont souvent attribué l'attitude inexplicable de notre gouvernement à je ne sais quelle habileté diabolique alors qu'elle n'était souvent due, de l'aveu même de Lord Lansdowne, qu'à une lenteur de réaction ou, comme le dirait un membre de l'opposition, à une ignorance crasse de l'Europe.

Mais peut-être aussi avons-nous péché par excès d'honnêteté. Nous avons vu tout d'abord dans la naissance de la Communauté un pas vers une fédération politique européenne. C'est dans ce sens, je crois, qu'elle devra évoluer. Mais le traité de Rome ne contient aucune disposition que nous ne puissions accepter. Je ne vois rien, dans la notion de communauté qu'a exposée le président de Gaulle, que nous autres Britanniques ne puissions accepter. Sans doute existe-t-il pour nous le problème supplémentaire du Commonwealth, dont M. Russell nous a parlé ce matin et dont je vous ai moi-même souvent entretenu, mais je suis convaincu que le Commonwealth ne constitue pas un obstacle à l'association de la Grande-Bretagne.

J'irai même plus loin : je voudrais voir les pays du Commonwealth associés à l'Europe de la même manière que les territoires d'outre-mer des Six sont fort justement associés à la Communauté européenne. Je suis bien obligé de dire que je suis assez pessimiste sur l'avenir. Il me semble que l'on recherche les moyens et que l'on perd de vue la fin. Franchement, je suis très inquiet de voir comment se dessine cette O. C. E. D. qui est appelée à succéder à l'O. E. C. E. et, comme M. Russell, le fait qu'une solution doit être trouvée dans le cadre du G. A. T. T. ne me satisfait guère.

Ce n'est pas que je désapprouve l'esprit du G. A. T. T. Bien au contraire, j'y souscris entièrement et je reconnais le travail considérable qu'il a réalisé avec les moyens modestes dont il dispose. Mais je ne pense pas qu'on puisse trouver la solution européenne dans le cadre rigide du G. A. T. T. tel qu'il existe actuellement. Je ne crois pas non plus que les autres pays du G. A. T. T. ou les Etats-Unis puissent s'opposer à la volonté d'une Europe unie, si nous arrivons à trouver entre nous une solution qui s'écarte légèrement de l'article XXIV du G. A. T. T.

J'ai été stupéfait d'apprendre que M. Dillon, à son retour aux Etats-Unis au début de cette année après son voyage en Europe, avait répondu à ceux qui lui demandaient au cours d'une conférence de presse pourquoi le problème des Six et des Sept était un problème politique : « Franchement, je n'en sais rien. Je pense que c'est un problème politique puisque les Britanniques me disent que c'est un problème politique. » Cette réponse m'a d'autant plus surpris que M. Dillon avait passé beaucoup de temps avec la Commission européenne et avec les Ministres des Six. Personne ne lui a donc dit à ce moment-là qu'il s'agissait d'un problème politique? Nous autres Britanniques étions prêts dès le début à jouer le jeu économique, mais on nous a dit et on nous a répété ici qu'il s'agissait d'une question politique. Je me demande alors pourquoi les Six et les Britanniques ne le disent pas aux Américains.

Après tout, les Américains devraient comprendre qu'une fédération ne se fait pas en un jour. La leur ne s'est pas faite sans difficulté, et la tâche était pourtant beaucoup plus facile qu'elle ne l'est actuellement pour l'Europe. M. Martino a fort à propos cité Jefferson. Je serai très franc et je dirai que cette société opulente qui se crée avec les Six me paraît faire montre d'une certaine âpreté au gain, aussi bien dans ses activités intérieures qu'à l'égard du reste du monde. J'avouerai que chaque fois que j'ai entendu M. Wigny ou le président Hallstein parler sur ce thème, il m'a semblé entendre cette vieille formule : « Moi, je suis tiré d'affaire, que les autres se débrouillent. » Lorsqu'ils parlent de la façon dont ils doivent traiter leurs clients dans toutes les parties du monde, de leurs relations avec les Etats-Unis et de leur attachement absolu au G. A. T. T., je ne puis m'empêcher de penser que leur volonté de faire l'Europe est loin d'être entière.

Certes, ils ont parfaitement le droit d'avoir cette attitude, mais s'ils l'ont, si telle doit être la politique de la Communauté, alors, pour l'amour du Ciel, qu'on ne parle plus de l'idéal européen! A mes yeux, il nous faut faire un choix. Il nous faut choisir entre le G. A. T. T. et l'Europe. Pour ma part, je choisis sans hésitation l'Europe.



Si vous me permettez d'abuser un peu du temps précieux de cette Assemblée, je voudrais lui demander ce que nous allons faire.

Les propos hérétiques que je vais avancer n'engageront évidemment que moi-même. Il est essentiel que l'on sache que le Royaume-Uni ne peut faire cavalier seul, du fait de l'existence de l'A. E. L. E. La diplomatie de la Grande-Bretagne a toujours été caractérisée, entre autres, par la fidélité aux traités signés. Je ne vois pas l'intérêt que mon pays aurait à tenter d'accéder à un autre traité si, pour le faire, il devait déchirer un traité qu'il a déjà signé.

Cela dit, nous devons nous rendre compte aussi que la petite Europe se construit très vite et que, aux prises avec les multiples problèmes que sa construction soulève, ses membres ont peut-être tendance à se replier sur eux-mêmes et à ne pas se soucier suffisamment du monde extérieur. Ce qu'il faut, à mon avis, c'est que quelqu'un jette une grosse pierre dans la fenêtre de la petite Europe pour que celle-ci sache qu'il se passe quelque chose hors de chez elle.

A mes yeux, le Gouvernement britannique est le seul qui puisse lancer cette pierre. Mais, à en juger par son attitude actuelle, je suis bien obligé de dire que s'il se décide à la jeter, ce sera probablement une très petite pierre et elle sera certainement attachée à un bout de ficelle qui lui permettra de la retirer et de prétendre qu'il ne l'a pas fait exprès. Voilà comment se présente actuellement, à mon avis, le problème de nos relations avec l'Europe. J'estime que nous ne devons pas seulement reconnaître l'existence de la Communauté; nous ne devons rien faire, rien dire, rien proposer qui puisse freiner son développement.

Je pense aussi que nous devons faire la preuve de notre bonne foi à l'égard de l'Europe, car, pour de très bonnes raisons, celle-ci se méfie sans aucun doute de nos intentions. Je crois que si nous disions que tous les pays de l'A. E. L. E. veulent adhérer sans réserve au Marché commun — à toutes les Communautés, — cela ferait autre chose que l'effet d'une pierre dans leurs

arrangements internes et je ne pense pas qu'elles prendraient ce geste au sérieux. Elles y verraient plus probablement une tentative de sabotage. Je crois que, pour ce qui est de l'avenir, nous ne devons laisser planer aucun doute sur le fait que nous acceptons de devenir membres à part entière de toutes les Communautés.

Les suggestions selon lesquelles la Grande-Bretagne peut adhérer à l'Euratom ou à la Communauté du Charbon et de l'Acier ne valent à mon sens que comme transition et non comme une fin en soi. Je crois que la grande difficulté que la Grande-Bretagne rencontre dans tous ces domaines tient à ce qu'elle n'a pas appris les règles du jeu de ces négociations : c'est-à-dire émettre de vigoureuses déclarations de principe, puis s'efforcer par des négociations serrées d'obtenir des privilèges et des clauses d'exception.

L'actuel Premier Ministre britannique, ainsi que Sir Winston Churchill et d'autres, ont assez vite appris à Strasbourg les règles de ce jeu de 1949-1951, mais, lorsqu'ils prirent leurs fonctions, leur administration a dû les persuader que ce n'était pas là une méthode digne des Britanniques. Je crois qu'une solution pratique de transition consisterait à créer au sein du club européen une catégorie de membres associés qui serait ouverte à tous les pays d'Europe. Cela serait évidemment contraire aux règles rigides du G. A. T. T., mais, à mon sens, parfaitement conforme à son esprit.

Si, en obtenant la qualité de membre associé, on acceptait l'objectif final qui est de devenir membre à part entière et si, au cours de cette période de transition, la Communauté et nous-mêmes nous consentions mutuellement une réduction de moitié de nos tarifs extérieurs, il s'écoulerait une période de cinq ans, par exemple, pendant laquelle pourraient être mises au point les nouvelles conditions auxquelles il faudrait satisfaire pour devenir membres à part entière.

Je suis convaincu que les difficultés techniques, pour être considérables, ne sont pas insurmontables, mais chaque fois que j'entends des experts parler de la question, j'ai l'impression de

me trouver devant des gens qui ont le don de trouver des difficultés partout.

S'il existe une volonté politique suffisante et si l'enthousiasme pour l'idée européenne ne fléchit pas, je suis certain que nous pouvons trouver une solution viable pour chacun d'entre nous. C'est pourquoi, dans cette session jointe, j'attache une telle importance à notre rencontre avec les membres de l'Assemblée parlementaire européenne, car l'idéalisme et l'imagination ne sont pas en général le propre des ministres et ils sont d'ailleurs absolument désastreux chez les fonctionnaires.

Pour que la flamme de l'Europe au sein des Six soit maintenue vivante et gagne même en vigueur, les membres des parlements des Six et, en particulier, ceux qui siègent à l'Assemblée parlementaire doivent rappeler inlassablement ces idéaux européens, comme l'ont fait M. Martino dans son rapport et son discours ainsi que d'autres membres dans leur intervention d'aujourd'hui. En tant que parlementaires n'appartenant pas aux Six, nous comptons sur nos collègues des Six pour maintenir vivace et toujours plus brillante la flamme de l'Europe.

**M. le président.** — Merci, monsieur Mulley.

La parole est à M. Battaglia.

**M. Battaglia** (Italie). — (I) Monsieur le président, mes chers collègues, mesdames et messieurs, je ne crois pas me tromper en affirmant que le rapport de M. Gaetano Martino sur l'activité de l'Assemblée parlementaire européenne durant l'année 1959 et son discours d'hier matin seront plus tard deux documents auxquels les futurs historiens devront certainement et nécessairement se reporter lorsqu'ils traiteront des Etats-Unis d'Europe.

L'esprit très personnel qui anime ce document et ce discours est la marque évidente d'une foi capable de vaincre tous les scepticismes et qui voit se réaliser, jour après jour, les idéaux pour lesquels elle a lutté et auxquels elle s'attache chaque jour davantage.

En ce qui concerne le rapport, nous nous trouvons en présence d'un document qui s'est donné un double but, celui de remplir le cœur d'une légitime fierté pour le travail déjà accompli et celui de stimuler les énergies afin d'aller plus vite et de faire mieux encore sur la voie que nous avons choisie.

Dans son rapport et dans son discours, M. Martino a parlé avec courage, et je dirais avec un espoir mûrement réfléchi, du fédéralisme européen. Il a critiqué le terme « supranational » qui, vous vous le rappelez certainement, a accompagné cette première phase de la construction de l'Europe nouvelle. Il a mis clairement en évidence le mouvement fédéraliste qui ne prétend pas dominer les nations mais les unir et les lier dans une politique et sous une bannière idéologique communes.

Il ne fait pas de doute que nous nous trouvons à un tournant décisif de nos efforts vers le but — toujours plus proche — de l'unification politique des Etats européens. Dans le domaine économique, le besoin s'est fait sentir d'accélérer le rythme de la mise en œuvre du traité de la C. E. E. et cela dépasse les prévisions les plus optimistes. Ce résultat est fort éloquent pour qui-conque a conscience de la valeur politique de l'intégration économique qui est non seulement une fin en soi mais également un moyen de parvenir à l'intégration politique.

Dans le domaine psychologique, l'idéal européen n'est plus seulement l'apanage d'une élite restreinte de savants et d'hommes politiques, il fait de plus en plus partie des aspirations des populations de nos six pays. Les nouvelles générations surtout regardent avec confiance vers l'Europe et j'irai jusqu'à dire que dans le scepticisme croissant qui risque de submerger la jeunesse, dans l'écroulement de tant d'idéaux et de tant de valeurs morales, seule la cause européenne, dans la mesure où elle signifie idéalisme et réalisations concrètes, culture et progrès, liberté et vérité, anti-provincialisme et anti-chauvinisme, seule la cause européenne — je le dis et je le répète — constitue pour les nouvelles générations un idéal valable et un motif d'action.

Sur le plan politique, le projet de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles sur l'élection de

l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct montre, par des dispositions concrètes ayant une incidence sur la structure des institutions, comment la Communauté économique s'achemine vers une communauté politique. Grâce à ces élections, ainsi que l'a dit M. Martino, la collectivité européenne participera au processus d'unification. Et j'ajouterai que, grâce à ces élections, le processus de développement en cours sera rendu définitif et irréversible; elles sanctionneront définitivement la naissance politique de l'Europe. En effet, un corps électoral européen ne peut exister que si existent en même temps une assemblée politique européenne, un gouvernement politique européen, une Europe politiquement unie et active. Vous me permettrez quelques réflexions et considérations sur ce sujet.

Combien lointaine apparaît l'époque qui vit l'échec de la C. E. D.! Et combien se sont trompées les Cassandre qui prophétisaient l'échec de la Communauté économique!

Quelle dette de reconnaissance les futures générations ne devront-elles pas témoigner à Schuman, De Gasperi, Jean Monnet, Hallstein, Adenauer, Martino, Pineau et à tant d'autres hommes célèbres dont les noms nous sont familiers et que je ne cite pas pour éviter quelque omission involontaire. Il est certain que les peuples de demain devront témoigner à tous ceux qui ont collaboré à la création de ces institutions embryonnaires de l'Europe future une grande reconnaissance pour tout ce qui, grâce à Dieu, aura été réalisé d'une façon stable et durable.

Les trois Communautés économiques (C. E. C. A., C. E. E. et Euratom) ont prouvé qu'elles étaient non seulement des instruments parfaits de coopération économique, mais aussi des instruments de grande valeur pour la réalisation de l'objectif commun qui est l'unification politique intégrale de l'Europe.

Cette coopération économique n'a jamais été considérée ni conçue comme un but en soi, car la finalité était évidente qui unissait la coopération économique et l'unification politique.

Nous avons choisi d'avancer par étapes et si cette voie est plus longue et sans aucun doute plus difficile, elle est par contre

plus réaliste et plus sûre qu'une tentative par trop utopiste de réaliser une union politique immédiate de nos pays.

La nécessité d'une union étroite s'est imposée à nous et nous l'avons recherchée dans le domaine de l'économie; cette union, tout en répondant aux exigences sociales, économiques et politiques communes, ne devrait pas nous faire perdre de vue le but final de nos efforts : créer une institution unique.

Il est évident que la nécessité non seulement de survivre (n'étions-nous pas encerclés par deux blocs démesurés), non seulement de défendre des intérêts bien précis et d'améliorer le niveau de vie des populations de nos six pays, mais encore et surtout de sauver notre existence, devait nous pousser à nous unir pour parcourir ensemble la route de la civilisation occidentale, faite de liberté, de culture et d'esprit démocratique.

Il faut donc nous unir non seulement pour survivre et prospérer, mais encore pour conserver à nos descendants les idéaux supérieurs de la civilisation et de la vie pour lesquels nos pères étaient si fiers de se dire Allemands, Français, Belges, Luxembourgeois, Néerlandais, Italiens, et qui, réunis désormais en une tradition unique, permettront à nos enfants d'être fiers de la plus grande patrie européenne dont l'autre, toujours aussi aimée et toujours sacrée, sera un élément vital. L'Europe des Six sera le pont entre l'Europe d'hier, fragmentaire et divisée en tant d'Etats souvent « armés l'un contre l'autre », et l'Europe unie de demain.

La Communauté économique doit donc être examinée sous son aspect téléologique afin de donner une juste interprétation de sa valeur profonde et de sa signification particulière.

Mais la Communauté peut aussi être vue sous son aspect fonctionnel et actuel, c'est-à-dire celui des réalisations dans le domaine économique et social.

L'étude des problèmes européens peut donc se faire soit dans une optique dynamique — en s'attachant au but qu'on s'est fixé, c'est-à-dire la Communauté politique — soit dans une

optique statique, autrement dit en considérant ce que les trois Communautés économiques ont déjà réalisé et réalisent encore dans les différents domaines. Et c'est justement cela, à mon avis, qui est un des traits les plus saillants et les plus intéressants du brillant rapport de M. Martino : avoir mis en lumière le bien-fondé des institutions européennes dans cette double optique.

La Communauté présente, si l'on s'arrête un instant à son aspect économique, des caractéristiques propres à passionner non seulement les hommes politiques et les milieux économiques, mais encore les économistes qui vont au fond des problèmes et les institutions internationales.

C'est en effet la première fois qu'est réalisé, à l'échelle internationale, un accord économique dépassant les limites d'une union douanière et englobant toute la vie économique des pays membres.

La Communauté réalise l'ouverture des marchés grâce à la création de contingents globaux remplaçant les contingents bilatéraux, à la suppression des droits de douane et des taxes internes d'effet équivalent et à l'institution d'un tarif douanier commun; elle veille à une application rigoureuse des principes de la libre concurrence, étudie les problèmes des transports, coordonne les diverses sources d'énergie, intervient dans le domaine très particulier et très délicat de l'agriculture, porte son attention sur la situation économique actuelle par l'intermédiaire des deux Commissions et de la Haute Autorité; elle vise à établir une balance commune des paiements et un régime monétaire commun; elle intervient dans la solution des problèmes structurels des économies des six pays par des mesures propres à améliorer les conditions de vie dans les zones défavorisées et à instaurer la libre circulation non seulement des marchandises mais encore des capitaux, des services et de la main-d'œuvre; elle coordonne la politique commerciale commune et la politique conjoncturelle; elle intervient, enfin, dans le domaine fiscal et réalise le rapprochement des législations dans le domaine économique.

Mais plus intéressante est encore l'étude de la Communauté comme instrument de progrès social. C'est dans ce domaine qu'elle se distingue le plus nettement de toutes les associations internationales économiques et qu'elle peut faire valoir toute son importance sur le plan téléologique des institutions politiques.

Elle se distingue des accords conclus auparavant qui se désintéressaient des conditions sociales dans les pays membres, celles-ci restant strictement de la compétence des gouvernements.

Sa valeur téléologique apparaît encore lorsqu'elle intervient pour créer dans le domaine de l'emploi une situation égale pour tous, susceptible de supprimer à l'avenir les disparités sur le marché du travail. En effet, dans un Etat fédéral, le marché du travail doit être régi par des règles communes.

Elle vise donc à supprimer toute différence dans les conditions de vie, règle la libre circulation des travailleurs tout en veillant à la qualification professionnelle, à l'adaptation au milieu et à la réadaptation professionnelle, elle intervient par l'intermédiaire du Fonds social pour éviter les disparités existantes ou en puissance.

Mais la Communauté est encore et surtout, nous l'avons déjà souligné, un facteur de progrès politique. Il ne pourrait en être autrement sans trahir la mission que lui ont confiée les partisans d'une Europe progressivement unifiée; c'est dans ce but qu'elle a été créée et qu'elle œuvre.

La Communauté a donc une nature et une mission politique. Ce caractère politique apparaît clairement dans sa structure interne et dans ses rapports avec l'extérieur.

Il y a des problèmes de politique internationale qu'une Communauté non seulement ne peut ignorer mais encore a le devoir impérieux de résoudre, qu'elle soit économique ou politique; des problèmes qui ne trouvent pas leur solution par la simple création de la Communauté; des problèmes qui apparaissent précisément avec la création de cette Communauté.



Je ne veux que signaler les relations entre la Communauté et les pays d'outre-mer, les relations avec les pays tiers, plus spécialement ceux de l'A. E. L. E., les relations enfin avec les Etats-Unis et les pays du « bloc oriental ».

En ce qui concerne les pays et les territoires d'outre-mer, j'estime que la formule d'association adoptée pêche peut-être par son caractère superficiel et abstrait. Il est indispensable de s'attacher à ce problème avec décision et de le résoudre courageusement sur la base de l'assistance économique et de l'appui psychologique et politique. Nous ne devons pas oublier que ce sont des pays riches mais jeunes et sans grande expérience. Ce n'est pas ici le lieu pour examiner les méthodes de colonisation des Européens. Mais ce qui est certain, c'est que les temps ont changé; c'est que les droits sacro-saints dont nous nous faisons les hérauts ne sont pas seulement valables en deçà de la Méditerranée; c'est que la discrimination fondée sur la couleur de la peau ou la différence de race est anachronique autant que le serait une discrimination fondée sur la couleur du sang ou la distinction de naissance. Et il ne suffit pas d'être persuadé de la vérité de ces affirmations, il faut avant tout agir. Dante nous apprend que les indifférents sont punis dans l'autre monde; et, *si parva licet componere magnis*, je vous rappelle qu'en ce monde notre indifférence jetterait cette richesse en hommes et en biens entre les mains de nos adversaires qui, chose étrange, prétendent en l'occurrence être les dépositaires uniques de notre civilisation. Il faut s'attacher sérieusement à cette question. Et il ne faut pas oublier que la base de tout effort doit consister en une reconnaissance absolue des droits de l'homme dont ces peuples ne peuvent être exceptés. En ce qui concerne les rapports avec les pays tiers et les projets d'association économique européenne, il est nécessaire que le problème soit résolu le plus rapidement possible, sans renoncer à aucun de nos principes et en gardant bien présents à l'esprit les buts de nos Communautés; en effet, si ce problème n'était pas résolu, le domaine économique n'en serait sans doute que partiellement affecté, mais les répercussions fâcheuses pour la solidarité atlantique se feraient sentir sur le plan politique.

Nous n'avons pas créé une Communauté fermée ni une Communauté autarcique : nous voulons certes la petite Europe, mais nous appelons de nos vœux la grande Europe.

Pour conclure, je voudrais m'arrêter un instant à l'examen des problèmes inhérents à la structure interne de la Communauté.

La commission des affaires politiques et des questions institutionnelles nous a présenté un rapport sur l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct. A mon avis, l'Assemblée actuelle acquerra en se transformant une importance politique remarquable et tout aussi remarquables seront les répercussions psychologiques de cet élargissement des pouvoirs sur la diffusion de l'idée européenne en fonction précisément des élections au suffrage universel. Je vois dans ces répercussions un des atouts majeurs de l'Europe.

Les bases politiques de l'Europe d'aujourd'hui sont constituées par l'Assemblée élue au suffrage universel et par ce district que nous souhaitons depuis longtemps et dont la création s'avère de jour en jour plus pressante.

Beaucoup a été fait, je l'ai dit au début de cette intervention, et cela doit nous remplir d'une grande fierté; beaucoup reste encore à faire et cela doit nous inciter à ne pas ralentir, serait-ce même un peu, le rythme que nous avons réussi à grand-peine à imprimer à nos institutions car un arrêt, si court soit-il, condamnerait irrémédiablement l'édifice qu'avec tant de bonne volonté, de dévotion et de foi nous avons construit.

Ce n'est que si nous voulons de toutes nos forces continuer à construire l'Europe, si les tiers qui nous observent réfléchissent mieux aux problèmes posés et, plutôt que de nous donner tous les torts, se tournent vers l'Angleterre et d'autres pays que nous arriverons plus vite aux buts que nous nous sommes fixés.

Ce n'est, je le répète, que si nous voulons de toutes nos forces continuer à construire l'Europe en faisant taire les vieux nationalismes qui furent cause de guerre et de destruction, que si nous parcourons jusqu'au bout la route que nous avons entre-

prise, que nous pourrions donner à nos pays unis cette force à laquelle ils peuvent prétendre en vertu de leur civilisation millénaire et que nous pourrions regarder l'avenir avec assurance, dans la mesure aussi où l'Europe pourra jouer son rôle entre les deux grands blocs qui divisent actuellement le monde.

Permettez-moi maintenant de poser une question : Monsieur le président, mes chers collègues, pensez-vous que si les Etats-Unis d'Europe avaient été une réalité, M. Khrouchtchev aurait pris à Paris cette attitude arrogante et pleine de suffisance, pour ne pas dire plus, dont nous avons eu à souffrir ? Si la Russie cessait un instant d'espérer une division de l'Europe, la source de nombreuses inquiétudes tarirait et cette fameuse détente, jusqu'à présent uniquement basée sur des mots et probablement sur la mauvaise foi, serait alors dictée par des exigences concrètes.

Pour nous reste l'impératif catégorique de faire l'Europe, la plus grande Europe, si nous voulons que nos peuples survivent et jouissent de la civilisation millénaire qui est la nôtre, dans cette liberté qui est le meilleur aliment spirituel. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — Je voudrais maintenant donner la parole au président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier qui désire faire quelques observations au sujet du débat.

**M. Malvestiti, président de la Haute Autorité.** — (I) Monsieur le président, mesdames et messieurs, il m'aurait été agréable d'assister à toutes les discussions et de parler avant ou après mon ami Hallstein, mais par suite d'obligations urgentes, je dois prendre la parole maintenant et je m'en excuse. J'essaierai d'être bref, très bref même, d'autant plus que les seules observations possibles en ce moment, de la part des Exécutifs, se réduisent à mon avis à une seule constatation.

C'est avec le plus grand intérêt que nous avons entendu les exposés des différents orateurs et en particulier celui de Lord Lansdowne; nous n'y avons pas relevé de propositions. Faire des

propositions concrètes aurait sans doute été déplacé, prématuré et peut-être même une grave erreur; tout comme cela aurait été une grave erreur de notre part si nous essayions en ce moment de présenter des propositions concrètes pour, en particulier, rapprocher la Grande-Bretagne du Marché commun et des Communautés. Mais ce que nous avons noté, ce qu'il faut dire et souligner, c'est la nouvelle atmosphère qui règne à l'heure actuelle. Je me souviens que l'année dernière encore, en 1959, je faisais à Rome une conférence sur la zone de libre-échange, dans laquelle je devais rappeler, et je ne pouvais pas ne pas le faire, que du côté anglais, et par la voix la plus autorisée, il avait été dit sans ambages : « Etait-ce bien la peine d'avoir gagné la bataille de Waterloo pour en arriver aujourd'hui au marché commun ? » Voilà quelle était l'atmosphère, pour être franc et sincère, qui régnait en 1958 et en 1959. Il faut avoir le courage de dire avec beaucoup de sérénité que certains ne croyaient pas à la réussite du marché commun. Première erreur psychologique. Deuxième erreur psychologique : quand on s'est aperçu que le marché commun faisait des progrès, on a pris l'attitude la plus mauvaise qu'un politicien puisse prendre devant les faits : celle de se mettre en colère. Nous nous sommes tous mis en colère.

Oui, nous nous sommes tous mis en colère, les uns et les autres; eh bien, la seule constatation véritablement utile que nous puissions faire aujourd'hui — que je me permets du moins de faire — est que la situation a non seulement changé mais est complètement renversée.

Il y a quelque chose de nouveau; les tentatives de rapprochement, les manifestations de sympathie créent l'ambiance nécessaire pour en arriver à des accords concrets permettant de surmonter les difficultés qui, ne nous le cachons pas, sont nombreuses.

L'expression a été lancée par le sénateur Battaglia d'un « océan de scepticisme ». Peut-être, mais je n'y crois pas trop. J'ai l'impression que les milieux économiques, à commencer par le patronat français qui, depuis plusieurs siècles, suit la

tradition de Colbert, sont aujourd'hui favorables au marché commun. Non seulement ils sont absolument convaincus qu'en dehors du marché commun on ne peut arriver à rien, que le marché commun est une réalité que l'on ne peut ni ignorer ni éviter, mais les milieux politiques, et surtout les jeunes, comme l'a si bien dit le sénateur Battaglia, s'ils croient à peu, croient certainement à l'Europe. Ils comprennent, avec leur sincérité, qu'une Europe unie pourra reprendre son rôle de protagoniste de la politique mondiale, ce qui ne sera pas le cas si elle n'est pas unie.

Et maintenant que nous avons constaté avec grande satisfaction l'existence de cette nouvelle atmosphère, permettez-moi de citer un conseil dicté par l'antique sagesse latine : *festina lente*, hâte-toi lentement.

Le processus n'est pas réversible, nous devons garder en mémoire ce qui est arrivé au cours de ces années tourmentées, c'est-à-dire la conception de l'espace vital qui était celle des années 1936 à 1940 et qu'on appelait pendant la guerre le *Lebensraum*; aujourd'hui, c'est la conception du grand espace économique qui domine.

A l'époque, l'espace vital, le *Lebensraum*, avait pour seul but d'affirmer par la force la suprématie d'un Etat pilote : aujourd'hui, le grand espace économique veut uniquement être le moyen d'arriver un jour, après l'échec du libre-échange universel, à une solution logique.

En d'autres termes, nous pouvons arriver au libre-échange universel si nous passons par l'expérience du grand espace économique.

Et alors il n'y a plus qu'à étudier, qu'à travailler, avec la patience et la ténacité du paysan qui fait à la terre des blessures fécondes, même si le ciel est menaçant, afin que demain le pain ne manque pas à ses enfants. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Heye.

**M. Heye** (République fédérale d'Allemagne). — (A) Monsieur le président, je dirai quelques mots sur les problèmes politiques. Je remercie M. Martino de ses déclarations, non seulement à cause des paroles intelligentes qu'elles contiennent, mais aussi à cause de l'optimisme qu'elles témoignent. Ces deux éléments confèrent beaucoup de poids à son rapport.

Je crains parfois qu'à notre époque matérialiste, la spécialisation ne domine par trop dans notre pensée politique et notre parlement. La politique continuera à être, je crois, le facteur déterminant de la vie des peuples. L'économie, la défense, les tâches culturelles et sociales sont autant de fonctions de la politique. A notre époque où « les peuples sont engagés dans des luttes totales » — que ce soit en période de guerre froide ou de guerre tout court —, ces facteurs revêtent du point de vue politique une valeur identique. Aujourd'hui, nous le savons trop bien, la guerre ne se ramène plus à un duel entre les forces armées, elle est un conflit entre peuples et blocs de peuples en tant qu'entités.

Nous vivons à l'heure présente un tournant de l'histoire, j'en suis convaincu. Deux facteurs exercent une influence décisive sur notre époque : premièrement, les conceptions philosophiques qui tracent, comme à l'époque médiévale des guerres de religion, une coupure nette entre les deux grands blocs du monde. Aussi toutes les controverses avec le bolchevisme se muent-elles en luttes idéologiques presque fanatiques.

Les peuples libres du monde, et surtout les peuples d'Europe, ne peuvent, même s'ils professent la neutralité sur le plan international, échapper aux contrecoups que les controverses d'ordre philosophique finissent par avoir, ils ne peuvent, autrement dit, échapper à la guerre froide. Le concept même de neutralité, sa compréhension et son extension, se sont en effet radicalement modifiées durant les cinquante dernières années et continueront encore, je le crains, à se modifier.

Le second facteur, décisif lui aussi, est l'évolution frénétique de la technique que ni l'individu, ni les pouvoirs politiques n'ont

pu entièrement dominer. J'y aperçois un grave danger. Nous vivons dans une époque d'insécurité. Nul ne sait ce qui nous attend demain. Personne n'est à même de commander le cours de l'évolution politique — comme on pourrait bien le faire s'il s'agissait d'un scénario préétabli. Mais quoi qu'il en soit, nous devons savoir en toute circonstance que le monde libre et surtout l'O. T. A. N. ont l'obligation de resserrer les liens de leur coopération interne.

Toute fusion régionale, comme la Communauté économique européenne par exemple, consolide les piliers qui supportent, si l'on peut dire, l'ensemble de la construction du monde libre. La nécessité politique, manifeste et rigoureuse, de veiller à ce que l'unité du monde libre ne soit pas entamée par la moindre faille, dépasse en importance toutes les tâches spécifiques de l'économie, de la défense, elle est donc plus urgente que la solution de tout autre problème commun; sinon un jour cette faille pourrait bien s'élargir en abîme politique.

J'ai la ferme conviction que nous trouverons la solution que nécessitent les relations entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. car, vous le savez bien, l'intérêt de tous le commande impérieusement. La Grande-Bretagne découvrira bien, j'en suis sûr, le moyen d'apporter sa collaboration aux tâches que l'Europe doit mener à l'échelle régionale. Tant il est vrai qu'à la longue non seulement les autres pays libres d'Europe, mais également la Grande-Bretagne et même le Commonwealth, ne pourront subsister qu'insérés dans une vaste communauté de peuples libres en tant que partenaires actifs.

J'ose même affirmer que les Etats-Unis eux-mêmes, qui ont donné leur assistance au monde libre jusqu'à présent, éprouveront de plus en plus le besoin de vivre dans un ensemble de cette sorte.

Jusqu'à une époque récente, la Grande-Bretagne a pu jouer le rôle d'observateur neutre du continent européen. Mais nous savons, et Lord Lansdowne l'a encore rappelé tout à l'heure, qu'elle ne peut plus le faire, qu'elle ne peut plus être regardée

comme une île à l'écart, nous savons qu'elle s'occupe beaucoup plus que dans le passé de problèmes propres aux réalités continentales. La Grande-Bretagne, elle aussi, s'acquitte sur le sol d'Europe de certaines tâches du monde libre. En somme, la Manche ne la sépare plus, ne garantit plus sa protection; la Manche peut maintenant se comparer, si l'on veut, à un fleuve en crue, par exemple à la Tamise ou au Rhin.

Un système fédéraliste nous permettra, à condition d'être bien conçu, de nous rapprocher pas à pas du but commun. Je me demande toutefois si les événements politiques, lorsqu'ils se caractérisent à un moment donné par leur rapidité, laissent assez de temps pour qu'une évolution progressive puisse intervenir. Songeons à la Conférence au sommet, aux événements du Japon, à ceux de la Chine populaire. Songeons encore aux difficultés que nous rencontrons à l'O. T. A. N. dès que la tactique soviétique paraît trahir un changement fondamental dans les objectifs communistes. Sous la pression de l'Est, l'O. T. A. N. et l'Europe, ces quinze dernières années, ont connu une évolution politique que nul, vraiment, n'était à même de prévoir. Cette évolution, nous devons d'ailleurs la pousser dans le même sens et la renforcer.

Notre but ne peut être que celui de fusionner, autant qu'il est nécessaire, les programmes politiques du monde libre et de coordonner son action. Car la C. E. E., si elle demeure seule, les membres européens de l'O. T. A. N. et même les membres de l'O. T. A. N. de l'Amérique du Nord, s'ils demeurent seuls, ne pourront à la longue, s'ils se confinent dans l'isolement, se survivre. Chaque région du globe est plus que jamais tributaire du soutien que les autres lui apportent dans l'action politique. Toute politique commune doit être guidée par ce principe. J'estime dès lors que toute évolution, qu'elle intervienne dans l'une ou l'autre région du monde ou dans l'un ou l'autre pays de l'O. T. A. N., peu importe, doit, quant à son orientation et son rythme, s'assujettir à ce principe de solidarité. Respecter ce principe est pour tous les peuples, qu'ils soient pris dans leur individualité ou bien dans leur ensemble, d'une importance non point essentielle, mais proprement vitale. (*Applaudissements.*)



**M. le président.** — Je vous remercie, monsieur Heye.

La parole est à M. Heckscher, président de la Commission économique de l'Assemblée consultative.

**M. Heckscher, président de la Commission économique de l'Assemblée consultative.** — (E) Je serai aussi bref que possible, mais je voudrais dire tout d'abord qu'une réunion de cette nature, qui permet de confronter les vues des parlementaires des Six et celles des parlementaires d'autres pays européens, est extrêmement utile, surtout si nous faisons preuve d'une totale franchise les uns envers les autres.

C'est avec un grand plaisir et une vive satisfaction que j'ai lu le rapport de M. Martino. Je voudrais tout d'abord me référer en particulier à ce qu'il est dit à la page 6, à la fin du paragraphe 7 :

« L'Europe des Six n'est qu'une phase de transition entre l'Europe morcelée d'hier et l'Europe entièrement unifiée de demain. Elle ne se justifie, tant sur le plan de la raison que sur celui des sentiments, que si on la considère comme l'embryon d'une communauté s'étendant à tous les peuples européens. »

Cette affirmation concorde entièrement avec ce que l'Assemblée consultative a toujours soutenu. En présence des difficultés — et aussi du très grand succès — de la Communauté économique européenne, l'Assemblée consultative a toujours insisté pour que l'idée de la Grande Europe ne soit jamais abandonnée. Certes, les opinions diffèrent sur l'interprétation à donner à l'épithète « grande » lorsqu'ils s'agit d'institutions. Je dois moi-même reconnaître que le supranationalisme ne me fait pas peur et qu'une solution fédéraliste des problèmes européens ne serait pas pour me déplaire. Mais c'est une solution qui, pour ce qui est de la Grande Europe, n'est certainement pas pour demain. Lorsque je dis que c'est là mon opinion personnelle, je veux dire que c'est l'opinion d'une petite minorité seulement de mes compatriotes.

Nous devons être réalistes. Même si nous voulons une fédération, nous ne gagnerons rien à vouloir une fédération et rien.

d'autre. Nous devons réaliser l'unité européenne avec les moyens dont nous disposons et dans la situation où nous sommes, laquelle est, en fait, très particulière. Si la Communauté économique européenne avait été créée en même temps que l'Association économique européenne, nous aurions évité la scission de l'Europe libre en groupes distincts. Les inconvénients auraient peut-être été différents, mais je crois que celui-là, du moins, nous aurait été épargné. Mais cela ne devait pas être. Maintenant, nous avons deux groupes : d'une part la Communauté économique européenne et d'autre part l'Association économique de libre-échange. C'est un fait et nous devons l'admettre.

Si nous voulons parvenir à l'unité et aller de l'avant à partir du point où nous nous trouvons, nous devons nous garder de tenter de séparer l'un des membres de la Communauté des autres membres ou l'un des membres de l'Association de libre-échange des autres membres de cette Association. Ces deux groupes, bien qu'ils soient différents dans leur structure organique, doivent être considérés en tant que groupes, comme des entités. J'admets que des tentatives ont été faites par certains pays ne faisant pas partie des Six pour influencer certains des Six, et les amener à s'engager dans une certaine voie. Je trouve parfaitement légitime que les Six réagissent en essayant d'influencer l'un des membres des Sept à l'exclusion des autres. Je pense cependant que ces tentatives échoueront dans le cas des Sept comme elles ont échoué dans le cas des Six, et j'estime, pour ma part, que nous ferions mieux de renoncer une fois pour toutes à des tentatives de ce genre et nous efforcer de traiter avec les deux groupes tels qu'ils se présentent.

Certains orateurs ont fait allusion à une amélioration de l'atmosphère et Lord Lansdowne a mentionné l'une des raisons de cette amélioration, à savoir la possibilité de solutions à court terme. Je pense que c'en est une en effet. La Commission et la Communauté en général se sont expressément déclarées prêtes à envisager des solutions à court terme permettant de pallier les difficultés les plus sérieuses. C'est là un geste extrêmement utile dont nous devons savoir gré aux Six, sans pour autant nous en exagérer la portée. Des moyens tels que les tarifs douaniers et les

contingents peuvent permettre de maintenir le commerce existant mais ils ne sauraient en aucun cas aboutir à une expansion des échanges entre les Six et les autres pays.

Cette expansion dépend d'autres circonstances. Mais celles-ci s'annoncent déjà. La libération de plus en plus marquée des échanges au sein des Communautés et l'accroissement des échanges extérieurs de la Communauté économique européenne, dont le professeur Hallstein a parlé hier, ont beaucoup contribué à améliorer l'atmosphère, mais il me semble que l'un comme l'autre sont dans une certaine mesure tributaires des réalités de la vie économique. Dans son intervention d'hier, le professeur Hallstein a cité la « conjoncture » comme l'une des raisons qui motivent les propositions de la Commission en vue d'accélérer la réalisation du Marché commun. Ceci est tout à fait vrai. C'est l'une des excellentes raisons qui justifient ces propositions. Mais la « conjoncture » est aussi l'une des raisons pour lesquelles les relations entre les Six et les Sept ne sont pas une source de préoccupations aussi immédiates que lors de notre session jointe de janvier 1959, à l'époque où nos pays qui ne faisaient pas partie des Six s'inquiétaient vivement des effets qu'aurait l'établissement de la Communauté. C'était en période de récession. Aujourd'hui au contraire, notre réunion se tient sous le signe de la prospérité, et la situation est différente. Des possibilités d'expansion se présentent maintenant de tous côtés.

Cependant si tel est bien le cas et si c'est l'une des principales raisons pour lesquelles l'atmosphère est meilleure, nous ne devons pas oublier que cette situation ne durera peut-être pas toujours. La situation économique actuelle est marquée par certaines tendances inflationnistes qui s'accroîtront certainement si de nouveaux investissements se révèlent nécessaires non pour augmenter la production mais pour maintenir le volume actuel des échanges en l'orientant peut-être dans une nouvelle direction. Les investissements qui ne correspondent pas à une augmentation de la production sont directement générateurs d'inflation et si l'inflation devient trop forte, il peut se produire une nouvelle course à l'abîme qui emportera à la fois la libération et cette amélioration du climat.

Dans cette perspective, deux points doivent constamment être présents à l'esprit. En premier lieu, bien que nous ne puissions pas dire à nos hommes d'affaires des différents pays quelles solutions peuvent être apportées aux problèmes européens en général, nous devons cependant leur montrer clairement que nous nous efforçons de trouver des solutions et que nos pays sont unanimes à vouloir empêcher à tout prix une division permanente de l'Europe. S'ils le savent, et s'ils croient en notre parole, il leur sera beaucoup plus facile de faire des projets. En second lieu, nous devons d'une manière ou d'une autre trouver une solution à nos problèmes communs, du moins avant qu'une autre récession ne menace. Nous devons, comme l'a suggéré M. Martino hier, saisir cette chance qui s'offre à nous tant que dure cette « conjoncture » favorable dont nous bénéficions tous actuellement.

J'indiquerai très brièvement les divers types de solutions possibles. Nous en avons déjà parlé à maintes reprises. Je voudrais à ce propos me reporter à l'excellent discours que M. Vos a prononcé hier. Je partage entièrement son point de vue lorsqu'il dit que la zone de libre-échange, sous sa forme primitive, ne présente plus d'intérêt. Personne ne pense que les problèmes de l'Europe puissent être résolus de cette façon. En ce qui me concerne, j'espère, comme M. Vos et M. Mulley, que nous aurons finalement, soit une Union douanière européenne, soit une zone de libre-échange accompagnée d'une harmonisation des politiques commerciales — peu importe le nom. Je pense qu'il serait possible de trouver une solution compatible avec les dispositions du G. A. T. T.

Mais pour nous rapprocher de cette solution nous pouvons prendre un certain nombre de mesures. En premier lieu — et je me tourne vers les Sept — plus les Sept parviendront à harmoniser leurs politiques commerciales et leurs tarifs douaniers plus il sera facile d'arriver à une solution entre les différents groupes européens et les autres pays qui n'appartiennent à aucun de ces groupes.

Ensuite, les négociations du G. A. T. T. qui doivent commencer en automne et qui se poursuivront sans aucun doute pen-

dant une partie de l'année prochaine, fourniront aux pays européens l'occasion de coopérer entre eux, qu'ils appartiennent à la Communauté, à l'Association de libre-échange ou à aucun de ces deux groupes. En effet, le G. A. T. T. n'est pas d'abord une organisation destinée à permettre la création de zones de libre-échange et d'unions douanières. Il est essentiellement une organisation qui fournit la base et le cadre de négociations et de concessions mutuelles en matière de politique commerciale et nous, qui appartenons aux pays d'Europe, devons l'utiliser à cette fin. Je pense que de larges possibilités s'offrent à nous à cet égard et nous acceptons de collaborer; mais je veux aussi que si nous laissons nos divergences de vues actuelles influencer sur les négociations du G. A. T. T., les conséquences en seront désastreuses et il sera plus difficile de parvenir à une solution européenne.

Enfin, quel que soit le groupe auquel nous appartenons, nous devrions faire ensemble un effort en faveur des régions qui ont besoin d'être développées aussi bien en Europe que dans d'autres parties du monde. Je voudrais dire à ce propos quelques mots au sujet de la nouvelle organisation qui est sur le point d'être créée. Les travaux de l'O. E. C. E. ont probablement représenté l'une des plus grandes contributions au relèvement de l'Europe d'après-guerre. Nous espérons que la nouvelle organisation, l'O. C. E. D. — sur laquelle l'Assemblée a déjà fait connaître ses vues — aura des fonctions suffisamment étendues et qu'il sera possible de conclure dans son cadre, comme l'a proposé l'Assemblée, des accords européens partiels lorsque les membres non européens ne souhaiteront pas y participer, tout au moins pendant quelque temps. Il se peut que certaines fonctions soient transférées au Conseil de l'Europe, mais je ne pense pas qu'il faille s'attendre à des décisions importantes à cet égard. Ce qui importe, c'est que la nouvelle Organisation ait des pouvoirs et des fonctions suffisamment étendus.

J'aimerais, avant de conclure, dire quelques mots de mon pays. Je dis « de mon pays » et non « pour mon pays ». C'est un petit pays à la lisière de l'Europe. Il lui faut faire un grand effort d'éducation pour prendre conscience des liens qui l'attachent à l'Europe. Cette éducation se poursuit actuellement.

Comme c'est généralement le cas, l'opinion des parlementaires est un peu en retard sur l'opinion publique, et celle du Gouvernement est légèrement en retard sur celle du Parlement. Rien que de très normal. Cependant, je pourrais peut-être dire, en ma qualité de membre de l'opposition, qu'à mon avis le Gouvernement lui-même ne s'est pas trop mal comporté au cours des années dernières. Il s'est intéressé un peu plus qu'avant aux questions européennes. Mais, et si j'évoque cette question c'est parce que cela est vrai pour nous comme pour d'autres peuples qui ne sont pas tout à fait conscients de leurs liens avec l'Europe, il nous est nécessaire d'espérer et de croire au moins en la possibilité d'une solution européenne, à laquelle nous participerions tous. Le Secrétaire Général, dans son remarquable rapport cité par M. Vos, a bien fait ressortir plusieurs facteurs importants à cet égard. Et surtout, l'Assemblée consultative a toujours insisté sur le fait que la grande Europe ne doit pas être un objectif comme les autres mais notre objectif, et que nous devons nous efforcer de l'atteindre aussi bien dans le domaine économique que dans tous les autres domaines.

Voici ce qu'à mon avis, nous devons dire au nom de l'Assemblée consultative aux membres de l'Assemblée Parlementaire Européenne. N'oublions pas que, bien que nos moyens soient différents et différentes aussi les routes que nous suivons, nous travaillons tous pour la Grande Europe. Nous travaillons pour l'unification et l'intégration de l'Europe dans le domaine économique afin de préparer la voie à son unification et à son intégration dans d'autres domaines.

(*Lady Horsbrugh remplace M. Federspiel au fauteuil présidentiel.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Montini.

**M. Montini** (Italie). — (I) Monsieur le président, je m'efforcerai d'être très bref et je limiterai mon intervention à trois points : la politique en général, le domaine culturel et les affaires sociales.

Le premier point me porte à poser la question suivante : l'Europe se fait-elle sur le plan politique? Ces jours derniers, nous

avons eu à ce sujet des précisions qui nous permettent de constater combien les trois Communautés poursuivent rapidement leur action politique; nous avons pu constater un progrès sur le plan politique des institutions des trois Communautés, tout en notant les limites politiques de leur activité. M. Hallstein nous a dit que dans la politique économique moderne, le vieux principe de la nation la plus favorisée disparaissait; d'autres horizons politiques s'ouvrent à nous.

Mais la question essentielle est la suivante (et pour être bref, je n'insisterai pas non plus sur les exemples) : les trois Communautés, même réunies par le progrès commun, même intégrées, sont-elle constitutionnellement en mesure de tenir effectivement le rôle de centre politique de l'Europe? C'est là l'espoir, la grande idée que nous relevons dans le rapport, commenté hier avec tant de philosophie par M. Martino.

La question est délicate parce qu'effectivement les portes des trois Communautés sont ouvertes, comme l'a dit M. Martino, qui n'a cependant pas manqué d'ajouter qu'il ne fallait pas toucher aux caractéristiques essentielles des Communautés. Il faut que ceux qui veulent entrer par ces portes sachent que l'objectif ontologique et politique des Communautés demeure tel qu'il a été fixé.

Il est vrai que les trois Communautés voulaient, au départ, représenter le noyau central de l'Europe; mais aujourd'hui, à la lumière de l'histoire vécue, on peut se demander si leur essence même ne les empêchera pas de jouer ce rôle.

D'autre part, le problème de savoir si l'Angleterre doit ou non être associée à la Communauté perd de son importance.

Pourquoi? Parce que l'Angleterre est déjà associée au continent du fait de son association avec les Sept. Elle a adhéré à une politique commune européenne, bien que ce ne soit pas celle des Six. Elle a senti que la ligne essentielle de la politique des trois Communautés ne représente peut-être pas le pivot de l'unité politique européenne.

Nous ne pensons plus ici à la question du fédéralisme ou du non-fédéralisme, question angoissée qu'un membre de longue

date du Conseil de l'Europe, ancien disciple de la grande idée du fédéralisme se pose avec la conscience profonde de ne pas pouvoir y répondre. Tous ceux qui font partie du Conseil de l'Europe se rendent compte que le cadre de la politique européenne est assez grand pour faire naître tous les espoirs, mais ils ne voient pas, actuellement, quel est le centre représentatif de l'Europe.

Il ne faut pas gêner le développement des institutions; c'est précisément le processus d'intégration des trois institutions qui mérite d'être respecté comme tel. Moi, qui ai l'honneur de vous parler en ce moment, j'ai également eu l'honneur de participer aux débats de l'U. E. O. sur la participation de l'Angleterre à l'Euratom et depuis la question s'est posée de savoir si, politiquement, un tel pas pouvait ou non être considéré comme le premier vers une conception qui, respectant les autonomies, les directives essentielles, le processus historique des trois Communautés, permette en même temps un progrès vers l'unité européenne.

Ceux qui ont participé à cette réunion ou qui en ont lu les comptes rendus savent que cette question est restée sans réponse. Mais ils ont compris également que c'était la seule voie à suivre. Il est vrai que toutes les institutions européennes sont encore, à l'heure actuelle, en pleine élaboration et que la solution ne pourra probablement pas être recherchée sur un seul plan. Parmi les multiples institutions il sera possible de choisir celle qui donnera suffisamment de garanties pour contenir et développer tout le potentiel politique nécessaire à la formation de l'Europe.

J'estime que le Conseil de l'Europe pourrait accepter cette fonction. Je sais qu'il n'y est pas préparé, n'étant pour ainsi dire qu'un forum et, peut-être moins, une table ronde où les hommes politiques poursuivent leurs discussions.

Je sais également qu'il n'a que des fonctions consultatives, mais je sais que dans la situation actuelle qui met en discussion toute la conception politique et économique, l'O. E. C. E. cherche une autre forme juridique institutionnelle. Les trois institutions, de leur côté, cherchent à donner à leur politique intérieure un but leur permettant d'atteindre une haute forme politique. Mais



d'autres institutions peuvent être envisagées. Je demande que le problème dans son ensemble soit porté sur le plan parlementaire qui seul aura peut-être la possibilité d'établir un lien provisoire sans obliger qui que ce soit à une politique européenne commune.

Je me garderai bien de conclure que cette politique sera fédérative, comme je le souhaiterais et comme je suis certain que la feront les nations réunies dans la Communauté des Six qui sont déjà en train de préparer un système fédératif qui s'en rapproche plus ou moins. Mais en dehors de ces nations, il semble difficile de constituer une autre institution parlementaire qui répondrait mieux aux nécessités que le Conseil de l'Europe.

C'est pourquoi après avoir mis en lumière combien il est difficile de discuter sur pied d'égalité politique des problèmes concernant les institutions des Six et l'Europe, je conclus la première partie de mon intervention en souhaitant que l'on puisse trouver dans le Conseil de l'Europe l'institution la plus apte à la poursuite de nos objectifs.

La deuxième observation, qui sera plus brève, concerne la culture. On a proposé une université européenne. J'accepte de tout cœur cette idée qui d'ailleurs dépasse, elle aussi, le cadre des institutions des Six pour trouver, comme l'a dit le président de notre commission culturelle, une unité dans la plus grande Europe. L'esprit, l'espoir de l'Europe, nous le trouverons, comme l'a dit M. Martino, sur le plan culturel, au sommet. Les classes au sommet peuvent former une université qui n'est pas limitée aux Six, aux Sept ou à un plus grand nombre d'Etats.

Mais je demande que l'on réfléchisse à une autre idée. Je pense tout spécialement aux petites classes enfantines et je vois dans l'enfance de l'Europe toute une génération qui porte en elle la possibilité, bien que parlant des langues différentes et ayant des traditions patriotiques diverses, d'augmenter le potentiel de l'Europe, d'être l'âme de l'unité européenne. N'est-il pas vrai que l'assistance à l'enfance, sous son aspect éducatif, sanitaire, hygiénique et récréatif, peut se réaliser sur une base commune en Europe? N'est-il pas vrai que ces enfants pourront parler plu-

sieurs langues, ce qui n'était pas le cas à notre époque? N'est-il pas possible d'envisager sur le plan culturel que ces premières classes de la génération nouvelle formeront l'unité de l'Europe en créant un *populus Europae*, un peuple d'Europe, subdivisé en patries?

La troisième observation est d'ordre social. Le rapport de M. Martino fait état de la nécessité de s'intéresser à la formation professionnelle ainsi que de donner la priorité au problème de la circulation de la main-d'œuvre. Cela aussi constitue un grand problème qui dépasse le cadre des Six. Il est vrai que le problème de la circulation des travailleurs n'est pas réellement un problème de politique européenne car personne n'acceptera de partir à l'étranger si ce n'est par intérêt et avec le regret de quitter sa patrie. La vérité est que la formation professionnelle est le problème de premier plan, car si cette formation professionnelle est encouragée, la nécessité d'une adaptation au milieu disparaît et il n'est plus besoin d'abandonner sa patrie. Eh bien, sur ce point également, je dirai que l'on peut aller largement au delà de ce qui a été fait dans les six pays.

N'est-il pas vrai que l'U. E. O. a récemment transféré au Conseil de l'Europe la compétence de ses propres affaires sociales? N'est-il pas vrai que, lors des négociations sur le pacte de Bruxelles auxquelles assistait l'Angleterre, les experts étudiaient des questions de sécurité et d'hygiène sociale et que l'on a établi un large répertoire de questions qui ne se limitent pas aux Six et tenaient spécialement compte d'une très large politique sociale européenne? Je me demande s'il ne faudrait pas, après le transfert des affaires sociales au Conseil de l'Europe, établir tout au moins à l'échelon des experts, des directives uniformes. Sur le plan parlementaire, les problèmes sociaux ne devraient pas être discutés uniquement par les représentants des Six, mais par une représentation parlementaire plus large comme celle du Conseil de l'Europe.

Pour conclure, monsieur le président, je crois pouvoir résumer ma pensée : l'instance politique de l'Europe couvre davantage les institutions actuellement en formation; peut-être que le

Conseil de l'Europe nous donnera la possibilité de poursuivre, au delà des rapports entre Exécutifs, la discussion qui s'est engagée.

**M. le président.** — La parole est à M. Czernetz.

**M. Czernetz** (Autriche). — (A) Monsieur le président, je me suis demandé pendant ces deux jours quelle pouvait bien être la signification de ce débat. N'allons-nous pas nécessairement répéter ce que nous nous sommes déjà dit très souvent? Ne courons-nous pas le risque de nous livrer à une propagande entre nous et celui de nous exciter mutuellement? Et à vrai dire, ces procédés ne sont-ils pas indignes d'une assemblée parlementaire comme celle-ci?

Quoi qu'il en soit, des faits sont là aujourd'hui. Le Marché commun des Six en est un, c'est un organisme en devenir et c'est un succès. Cette réalisation a eu raison, indéniablement, de tous les sceptiques — et plusieurs dans la Communauté des Six ou en dehors d'elle, parmi les outsiders, ont été sceptiques. C'est donc un franc succès sur le plan de l'intégration de nos six pays.

La Communauté des Sept est conçue, quant à elle, sur le modèle d'une organisation souple et tout à fait différente. Elle existe et continuera d'exister, on ne saurait en douter. Aucun accord n'est intervenu jusqu'à présent entre les Six et les Sept. Pourtant les conséquences que d'aucuns parmi nous redoutaient ne sont pas non plus apparues; je le reconnais sincèrement.

Les négociations sur la réorganisation de l'O. E. C. E. sont actuellement en cours. Nul doute que l'échec de la conférence au sommet à Paris n'ait renforcé la conviction que l'union de l'Occident, l'union du monde libre était une nécessité au même titre qu'une bonne entente en Europe.

Monsieur le président, tous les orateurs nous ont dit que l'atmosphère s'était améliorée entre nos pays pour le plus grand bien de l'Europe. Ne vaudrait-il pas mieux parler un peu moins de ce sujet? Peut-être est-ce même une erreur, j'y ai bien réfléchi, de tenir maintenant cette réunion jointe de l'Assemblée Par-

lementaire Européenne et du Conseil de l'Europe. Peut-être serait-il plus sage de commencer par essayer d'apporter des correctifs à la politique commerciale à court terme; en tout cas il serait vain actuellement d'insister pour qu'une solution européenne puisse intervenir. Nous ne nous faisons pas d'illusion : cette solution n'est présentement pas du domaine des possibilités.

Lorsque le président Hallstein déclarait hier que l'on servirait mieux la cause de l'Europe, si l'on faisait passer, pour un certain temps, les questions de principe après les questions pratiques, j'ai pensé, non sans quelque hésitation, qu'il avait peut-être bien raison.

Je n'ai pas manqué d'être très surpris, je l'avoue, lorsque M. Hallstein, peu de temps après avoir estimé opportun de ne pas discuter des questions de principe maintenant, a parlé d'adhésion sans réserve à la Communauté économique européenne, s'est félicité des suggestions dans ce sens et a déclaré qu'une telle adhésion était celle à recommander dans les circonstances actuelles.

Je n'ai pu saisir parfaitement sa pensée. M. le président Hallstein ne considérerait-il pas l'adhésion pleine et entière à la Communauté économique européenne comme une question fondamentale? Pareille adhésion ne peut tout de même pas être regardée comme une solution transitoire à court terme. J'ai la nette impression, tout au contraire, que tout le problème fondamental est là.

J'ai été fort surpris aussi lorsque M. Hallstein a déclaré que la politique de la Communauté économique européenne n'était pas une politique de force mais une politique à la fois ferme et ouverte aux concessions. Point n'était besoin de dire que l'on ne pratiquait pas une politique de force dès lors que personne ne l'avait prétendu. Cette déclaration m'a plutôt déconcerté.

Dès le début, monsieur le président, on s'est plu à proclamer que la C. E. E. avait une porte ouverte. La difficulté, c'est de passer par cette porte. Il ne suffit pas que la porte soit ouverte,

il faut pouvoir entrer et rester, si je puis dire, dans la pièce où l'on est entré. Mais je ne désire nullement discuter davantage de cette question. Différents pays n'ont pas, on l'a souvent dit, la possibilité d'entrer par cette porte. Il n'est même pas tout à fait certain que ceux qui parviendraient à entrer puissent maintenir leur position à l'intérieur. Mais je ne désire pas non plus m'étendre pour l'instant sur ce point.

Monsieur le président, il serait bon, je crois, de ne pas nous bercer d'illusions après les déclarations de M. Hallstein — qui m'ont paru au début, je vous l'avoue, très inopportunes.

La Communauté des Six est un événement historique d'une haute signification, tout le monde doit en convenir et doit même s'en féliciter. Mais je demande à tous mes collègues et avant tout aux personnalités dirigeantes de la Communauté des Six de comprendre enfin que la Communauté des Sept est aussi une réalité, et une réalité souple. Celui qui connaît bien la politique britannique et qui a écouté ce matin le discours circonstancié de Lord Lansdowne ne sera pas surpris le moins du monde que le porte-parole du gouvernement britannique ait déclaré, et pour la première fois sans doute : « Nous nous considérons liés par les obligations que nous imposent le Commonwealth et l'A. E. L. E. » Lord Lansdowne plaçait ainsi, notons-le bien, l'A. E. L. E. et le Commonwealth sur un pied d'égalité.

Certains milieux ont vainement espéré que la Communauté des Six ne se réaliserait pas ou s'effriterait, ou bien encore que l'un ou l'autre des Etats membres finirait par s'en détacher. Il serait tout aussi vain d'espérer que l'organisation peu rigide de l'A. E. L. E. puisse se disloquer. La souplesse de cette organisation ne signifie nullement qu'elle puisse s'écrouler.

Il serait souhaitable et d'ailleurs du plus grand profit pour l'un comme pour l'autre que chacun des deux blocs respecte l'autre, ses conceptions et ses institutions.

Bien que l'idée de refouler à l'arrière-plan les questions de principe m'ait d'abord paru justifiée, je dois cependant ajouter

tout de suite que l'entente entre les Six, les Sept et les Cinq, qui sont souvent omis, est une impérieuse nécessité pour l'Europe. Il faut le dire catégoriquement et sans détour.

M. Martino, rapporteur a parlé de l'Europe, de la grande Europe. Je suis entièrement d'accord avec lui. Dans son rapport, il dit entre autres que la commission de la politique commerciale de l'Assemblée Parlementaire Européenne estime que l'accord de Stockholm rend plus facile la marche vers une association économique européenne. Je constate avec plaisir que le rapport, présenté à notre Assemblée, signale également que ce deuxième bloc européen pourrait bien faciliter les négociations dans ce sens.

Mon ami Vos vous en a parlé hier : les partenaires sont maintenant présents. N'objectait-on pas à l'envi à l'époque du Comité Maudling que les dix-huit gouvernements ne pouvaient pas tous se consulter l'un l'autre et aboutir à un accord valable? L'objection était invariablement la même : pourquoi n'a-t-on pas tout de suite invité la Commission européenne en qualité d'interlocuteur? Maintenant elle est présente, le Conseil de ministres de l'A. E. L. E. l'est également, tous les partenaires sont là, parlons donc ensemble.

Je me suis félicité que M. Martino ait dit nettement que l'Assemblée Parlementaire Européenne n'était pas prête à renoncer, quelles que soient les circonstances, à l'idée de créer une grande association économique européenne. Je l'en félicite vivement.

Nous avons sans doute bien le droit de constater que certaines divergences existent entre la conception et l'attitude de l'Assemblée Parlementaire Européenne et de ses commissions et celles de la Commission économique européenne que préside M. Hallstein. Les positions de ces deux institutions ne sont pas les mêmes. Cela ressortait déjà des procès-verbaux et des rapports, cela ressort aujourd'hui des discussions même de notre réunion jointe.

Mon ami Vos a déclaré hier que la solution commune pour l'Europe devait être d'ores et déjà préparée. Je l'approuve sans aucune réserve. Il craint avec pessimisme que d'aucuns ne recommandent de temporiser jusqu'à la fin de l'année 1961 avec des mesures transitoires à court terme et de n'examiner qu'au début de 1962 s'il s'impose de rechercher une solution à l'échelon européen. Si M. Hallstein considère l'adhésion de tous les pays ne faisant pas encore partie de la C. E. E. comme une mesure provisoire à court terme et suppose qu'entretiens ces pays y auront adhéré, on pourrait bien aboutir à un autre résultat : à l'inutilité de rechercher une solution de format européen.

Monsieur le président, ne nous faisons aucune illusion à ce sujet. Une solution européenne restera toujours indispensable, il me paraît donc opportun de la préparer dès maintenant. Tout à l'heure, M. Heckscher a considéré la situation sous l'angle de la politique conjoncturelle; et M. Vos nous a dit hier que le phénomène d'investissements mal orientés s'amorce déjà dans les deux marchés — dans celui des Six comme dans celui des Sept. Dès maintenant, des entreprises du marché des Six s'emploient à s'introduire dans le marché des Sept. Dans les quotidiens on peut lire ce genre d'annonces : « Nous demandons aux firmes qui sont de l'autre côté, de nous donner des possibilités d'y travailler, afin d'être dans l'autre marché ».

Les Etats-Unis, disent certains rapports, essayent également de prendre de l'extension en Europe, ce qui veut dire dans les deux marchés. Des palliatifs de circonstance, des mesures à court terme, ne pourront nullement empêcher que des investissements ne soient mal orientés ni d'ailleurs que le courant des échanges commerciaux, dont ils sont responsables en partie, ne soit détourné. De telles méthodes ne permettent pas de maîtriser les processus économiques et la solution de ce double problème, pensons-nous, n'est pas facilitée, mais plutôt compliquée, par toutes les difficultés à effet cumulatif qu'elles suscitent.

Si l'on ne tient pas compte de cela, je crains que la leçon ne nous coûte trop cher. Notre attitude pourrait bien se révéler ruineuse si elle s'inspirait de ce genre de raisonnement : tous

peuvent se joindre à nous, personne n'y est certes obligé, mais tous, pour entrer chez nous, doivent accepter nos conditions. Ce n'est pas la bonne méthode, cela s'est révélé d'innombrables fois.

Quelques mots maintenant sur les réorganisations entreprises à l'O. E. C. E. Nous savons tous combien la pression des Etats-Unis est forte dans ce domaine. Il est de notre devoir — comme Autrichien je sens même que c'est presque une contrainte — de dire combien notre dette de reconnaissance est grande vis-à-vis des Américains. Les démontages et les prélèvements économiques auxquels les Russes ont procédé ont coûté à l'Autriche, pendant l'occupation étrangère, environ un milliard de dollars américains. Tandis que l'Amérique, elle, a accordé à l'Autriche une aide d'un montant équivalent. Grâce en quelque sorte à cette transfusion financière, ma patrie a pu surmonter cette période difficile.

Je le dis bien franchement : j'ignore ce qui se passerait dans ma circonscription électorale, si, comme député, je venais proposer à mes électeurs : la conjoncture économique est meilleure, payez plus d'impôts afin que nous puissions accorder une aide économique à l'Ohio, une aide qui soit comparable, toutes proportions gardées, à celle que les Américains ont accordée à l'Europe et spécialement à notre pays.

Cette preuve de solidarité inouïe qu'a donnée la démocratie américaine après la deuxième guerre mondiale reste, il faut le dire, sans aucun précédent dans l'histoire. Et de nos jours le monde libre ne doit d'exister qu'à l'équilibre des forces entre l'Amérique et le bloc oriental. C'est un fait incontestable et chacun le sait fort bien.

Si j'ai pris la précaution de vous dire ces choses, c'est parce que je me propose d'exprimer certaines appréhensions et élever de sérieuses critiques.

Ces dix dernières années la politique américaine a maintes fois mal jugé le cours des événements européens. Rien à cela qui



puisse nous étonner. L'Amérique est éloignée. Elle est elle-même un pays dont certaines régions ne sont pas encore pleinement développées. La colonisation interne, si je puis dire, et les migrations vers l'ouest n'y sont pas encore terminées.

Nous savons tous aussi combien la politique américaine s'est trompée sur l'Europe en 1918. Ceux qui sont familiarisés avec les réalités européennes admettent aujourd'hui, je pense, que les conceptions stratégiques de Churchill, notamment son idée d'un deuxième front, étaient plus justes que celles de Roosevelt. Nous connaissons de nombreuses déclarations américaines sur les questions européennes qui ne font que partiellement cas des réalités d'Europe. J'aurais mauvaise grâce de ne pas ajouter que les déclarations très unilatérales et les positions du secrétaire d'Etat américain Dillon concernant la Communauté des Six n'ont pas été très réjouissantes. Pour l'Europe, plus d'impartialité de sa part eût mieux fait l'affaire.

Voilà quelques jours, au congrès de la liberté culturelle de Berlin, une éminente personnalité américaine, qui n'est pas un représentant de la politique américaine mais a tout de même d'étroits contacts avec les personnalités dirigeantes, — je pense à M. Georges F. Kennan, ancien ambassadeur — a adressé cet appel aux Européens : unissez-vous, mais unissez-vous sans la Grande-Bretagne. Il n'est pas le porte-parole du gouvernement américain, je tiens à vous le répéter. Néanmoins, il est assez surprenant que d'éminentes personnalités de là-bas puissent se faire de telles conceptions, d'autant qu'il s'agit de personnalités qui ont forgé naguère la politique de ce pays.

Si nous examinons les plans qu'ont établis les Quatre Sages pour la réforme de l'O. E. C. E. en O. C. E. D. (Organisation de coopération économique et de développement), nous pouvons constater ceci : une institution créée en vue de favoriser la reconstruction de l'Europe d'après-guerre et dans le but de garantir en permanence la coopération dans une Europe reconstruite, est obligée aujourd'hui de se transformer en une institution dont le rôle principal sera d'apporter une aide aux pays sous-développés c'est-à-dire à apporter une contribution européenne à l'aide amé-

ricaine. Ceci est indéniablement très important et j'approuve pleinement M. Hallstein sans réserve lorsqu'il dit que c'est un devoir de le faire. Ce n'est pas tout dire.

L'idée de détruire l'O. E. C. E. et d'y substituer en Europe une organisation complètement neuve procède de considérations tout à fait erronées et extrêmement dangereuses. Si ce dessein devenait jamais réalité, la nouvelle organisation ne pourrait plus s'acquitter de sa tâche — accorder des aides de développement — de la manière que nous nous représentons et que nous désirons, car elle serait privée, du point de vue de la coopération, de bases proprement européennes.

Je me félicite donc des recommandations faites dans cette Assemblée en vue de maintenir l'O. E. C. E. et de lui garder ses fondements européens. Je me réjouis aussi des remarques finales de M. Montini. Selon lui — si j'ai bien saisi sa pensée — le Conseil de l'Europe pourrait servir de forum politique pour la cause de l'unification européenne. Nous revenons ainsi à ces vieilles idées, d'après lesquelles des organisations telles que l'O. E. C. E. et le Conseil de l'Europe peuvent parfaitement concrétiser et préparer cette unification.

La Communauté des Six étant une institution européenne restreinte, d'aucuns estiment qu'il n'est que de créer une Communauté atlantique pour amplifier le processus d'unification. On ignore toutefois dans quelle mesure et à quel moment l'Amérique y participera. A l'heure présente l'Amérique se montre uniquement prête à démolir et non pas à construire. Personne ne sait si ce projet sera ratifié et s'il pourra un jour être mis à exécution. Il ne faudrait pas démolir avant de savoir si les plans du nouvel édifice ont été approuvés. Ce serait manquer de la plus élémentaire des prudenances.

Je ne désire pas, en raison de l'heure, vous retenir davantage. Il y aurait encore beaucoup à dire sur la question de la fédération, il faudrait notamment examiner le cadre de cette fédération et la manière de la mettre sur pied. On pourrait aussi se demander si la conception à la base de la Communauté économique euro-

péenne est une conception fédérative parfaite ou, au contraire, s'il ne faut pas objecter que la structure de cette Communauté est plutôt de nature centralisatrice que fédérative. C'est en tout cas l'argument majeur des Suisses; or ils ont une longue expérience du système fédéral et pourraient nous donner d'excellentes leçons sur la manière dont on organise une fédération. Mais c'est là une question qui doit être discutée en toute tranquillité et en d'autres circonstances.

Si nos opinions divergent sur les méthodes et la structure de l'association, nous devons alors en discuter et rechercher une solution commune, conformément aux pratiques que les démocraties suivent à l'échelon tant national qu'international. Les controverses sur les méthodes ne doivent pas avoir pour effet de mener à une division et encore moins à une « scission ». La satisfaction qui perce chaque fois dans la presse communiste, lorsque des difficultés surgissent entre les Six et les Sept, devrait nous inciter à réfléchir, parce que nous fournissons ainsi des arguments à cette presse, et aussi parce que les politiciens des pays communistes savent exactement, étant réalistes, comment nous damer le pion.

Cette curieuse politique de coexistence se poursuivra dans ses tentatives; elle est « curieuse » parce qu'elle prend en pratique des tournures franchement originales. N'oublions pas, comme l'a déclaré un jour le président Eisenhower, qu'en dehors de la politique de coexistence, il n'y avait que la menace de la « no existence ». Quelle étrange alternative! Nous aurons donc une guerre froide sans guerre, des discussions plus ou moins vives ou calmes, et n'aurons probablement pas de guerre mondiale.

Mon impression personnelle sur l'échec de la conférence au sommet, la voici : Malgré les coups de théâtre, le tapage et les nuages dont il s'est entouré, M. Krouchtchev a fait quelques pas en arrière pour pouvoir, en dépit de l'aile radicale de son propre camp, poursuivre sa politique de coexistence. C'est vous dire que je ne m'attends actuellement à aucune catastrophe. Nous devrions plutôt nous attendre, je crois, à une offensive commer-

ciala des Soviétiques en Europe. Si nous n'avons rien d'autre de mieux à faire que de créer des divisions et des scissions ruineuses, procéder à des investissements discutables, dévier par des mesures à court terme, sans pouvoir en rester maître, le courant des échanges commerciaux, nous ferons évidemment là une politique qu'il sera impossible de défendre sérieusement.

Le discours de M. Hallstein se termine sur de très belles paroles que je ne puis oublier. Le président Hallstein a la conviction que l'Europe, l'Europe considérée dans sa totalité, ne sera jamais divisée. Puis-je dès lors le prier de nous aider à porter remède à l'actuelle division? Puis-je aussi le prier de ne pas nous inviter à passer sur un pont qui n'est qu'un mirage? (*Applaudissements.*)

M. Hallstein a encore dit que cette Europe sera de plus en plus multiple et diverse. C'est bien vrai, et j'approuve entièrement M. Hallstein. De fait, l'Europe a grandi et s'est diversifiée au cours de millénaires. Tirons donc la conclusion de ce pluralisme et donnons à chacun la place à laquelle il peut prétendre dans une Europe unie. Ne disons surtout à personne : soumettez-vous, devenez et soyez comme nous sommes.

Notre appel au sein de cette Assemblée s'adresse à nous tous et à chacun de nous en particulier : prenons conscience que la mission de l'Europe dans le monde est une mission culturelle, celle d'entretenir l'esprit européen et de le faire rayonner. Cet esprit ne peut être étroitement européen, il doit être ouvert aux réalités du monde, il doit être en soi un esprit de tolérance et d'entente. Je demande à tous mes collègues et spécialement à notre honorable président Hallstein d'examiner une fois encore si nous ne devrions pas aborder ces questions avant 1962, pour que nous puissions entamer dès maintenant, dans un réel esprit de compréhension, les préparatifs en vue de la poursuite de notre œuvre d'unification de l'Europe. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Elmgren.

**M. Elmgren** (Suède). — (*E*) Les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ont cette fois encore le pri-

vilège de rencontrer leurs collègues parlementaires de l'Assemblée des Six pour examiner avec eux des problèmes européens d'intérêt commun.

Il s'agit là, à mon avis, d'une rencontre qui présente un grand intérêt pour nous tous. Pour ma part, je me félicite de cette occasion d'échanger nos vues et des idées nouvelles avec nos amis des Six. Je tiens à dire également combien j'apprécie la franchise avec laquelle le rapporteur général ainsi que les présidents de la Haute Autorité et des deux Commissions nous ont fait part de leurs points de vue.

Si j'aborde maintenant la question des relations entre les Communautés des Six et les pays tiers, ce n'est pas que je sous-estime l'importance du thème principal de nos débats — c'est-à-dire la politique générale de l'Europe —; c'est parce que je suis profondément convaincu que ce problème des relations entre les Communautés et les pays tiers est en fait l'un des aspects principaux d'une politique. L'Assemblée du Conseil de l'Europe s'est activement penchée sur le problème que posent l'établissement et le développement de liens étroits entre les nouvelles Communautés et le reste de l'Europe. Nos propres tentatives n'ayant pas semblé aboutir, nous avons prié nos gouvernements à diverses reprises de prendre l'initiative pour sortir de l'impasse et trouver de nouveaux modes d'association. Dans mon pays, nous nous sommes parfaitement rendu compte de l'urgence de ces problèmes. Nous avons estimé que, faute d'accorder cette nouvelle association qui se développe au cœur de l'Europe avec les systèmes plus anciens de coopération et de collaboration, nous risquions tous de subir un important préjudice.

Nous avons peut-être eu le sentiment que les Six tenaient plus ou moins à minimiser ce danger. Sur ce point, je puis seulement espérer que l'avenir donnera raison aux optimistes. Je crois cependant que nous sommes tous d'accord pour estimer qu'un effondrement de notre système traditionnel serait catastrophique.

Notre volonté de maintenir et de développer les grandes réalisations de la coopération européenne constitue ainsi la raison

pour laquelle nous ne devons pas renoncer à une solution à long terme de nos problèmes. Certains faits nouveaux sont intervenus depuis la dernière fois que, sous une forme ou une autre, nous avons examiné ce problème au sein de notre Assemblée. Je songe tout d'abord à la déclaration de mai dernier du Conseil des Ministres des Six, par laquelle les Ministres ont marqué — ce dont nous leur savons gré — leur volonté d'entamer des négociations sur ces problèmes en vue de maintenir et de développer les échanges traditionnels entre les pays du Marché commun et les Sept. En mai, également, mais un peu plus tard, les Ministres des Sept ont publié leur déclaration à Lisbonne, où elle a été chaleureusement accueillie. Enfin, il y a eu la réunion du Comité des questions commerciales à Paris et la décision qu'il a pris.

A mes yeux, cette décision a deux aspects d'égale importance. Premièrement, tous les intéressés sont convenus d'entamer de vraies négociations sur les problèmes pratiques des tarifs en prévision des négociations générales du G. A. T. T. qui auront lieu en automne à Genève. Nous essaierons de déterminer si les membres sont en mesure d'accepter des concessions tarifaires réciproques dans le cadre du G. A. T. T. et s'il est possible d'atténuer certaines difficultés commerciales majeures. Pour ma part, je pense qu'une telle procédure peut être très utile. Une solution à court terme de nos problèmes — surtout s'il s'agissait d'un abaissement des droits de douane — ne serait pas seulement souhaitable en soi; elle nous permettrait également de progresser vers la solution définitive et à long terme de nos problèmes communs.

L'autre élément que je considère comme tout aussi important — a été la décision prise, à Paris, de charger le Comité des questions commerciales de poursuivre l'examen des aspects à long terme des relations commerciales entre la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange, en tenant pleinement compte, naturellement, des intérêts commerciaux des pays tiers ainsi que des principes du G. A. T. T. et des obligations qui en découlent. Nous savons que les avis ont été partagés sur ce point. Nous nous rendons compte que le moment n'est peut-être pas tout à fait propice à une étude approfondie de ce problème. Mais nous sommes heureux d'en voir

accepté le principe et de constater que ceux d'entre nous qui voyaient ce problème sous un jour légèrement différent ont accepté cette formule. Nous avons ainsi, je crois, abouti à un compromis. Nous avons tous été d'accord pour essayer à nouveau de voir quelles mesures concrètes devraient et pourraient être prises, mais sans préjuger pour autant les solutions de principe définitives. Il s'agit là du moins d'« une passerelle » — comme s'est exprimé un correspondant du *Monde* dans une phrase souvent citée — entre nos deux groupements.

En Suède, nous pensons généralement que l'Europe n'est pas assez vaste pour qu'il puisse y avoir plusieurs groupes restreints. Ce qu'il faut, c'est un seul marché, une seule Europe, et je tiens à souligner que c'est là le sentiment de la plupart de mes compatriotes. Je voudrais dire à mon ami Heckscher que je préférerais analyser ce problème chez nous, dans notre propre pays; le cadre national se prête en effet mieux à une telle analyse car l'opinion publique et le Gouvernement suédois y jouent un rôle déterminant.

Et le Marché européen? Il est certain que la Grande-Bretagne doit en faire partie. Pour la Suède, c'est une nécessité. La structure de nos échanges avec le reste du monde est telle que, pour développer et exploiter nos ressources économiques, nous devons pouvoir commercer et avec la Grande-Bretagne et avec le Continent européen. Il en va sans doute de même pour d'autres petits pays, dont le développement économique est lié, comme dans notre cas, à leur commerce extérieur.

C'est donc avec satisfaction que nous voyons dans cette atmosphère plus sereine, que des efforts peuvent être tentés pour trouver des solutions entre la Grande-Bretagne et l'Europe. Etant donné l'existence des Sept, de telles solutions impliqueront automatiquement, le jour où elles interviendront, l'existence d'un cadre plus large.

Mais nous savons aussi que les Six et les Sept ne sont pas toute l'Europe. Il y a certains autres pays, dépositaires essentiels de nos traditions européennes qui doivent se joindre à nous

d'une manière ou d'une autre. Tout en consolidant et en développant leur organisation comme ils le font actuellement, les Sept n'ignorent nullement la nécessité de ne pas perdre de vue les objectifs d'une solution européenne plus large.

Monsieur le président, le temps ne s'arrête pas en cette matière. C'est avec beaucoup d'admiration que les Suédois ont suivi les efforts considérables qui ont abouti à l'élaboration d'une nouvelle forme de coopération dans le cadre des Six. Si j'en rends hommage sans réserve aux Six, je leur demande instamment de se garder d'exclusivisme, de se rappeler qu'un cadre plus large s'offre à eux et de ne pas sous-estimer les différences qui existent entre les caractères, les situations et les traditions de nos pays. Nous devons respecter la personnalité de chacun de nos pays et les contributions que chacun d'entre eux peut apporter pour rendre l'Europe meilleure, plus prospère et plus heureuse. C'est seulement en agissant ainsi que nous parviendrons à créer cette association économique de toute l'Europe que réclame la situation internationale. C'est seulement ainsi que nous pourrons façonner une Europe capable de jouer le rôle qui lui revient dans le monde de demain.

**M. le président.** — La parole est à M. Santero.

**M. Santero** (Italie). — (I) Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai eu l'honneur de présenter fin avril, au nom de la commission politique de l'Assemblée consultative, un rapport sur les relations économiques entre les pays d'Europe.

Dans ce rapport, je cherchais à démontrer qu'il n'y avait pas lieu d'exagérer les dangers d'une division définitive, économique et politique, des pays d'Europe car la marche vers l'Europe unie suit désormais un mouvement irrévocable; j'ajoutais qu'il est toujours plus utile et plus facile de parvenir à un accord entre les représentants de la Communauté des Six et de celle des Sept qu'à un accord élaboré entre treize nations divisées et jalouses de leur souveraineté. J'ajoutais encore que l'association des Sept n'est en somme que la preuve de la vocation profonde à l'unité qui existe désormais chez les peuples et les gouvernements d'Europe.



Ce matin, le ministre anglais a lui aussi mentionné cette volonté d'unification manifestée par les Sept et qui répond, à son avis, au besoin ressenti par tous les peuples européens de parvenir à l'unité. Je conclusais mon rapport en proposant que l'action de l'Assemblée consultative s'attache à la réalisation de trois objectifs :

1. Reconnaître d'abord non seulement la réalité du marché commun, mais surtout sa qualité de facteur politique ayant pour objectif une unification plus large de l'Europe libre;

2. Encourager les Etats membres de l'Association européenne de libre-échange et les Etats membres du Marché commun à poursuivre leurs efforts dans le sens d'une politique commerciale libérale;

3. Promouvoir les négociations au sein de la commission des questions commerciales qui avait été créée à l'occasion de la conférence des Vingt et un à Paris; obtenir que cette commission tienne compte de la mission que le Conseil de ministres de la Communauté économique européenne avait proposé d'attribuer au comité de contact en novembre passé.

Je suis heureux de constater que les événements survenus depuis avril aient donné raison à notre optimisme et, pour me résumer, j'en rappellerai uniquement les dates. Le 12 mai, les représentants des gouvernements des six pays membres de la Communauté économique européenne, c'est-à-dire du Marché commun, ont accepté le principe de l'accélération de la mise en œuvre du marché commun. A la même date, une lettre qui était aussi une déclaration a été envoyée aux pays membres de l'Association de libre-échange pour les inviter à une reprise plus active et plus efficace des négociations et leur proposer comme cadre le mieux approprié pour ces négociations la commission des questions commerciales de Paris. A cette occasion encore, il a été fait mention de la fonction du comité de contact dont j'ai déjà parlé.

Le 20 mai à Lisbonne, les ministres de l'Association de libre-échange ont accepté l'invitation des Six et, dans leur résolution finale, ils se sont déclarés satisfaits de ce que les Six

aient montré leur volonté de poursuivre les négociations dans un esprit de collaboration amicale pour résoudre les problèmes posés par l'existence des deux groupes; en outre, ils se sont déclarés prêts à faire des sacrifices importants pour chercher une solution d'attente.

Les 8 et 9 juin à Paris, la commission des questions commerciales a commencé ses travaux dans une atmosphère de cordialité remarquable et a, entre autres, constitué un groupe d'étude dont la mission englobe notamment les fonctions déjà prévues pour le comité de contact. En outre, ce groupe d'étude doit faire rapport sur son activité à la commission générale des questions commerciales qui poursuivra l'élaboration d'une solution à plus longue échéance des rapports entre les Six et les Sept en tenant compte aussi des intérêts des autres pays.

Vient ensuite le discours du ministre Profumo à l'Assemblée de l'U. E. O., discours d'une importance exceptionnelle, que je ne reprendrai pas dans le détail car il a déjà fait l'objet de larges commentaires. Enfin, la réunion des ministres de l'Union de l'Europe occidentale à La Haye qui a inclus dans son communiqué final la décision de constituer un comité d'étude pour l'examen des problèmes pratiques inhérents à l'adhésion ou à l'association de la Grande-Bretagne au Marché commun.

C'est là une suite d'événements heureux qui donne raison, comme je l'ai déjà dit, aux optimistes et fait échec à toutes les prévisions pessimistes.

Monsieur le président, à la suite des discours entendus dans cette Assemblée ces jours derniers, des déclarations des groupes politiques et des opinions échangées dans les couloirs, il me semble que l'on peut conclure qu'il y a deux conceptions de la voie à suivre pour arriver le plus rapidement à l'unification de l'Europe occidentale, unification que nous déclarons tous vouloir et que nous voulons réellement atteindre, j'en suis convaincu.

Certains estiment que les Six devraient s'adapter au rythme de ceux qui ne peuvent progresser que lentement, pour donner

le temps à ces retardataires de modifier leur situation et de trouver le moyen de hâter le pas. D'autres sont au contraire d'avis que les Six doivent accélérer le processus d'unification entre eux afin de poser un exemple stimulant, de créer quelque chose de réel et de dynamique qui entraîne les autres pays à faire des efforts et à marcher plus rapidement vers l'Europe unie.

J'ai réfléchi à tous les avantages et à tous les inconvénients que présente l'une ou l'autre voie. Tout d'abord, je suis convaincu que le premier noyau de cette Europe continentale ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme une étape pour arriver à une organisation plus vaste de l'union européenne. J'ajoute que non seulement il faut avoir confiance, mais qu'il faut tenir pour sincères toutes les déclarations, tous les efforts faits de toutes parts pour atteindre le but commun. Cela dit, je puis affirmer que les réflexions auxquelles je me suis livré pendant ces quelques jours ont renforcé en moi la conviction que la seconde voie est la bonne. Je pense que dans le cadre des Six, il faut que la partie l'emporte qui veut aller au delà d'une coopération entre Etats pour arriver à l'union fédérale. Je suis convaincu que tout ce qui peut retarder cette marche doit nécessairement faire l'objet de discussions mais devra être abandonné.

Monsieur le président, je considère comme très important du point de vue politique que l'opinion publique britannique, les hommes du gouvernement et nos collègues britanniques aient manifesté leur désir de voir se réaliser plus rapidement l'unité de l'Europe libre. Cependant, après avoir bien réfléchi, je confesse que la simple adhésion de la Grande-Bretagne à l'Euratom et à la C. E. C. A., comme certains l'ont proposé, ne m'enthousiasme pas parce que je pense justement que toute initiative propre à retarder le progrès vers une unité, non seulement économique, mais encore politique, des six pays doit être abandonnée. Je me déclarerai pleinement satisfait si la Grande-Bretagne envisageait la possibilité d'adhérer également au Marché commun. L'adhésion à un secteur marginal quelconque ne peut être considérée comme un élément favorable sur le plan pratique à un moment où, précisément, nous nous efforçons de fondre les trois Communautés en une seule et de faire progresser

la Communauté unique pour qu'elle puisse se transformer rapidement, comme nous le désirons, en Etats-Unis d'Europe. Celui qui, comme moi, approuve entièrement ce qu'a écrit dans son rapport et a dit en termes élevés et avec toute la précision nécessaire M. Gaetano Martino, doit cependant considérer qu'il n'est pas possible de proposer du jour au lendemain, ou même seulement de penser que l'on peut obtenir l'adhésion au Marché commun et aux autres Communautés, à égalité de droits et de devoirs, des pays qui doivent *ex abrupto*, c'est-à-dire par une décision rapide et révolutionnaire, se soumettre aux obligations d'une association qui est seulement économique mais qui se veut également politique.

Je pense néanmoins, tout en formant des vœux pour que soit proche le jour de l'adhésion d'une grande partie des autres pays qui sont nos amis et nos frères afin qu'ils puissent profiter de cette porte que les Communautés doivent maintenir grande ouverte, que nous devons chercher à obtenir que les négociations entre ces deux groupes et avec les autres pays européens soient vraiment engagées avec le désir de parvenir à une conclusion rapide.

A mon avis, il serait sage de chercher pour l'instant la forme d'association qui convienne le mieux à tous. Cette association, on l'a dit hier encore, est surtout une décision politique, car une fois cette décision prise, les experts et les techniciens trouveront la manière la mieux appropriée — même s'ils doivent pour cela surmonter de nombreuses difficultés et accomplir un travail de longue haleine — pour présenter un traité qui convienne à tous les partenaires. Tout comme les nombreuses difficultés qui surgissent dans l'association de la Grèce et de la Turquie au Marché commun seront un jour surmontées, je crois que la décision politique des deux parties une fois prise, on peut arriver à la conclusion d'un traité d'association entre le groupe des Sept et la Communauté économique européenne.

Je ne pense pas qu'il faille trop attendre pour conclure ce traité d'association, bien que je sois optimiste ; il me semble qu'une longue attente pourrait décourager beaucoup de tentatives désintéressées. Pendant la période d'attente et il y en aura

certainement une, le comité d'étude ou comité de contact, créé le 8 juin à Paris, devra chercher à résoudre toutes les difficultés qui, dans la pratique, surgiront dans nos relations économiques et commerciales.

Je conclus, monsieur le président, en exprimant encore une fois la conviction que tous ceux qui désirent vraiment — et je suis sûr que dans la mesure où ils l'affirment, leur désir est réel — voir réaliser le plus rapidement possible une Communauté de toute l'Europe libre (d'autant plus nécessaire aujourd'hui, ainsi que l'ont reconnu ces jours derniers tous les orateurs, en face d'un monde qui s'organise en continents), doivent admettre le principe qu'à toute œuvre il y a un commencement.

Et ce commencement ne peut logiquement venir que des six pays qui sont sur le point de créer entre eux une Communauté économique et politique. Cette communauté qui s'achemine vers une union du type fédéral ainsi que l'a si bien montré hier encore le rapporteur, cette communauté doit être non seulement conçue, mais mise en œuvre et dirigée avec un esprit et un cœur ouverts aux vrais intérêts de tous les peuples d'Europe.

Si je devais exprimer graphiquement la conception que je me fais de la situation politique mondiale actuelle, je penserais à trois cercles concentriques, tous trois très ouverts : le premier cercle comprendrait la zone de l'Europe des Six, largement ouvert vers la zone voisine, constituée par toute l'Europe libre, qui aurait pour limite un autre cercle largement ouvert lui aussi vers la zone voisine, constituée par toute la zone atlantique; ce dernier cercle atlantique serait à son tour largement ouvert à la solidarité et à la collaboration avec tous les peuples neutres du monde et même — une fois définie l'attitude de fermeté nécessaire — à des négociations avec les pays du monde communiste. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Hagnell.

**M. Hagnell** (Suède). — (*E*) Au cours des débats qui se sont poursuivis pendant les deux derniers jours, de nombreux ora-

teurs ont traité du problème des relations entre les Six et les Sept. On a beaucoup parlé de la politique libérale que poursuivent aujourd'hui et poursuivront demain les Six pays vis-à-vis du reste du monde.

Je voudrais à cet égard appeler l'attention des membres appartenant aux Parlements des Six pays sur certaines questions précises qui se profilent derrière l'idée que les Six pays se font du libéralisme; mais j'aimerais tout d'abord faire une remarque. Les Six pays ont une balance commerciale fortement excédentaire à l'égard des Sept pays. L'an passé, cet excédent atteignait 6 milliards de marks allemands. Les Six peuvent donc se permettre de poursuivre une politique commerciale libérale à l'égard des Sept.

Comment, à l'heure actuelle, cette attitude libérale des Six se traduit-elle dans la pratique? Oublions les mots pour mieux nous attacher aux réalités et passons du domaine de l'abstraction au domaine des chiffres. Pour nous, Pays scandinaves, l'Allemagne constitue et a constitué pendant longtemps un marché ouvert à un grand nombre de nos produits, matières premières aussi bien que produits manufacturés. A l'heure actuelle nos industries mécaniques ont la possibilité de vendre en Allemagne des produits tels que des roulements à bille. Les droits à l'importation sont aujourd'hui de 2 %. Grâce au nouveau libéralisme des six pays ce taux sera six fois plus élevé dans l'avenir. Les voitures automobiles qui peuvent être exportées sont soumises à un droit de douane de 13 %. Grâce au nouveau libéralisme des six pays, ce chiffre sera presque doublé. Les réfrigérateurs paient actuellement 4 %; dans l'avenir ce droit dépassera 10 %, même si les tarifs du traité de Rome sont abaissés de 20 %.

Ce nouveau protectionnisme en Allemagne est à rapprocher — par contraste — du déficit commercial global de la Suède vis-à-vis de l'Allemagne, déficit qui atteint près d'un milliard de marks allemands par an. Le relèvement des tarifs douaniers n'aidera pas la Suède à combler ce déficit, bien au contraire. Sans doute, les barrières douanières seront-elles abaissées en France et en Italie. En quoi cela nous aidera-t-il? La fermeture

d'un marché ne signifie pas nécessairement qu'on en trouve un autre. D'autre part, les industries mécaniques allemandes pourront exporter vers la France et l'Italie sans droit de douane, alors que nous devons acquitter des droits de 20 à 25 %. Les répercussions du relèvement des tarifs douaniers allemands ne seront pas neutralisées par les avantages que nous pourrions trouver auprès des autres marchés des Six.

Au cours des débats d'hier, on a cité Machiavel et son livre. N'ayant pas ouvert ce livre depuis vingt ans, j'ai voulu le consulter à la bibliothèque du Conseil de l'Europe; il n'y figure pas. Dois-je considérer cette lacune comme indiquant que Machiavel a également passé de mode à Bruxelles? Si l'on s'inspirait un peu moins des conseils politiques qu'il prodiguait aux empereurs de son temps, cela nous aiderait aujourd'hui à réaliser une meilleure entente économique et politique en Europe et à adopter une politique plus libérale dans les relations commerciales entre nos divers pays. Est-ce trop demander?

Serait-ce trop demander aussi que de suggérer de prendre dès aujourd'hui la décision d'abaisser les tarifs douaniers des six pays au niveau qui est actuellement appliqué en Allemagne. Ce serait là faire preuve d'un libéralisme plus réel que de céder à ce courant protectionniste auquel nous devons nous attendre.

**M. le président.** — La parole est à M. Metzger.

**M. Metzger** (République fédérale d'Allemagne). — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs. Nous avons entendu hier dans le rapport de M. Hallstein que l'unification de nos deux Communautés devait être réalisée dans un proche avenir. J'ai écouté ce passage avec joie et aussi quelque étonnement, car les commissions de l'Assemblée parlementaire européenne nous ont parlé à l'envi de la question de l'unification, et même de l'unification des trois Exécutifs. A ces occasions nous avons entendu exprimer plus de réticences que de points de vue constructifs, surtout, précisément, de la part des Exécutifs. Je suis donc quelque peu surpris d'apprendre que tout à coup l'unification des Communautés et des trois Exécutifs serait

proche. Comme je viens de vous le dire, je serais très heureux s'il en était réellement ainsi.

Mais je vous avoue franchement que le fait d'en parler maintenant me paraît un peu suspect. M. Hallstein n'a fait que très prudemment allusion à la question. D'autres, en revanche, en ont parlé plus explicitement. Ils ne se sont référés à l'unification des Exécutifs que parce qu'ils entendaient démontrer que l'adhésion de la Grande-Bretagne aux deux Communautés n'était pas opportune ni favorable à l'évolution des choses en général. C'est cet argument justement qui suscite en moi des objections.

M. Hallstein a parlé des motifs absolus et relatifs, des motifs actuels et futurs. Il a parlé du pragmatisme et a prétendu que les raisons dogmatiques devaient céder la place aux raisons pragmatiques.

Je dois reprocher ceci à M. Hallstein. Dans son discours il se montre prêt à agir avec pragmatisme où il croit que cela lui convient, et là où il croit que cela ne lui convient pas, il entend être dogmatique. Lorsque M. Hallstein déclare que la Grande-Bretagne doit adhérer aux trois Communautés ou ne doit adhérer à aucune d'elles, il fait preuve de dogmatisme. Je m'étonne quelque peu que celui qui s'est fait, voilà quelques mois encore, l'ardent défenseur du pragmatisme, ait tout à coup oublié complètement cette doctrine.

Si la Grande-Bretagne, qui ne désire d'ailleurs pas perdre la face, était actuellement disposée à adhérer aux deux Communautés, nous aurions là l'impulsion dynamique dont on a parlé tant de fois. Jamais je n'ai entendu parler aussi souvent de « dynamisme » que dans le discours de M. Hallstein. Mais lorsqu'il s'agit de passer aux actes, on perd confiance en lui et l'on objecte qu'il mène à une sorte de cristallisation. On refoule les objectifs politiques et l'on nous dit que ce que nous souhaitons ne se réalisera pas.

Il a été dit que nous ne voulions pas pratiquer une politique de force. En réalité, nous pratiquons bel et bien une telle politique, seulement elle n'est que légèrement camouflée. Et en la



circonstance, nous n'aimons guère la présence d'un trouble-fête qui n'est pas prêt à se comporter selon les vues dogmatiques que nous avons.

Pourquoi serait-il impossible que la Grande-Bretagne n'adhère pas un jour à deux Communautés européennes — d'autres pays suivraient son exemple — et que l'on attende la suite des événements? L'opinion publique anglaise est très favorable à une adhésion. Pourquoi dire alors à la Grande-Bretagne « tout ou rien »? Pourquoi veut-on empêcher une évolution capable de mener au but que tous — M. Hallstein en premier lieu, — nous souhaitons? Tous, nous devons être d'accord sur la nécessité d'éviter une division ou une scission de l'Europe — le mot n'a guère d'importance et la division existe déjà. Or nous n'arriverons pas à vaincre celle-ci, si d'une part nous nous proclamons être pragmatique et que d'autre part nous agissions, quand cela nous convient, avec dogmatisme. De la sorte, nous empêchons peut-être une évolution que nous souhaitons tous, du moins si l'on en juge d'après les paroles. Celles-ci sont bien belles — je n'ai jamais entendu autant de belles paroles qu'à l'Assemblée Parlementaire Européenne — mais elles ne suffisent pas. Il faut de belles actions, elles seules mèneront à une Europe unie.

Les Anglais nous ont dit avec raison qu'il leur fallait des encouragements. Ceux-ci peuvent favoriser un processus psychologique. A ce propos, je regrette — car nous tournons très souvent autour du pot et il faudrait tout de même parler une fois clairement — que le discours de M. Hallstein n'ait prodigué aucune sorte d'encouragement. En écoutant ce discours j'ai éprouvé le désagréable sentiment que l'on désire d'abord devancer les autres et activer les choses, jusqu'à ce que l'on se sente assez forts pour définir, d'ici quelques années peut-être, la procédure d'unification.

Nous nous demandons toutefois avec anxiété : A ce moment-là, ne sera-t-il pas trop tard? Si l'on crée des situations et qu'on les laisse suivre leur cours naturel, des effets concrets ne manqueront pas d'apparaître que nous ne pourrons plus éliminer par la suite.

On nous a également parlé des territoires d'outre-mer et de l'aide au développement. M. Hallstein a déclaré que l'aide au développement ne se limitait pas aux territoires africains associés à la Communauté, mais qu'elle s'étendait à la plus grande partie du continent africain.

Au parlement allemand nous avons eu ces jours-ci un débat important sur l'aide au développement. Il est de notre devoir, pour des raisons morales et humaines, avons-nous estimé, de secourir les pays sous-développés, sans nous contenter de secourir seulement ceux qui sont associés à la C. E. E., car cette association ne dépend que de liens coloniaux fortuits. M. Hallstein a d'ailleurs exprimé clairement le même avis dans son discours. Mais comment pense-t-il, je me permets de le lui demander, atteindre ce but si l'Europe reste divisée, si chaque bloc poursuit son propre chemin, et que l'on ne tente pas d'établir une liaison entre eux et qu'on ne s'engage pas dans la même voie? Il ne sera d'ailleurs pas possible de découvrir cette voie commune qu'en faisant certaines réformes au plan des organisations. Si un pays est prêt, comme l'est la Grande-Bretagne, à adhérer à deux communautés, il faut l'encourager à faire ce pas et, malgré toutes les belles paroles, ne point faire le contraire. La Commission et le Conseil de ministres devraient y songer.

Si les communiqués de presse sont exacts, le Conseil de ministres a examiné, précisément ces jours-ci, ce qui allait se produire lorsque les territoires associés accèderont à la souveraineté. Le Conseil de ministres s'est enfin décidé à admettre que des relations directes s'organisent entre les territoires associés et la C. E. E. sans passer par l'intermédiaire de l'ancienne métropole. C'est là de toute évidence un événement très important. De cette manière la confiance régnera et une réelle coopération pourra s'instaurer.

Ceci vaut également pour l'Europe. Au fond, la question réelle est la suivante : Désirons-nous avoir des partenaires ou bien désirons-nous avoir une Europe dont les Six soient le « noyau »? L'expression « noyau de l'Europe » a quelque chose

de prétentieux et de hautain. Ainsi, les uns feraient partie du « noyau de l'Europe », mais les autres de quoi feraient-ils partie alors ? Les pays non membres de l'Europe des Six, mais dont les porte-parole défendent la cause de l'Europe dans cet hémicycle, ne feraient-ils donc pas partie du « noyau de l'Europe » ? Derrière cela, on découvre des raisons d'ordre psychologique qui ne me plaisent pas.

Voici donc ce que je pense sincèrement : nous devrions lutter, tant au sein de la Communauté des Six qu'en dehors d'elle, afin de pouvoir nous rapprocher et nous unir. Si l'un d'entre nous est disposé à faire un pas, nous n'avons assurément pas le droit de l'en empêcher en lui objectant qu'il ne veut pas en faire dix. Nous devrions plutôt lui dire : fais le premier pas, tu feras le second et le troisième par après.

Nous devrions avoir plus de confiance les uns dans les autres. J'ai bien l'impression qu'en dépit des beaux discours sur l'Europe, la confiance ne règne pas assez. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Selvik.

**M. Selvik** (Norvège). — (*E*) Je suis profondément impressionné par les espoirs et les aspirations que la Communauté économique européenne a fait naître parmi les Six et je n'ignore rien de l'importance que peut présenter une coopération intime et plus étendue des pays du Continent pour le renforcement de l'Europe dans son ensemble, mais je ne suis pas convaincu que, sous sa forme actuelle, la Communauté soit le moyen le plus facile et le plus sûr de réaliser l'unification de l'Europe.

Bien au contraire, je crains que la division de l'Europe, qui est aujourd'hui un fait, ne devienne permanente et ne crée des problèmes économiques et politiques sérieux qui risquent d'avoir des conséquences fatales pour la coopération occidentale dans tous les domaines. L'application progressive du traité de Rome aura des répercussions profondes pour les pays tiers, ceci ne fait pas de doute. Les événements qui se produiront à l'intérieur de la Communauté auront à l'extérieur des répercussions immédiates. Le vif intérêt exprimé par les pays d'outre-mer au cours des

récentes négociations du G. A. T. T. montre qu'ils ont conscience des forces qui sont actuellement à l'œuvre en Europe.

Tout en reconnaissant pleinement les intérêts légitimes des autres pays, je voudrais faire une distinction entre les pays d'outre-mer et les pays de l'Europe occidentale qui, pour diverses raisons, ne font pas partie de la Communauté. Nous savons tous ici, dans cette enceinte, quel est l'héritage politique et culturel commun des nations européennes ou, pour reprendre des termes qui me semblent exacts, nous savons tous ce que représente le mode de vie européen. Le réseau de relations économiques et commerciales étroites entre les pays de l'Europe occidentale peut faire de la notion d'Europe unie une réalité.

Tel a été le contexte dans lequel s'est instaurée cette fructueuse coopération entre nous au sein de l'O. E. C. E. et d'autres organisations internationales après la guerre. Tel a été aussi le contexte dans lequel tous les gouvernements d'Europe occidentale ou presque se sont déclarés désireux de poursuivre cette coopération au sein d'une zone européenne de libre-échange qui se construirait autour de la Communauté économique européenne.

Pour des raisons que nous connaissons tous, les négociations sur cette zone de libre-échange ont échoué. Mais nous ne pensons pas, dans mon pays, que la fin des négociations sur le libre-échange signifie la fin du chemin. Nous considérons qu'il s'agit d'une impasse que nous devons parcourir en sens inverse pour retrouver la grand-route qui mène à la solution à long terme de nos problèmes.

Nous sommes convaincus que la division permanente et profonde de l'Europe n'apportera rien de bon à aucun d'entre nous. En cet âge de la bombe nucléaire et de l'engin balistique intercontinental, en cet âge de l'énergie atomique et de l'automatisation, nous ne pouvons nous permettre de laisser notre maison en désordre. Nous sommes aux prises avec des problèmes qui nous viennent de l'Est et contraints d'aménager nos relations avec les pays en cours de développement. C'est une période cruciale de notre histoire, pendant laquelle nous devons cimenter les

fondations du monde de demain. C'est pourquoi je ne vois pas comment nous pouvons continuer à accepter une division de l'Europe, division qui n'est pas seulement inutile mais qui risque d'avoir des répercussions sérieuses et même dangereuses.

J'estime que l'intégration économique à laquelle vise la Communauté répond pleinement aux aspirations profondes de ses membres. A mon avis, cependant, cette intégration profonde devrait pouvoir être réalisée sans créer de sérieux obstacles au maintien et à l'élargissement de la coopération avec les autres pays de l'Europe occidentale.

J'estime que, tôt ou tard, la dynamique inhérente aux tendances à long terme de notre époque amènera tous les hommes à prendre conscience de la nécessité d'une Europe intégrée, au sein de laquelle il soit tenu dûment compte des problèmes propres à chaque pays. C'est pourquoi les intérêts vitaux de l'Europe se trouvent reflétés dans l'objectif déclaré des membres de l'Association européenne de libre-échange qui consiste à

« faciliter l'établissement dans un proche avenir d'une association multilatérale ayant pour objet d'éliminer les obstacles aux échanges et de développer une coopération économique plus étroite »

entre tous les membres de l'O. E. C. E.

La question qui se pose maintenant est de savoir si nous pouvons y parvenir avant que les choses ne soient allées trop loin, avant que les courants traditionnels des échanges ne soient rompus, avant que ne se soient formés des intérêts favorables à la division de l'Europe et que les conséquences politiques de cette division ne se fassent trop durement sentir.

Le cadre international plus large dans lequel nous nous trouvons ainsi que les besoins internes de l'Europe occidentale exigent une solution rapide du problème européen. Nous ne devons pas nous laisser égarer par les échecs du passé. Nous devons porter nos regards vers l'avenir et les pourparlers que nous venons

d'ouvrir à Paris ne peuvent être que le premier stade d'un processus continu. Nous devons tous être prêts à faire des sacrifices pour l'unité de l'Europe. Si nous sommes prêts à faire ces sacrifices, je suis certain que nous pourrions trouver un terrain d'entente pour une action commune. Une solution satisfaisante de nos problèmes commerciaux en Europe est une nécessité politique, historique et économique. Je sais l'ampleur de la tâche, et qu'il nous faudra du temps pour trouver une solution satisfaisante. Il me paraît évident également que nous devons nous attaquer immédiatement aux problèmes des tarifs et des échanges, mais je voudrais mettre en garde contre une politique d'attentisme à l'égard des problèmes à long terme.

On vient de nous dire, comme on l'a fait déjà maintes fois, que la Communauté est ouverte à tous — c'est-à-dire à tous ceux qui sont prêts à en accepter les règles. Il me semble que, dans son intervention, M. Hallstein s'attendait plus ou moins à une capitulation totale des Sept. Ceci crée le sentiment désagréable que certains porte-parole des Six semblent considérer les Sept comme une sorte de satellite. Une telle attitude ne peut en aucun cas servir la cause de la coopération. Pour arriver à une coopération durable et satisfaisante, il faut être prêt à faire des concessions — et ceci vaut aussi bien pour les Six que pour les Sept. J'appartiens quant à moi à un petit pays scandinave, mais, avec nos voisins, nous occupons une assez grande place dans les échanges et les transports internationaux. Il est fatal que l'activité économique de nos pays se tourne vers le monde extérieur.

Les pays du continent, du moins l'Allemagne et le Benelux, ne doivent pas oublier que la Scandinavie est un de leurs plus grands marchés et qu'il est de notre intérêt à tous de maintenir les relations commerciales étroites qui ont toujours existé entre la Scandinavie et le continent européen.

En conclusion, je voudrais souligner ce que le rapporteur politique, M. Smithers, a déclaré hier, à savoir que nous devons aborder le problème sous un nouvel angle, que les Six comme les Sept doivent repenser les moyens d'unir plus étroitement les pays de l'Europe dans le domaine politique et économique. Je puis dire

que, personnellement, le concept de confédération me semble plus acceptable que celui d'une union centralisée comme celle exposée par M. Hallstein et M. Martino.

**M. le président.** — La parole est à M. Loulakakis.

**M. Loulakakis** (Grèce). — Monsieur le président, ayant suivi avec un intérêt soutenu les débats fort intéressants de cette réunion commune des deux Assemblées, qu'il me soit permis d'exprimer mon admiration la plus profonde pour l'œuvre considérable que MM. les présidents des exécutifs des trois Communautés et les rapporteurs de l'Assemblée parlementaire ont accomplie, et qu'ils ont bien voulu nous présenter dans leurs exposés très détaillés.

Il est hors de doute qu'en ce moment décisif pour l'avenir de l'Europe, une prise de conscience plus nette et plus large s'impose aux parlementaires européens, afin que ceux-ci puissent entreprendre par la suite, une action positive et coordonnée au sein de leurs parlements nationaux pour stimuler et encourager les efforts déployés par le gouvernement dans la voie d'une construction européenne plus complète.

Qu'il me soit également permis de formuler certaines observations sur les rapports qui nous ont été présentés par les présidents des trois exécutifs et notamment, pour ce qui concerne les problèmes des relations des Communautés avec les pays tiers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959, date de démarrage pour la Communauté économique européenne, il serait difficile d'affirmer que des perturbations importantes se sont produites dans les courants commerciaux traditionnels intra-européens.

Bien au contraire, dans certains cas, les exportations des pays tiers dans la direction des Six se sont accrues considérablement.

Le cas de l'Angleterre dont les exportations en direction des Six ont augmenté de 19 % en 1959, constitue un exemple très éloquent.

Il est évident que ce phénomène est dû principalement à l'expansion économique et à la conjoncture favorable dans le cadre des Six.

En outre, les dispositions tarifaires qui ont été adoptées jusqu'à cette date, aussi bien du côté des Sept (ou de l'E. F. T. A.) ont écarté provisoirement les conséquences fâcheuses qu'une discrimination tarifaire aurait inévitablement accumulées.

Dès lors le problème essentiel qui se pose devant nous est de savoir si une politique libérale de la Communauté envers les pays tiers suffirait pour éliminer les difficultés d'ordre commercial qui pourraient, au fur et à mesure, surgir dans les rapports des Six et des Sept.

Il est certain qu'une politique pratiquée conformément aux règles du G. A. T. T., permettrait à la Communauté de maintenir des rapports commerciaux normaux avec les pays tiers et, notamment, avec des pays constituant la zone de libre-échange.

Dans cette hypothèse, les positions des deux groupements économiques resteraient inchangées, étant donné que les Six poursuivent, par l'application du mécanisme du traité de Rome, une intégration progressive, alors que les autres se contentent de développer un système essentiellement commercial.

Il a été dernièrement question de l'éventualité d'une attitude positive du gouvernement britannique à l'égard du processus d'intégration européenne.

Le cadre de l'U. E. O. a servi pour promouvoir l'idée d'un rapprochement progressif de l'Angleterre avec la Communauté européenne.

Malgré les décisions qui ont été prises à la suite des propositions du rapporteur M. Arthur Conte, une méfiance semble encore persister, de part et d'autre, sur les intentions réelles et sur les possibilités de l'Angleterre à établir des liens organiques plus étroits avec l'Euratom et la C. E. C. A.



Alors que le ministre d'Etat des affaires étrangères, M. Profoumo, déclarait que son gouvernement était disposé à réexaminer la proposition faite à la Grande-Bretagne de se joindre à l'Euratom et à la C. E. C. A., l'attitude adoptée peu de temps après par M. Selwyn Lloyd, au cours de la réunion du Conseil des ministres des Sept qui se tenait à La Haye constituait une mise au point sur laquelle aucun doute ne pourrait subsister à l'heure actuelle.

Cette attitude rappelait la position britannique adoptée par la Grande-Bretagne lors de la signature de l'Accord d'association avec la C. E. C. A. en décembre 1954.

A l'époque, M. Nutting, sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, avait déclaré : « Notre position spéciale rend impossible pour nous de devenir membre de plein droit avec n'importe quelle organisation supra-nationale. »

Il est généralement admis qu'une association plus étroite entre la Communauté européenne et la Grande-Bretagne ne pourrait se réaliser sans modification préalable des structures. Cela paraît toutefois peu probable à l'heure actuelle, où un projet pour la constitution d'un exécutif unique pour les trois Communautés a des chances d'être adopté.

Aussi les récentes déclarations du ministre autrichien, M. Kraïsky confirment le point de vue selon lequel le Gouvernement autrichien manifeste, à cause des aspects politiques de l'intégration, une réticence à l'égard de tout projet d'association avec les Six.

Toutefois, un rapprochement entre la Grande-Bretagne et les Six paraît de plus en plus nécessaire et impérieux lorsqu'on examine le problème de l'aide aux pays en voie de développement.

Nous estimons que, dans ce domaine, une action en commun de la Grande-Bretagne et de la Communauté économique européenne pourrait être entreprise en tenant compte de la hiérarchie des tâches par rapport aux pays et régions européens.

Cette coopération permettrait non seulement d'augmenter l'efficacité de l'aide accordée aux pays sous-développés, mais faciliterait sans doute un rapprochement entre les deux groupes économiques. Le professeur Erhard a appuyé souvent cette thèse par des déclarations officielles.

Sur ce sujet, le professeur Hallstein a été, dans son exposé d'hier, très concret et positif. Les termes dans lesquels il s'est exprimé, pour ce qui concerne un éventuel rapprochement encore plus étroit entre la Grande-Bretagne et les Communautés, doivent permettre de dissiper toute méfiance à cet égard. M. Hallstein a précisé que l'attitude de la Communauté envers la Grande-Bretagne était celle d'une invitation permanente.

Toutefois, nous reconnaissons que des transformations dans les institutions d'outre-Manche devraient s'opérer afin de permettre d'établir les liens organiques souhaités entre la Grande-Bretagne et les Communautés.

Il s'agit de ces transformations nécessaires dont le rapporteur, M. Martino, a parlé dans son excellent exposé et que nous, parlementaires, sommes appelés à stimuler dans nos pays respectifs.

Monsieur le président, je ne voudrais pas terminer ces quelques observations sans prendre note avec satisfaction des déclarations nettes et précises du professeur Hallstein, concernant le progrès des négociations pour l'association de la Grèce avec la Communauté.

Le succès de ces négociations qui, selon l'expression même de M. Hallstein, est « à portée de la main », permettra à la Grèce de mettre en application et de poursuivre à un rythme accéléré la réalisation du plan de développement économique.

Cette extension géographique de la Communauté constituera également un élément important dans la poursuite de ses buts de consolidation de la paix et de la cohésion des pays européens.

Elle apportera, en outre, un démenti éloquent à tous ceux qui expriment des doutes sur le caractère de la politique libérale que pratique la Communauté. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Basile, dernier orateur inscrit.

**M. Basile (Italie).** — (*I*) Monsieur le président, mes chers collègues, je tiens à dire tout d'abord que je suis favorable à l'idée de faciliter les échanges avec tous les pays, pourvu que soient facilités avant tout les échanges avec les pays européens. J'examinerai ici un seul aspect du problème : l'utilité des réductions tarifaires pour les transports de produits alimentaires ou de machines agricoles. Il est évident qu'une augmentation de la consommation, et par conséquent une augmentation de la production de denrées agricoles, provoquera un accroissement des importations d'engrais et de machines et présentera l'avantage de créer des emplois nouveaux pour la main-d'œuvre tant dans l'agriculture des pays défavorisés que dans les industries mécaniques de certains pays. Il devient alors nécessaire de réduire les prix de transport parce que les obstacles que constituent les distances entre les différents pays se substituent, en ce qui concerne le coût des transports, aux tarifs douaniers que nous voulons supprimer et que nous supprimons progressivement d'année en année. J'estime qu'une politique ferroviaire européenne qui se propose un tel but peut être réalisée très facilement : chaque pays européen qui applique la réduction des tarifs ferroviaires sur son territoire se verra attribuer des avantages identiques de la part des pays qui accordent les mêmes réductions sur leur territoire. Et ce sera le consommateur qui en définitive en bénéficiera. Il est possible de réduire les tarifs ferroviaires, disons de 50 % et même plus. Pourquoi pas ?

Ainsi, par exemple, l'Allemagne accorde pour le parcours sur son territoire la même réduction qui est accordée par les autres pays sur le leur, mais pour le transport des marchandises qu'elle expédie dans les autres pays, comme les machines, et de celles qu'elle en reçoit, citons les produits agricoles, les prix sont inférieurs de 50 %.

Une réduction des tarifs ferroviaires permettrait de réduire le prix des produits alimentaires, c'est-à-dire le coût de la vie. Cela présentera un autre avantage important, celui d'accroître les possibilités d'achat d'aliments de meilleure qualité. Vous vous rappelez que la consommation de pain a diminué après la guerre. Pourquoi? Durant la dernière guerre, les populations n'ont jamais bien su ce qu'elles mangeaient exactement sous le nom de pain. Au cours des années de pénurie, les gouvernements se sont vu obligés de prescrire le mélange obligatoire de la farine de blé avec de la farine de maïs, de soja, de pommes de terre, de châtaignes, de caroube et autres. Mais, la guerre finie, il y a cinq ou six ans encore nulle part le pain n'était ce qu'il était avant la guerre et il y a eu une diminution sensible de la consommation normale qui a heureusement retrouvé ensuite son niveau antérieur. J'ai cité l'exemple du pain et je veux parler maintenant de la consommation des légumes et céréales qui est insuffisante bien qu'ils contiennent, on le sait, des vitamines précieuses pour la santé. Je voudrais qu'un centre européen d'études et de recherches scientifiques sur la valeur alimentaire des légumes et céréales étudie les causes de cette consommation insuffisante dans la plus grande partie des pays européens.

La presse, la radio, la télévision et le cinéma pourraient diffuser ces études pour augmenter la consommation des légumes et céréales et aussi des pâtes alimentaires fabriquées à partir du blé dur.

L'amélioration du niveau de vie a rendu tous ces produits plus accessibles aux classes sociales moins favorisées dans le passé. Partant, l'habitant des grandes villes européennes en consommera toujours plus et ne perdra pas de vue que ces produits sont l'aliment de base le plus économique parce qu'ils fournissent des vitamines à bon marché.

On peut ajouter que l'organisation des ventes est encore archaïque, le consommateur dépense trop et le producteur ne touche pas assez. Mais ceci est une autre question que je n'ai pas le temps de traiter ici. Je veux seulement dire qu'il est indispensable d'encourager la coordination de la production et de la

consommation, et de réduire les disparités de consommation entre les différents pays.

Par exemple, pour les fruits, la Hollande a une consommation de 36 kg par an et par habitant. L'Italie et la Grèce plus de 100 kg, mais de nombreux pays sont bien au-dessous du niveau de la Hollande qui cultive beaucoup en serres. Pour les légumes, on passe de 25 kg en Suisse à 124 kg en France. Cela provient en partie d'une éducation insuffisante du consommateur dans le domaine de l'alimentation mais aussi des prix et du coût des transports.

L'exportation des vins d'Italie vers l'Allemagne a augmenté, mais quel bénéfice n'en retireraient pas les producteurs et les consommateurs si l'on réduisait les frais énormes de transport? Pour réduire les frais, on peut faire quelque chose. Les directions commerciales des chemins de fer des États européens pourraient se mettre d'accord pour ajouter aux convois des wagons à marchandises construits en matériaux légers tels que l'aluminium.

Les chemins de fer disposent actuellement de wagons à marchandises trop lourds. Pour le transport des engrais, du soufre, du sel, des citernes de moût, de vins, de fruits, de végétaux et de produits de la pêche, il n'est pas besoin de wagons à charpentes et à châssis lourds et l'aluminium pourrait contribuer grandement à l'amélioration des constructions classiques et à des solutions originales présentant des avantages particuliers.

L'aluminium qui a gagné ses titres de noblesse dans la construction aéronautique, où il a permis de réaliser des géants tels que le Boeing avec ses 137 tonnes de charge utile, intervient de plus en plus dans la construction navale et la construction des véhicules routiers et ferroviaires. J'ai vu des wagons qui, à part le châssis et la charpente, étaient entièrement en aluminium, sans parler des trains sur pneumatiques qui sont en service depuis dix ans en Suisse. Des wagons à benne automatique pour le transport des engrais, des wagons frigorifiques et des wagons à marchandises ayant des parois et des toits coulissants et ouvrants pourront accélérer le trafic. Au gain de poids procuré par l'alu-

minium s'ajoute une meilleure résistance aux intempéries et une plus grande solidité qui permet de fabriquer le dispositif d'attelage en aluminium. Cela devrait ouvrir la voie à une large coopération européenne entre l'industrie, en plein développement, de l'aluminium et les services des chemins de fer.

Lorsque nous aurons organisé les chemins de fer européens nous pourrions étendre l'organisation aux transports par air des primeurs et des fleurs. Pourquoi ne pas parfumer les maisons européennes avec le gardénia et le jasmin qui fleurissent pendant six mois de l'année? Ces projets sont des projets d'avenir, un avenir qui n'est plus lointain, parce que s'il convient d'être encore prudent pour le transport par air des marchandises, un service qui nécessite des dépenses de l'ordre de plusieurs milliards pour le personnel technique, les pilotes et les mécaniciens qualifiés, il reste cependant vrai que la production de carburant ouvre des horizons prometteurs. A propos des primeurs, je me demande pourquoi on ne leur accorde pas dès maintenant une certaine place dans les transports par air? Il est évident que l'on ne peut transporter par avion le soufre, le sel, les légumes, les pâtes alimentaire et en général les denrées agricoles. Ce sont des transports à faire par chemin de fer, mais il faut alors électrifier ceux-ci; la réduction des tarifs en sera facilitée car l'électricité est moins chère que le charbon.

Le « déficit structurel » des échanges commerciaux entre les différents pays européens peut être éliminé par une série de mesures destinées à assouplir les pratiques d'importation et d'exportation, en accordant des avantages en matière de financement et de garantie. En outre, les pays acheteurs doivent pouvoir profiter de conditions de paiement échelonné, comportant des délais plus longs que ceux actuellement accordés dans le commerce et avec des taux d'intérêts moins élevés. Les Etats pourraient se garantir mutuellement le paiement des marchandises importées car ils peuvent se dédommager plus facilement que le lointain exportateur sur l'acheteur national. Il faut supprimer les pratiques de certains pays qui augmentent leurs importations et diminuent les exportations, ou vice versa, pour arriver à équilibrer leur balance des paiements; il faut, dans les pays

en voie de développement, stimuler l'agriculture dont les difficultés risquent d'abaisser encore le niveau de vie déjà très bas des populations qui ont des capacités de consommation limitées et doivent s'industrialiser. Nous ne pouvons unifier l'Europe sans venir en aide aux pays en voie de développement et ce problème est connexe à la création d'une monnaie européenne. Mais pour l'instant, organisons les chemins de fer européens. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — Quelqu'un désire-t-il encore prendre la parole?

Le débat général est clos.

Je demande à M. Jean Rey, membre de la Commission économique européenne, délégué par le professeur Hallstein, qui malheureusement a dû partir, s'il a encore un commentaire à faire au stade actuel du débat.

**M. Rey,** *membre de la Commission de la Communauté économique européenne.* — Monsieur le président, mesdames, messieurs, malheureusement, en effet, mon président, M. le professeur Hallstein, a dû quitter cette Assemblée devant retourner à Bruxelles pour y recevoir le président de la République Argentine, M. Frondizi. Il m'a donc demandé, à la fin de ce débat, de répondre aux orateurs, mais j'ai l'impression qu'il n'est guère possible de le faire en détail à une heure aussi tardive.

J'avais préparé une réponse résumée. Je vais donc devoir résumer mon résumé et j'espère pouvoir, en peu de temps, faire part à l'Assemblée des quelques observations que je désire lui présenter en disant d'abord combien ce débat m'a paru intéressant et dans sa seconde partie, heureusement, assez animé.

Certainement, ne voudrais-je pas, en ces matières, donner de conseils à l'un ou à l'autre. Je ne crois pas qu'il convienne, dans un tel débat, qu'on s'en prodigue mutuellement. Le plus important est de connaître dans quelle mesure chacun de nous, pour son compte, peut contribuer à la solution des problèmes avec lesquels nous sommes confrontés.

J'avais, dans la préparation de ma réponse, prévu deux chapitres.

Le premier consiste en une analyse de ce qu'il y a de nouveau par rapport à notre débat précédent d'il y a dix-huit mois et auquel j'avais pris part. Dans le second, je me posais la question de savoir quelle action nous pouvons entreprendre dans ces circonstances nouvelles.

Premier point — et je résume mon résumé — : qu'y a-t-il de nouveau?

D'abord, on constate la présence d'un nouvel état d'esprit qui se manifeste d'ailleurs partout et dont nous avons bénéficié autant que nous y avons contribué. Ne fût-ce que pour prendre un exemple, j'ai été très frappé de la façon amicale dont j'ai été reçu à Londres le 1<sup>er</sup> juin, des invitations qui m'ont été remises et qui m'ont donné l'occasion de prendre la parole dans la salle du Grand comité de la House of Commons, invité par deux organisations bien connues, où nous avons eu un débat dont la courtoisie était évidente et dont l'intérêt n'était nullement absent.

Parallèlement, lors des dernières semaines, nous avons reçu à deux reprises dans notre Maison, à Bruxelles, deux délégations importantes du Parlement britannique, dont les membres ont bien voulu nous dire qu'ils avaient pris grand intérêt à ces échanges de vues. D'autres délégations parlementaires d'autres assemblées des Sept ont l'intention de nous rendre visite à l'automne.

Je crois donc pouvoir dire que l'atmosphère est bien meilleure et qu'il y a lieu de s'en réjouir.

Ma deuxième observation est que nous avons trouvé un langage commun; alors que, l'an dernier, on parlait de choses qui paraissaient être bien éloignées les unes des autres, voici que nous discutons à présent des mêmes sujets, de problèmes concrets qui se posent à chacun d'entre nous.



En troisième lieu, je constate que nous sommes en train d'élaborer des solutions qui, pour n'être que partielles, n'en sont pas moins communes. Il est frappant notamment de constater que la conférence des Vingt et un qui vient de se tenir ce mois-ci a connu une atmosphère très amicale, aboutissant, en vingt-quatre heures, à des décisions communes proposées par notre Communauté et acceptées par nos partenaires, alors que, dans les débats précédents, on éprouvait énormément de peine à s'accorder.

Il y a, en quatrième lieu, la question du rapprochement entre nos diverses organisations. Ici, je demanderai à M. le président la permission de pouvoir répondre très brièvement à une accusation que je trouve injuste à l'égard de mon président, le professeur Hallstein.

Certes, il est assez grand pour se défendre lui-même. Il a écrit son discours et on peut l'analyser. Mais certains membres de cette Assemblée se sont emparés de tel ou tel passage de son exposé, et en entendant certaines critiques, j'avoue que j'avais peine à reconnaître l'atmosphère qui règne dans notre Commission où, tous les neuf, nous sommes parfaitement d'accord sur ce qu'il y a lieu de faire.

Il me semble vraiment excessif de dire que, dans l'esprit de mon président ou dans notre Maison, nous voulons la capitulation sans condition de nos partenaires, soit des Sept, des Cinq ou de tous autres dans le monde. J'ai beaucoup de peine à reconnaître notre état d'esprit dans une pareille description des choses et je serais désolé si cette opinion s'accréditait ne fût-ce qu'un instant.

A la vérité, nous sommes dans une situation difficile. Quand, par hasard, nous déclarons : « Notre Communauté est ouverte à tout le monde; l'article 236 vous permet d'y être à votre aise », les intéressés nous répondent — et c'est bien leur droit —, que notre discipline leur paraît excessive et qu'en conséquence, ils préfèrent, pour l'instant, rester ensemble et en dehors.

Que d'aventure, nous disions : « Vous désirez rester ensemble? c'est bien! Tâchons alors d'organiser l'existence pacifique entre nos deux groupements », on nous répond : « C'est la preuve que vous ne voulez pas l'unification, ni la grande Europe. »

Je trouve que ce n'est pas équitable. A la vérité, je sous-crirais beaucoup plus à l'opinion qui a été exprimée tantôt avec tant de nuances par le professeur Heckscher qui nous a dit des choses très justes. Nous devons, en effet, travailler à la constitution de la grande Europe, mais nous ne sommes pas encore entièrement d'accord sur tous les moyens en vue d'y parvenir.

Pourquoi? Je vais procéder par comparaison. Dans votre vie politique, par exemple, vous désirez tous, à l'intérieur de vos pays, la même chose; mais parce que vous différez sur les moyens à employer, vous êtes groupés dans des partis politiques ayant des programmes différents. Interrogez un conservateur, un catholique, un protestant, un libéral ou un socialiste. Ils vous diront qu'ils veulent l'expansion économique, la liberté, le progrès social, l'élévation du niveau de vie. Mais quand il s'agit de savoir comment atteindre ces objectifs, alors les idées ne sont plus tout à fait les mêmes et l'on se groupe dans des partis différents.

Pour l'Europe, il en va de même. Nous voulons tous une grande Europe. une Europe unie, puissante, en expansion, avec un niveau de vie élevé, mais quand nous cherchons les moyens, comme il arrive toujours en régime de liberté et en démocratie, nous constatons que ces moyens ne sont plus les mêmes et que les opinions diffèrent.

Il faut tâcher de rapprocher moyens et opinions par des discussions de doctrine, par des approches pragmatiques. Il y a les unes et les autres, certes, mais on peut dire que si, sur le but, tout le monde est d'accord, il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup que, sur les moyens, il existe encore entre nous certaines divergences de vues.

Je suis profondément convaincu de l'exactitude des propos tenus par M. Heckscher. Je ne crois pas que nous devions cher-

cher à diviser nos diverses organisations; elles doivent se respecter l'une l'autre telles qu'elles sont. C'est là un fait. Il est très heureux que, du côté des Sept, on soit convaincu de la nécessité de respecter la Communauté telle qu'elle existe. Il est indispensable que, du côté des Six, nous ayons aussi la conviction que nous devons respecter la petite zone de libre-échange, comprendre sa constitution et ses buts et ne pas chercher à la diviser. Au demeurant, je crois que personne dans notre maison n'y songe.

Ce qui pourrait arriver, c'est que ces groupements évoluent. Resterons-nous toujours au nombre de six? Les autres seront-ils toujours sept? Ne serons-nous pas un jour tous ensemble dans une grande organisation?

En tout cas, une chose me paraît heureuse, c'est qu'au lieu de nous fermer la porte les uns aux autres, nous semblons, au contraire, beaucoup plus désireux de l'ouvrir. Sans doute, ces invitations ne sont-elles pas tout à fait acceptées. Lorsque les Sept nous disent : « Entrez chez nous, vous y aurez beaucoup de liberté », nous avons, nous, les Six, tendance à répondre : « Nous croyons qu'il faut une organisation un peu plus cohérente, un système un peu plus obligatoire pour faire du bon travail ». Et nous ajoutons : « Mais entrez donc chez nous; c'est la solution! Venez, la porte est ouverte. » Les autres alors nous rétorquent : « Merci! Le cadre que vous avez tracé est un peu étroit et le corset que vous avez établi autour de vos six Etats un peu serré ».

On ajoute que notre organisations est centralisatrice ou centralisée. J'avoue ne pas avoir découvert une confirmation de cette thèse jusqu'à présent dans le traité de Rome. Nous sommes six pays. Nous disposons d'un Parlement, nous avons un mécanisme de vote qui me paraît respecter les droits des uns et des autres. Je ne vois pas très bien où est la centralisation.

Si les Sept trouvent que l'on est trop à l'étroit dans la Communauté, c'est leur plein droit de ne pas y entrer maintenant. Mais le simple fait qu'on en parle, qu'on y songe, que nous ayons entendu des discours qui font allusion à des approches pro-

gressives de ce problème, tout cela me paraît en soi excellent. Je crois que rien n'est plus utile que de voir que nous voulons, les uns et les autres, que nos maisons ne soient pas fermées, qu'elles soient ouvertes. Il n'est pas un mot dans l'intervention d'hier de mon président qui puisse donner l'impression que notre maison n'est pas ouverte et, j'en suis bien convaincu, les Sept ont, de leur côté, exactement la même intention.

La dernière réflexion que je voudrais faire sur le présent, monsieur le président, est relative à la constatation que les échanges entre la Communauté et les autres pays européens, loin d'avoir diminué depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome, ont augmenté. Je me garde d'analyser dans quelle mesure cela est dû au traité de Rome; je me borne à dire que, dès à présent, la preuve est faite de la réalité de l'expansion économique, de cette expansion qui est un phénomène économique et social beaucoup plus important que n'importe quelle règle, que n'importe quelle organisation.

Dès lors, si nous parvenons, par le traité de Rome, à faire ce que nous avons toujours voulu faire, c'est-à-dire un grand ensemble en pleine expansion, nous aurons rendu service non pas seulement à nous-mêmes, mais à tout le monde. Je crois que, sur ce point, la preuve est déjà faite.

Voilà ce que j'aurais voulu dire sur le passé. Et j'y suis tout de même parvenu en me pressant. Reste l'avenir.

J'ai devant moi toute une analyse, que je ne peux plus développer, faite dans le dessein de comparer tout ce qui s'est passé à ce que nous avons en vue il y a deux ans.

Rappelons-nous nos après discussions de 1958 au sein du comité Maudling et comparons-les avec nos amicales conversations à 21 au mois de juin à Paris. Comparons-les avec le fait qu'au lieu d'être comme alors de simples observateurs, les Etats-Unis sont sur le point, avec le Canada, de devenir des membres de plein exercice de la nouvelle organisation.

Considérons nos discussions tarifaires. On avait peur alors de la liste G; elle est une liste relativement libérale. On avait peur de notre tarif extérieur commun; nous venons de décider de le réduire. Le problème des restrictions quantitatives déchirait le Conseil des ministres de l'O. E. C. E. jusque tard dans la nuit au mois de décembre 1958; aujourd'hui, non seulement l'on est d'accord, mais les restrictions quantitatives sont en train de disparaître.

Personne, mesdames, messieurs, n'aurait pu, il y a deux ans, espérer une évolution aussi rapide. Qu'en conclure? Que, dans deux ans, nous serons aussi dans une situation extrêmement différente de celle de maintenant. C'est pourquoi je ne me hasarderai pas aujourd'hui à établir un programme de ce qui va se passer dans ces deux années; je n'en sais littéralement rien et la réalisation de tout ce que nous n'avions pas prévu il y a deux ans doit nous rendre modestes quant à l'idée d'établir dès maintenant des plans définitifs pour une évolution qui est devant nous.

D'ici là, bien des choses pourront se produire. Peut-être, en effet, les frontières entre nos diverses organisations seront-elles modifiées. Peut-être le travail au sein du groupe qui a été enfin créé à Paris et que, depuis si longtemps, nous avons proposé, aura-t-il amené des accords sur les problèmes les plus aigus du commerce européen. Pour ma part, je suis convaincu qu'on arrivera à s'entendre sur ce point. Peut-être aussi existera-t-il une nouvelle politique du monde libre à l'égard des pays sous-développés, ce qui est tellement nécessaire et ce qui est actuellement le problème fondamental.

Etant donné ce caractère si mouvant de nos problèmes, que pouvons-nous donc faire? Je crois que nous pouvons faire trois choses.

En premier lieu, maintenir ouvertes autant que possible les portes de nos organisations. En second lieu, rechercher toutes les occasions — la conférence des Vingt et un en est une — de régler un certain nombre de problèmes, en tout cas ceux dont la solu-

tion est la plus urgente. En troisième lieu, tâcher d'agir en commun en Européens, car le plus important pour l'instant ce sont les devoirs de l'Europe à l'égard du monde extérieur et non pas les problèmes internes qui sont déjà en voie de solution.

Mesdames, messieurs, je vous rends attentifs au fait que lorsque nous étions à Paris, au mois de janvier, à la conférence de l'hôtel Majestic, quand on a cherché des gouvernements qui veillent bien s'intéresser à leurs propres problèmes commerciaux, on en a trouvé vingt. Mais lorsqu'on a cherché des gouvernements qui veillent bien faire un effort financier supplémentaire en faveur du reste du monde, on n'en a plus trouvé que huit.

C'est à cela que nous devrions réfléchir. Et peut-être, monsieur le président, à une session ultérieure de cette réunion jointe, devrions-nous établir en commun un bilan de ce que l'Europe a fait et de ce que, tous ensemble, nous sommes capables de faire dans cette tâche fondamentale qui consiste à aider les pays en voie de développement.

Je n'en dis pas davantage, l'heure ne le permet guère. Je me résume : ce qui nous sépare, ce sont des conceptions sur les moyens. Lorsque je vois à quel point ces séparations ont diminué depuis deux ans et combien nous nous sommes rapprochés les uns des autres, je crois que toutes les conversations, tous les débats ont été utiles.

Si la réunion jointe, d'une part, de l'Assemblée consultative à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir deux fois, et, d'autre part, de notre Assemblée Parlementaire Européenne, en présence de nos trois exécutifs, devait servir à faire progresser les idées des uns et des autres, celles de nos partenaires, mais les nôtres aussi, dans la recherche de solutions communes, elle aurait, monsieur le président, pleinement rempli sa tâche. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** — Je donne la parole à M. Martino pour clore le débat.

**M. Martino, rapporteur.** — (I) Monsieur le président, mesdames et messieurs, le débat qui vient de s'achever, en raison du nombre et de la qualité des orateurs, de la noblesse de sentiments et de l'élévation de pensée dont font preuve leurs discours, prend à mes yeux valeur d'heureux présage pour la poursuite de l'unification de notre continent. Je suis fier que ce débat, auquel les discours des trois présidents des Communautés et celui du représentant du Comité de Ministres du Conseil de l'Europe ont conféré une importance particulière, ait eu pour base le rapport que j'ai eu l'honneur de rédiger et de présenter au Conseil de l'Europe au nom de l'Assemblée Parlementaire Européenne; j'exprime ma reconnaissance à ceux qui ont jugé avec bienveillance mon modeste effort.

Il y a trois ans, lors de la signature à Campidoglio des traités de Rome instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, ceux qui avaient foi dans les destinées de l'unité européenne étaient bien moins nombreux que les pessimistes et les indifférents. Aujourd'hui, on peut difficilement nier que les deux Communautés sont en train de devenir une réalité dans la vie des peuples européens, car elles rallient des suffrages toujours plus nombreux et exercent un attrait toujours plus grand sur les autres pays en Europe et hors d'Europe.

Les auteurs et les artisans de ce généreux dessein dont l'élaboration a nécessité deux ans d'un dur labeur ont eu la satisfaction de voir les institutions communautaires passer brillamment l'épreuve de l'approbation générale.

M. Mulley a rappelé fort à propos que la Communauté économique européenne est appelée à assumer des tâches beaucoup plus étendues et qui l'engagent bien davantage que la libéralisation des échanges. L'union douanière n'est qu'un aspect partiel, bien que fort important, de la vie de la Communauté. Il faut cependant reconnaître que le 1<sup>er</sup> janvier 1959, date à partir de laquelle les premières réductions douanières et les premiers élargissements de contingents ont été mis en œuvre, était attendu avec une certaine inquiétude et même avec une crainte mal dissi-

mulée. La Communauté, encore fragile, allait-elle subir immédiatement des conséquences fâcheuses en raison des troubles inévitables, encore que passagers, qu'elle provoquait dans l'économie?

Ces craintes et ces préoccupations n'étaient pas sans fondement si l'on pense à la complexité des régimes fiscaux des six pays et à la possibilité qui leur était laissée d'adopter des mesures internes qui, bien que licites, n'auraient pas manqué d'avoir des répercussions fâcheuses sur le fonctionnement du dispositif tout entier.

Mais l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1959, comme l'a indiqué M. Vos, a passé sans inconvénient notable. Cela est si vrai que, faisant au mois de septembre le point de la situation, l'Assemblée Parlementaire Européenne pouvait constater dans un de ses rapports que « la réduction des droits de douane proprement dits s'était opérée normalement dans les six pays ».

De même, malgré les divergences et les malentendus, on n'a pas vu se réaliser cette scission de l'Europe que pouvaient laisser craindre l'isolement toujours plus grand de l'Europe des Six et la nécessité pour les autres pays de s'organiser à leur tour pour défendre leurs intérêts.

L'Europe des Six n'a pas adopté une politique de protectionnisme hermétique; elle a confirmé, au contraire, son caractère ouvert et libéral que MM. Hallstein et Malvestiti, et tout à l'heure encore M. Rey, ont souligné. Mais le problème du rapprochement entre l'Europe déjà unifiée et l'Europe qui ne l'est pas encore, en attendant une entente plus large et plus complète (problème qui a permis en cette Assemblée un débat aussi intéressant et d'un niveau si élevé) reste entier et demande une solution.

Il n'est pas possible de ne pas partager sur ce sujet certaines des idées émises hier et aujourd'hui par de nombreux collègues : MM. Vos, Lannung, Russel, Friedensburg, Bournejas, Santero entre autres.



Il est vrai que les données du problème telles qu'elles étaient à l'origine se sont trouvées modifiées par l'évolution de la situation internationale et par l'expérience acquise ces dernières années par la Communauté. Dans mon discours d'hier, j'ai mentionné comme un fait positif les mesures de libéralisation adoptées par le Conseil de Ministres de la Communauté économique européenne (objet d'un long exposé de la part de M. le président Hallstein) à l'égard des pays membres de l'O. E. C. E. et du G. A. T. T.

Je considère également comme un fait positif la création à Stockholm de l'« Association européenne de libre-échange ». Lord Lansdowne a raison d'affirmer qu'elle représente « un pas en avant »; car elle est plus qu'une « simple donnée de fait » selon la définition de M. Czernetz. Elle prouve qu'il existe, en dehors même des schémas théoriques, des solutions valables à ce problème. La nature des solutions importe peu. Ce qui importe, c'est d'avancer en gardant toujours présent à l'esprit le but final qui est l'intégration des économies de toute l'Europe.

M. Mulley a exprimé la crainte que les rapides progrès de notre intégration ne rendent plus difficile l'adhésion ultérieure du Royaume-Uni. Mais on ne peut nous demander de ralentir notre marche; il faut plutôt demander au Royaume-Uni et aux autres pays encore hésitants de hâter leur décision.

M. Smithers nous a dit hier dans un discours tout en subtilités et qui mérite toute notre attention, qu'il préfère la voie de l'intégration économique à celle de l'unification politique directe, car il pense que la première constitue un moyen plus sûr pour réaliser l'unité de l'Europe. Nous avons adopté cette voie à Messine bien qu'elle soit un détour : ce choix nous a été imposé par les événements. Nous étions convaincus qu'elle nous mènerait inévitablement à l'unité politique; il en sera certainement ainsi par la force des choses, quelles que soient en ce moment les opinions exprimées par les gouvernements des pays membres de la Communauté et qui ne concordent d'ailleurs pas toujours.

Ce mouvement vers l'unité devient chaque jour plus rapide et irrésistible à mesure que progresse l'intégration des économies. Lorsque nous évaluons la portée de cette évolution économique,

nous ne perdons pas de vue les motifs de notre choix. Nous n'oublions pas que le Marché commun n'est pas une invention d'hommes d'affaires qui se proposent un but commercial. Certes, c'est une institution à caractère économique, mais conçue par des hommes politiques et orientée vers des fins politiques. L'économie est le moyen, l'instrument qui permet d'atteindre le but politique qui est la fédération des Etats-Unis d'Europe.

En considérant le problème sous son aspect purement politique, les six pays du Marché commun devraient éprouver moins de difficultés à trouver une solution pour établir ce « pont » entre le Marché commun et le reste de l'Europe, réclamé avec insistance de toutes parts.

J'ai déjà dit, dans mon discours d'introduction, que les trois Communautés économiques des six pays de la petite Europe, instituées laborieusement dans l'après-guerre, ne constituent pas un point d'arrivée; elles sont un point de départ pour une union plus large des peuples européens. C'est pourquoi, la recherche de moyens aptes à maintenir, même au prix de gros sacrifices, un lien avec les pays européens qui se trouvent hors du Marché commun est une exigence fondamentale pour la Communauté. Aucun sacrifice n'est trop grand s'il peut contribuer à établir ou à maintenir un tel lien. Une condition cependant est nécessaire, c'est que soient maintenus les motifs politiques qui nous ont déterminés à créer les instruments de l'association économique.

Je ne crois pas que M. Selvik ait raison d'affirmer que de la politique de la Communauté résulte la division de l'Europe. L'Exécutif de la Communauté économique européenne a bien vu — à mon avis — ce risque et l'exigence qui en résulte pour elle. La preuve en est que, comme l'a précisé hier son président, elle a cherché à minimiser par des réductions tarifaires et des élargissements de contingents les inconvénients que, sur le marché européen, pouvaient provoquer pour les pays tiers l'union douanière des pays de la petite Europe et l'institution de leur tarif extérieur commun.

De plus, récemment encore, lorsque la Commission a proposé aux gouvernements des six pays membres de la Communauté

de réduire les délais prévus pour la période transitoire, elle a proposé en même temps un abaissement de 20 % du tarif extérieur commun.

Cette réduction des délais d'établissement du Marché commun, décidée le mois passé par le Conseil de ministres, a renforcé — il est inutile de le nier — les préoccupations de certains pays et l'écho nous en est parvenu ici même dans les discours de certains collègues, de M. Heckscher par exemple.

Ces préoccupations doivent céder devant l'idéal d'unité qui doit inspirer notre politique. Les discours ne suffisent pas — M. Metzger l'a bien dit — il faut des actes, c'est-à-dire des mesures destinées à rapprocher de la Communauté économique les pays d'Europe qui n'en font pas partie, à vaincre les divergences, à promouvoir la sympathie.

La solution à l'échelle mondiale envisagée par la Commission de la Communauté économique européenne ne suffit pas, malgré sa libéralité évidente, à résoudre le problème. Ce problème reste avant tout, je le répète, malgré ses aspects nettement économiques, un problème politique. Il faut rallier à la Communauté le reste de l'Europe. Une solution à l'échelle mondiale ne peut y parvenir. En effet, il est nécessaire d'adopter des mesures et des formes de coopération économique différentes pour les pays d'Europe et pour le reste du monde. Sur ce point, je partage sans réserves l'opinion émise hier par M. Vos et reprise aujourd'hui avec d'autres arguments par M. Russell.

Peut-on concevoir ces mesures et ces formes différentes? Je crois que oui. On pourrait songer par exemple à constituer une « zone préférentielle de la grande Europe ». A l'intérieur de cette zone, les rapports économiques et commerciaux correspondraient à ceux qui existent entre la Grande-Bretagne et le Canada ou l'Australie, tandis qu'à l'intérieur de la Communauté ils seraient semblables aux rapports de l'Ecosse et de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, c'est toujours le but politique que nous devons nous proposer d'atteindre.

Avec cet objectif devant les yeux, il est facile d'apprécier favorablement l'intention qui a été manifestée d'une adhésion pure et simple du Royaume-Uni à la C. E. C. A. et à l'Euratom.

Je suis heureux que le président de la Commission de la Communauté économique européenne ait exprimé d'une façon aussi nette et aussi explicite son accord sur ce point. Cela ne fait évidemment pas disparaître les préoccupations, ni les craintes manifestées par M. Smithers sur l'attitude possible des pays membres de la Communauté.

Nous avons assisté et nous assistons avec une joie sincère à l'évolution favorable de l'opinion publique britannique, évolution qui a été soulignée et longuement commentée par de nombreux orateurs. M. Hallstein a justement rappelé que les traités de Rome favorisent l'adhésion de tous ceux qui sont disposés à en accepter les règles, et l'on peut dire vraiment qu'ils contiennent une invitation permanente. Je partage pour ma part l'opinion de M. Smithers sur l'opportunité de renouveler de manière explicite cette invitation au Royaume-Uni et aux autres pays européens, en raison précisément de cette évolution remarquable de l'opinion publique dont des signes assez encourageants sont apparus non seulement en Grande-Bretagne, mais en Suisse et ailleurs.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer mes idées à ce propos, il y a un mois environ, dans un article publié par un journal très connu de mon pays et que j'avais précisément intitulé « Renouveler l'invitation ».

Il est nécessaire que disparaissent rapidement toutes les préoccupations, toutes les hésitations et toutes les craintes sur l'accueil qui peut être réservé par les pays de la « petite Europe » aux demandes éventuelles d'adhésion au Marché commun, à la C. E. C. A. et à l'Euratom. Tous doivent savoir de la façon la plus claire possible que leur adhésion sera la bienvenue, qu'elle est même souhaitée par tous les pays de la Communauté.

Il sera moins facile — disons-le sans détour — de faire accepter le principe d'une association provisoire, c'est-à-dire d'une

période d'épreuve qui précéderait l'adhésion définitive proprement dite, comme le suggérait, il me semble, M. Mulley. De telles périodes d'épreuve ne sont pas admises pour le mariage, elles ne peuvent pas l'être non plus, pour des raisons pratiques évidentes, pour l'union entre Etats.

Mesdames et messieurs, il est peut-être superflu de souligner ici une fois encore ce qui a été dit et répété souvent ici et ailleurs, par moi et par d'autres, de l'impossibilité de distinguer dans les Communautés européennes les aspects économiques des aspects politiques. Les Communautés s'insèrent comme communautés politiques ou, si l'on veut, comme communautés économique-politiques dans le processus d'intégration de l'Europe qui a débuté au lendemain de la seconde guerre mondiale et a, pour la première fois dans l'histoire, commencé à traduire l'idée européenne dans la réalité des institutions politiques.

Cette idée une fois admise, il devient évidemment possible de distinguer les activités communautaires qui ont un contenu économique et social de celles qui ont un contenu essentiellement politique.

A ces dernières appartiennent les problèmes de l'Université européenne et du perfectionnement de l'appareil institutionnel de la Communauté.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'Université européenne est un des plus beaux fruits de la vie des Communautés. J'ai déjà dit qu'elle avait été créée non comme un instrument de progrès scientifique et culturel, mais plutôt comme un phare destiné à attirer la jeunesse intellectuelle de l'Europe, aux aspirations encore peu précises et à la recherche d'un idéal.

M. le président Hirsch a ajouté hier à mon exposé de nombreux éléments qui ont permis à l'Assemblée d'avoir une vue d'ensemble parfaite et complète. Il a montré notamment, en réponse à M. le ministre Kraft, que l'Université européenne ne veut pas être un instrument de collaboration scientifique et culturelle limité aux six pays de la Communauté, mais qu'elle veut

être ouverte à tous les Etats et à toutes les organisations de l'Europe.

Il ne fait pas de doute que dans ce domaine un effort de solidarité est demandé à tous afin que notre continent soit en mesure d'utiliser au mieux les ressources de sa culture.

M. le ministre Kraft s'est particulièrement arrêté au problème de la coopération en tant qu'instrument de progrès scientifique. Appartenant moi-même, par ma profession, au monde de la science, je ne veux qu'approuver son raisonnement et partager ses idées.

M. le président Hirsch a pour sa part mis l'accent sur la création d'écoles secondaires et d'instituts européens et sur l'importance qu'ils revêtent comme collaborateurs de l'université pour la formation d'une conscience européenne. Ces initiatives sont destinées assurément à s'étendre, comme le souhaite M. Montini dans ses fort intéressantes considérations.

L'œuvre entreprise pour consolider, développer et coordonner les institutions communautaires mérite une mention particulière.

En effet, la complexité des communautés au point de vue institutionnel rend malaisé la recherche de solutions adéquates. Le fait que trois communautés soient nées en des temps divers a amené inévitablement — et cela a été souvent souligné — la division par trois des compétences avec tous les inconvénients que cela comporte. Le président Hallstein a rappelé qu'on avait tenté d'y obvier, au moins partiellement, au moment de l'élaboration des traités de Rome en instituant une Assemblée et une Cour de Justice pour les trois Communautés. Aujourd'hui les avis sont partagés sur l'opportunité d'adopter des mesures radicales et immédiates pour donner aux institutions communautaires une plus large organisation et autonomie et leur ménager ainsi de plus larges possibilités d'action.

On a fait remarquer fort justement que « la lutte contre la routine constitue un des éléments essentiels de l'activité européenne ». Je pense que cette lutte pourra être plus active et plus décisive, l'action de la Communauté plus engagée et par suite plus capable de progrès sensibles, lorsque l'Assemblée Parlementaire Européenne pourra être élue au suffrage universel direct. M. le sénateur Battaglia vient de vous entretenir de ces questions et je ne m'y arrête pas.

La cérémonie solennelle qui a marqué il y a quelques jours à Bruxelles la remise par la délégation de l'Assemblée aux Conseils de Ministres des trois Communautés du projet de convention préparé par le groupe de travail et approuvé par l'Assemblée se justifie pleinement et a une signification profonde.

Il est indispensable en effet, comme l'a souligné le rapport, que les peuples européens participent consciemment au processus d'unification pour assurer le succès de notre entreprise. L'élection au suffrage universel direct marquera donc une étape importante dans l'évolution de l'unité européenne. On ne peut que souscrire à cet égard aux déclarations que M. Duynstee a faites aujourd'hui.

M. Lannung a souligné dans son brillant discours d'hier que c'est précisément au terme de l'évolution de l'Europe vers l'unité que la collaboration entre l'Assemblée Parlementaire Européenne et le Conseil de l'Europe sont le plus nécessaires. C'est là un des moyens qui permettra de maintenir le dialogue avec les pays européens encore étrangers à ce processus d'intégration.

Les conceptions exposées par M. Lannung et ses propositions concrètes pour d'éventuelles initiatives sur le plan juridique de la part des deux Assemblées ne peuvent que rallier tous les suffrages.

J'ai déjà dit et je répète que la petite Europe, qui a entrepris son unification économique comme un prélude à son unification politique, n'est et ne veut être que le premier moyen autour duquel viendront se grouper les peuples. Le but final est la construction de la grande Europe, seul remède durable aux dangers qui menacent non seulement l'équilibre extérieur mais la vie

intérieure même de notre continent. C'est la liberté de l'Europe qui est menacée. C'est la liberté de l'Europe qui doit chercher refuge pour survivre dans l'unité organisée de ce qui reste du vieux continent.

C'est seulement par cette unité que l'Europe pourra, de manière définitive, garantir sa propre sécurité. On ne peut à ce sujet que penser et dire, en l'accentuant peut-être différemment, ce qu'ont déjà dit M. Battaglia et M. Smithers.

Cela ne signifie pas toutefois — il faut le dire en toute netteté — que l'on rejette la solidarité atlantique. On juge l'arbre à ses fruits, et les fruits de cet arbre qu'est le pacte atlantique, planté à une époque où l'histoire du monde connaissait une période de tempête, sont la conquête de la paix et la défense victorieuse des pays libres de l'Europe et cela avec des moyens pacifiques.

C'est derrière le rempart offert par le pacte atlantique qu'il a été possible de reconstruire l'Europe, d'engager et de faire progresser le processus de l'intégration.

Il est évident que l'Europe ne peut continuer à dépendre indéfiniment pour sa défense de la présence sur son sol de troupes américaines. S'il en était ainsi, le destin de notre démocratie serait signé irrévocablement, car la perspective d'une prolongation de la situation actuelle est inconcevable. La démocratie européenne devra se sauver en définitive par ses propres forces et non par un appui venu de l'extérieur.

L'alliance atlantique est une digue et c'est derrière cette digue que l'unification de l'Europe doit progresser en toute liberté, car elle est le seul moyen d'assurer la stabilité et l'organisation de notre sécurité.

Il faut que naisse l'Europe, unité économique, sociale et politique afin que les pays libres de notre continent soient soustraits de manière définitive au péril permanent qui les menace.



C'est seulement ainsi que pourront être conservées, dans leur intégralité et avec toutes leur promesses d'avenir, les valeurs les plus hautes qui ont trouvé leur expression durant des millénaires dans l'œuvre créatrice des peuples de l'Europe.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous avons entendu et répété souvent que dans la phase actuelle de l'histoire le vainqueur sera celui qui aura cru le plus profondément en sa propre cause. Cela est vrai. C'est la foi en la cause de la civilisation européenne qui donne impulsion et force au mouvement de l'unification politique. Plus nous seront conscients des forces spirituelles qui résultent de la Communauté de notre civilisation et de notre but social et politique, plus nous serons désireux et en même temps capables d'unir nos forces, par dessus les frontières, pour construire cette unité supérieure dont nous avons besoin pour survivre et pour prospérer.

Puisse cette foi devenir plus forte encore, stimuler et accroître les énergies de nos peuples afin de les rendre capables d'accomplir les efforts et d'accepter les sacrifices nécessaires pour créer une grande Europe unie, destinée à devenir une partie dynamique d'un monde où régnera une sécurité et une concorde plus grandes. (*Vifs applaudissements.*)

## **2. Allocution de M. le Président**

**M. le président.** — Ceci nous amène à la fin de nos travaux, mais je suis certain que les membres des deux Assemblées ne voudront pas se séparer avant d'avoir exprimé leur gratitude à ceux qui ont jeté les bases de cette importante rencontre, je veux dire les trois Exécutifs des Organisations européennes et en particulier le rapporteur de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Martino, dont le rapport et le discours sont des documents auxquels se référeront ceux qui écriront un jour l'histoire de notre époque.

Sans doute certains d'entre nous se demandaient si un débat entre les membres des deux Assemblées méritait d'être poursuivi.

J'ose espérer que leurs doutes sont maintenant dissipés, et que cet échange de vues, entre des hommes dont les buts sont les mêmes mais qui, dans leur tâche parlementaire quotidienne, s'inspirent de philosophies différentes, aura été extrêmement utile.

J'ai essayé de trouver dans les discours qui viennent d'être prononcés, une image qui est souvent employée dans les débats politiques, celle d'un pont reliant les deux parties opposées de l'Europe. Il me semble ne l'avoir entendue qu'une seule fois et je m'en félicite. Jeter un pont au-dessus de l'abîme ne fait pas disparaître cet abîme. Or, il s'agit de combler cet abîme et non de le franchir par un pont, si large soit-il.

J'estime que cette confrontation a permis de dégager les données réelles du problème. Et je voudrais à ce propos rappeler les paroles prononcées, cet après-midi, par M. Jean Rey à la fin de son intervention lorsqu'il a affirmé une fois de plus, que si nous sommes divisés — et nous le sommes par le simple fait que deux Assemblées siègent ici — ce n'est pas parce que nous sommes en désaccord sur les buts à atteindre mais sur les moyens de les atteindre. C'est là, incontestablement, une épreuve que notre époque réserve à notre intelligence.

### **3. Clôture de la Réunion jointe**

**M. le président.** — Sur ces mots je déclare close la septième Réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La séance est levée.

*Clôture de la séance à 14 h. 55.*